



HAL
open science

Parler au féminin.

Magali Guaresi

► **To cite this version:**

Magali Guaresi. Parler au féminin. : Les professions de foi des député.e.s sous la Cinquième République (1958-2007). L'Harmattan, pp.298, 2018, 978-2-343-13946-3. hal-01798035

HAL Id: hal-01798035

<https://hal.science/hal-01798035>

Submitted on 5 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parler au féminin

Collection « Humanités numériques » *dirigée par Julien Longhi*

Les humanités numériques connaissent un développement croissant, et deviennent un centre d'intérêt de plus en plus important et partagé (par les chercheurs, mais aussi les institutions, les politiques publiques, les professionnels de l'éducation, etc.). Mais derrière cette dénomination, force est de constater qu'une pluralité d'objets, de pratiques, de méthodes, et d'objectifs, peuvent s'incarner. L'objectif de cette collection « Humanités Numériques », est de proposer un espace capable de se saisir des problématiques et travaux actuels sur le renouvellement des humanités via le numérique, des dispositifs techniques vis-à-vis de la transmission et la circulation des connaissances, des différentes appréhensions du numérique, ou encore de l'accès aux savoirs au regard de la médiation symbolique, sémiotique, et technologique des nouveaux médias et supports. Elle est donc un lieu de production de savoirs transversal des stricts champs disciplinaires académiques, et s'intéresse aux sciences du langage, à l'information-communication, à la sociologie, aux sciences politiques, à l'informatique, aux sciences de l'éducation, à la philosophie, à l'anthropologie, etc. avec pour dénominateur commun le croisement des humanités et du numérique.

La collection encourage donc la publication de monographies, d'essais, d'ouvrages collectifs, d'actes de journées ou de colloques, qui donneront à voir des recherches ou pratiques originales dans l'appréhension des objets culturels, textuels, politiques, sociaux, en lien avec leur appréhension, diffusion, réception, numérique.

Évaluation scientifique

Mariem Guellouz, maîtresse de conférence à l'université Paris-Descartes.

Déjà parus

Julien LONGHI et Jonathan WEBER (dir.), *La communication numérique, du code à l'information*, 2017.

Luciana RADUT-GAGHI, Denisa-Adriana OPREA et Axel BOURSIER (dir.), *L'Europe dans les médias en ligne*, 2017.

Ciara R. WIGHAM, Gudrun LEDEGEN, *Corpus de communication médiée par les réseaux. Construction, structuration, analyse*, 2017.

Marta SEVERO et Séverine CACHAT (dir.), *Patrimoine culturel immatériel et numérique. Transmission, participation, enjeux*, 2016.

Xavier-Laurent SALVADOR, *XML pour les linguistes*, 2016.

Agata JACKIEWICZ, *Études sur les discours évaluatifs et d'opinion*, 2016.

Magali Guaresi

Parler au féminin

*Les professions de foi des député.e.s
sous la Cinquième République (1958-2007)*

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2018
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.editions-harmattan.fr>

ISBN : 978-2-343-13946-3
EAN : 9782343139463

SOMMAIRE

Préface	9
Remerciements	13
Introduction générale	15
0.1. Genre, langage et politique	18
0.2. Le discours politique en histoire. Pour une herméneutique matérielle numérique.....	27
0.3. Corpus. Objet et contenu	35
Première partie : <i>Ethos</i> de candidates	43
1.1. Les thèmes du discours électoral : entre mixité et spécialisation sexuée.....	44
1.2. Des candidatures féminines sous contraintes : Altérité, rôles sociaux de sexes et hétéronormativité	55
1.3. Stéréotypie linguistique et politique	88
1.4. Conclusion.....	95
Deuxième partie : Genre et diachronie. Les trois temps de la parole féminine	99
2.1. Discours d’expertes et de politiques publiques (1958-1973).....	104
2.2. L’invention des élues militantes (1978-1988)	123
2.3. Disparités discursives à l’heure de la parité (1993-2007).....	145
2.4 Conclusion	199
Troisième partie : Les questions femmes en campagnes	201
3.1. Le temps de la représentation substantielle	202
3.2. Espoirs et désillusions d’une cause.....	217
3.3. Parité et représentation descriptive : des femmes à la candidate.....	235
3.4. Conclusion.....	249
Conclusion générale.....	251
Bibliographie.....	259
Annexes	285
A1 – Liste des abréviations	285
A2 – Principales spécificités des élu.e.s entre 1958 et 1973.....	286
A3 – Principales spécificités des élu.e.s de 1993.....	286
A4 – Principales spécificités des élu.e.s de 1997.....	287
A5 – Principales spécificités des élu.e.s de 2007.....	287
Index.....	289
Liste des figures.....	293
Liste des tableaux.....	294
Table des matières	295

PREFACE

C'est avec grand plaisir que je rédige cette courte préface au beau travail de Magali Guaresi issu d'une thèse soutenue à l'Université de Nice en décembre 2015. Historienne engagée depuis les années 1970 dans ce qui est appelé aujourd'hui l'histoire des femmes et du genre, je ne reprendrai pas ici les principales conclusions bien explicitées par l'auteure mais soulignerai quelques points remarquables.

Si l'interdisciplinarité a toujours été valorisée par les études de genre, elle est rarement mise en pratique, notamment en France où le poids des disciplines se fait sentir dans l'enseignement et les carrières universitaires. Avec courage et compétence, Magali Guaresi, qui s'intéresse après d'autres aux rapports entre femmes et champ politique ou, dit autrement, au genre de la démocratie française sous la Cinquième République, a défini son sujet et ses approches au carrefour de trois disciplines : l'histoire qui fut sa première formation, les sciences politiques où les études de genre se sont affirmées depuis une vingtaine d'années, les sciences du langage qui forgent avec la numérisation des discours et l'usage de logiciels appropriés de nouveaux outils d'analyse comme la logométrie.

Avec méthode, en s'appuyant sur la statistique et l'informatique, la chercheuse a entrepris la longue analyse de plus de 700 professions de foi de premier tour conservées aux archives de l'Assemblée nationale : celles des environ 350 femmes élues députées de 1958 à 2007 – douze scrutins législatifs – et celles d'un nombre équivalent d'élus aux caractéristiques proches. Discours codifiés, discours de présentation de soi et promesses de représentation politique, ces actes de candidature constituent des archives textuelles qui permettent de comprendre la façon dont les femmes, *outsiders* du champ parlementaire, construisent une identité et une légitimité politiques. Comme le montre l'ouvrage, elles sont un observatoire privilégié de la féminisation de la représentation nationale depuis cinquante ans.

Alors que les approches de genre ont longtemps été marginalisées dans l'Université française, il m'est agréable également

de constater une fois de plus qu'il n'en est plus ainsi et que la relève est assurée par une jeune génération qui maîtrise à merveille cette catégorie utile d'analyse dans toutes ses acceptions, notamment la comparaison entre femmes et hommes, l'observation du principe de partition entre masculin et féminin et de ses significations de pouvoir, l'analyse de la construction discursive des identités genrées. Magali Guaresi montre d'abord que, sur l'ensemble de la période considérée et par-delà les différences partisans, les femmes ne parlent pas la même langue politique que les hommes : elles sur-utilisent les mots exprimant la féminité et ses représentations sociales, les problèmes sociaux, la mission au service des plus fragiles, tandis que les thèmes régaliens et les mots du pouvoir restent l'apanage des hommes. Ces premières conclusions sont ensuite mises à l'épreuve du temps pour dégager trois périodes chronologiques, qui apparaissent à la fois liées à l'histoire politique de la France comme aux mutations de la place des femmes dans la société, et marquées d'un décalage subtilement interrogé. Tandis qu'une troisième partie revient sur le traitement des « questions femmes » au fil des scrutins.

Si Magali Guaresi appuie son analyse lexicologique et logométrique sur de nombreux tableaux et graphiques qui parsèment l'ouvrage, l'ensemble n'est cependant pas abstrait. Outre l'utile rappel de l'évolution du nombre de femmes élues députées – 9 en 1958, 8 seulement encore en 1973, 26 en 1981, 34 en 1993, 107 en 2007 où s'applique la loi sur la parité –, l'ouvrage offre de larges extraits des professions de foi et fait défiler de nombreuses femmes politiques. Citons notamment, parmi les plus présentes dans l'ouvrage, trois figures de divers horizons partisans : Marie-Madeleine Dienesch, ancienne élue MRP de la Quatrième République, ralliée au gaullisme, première femme à devenir vice-présidente de l'Assemblée nationale et l'une des premières à obtenir un portefeuille ministériel ; la centriste radicale Jacqueline Thome-Patenôtre qui a siégé pendant quatre mandats ; ou bien encore Ségolène Royal.

Parler au féminin à travers les professions de foi : le choix de cette source conduit à des conclusions qui soulignent la difficulté des femmes à représenter l'universel et le poids du genre dans le champ politique. De même, le mode d'analyse met plus en avant les ruptures que les continuités et les lentes transformations du réel : « promotion de la femme » n'a certes pas exactement le même sens qu'égalité des

sexes et droits des femmes mais les élues ou les militantes des années 1960 qui usent de la première expression préparent le terrain pour celles qui les suivent. Cette remarque n'est cependant destinée qu'à poursuivre le dialogue entre disciplines et approches, dialogue souhaité et largement amorcé par Magali Guaresi qui a lu ses devancières. Souhaitons que son travail, qui montre la fécondité des humanités numériques et dont la qualité a unanimement été soulignée par son jury de thèse, lui ouvre au plus vite les portes de l'Université ou de la Recherche.

Françoise Thébaud

REMERCIEMENTS

Ce livre est tiré de la réduction d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Nice Sophia Antipolis devant un Jury composé de Catherine Achin, Marlène Coulomb-Gully, Jean Garrigues et Manon Tremblay. Je les remercie chaleureusement pour leur lecture attentive, experte et bienveillante de mon travail. Toute ma gratitude va ensuite à mes directeurs de thèse, Jean-Paul Pellegrinetti pour son soutien et sa confiance ; Damon Mayaffre dont les travaux et les échanges au quotidien ont été déterminants dans la formation de mes convictions scientifiques et l'aboutissement de cette recherche. Je remercie également Julien Longhi pour l'encouragement à la publication de cet ouvrage et Françoise Thébaud dont la préface m'honore.

Ma reconnaissance va ensuite aux membres du Jury de l'Allocation de recherche de l'Assemblée nationale et au Service des Archives et de la Bibliothèque du Palais Bourbon qui ont soutenu ma thèse dès 2011 et m'ont offert les conditions de travail optimales pour la mener à bien. Merci aux ami.e.s et aux collègues de l'équipe Logométrie et de mes deux laboratoires de rattachement, BCL (UMR 7320) et le CMMC (EA 1193), pour leur accompagnement scientifique et amical. En particulier, j'adresse un infini merci à Étienne Brunet, le concepteur historique du logiciel Hyperbase, pour sa gentillesse et son souci de transmission continu auprès des jeunes chercheur.e.s ainsi qu'à Laurent Vanni, qui a pris la suite des développements de la logométrie niçoise, pour son aide et sa disponibilité précieuses.

Qu'il me soit, enfin, permis d'exprimer mes remerciements à mes parents et à mes proches, Alexandre, Andy, Anne-Lise, Anthony, Danielle, Fred, Jérôme, Marianne, Marie-Ange, Mathieu, Mustapha, Raph, Romain, Tania et Virginie pour leur indéfectible soutien lors de ces dernières années de travail aussi éprouvantes qu'enthousiasmantes. Une pensée particulière va à Annie C. et à Gérard N. pour leur rôle important dans mon parcours. Pour finir, je veux modestement dédier ce livre à la mémoire de Pasqualina et à l'avenir de Camille et de Juliette.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La féminisation de l'espace politique est une opération discursive. Elle n'est pas seulement l'augmentation du nombre de femmes dans les institutions ; elle est surtout un processus de resignification de l'inégal partage du pouvoir entre les sexes qui persiste encore aujourd'hui. On le sait, à l'heure de l'égalité en droit entre les sexes, les femmes restent paradoxalement cantonnées aux seconds rôles dans la sphère politique (Coulomb-Gully 2016). Dix-sept ans après le vote de la loi sur la parité¹, les élues² restent minoritaires dans les assemblées désignées au scrutin uninominal, à l'instar de l'Assemblée nationale où elles ne représentent que 38% des député.e.s en 2017, et elles continuent à se heurter à un plafond de verre dans les instances féminisées à 50%. C'est le cas pour les conseils départementaux, régionaux ou municipaux qui, scrutin de liste oblige, sont composés pour moitié de femmes mais ne portent que peu d'élues aux fonctions exécutives. Ainsi, ne compte-t-on, aujourd'hui, que 10% de présidentes de conseils départementaux, 17% de présidentes de région ou 16% de mairesses.

Observée depuis les années 1950 (Dogan & Narbonne 1955, Duverger 1955), la persistante sous-représentation des femmes dans les instances électives de la démocratie représentative française ne saurait plus s'interpréter comme un accident de l'histoire que le temps viendrait naturellement réparer. De nombreux travaux en sciences humaines et sociales ont repéré les facteurs et les formes de la résistible féminisation politique au XXème siècle (Sineau 1988, Guéraiche 1999, Pionchon & Derville 2004, Achin & al. 2007, Sineau 2011). Le rôle de la socialisation différenciée des filles et des garçons (Mossuz-Lavau & Sineau 1983, Muxel 2001, Bargel 2005), le poids des inégalités entre les sexes dans l'accès à certaines filières d'éducation ou professionnelles pourvoyeuses de capitaux politiques (Achin 2005, Achin & Lévêque 2007), le fonctionnement sexiste des partis politiques dans la promotion de leurs membres ou la distribution des investitures (Troupel 2002, Bargel 2007, Fillieule & Roux 2009) ou encore la faiblesse des revendications féministes à l'intérieur du

¹ La loi numéro 2000-493 du 6 juin 2000 tend à « favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

² Cet ouvrage applique la féminisation des noms et des fonctions politiques, d'après les recommandations du *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexes*, du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

champ politique (Bard 2012) ont été convoqués au rang d'éléments d'explication de la durable fermeture des charges électives aux femmes.

Toutefois, les transformations sociales qui modifient sensiblement la place des femmes dans la société française au cours du second XXème siècle tendent à rendre ces explications de moins en moins opératoires. Depuis les années 1970, les femmes sont toujours plus nombreuses à accéder aux viviers traditionnels du recrutement politique, les trajectoires des élu.e.s tendent à s'uniformiser et le *gender-gap* électoral disparaît progressivement (Mossuz-Lavau 2003, Sineau 2007). Ainsi, la résistance à la féminisation de l'espace politique tiendrait-elle moins à des différences socio-biographiques entre les actrices et les acteurs ou à des facteurs d'exclusion formelle qu'à des mécanismes symboliques de discrimination des femmes, subtils et implicites mais opératoires.

L'histoire des femmes en politique, longtemps marquée du sceau de l'exclusion, prend à partir leur accès à la citoyenneté active en 1944 la forme d'une inclusion discriminatoire (Fraisse 1995, Fraisse 2011). À l'interdiction ancienne faite aux femmes d'exercer le pouvoir (Faure 1985, Perrot 1997, Godineau 2000, Viennot 2006) ont succédé des barrières symboliques, celles des logiques androcentrées et sexistes qui ont durablement et implicitement façonné les rôles politiques légitimes. Les nouvelles entrantes admises de droit à concourir pour obtenir une charge publique se heurtent à une culture politique marquée par les *habitus* masculins tant et si bien qu'elles sont longtemps une minorité à être nommée à des fonctions gouvernementales (Sineau 2010). Elles sont encore plus rares à être élues pour représenter leurs concitoyen.ne.s (Fraisse 1994). Si des femmes sont désignées pour occuper des postes gouvernementaux dès la Troisième République (Bard 2007), l'accès à la représentation, *a fortiori* nationale, demeure un enjeu plus complexe pour les Françaises.

L'état de la féminisation de l'Assemblée nationale, à compter de 1958, date à laquelle les femmes peuvent prétendre à l'élection sur leur nom propre dans le cadre du scrutin uninominal majoritaire à deux tours, est à ce titre éloquent. Les élues représentent moins de 2% des député.e.s jusqu'en 1978 ; elles ne dépassent le seuil symbolique

des 10% qu'en 1997 et ne représentent encore que 38,65% de la Chambre à l'issue du scrutin législatif de 2017³.

La Cinquième République est ainsi le théâtre d'une lente et résistible féminisation de la représentation nationale dans lequel des centaines de femmes tentent de produire une identité et un engagement politiques susceptibles d'être avalisés par le vote majoritaire. Se disant candidates, les impétrantes accèdent à une prise de parole inédite dans la sphère politique, rompant ainsi le silence qui a longtemps caractérisé la vie publique des femmes (Perrot 1998). De meetings en réunions politiques, les prétendantes à la députation se font connaître, justifient leur candidature, expliquent les motifs de leur engagement, décrivent leur trajectoire, explicitent les valeurs qui les animent et exposent un programme visant à susciter l'adhésion. Par le truchement des mots, les candidates cherchent à s'imposer dans une République quantitativement et qualitativement masculine. C'est pour cette raison qu'avant d'être un nombre d'élues, la féminisation est avant tout une opération verbale qui répond des normes, des ressources et des contraintes qui encadrent les candidatures de femmes à une époque et dans un contexte donnés.

Partant, cet ouvrage entend faire l'histoire de l'inclusion des femmes au Palais-Bourbon, l'un des derniers bastions masculins, à partir de l'analyse du discours électoral compris comme une parole constituante et médiatisante rendant sensible l'institution parlementaire (Lagroye 1994, Lagroye 1995). Au croisement de l'histoire politique, des études de genre et de l'analyse du discours, deux grands types de questions présideront à cette histoire genrée du discours. D'une part, il s'agit de se demander comment la position historique et sociale des locutrices-candidates, groupe homogène au regard de son exclusion de la démocratie, informe leurs prises de position discursives sur la scène électorale et leur présentation de soi. Alors que les rôles et les identités parlementaires ont été durablement endossés par les hommes, comment les femmes investissent-elles les rôles parlementaires, s'adaptent-elles aux contraintes et produisent-elles une identité politique légitime ? Usent-elles de stratégies de différenciation ? Dans quels contextes, une identité dite « féminine » est-elle admise, valorisée ou au contraire invisibilisée ? Quelles sont les normes, les valeurs, les ressources qui la sous-tendent ?

³ Notons que si le taux de féminisation atteint un record en 2017, il faut le relativiser par la persistance d'inégalités qualitatives dans le partage du pouvoir au Palais-Bourbon : aucune femme n'est élue à la tête d'un groupe parlementaire par exemple.

D'autre part, il faut interroger les impacts de la féminisation de la parole dans le champ parlementaire : la participation des femmes à la vie parlementaire modifie-t-elle les représentations des fonctions de représentant.e.s ? Introduit-elle de nouveaux thèmes ? Quelles évolutions des pratiques discursives et des logiques de légitimation des candidatures s'opèrent au fil de la féminisation ? Quelles redéfinitions des normes de genre dans l'arène parlementaire ou dans la société traduisent-elles ?

0.1. GENRE, LANGAGE ET POLITIQUE

Au cœur du renouvellement des études politiques et parlementaires (Achin 2005, Gardey 2015), débuté à la fin des années 1980 (Rémond 1988), le genre s'impose ces dernières décennies comme un concept heuristique interdisciplinaire opératoire pour observer le processus de féminisation de l'Assemblée nationale au moins à deux titres : d'une part, il permet le dépassement de l'aporie de l'explication biologique des inégalités sexuées pour permettre l'analyse historique de la construction de la différence des sexes en politique ; d'autre part, en tant que système de règles, de normes, de représentation, il trouve dans le langage un moyen de s'accomplir pour les contemporain.e.s et de se donner à lire pour l'historien.ne du discours.

0.1.1. LE GENRE, UNE CATÉGORIE UTILE EN HISTOIRE PARLEMENTAIRE

Si, ces dernières années, le genre fait débat dans la société civile (Bereni & Trachman 2014), il a fait l'objet de publications scientifiques importantes (Bereni & al. 2012, Achin et Bereni 2014, Rennes 2016) qui montrent la vivacité du champ dans les sciences humaines et sociales depuis la première apparition du terme en 1972 dans les travaux de la sociologue Ann Oakley jusqu'à ses usages contemporains⁴.

⁴ Pour une généalogie complète du concept de genre et de ses usages, nous renvoyons à (Bard 2003, Thébaud 2007 ou Bereni et al. 2012). Notons seulement que la distinction entre sexe biologique et genre socioculturel – et donc l'invention du genre – est attribuée à des psychologues américains dans les années 1950-1960 (Stoller 1968). Cette découverte rencontre ainsi l'entreprise féministe de dé-essentialisation du sexe (féminin) que résume la célèbre formule de Simone de Beauvoir (1949 : 285) : « On ne naît pas femme, on le devient ». C'est la sociologue Ann Oakley (1972) qui introduit, quelques années plus tard,

Avec un retard plusieurs fois dénoncé (Riot-Sarcey 2000, Coulomb-Gully & Rennes 2010), l'espace politique est également soumis au regard critique et heuristique du genre, questionnant les discours universalistes et neutralisants qui considéraient l'entrée des femmes dans les instances du pouvoir comme une extension déproblématisée de la démocratie (Ballmer-Cao & al. 2000, Bard & al. 2004, Jenson & Lépinard 2009). A la suite de l'article fondateur de Joan W. Scott (1988) se développe en effet une conception du genre comme une « catégorie d'analyse utile » en histoire et l'idée de l'importance capitale du genre comme facteur de définition et de structuration du champ politique est soutenue. Partant, trois axiomes forts du genre ont été intégrés aux réflexions sur les rapports entre les sexes et le pouvoir.

De manière fondamentale, le premier apport majeur du genre concerne le rejet du déterminisme biologique pour expliquer la place des femmes et des hommes dans les sociétés en général et en politique en particulier. La critique anti-essentialiste a permis dès lors de penser les représentations, les attributs, les pratiques des femmes et des hommes non plus comme un état de faits naturels immuables mais comme le résultat d'une construction sociale et culturelle (Guionnet & Neveu 2004). En dénaturalisant les catégories de sexe, la perspective du genre en fait des objets d'histoire, éminemment artefactuels et contextuels.

Depuis les années 1990, l'opposition entre sexe et genre sur le modèle de l'opposition entre nature et culture, déjà informative, s'est nuancée et complexifiée. Des théoricien.ne.s du concept, à l'instar de Christine Delphy (2001), ont mis en évidence les travers de cette approche qui revenait à fonder la construction sociale sur une présupposée identité biologique première, ainsi paradoxalement réaffirmée. Poser le genre comme la part sociale du sexe risquait d'alimenter l'illusion qu'une fois le genre isolé du sexe, il laisserait apparaître un sexe pré-social (ou pré-linguistique) voué à se plier à une construction. Avec l'apport d'importants travaux, comme ceux de l'historien Thomas Laqueur (1992)⁵, les rapports entre sexe et genre

nommément le concept en sciences humaines et sociales. En France, les premiers usages du terme genre en histoire datent de la décennie 1980 (Collectif 1980, Collectif 1991). Un lent processus d'institutionnalisation démarre alors avec notamment la création de revues dédiées au genre : *Les Cahiers du Genre* sont créés en 1986 sous le titre *Cahiers du Gedisst* ; *Clio. Femmes, genre, histoire* est créée en 1995 sous le nom *Clio. Histoire, femmes et société et Travail, genre et société* voit le jour la même année sous le titre *Cahiers du Mage*.

⁵ Voir également les travaux sur le corps de (Corbin, Courtine & Vigarello 2006).

sont remis en question : le sexe n'appartient définitivement pas à un ordre biologique indépendant, il est également pris dans une élaboration sociale et culturelle. Le corps n'est pas une pure entité naturelle mais il répond de processus de régulation, de normalisation et de contrôle qui sont autant d'opérations politiques, sociales et historiques. Pascale Molinier a résumé récemment l'un des paradigmes centraux des études du genre dans les termes suivants :

« Que le corps soit construit dans un processus biopsychoculturel ne veut pas dire qu'il n'est pas réel ou matériel, mais qu'il n'existe pas dans un état de nature qui pourrait être saisi en dehors du social, nous vivons dans un monde genré où nous sommes en permanence lus et interprétés dans les catégories de genre » (Molinier 2013 : 20).

Il s'agit alors de penser le sexe comme déjà social et de déplacer le regard des parties divisées vers le système de partition lui-même. Le genre ne désigne plus simplement les « rôles de sexes » individuels mais le système qui engendre les sexes en les distinguant. Dès lors, le genre n'exprime pas la part sociale de la division mais est cette division⁶.

Compris comme un « système de bi-catégorisation hiérarchisé entre les sexes et les valeurs et les représentations qui leur sont associées (féminin/masculin) » (Achin et Bereni 2013), le genre élabore les catégories de sexes sous le double mode de la relation et de la domination. Ce sont là deux autres aspects clefs du concept. Les études de genre supposent une posture relationnelle qui permet de penser les identités féminines et masculines dans leur co-construction réciproque. Ce postulat n'empêche pas de travailler de manière privilégiée sur l'un des groupes de sexe – comme dans notre étude – et d'envisager ses caractéristiques comme des produits d'un rapport social. En relation, les catégories de sexes sont également hiérarchisées – généralement – à la défaveur du féminin (Mathieu 1991, Guillaumin 1992, Héritier 1996, Bourdieu 1998, Delphy 1998). Enfin, l'interaction de genre croise d'autres rapports de pouvoir. Dé-

⁶ Partant, il faut se joindre à Joan W. Scott pour réaffirmer l'absence de synonymie entre sexe et genre, qui à ce titre ne saurait s'employer au pluriel. Il n'existe pas *des* genres (par exemple femmes, hommes, transsexuel.le.s, etc.) mais *un* genre, c'est-à-dire un principe organisateur qui détermine les positions des individus parfois indépendamment de leur sexe (Scott 2010, Scott 2012).

essentialisées, les catégories de sexe ne sauraient être perçues comme homogènes : elles sont parcourues de multiples tensions ou appartenances (âge, classes, ethnies, sexualités...) qu'il convient de penser en intersectionnalité, dans leur intrication et leur simultanéité (Jaunait & Chauvin 2012).

Appliqué au politique, le genre permet de questionner la position à plusieurs égards dominée des femmes. Plus qu'ailleurs, le genre est dans l'espace institutionnel « un élément constitutif des relations sociales fondées sur les différences perçues entre les sexes, et une façon première de signifier les rapports de pouvoir » (Scott 1988). Il est un ensemble de symboles, de représentations et de pratiques qui construisent les positions des individus selon leur sexe. *A fortiori*, si le genre entretient d'étroites connexions avec le pouvoir politique, c'est qu'il divise et permet de distinguer les détenteurs potentiellement légitimes du pouvoir des autres. La différence des sexes, résultant de l'exclusion des femmes du politique et constituant l'archétype de la différence, est un outil de reproduction et de légitimation matricielle des rapports de pouvoir⁷.

Produits dans le cadre de rapports sociaux de sexes historiquement inégalitaires, les identités, les pratiques et les engagements des législatrices témoignent autant des contours de la légitimité du féminin en politique que du système de partition qui préside à leur construction. Exclues en raison de leur féminité, pensée en opposition aux représentations dominantes du métier politique, l'invention des élues⁸ s'inscrit nécessairement dans cet antagonisme historique, qu'elle perpétue sans doute mais contourne voire subvertit également.

0.1.2. LE LANGAGE : TRACE ET PERFORMANCE DU GENRE EN POLITIQUE

Système de règles, de codes, de représentations, le genre signifie la bipartition inégalitaire et sexuée des sociétés. En cela il fonctionne comme une grammaire, comme un « langage du politique » (Achin & Bargel 2013) pour imposer, légitimer et

⁷ Par exemple, pendant la Révolution française, les révolutionnaires bourgeois ont combattu l'aristocratie en la dénonçant comme « féminine » pour mieux se parer des attributs valorisés de la vertu et de la puissance viriles (Scott 2012).

⁸ L'expression est reprise au groupe de recherche « L'invention de l'élue : étude sur l'entrée des femmes en politique » (AJI JC 67016) qui s'est intéressé à la construction de la figure et de la place des élues de la parité (Achin & al. 2007).

hiérarchiser les identités, les places et les relations des individus et des groupes. En posant cette définition, les liens entre le genre et le langage sont naturellement tissés. Sans prétendre que le système genré soit exclusivement représentations langagières⁹, il faut toutefois admettre que l'ordre du discours est l'une de ses meilleures traces ou encore l'un de ses facteurs les plus efficaces. En effet, les discours sont informés par les réalités sociales de leurs conditions de production. Mais ils sont également des acteurs de la configuration voire de l'accomplissement des faits sociaux (Tournier 1992, Guilhaumou 2006). Produits sociaux d'une réalité, les discours procèdent des hiérarchies sexuées existantes en même temps qu'ils (re)modèlent les identités féminines et masculines légitimes dans un contexte donné. En somme, pour le dire avec C. Michard, le langage est « à la fois le symptôme du rapport de pouvoir et l'un des moyens de sa mise en œuvre » (Michard 2012 : 24). Les productions discursives contribuent, ainsi, à la mise en ordre de la différenciation sexuelle : c'est dans le langage d'une époque que s'inscrivent les rapports sociaux de sexes, que sont réifiées les catégories, que se perpétuent les antagonismes (Riot-Sarcey 2000). Par là, les discours accèdent au statut de trace mais également de performance du genre (Duchêne & Moise 2011, Chetcuti & Greco 2012).

Malgré la prise de conscience précoce dans le champ académique de la relation de co-construction des pratiques langagières et des catégories de sexes, les historien.ne.s du genre ont durablement délaissé l'étude de la matérialité discursive des rapports entre les femmes et les hommes et les linguistes ont peu intégré la perspective genrée dans leurs travaux (Coulomb-Gully & Rennes 2010, Greco 2014).

Pourtant des travaux pionniers, dès les années 1970, ont ouvert la voie de manière convaincante et démontré la nécessité de prendre au sérieux le langage pour la compréhension des processus genrés dans les sociétés. En 1973, Robin Lakoff est la première à soutenir, dans une perspective féministe, que les différences de langage entre les

⁹ Pour un aperçu des débats entre les tenants du *linguistic turn* et les historien.ne.s du fait social, lire (Baker & Chartier 1994). Si notre approche du genre s'inscrit davantage dans l'analyse du discours et du symbolique, il ne s'agit pas pour autant de nier la réalité sociale des hiérarchies de sexes. Au contraire, nous plaidons en faveur d'une intrication nécessaire entre l'étude du fait social et celle de sa dimension discursive. Pour le dire avec Judith Butler, nous pensons que « le langage à la fois est et se réfère à ce qui est matériel et ce qui est matériel n'échappe jamais complètement au processus par lequel il est signifié » (Butler 2009 : 68).

sexes reflétaient en même temps qu'elles (re)produisaient la position dominée des femmes dans la société (Lakoff 1973, Lakoff 2004)¹⁰. À partir des années 1990, la centralité des productions langagières dans la performance des identités de genre est réaffirmée avec force dans l'oeuvre de Judith Butler (2005). En tentant de dépasser la dimension essentialiste des catégories, ces études appuyées sur les apports de John Austin, Michel Foucault, Jacques Derrida ou Jacques Lacan, plaident pour une appréhension inévitablement discursive du réel : le langage n'est plus simplement un miroir des rapports entre les sexes mais (dé-)construit le genre, dans une dimension polyphonique qui précède et succède les locuteurs/trices. En France, des recherches commencent dans les années 1980 et questionnent tour à tour le sexisme dans la langue (Yaguello 1978, Michard 2002, Michard 2008), l'existence d'un « parler femme » (Aebisher & Forel 1983) ou encore l'enjeu de la féminisation (Houdebine 1998, Fujimura 2005, Dister & Moreau 2009, Constantin de Chanay et al. 2017)¹¹. Si le constat d'une linguistique encore largement fermée aux études de genre peut être formulé (Boutet & Maigueneau 2005), il n'en demeure pas moins que des travaux importants publiés ces dernières années témoignent du dynamisme certain du champ de recherche (Wodak 1997, Baker 2008, Talbot 2010, Greco 2015).

Particulièrement, l'analyse du discours se révèle ces dernières années être terrain d'étude fécond du genre. Parce qu'elle se situe au croisement du linguistique et de l'extralinguistique, du langage et de la société, des productions discursives et de ses conditions historico-sociales d'énonciation (Longhi & Sarfati 2014), la perspective d'analyse du discours apparaît comme l'une des plus favorables pour l'appréhension des processus de différenciation et de hiérarchisation des sexes dans les discours produits au sein d'espaces sociaux, institutionnels, historiques et interactionnels divers. En affirmant la nécessaire prise en compte de la matérialité discursive du genre dans

¹⁰ Ces travaux ouvrent le paradigme dit de la domination, alimenté par d'autres travaux dans les années suivantes : par exemple (Key 1975, Spender 1980). D'autres études anglo-saxonnes développent le paradigme de la différence arguant d'une socialisation différente entre les femmes et les hommes qui les mèneraient à d'inévitables malentendus : par exemple (Tannen 1990). Depuis, ces études ont fait l'objet de critiques soulignant les déficits méthodologiques et le caractère stéréotypé et réifiant des analyses postulant l'idée de styles féminin et masculin stables, exclusifs et indépendants de la situation d'énonciation (Bailly 2008, Cameron 2007).

¹¹ Ces travaux ont ainsi décrypté les phénomènes d'invisibilisation des femmes, de péjoration ou de sexualisation par la féminisation grammaticale (par exemple, maître/maîtresse, homme public/femme publique).

le cadre de ses conditions de production, l'analyse du discours permet la réaffirmation des axiomes fondateurs du genre et ouvre la voie à un dialogue interdisciplinaire pertinent avec l'histoire du politique. Loin de se fixer comme objectif illusoire la définition de traits linguistiques qui définiraient des styles féminins et masculins en langue, invariables à la situation de communication¹², l'analyse du discours cherche au contraire à repérer les processus discursifs qui façonnent les catégories et les idéologies en contexte. C'est en cela qu'elle rejoint, appuie et nourrit l'une des vocations de l'historien.ne du politique. En effet, si l'on veut bien admettre que les féminités et les masculinités politiques sont produites dans et par du langage, dans le cadre de rapports de pouvoir mouvants, l'un des sens de l'histoire politique actuelle réside dans la déconstruction critique et historicisée des discours. Là où le récit historique posait les femmes et les hommes comme des groupes impensés et leurs relations comme ahistoriques et apolitiques, il les questionne aujourd'hui dans le mouvement de leur formation, discursive notamment.

L'affirmation d'un lien étroit entre genre et discours est encore plus nécessaire lorsqu'on considère le monde politique dans lequel l'essentiel des activités, de la conquête à l'exercice du mandat, se résume à des prises de parole. Surtout, ce parler politique bénéficie d'un statut particulier par sa dimension performative évidente (Austin 1970). S'exprimer, lorsque l'on est un.e élu.e n'est jamais sans effet sur le réel. La parole politique co-construit le monde qu'elle décrit, elle suscite le rejet ou l'adhésion ou encore elle configure le sens des événements. Plus particulièrement, le discours est le lieu et l'agent de l'invention identitaire et politique des locutrices et des locuteurs. L'identité politique est avant tout une représentation que l'on se fait de soi et en tant que telle, elle est essentiellement médiée par du langage. Si elles peuvent être en partie appuyées sur des données socio-biographiques objectives (comme l'origine géographique, l'appartenance socio-professionnelle), les identités politiques ne sauraient être considérées comme un état immanent ou immuable (sauf à risquer d'essentialiser les relations de pouvoir – entre les sexes – sur la scène parlementaire). « Déterminées par les situations dans lesquelles elles sont érigées, par les rapports de pouvoir qui sont alors

¹² Certains travaux, en traitement automatique des langues notamment, cherchent à établir des permanences linguistiques sexuées sur de vastes corpus parfois hétérogènes, au risque de biopsychologiser des phénomènes discursifs profondément contextuels et mouvants.

noués et dans les efforts entrepris pour les modifier » (Martin 1992 : 583), les identités sont avant tout des représentations que les candidat.e.s se font d'elles/eux-mêmes et de leurs rôles et qu'elles/ils rendent lisibles ou sensibles à leur électorat par la matérialisation du langage verbal. En conséquence, le discours peut se penser comme un lieu d'identification (Mayaffre 2003). Non seulement véhicule d'un programme, d'un message ou une incitation à l'action, le discours politique vise à construire un espace d'identification des individus et des groupes. Il est tout autant ce qui singularise les locuteurs/trices que ce qui cherche à amalgamer ou à rassembler. Le but premier des hommes et des femmes politiques est de favoriser l'identification de l'électorat, se reconnaissant autour d'une même vision ou d'un même projet politique. C'est dans et par le discours que les futurs député.e.s déclinent une identité et un engagement susceptibles d'attirer l'adhésion des citoyen.ne.s et de parvenir à leur légitimation.

Ensuite, parce que le discours politique est toujours en progression, qu'il médiatise une actualité politique mouvante, qu'il porte les agendas électoraux, il est le support privilégié des identités et des représentations politiques genrées par définition changeantes. L'étude des discours dans le cadre de la Cinquième République, caractérisée par une féminisation initialement timide des instances de représentation et devenue de plus en plus importante et impérieuse à partir des débats sur la réforme paritaire dans les années 1990 doit à ce titre être informative. Formulés dans le cadre de rapports entre les sexes évolutifs dans l'ordre politique – qui reconnaît dans la loi en 2000 l'universalité bisexuée de la nation – les discours politiques accompagnent et co-accomplissent les évolutions institutionnelles ; ils prennent acte de l'entrée de plus en plus importante des élues dans l'arène politique et contribuent à lui donner un sens, une orientation et une configuration.

En somme, le traitement discursif de l'invention de l'élue au Palais-Bourbon est ainsi plusieurs fois justifié. Central dans la performance d'identités politiques, le discours est constitutif et constitué des rapports de pouvoir inégaux entre les sexes. C'est en son sein que se formulent les identités sexuées et les normes de genre et qu'elles s'actualisent au fil des législatures et des conjonctures historico-politiques. Pourtant, le discours des femmes politiques – ou sur les femmes – n'est que rarement érigé en finalité des études de genre en histoire, faisant au mieux l'objet de quelques citations illustratives (Bonnafous 2003). Cette étude postule, au contraire,

l'analyse historicisée des discours comme l'une des voies de félicité de l'approche du genre en histoire politique. Reste qu'accorder une telle centralité à la parole publique dans la construction des acteurs et des actrices politiques impose à l'historien.ne de la considérer non seulement comme une production historico-politique mais également comme un produit d'essence linguistique. Il ne s'agit plus uniquement de chercher à puiser des informations qui renverraient à la compréhension d'un ordre extralinguistique mais bien de saisir comment l'ensemble des unités linguistiques participe, via des parcours textuels complexes, à l'élaboration du sens politique, à l'invention et à la performance des figures de parlementaires. C'est pour cette raison que cette étude accorde à l'ensemble des unités textuelles étudiées le statut d'agent de construction de l'identité politique genrée des candidat.e.s. L'idée qui sous-tend ce programme est simple et ancienne : la représentation que les locuteurs/trices formulent d'eux/elles-mêmes ne se façonne pas seulement dans le *logos*, le dit ou l'argumenté mais également dans l'*ethos*, les manières du dire ou le montré (Amossy 1999, Amossy 2010). Pour reprendre la tripartition élaborée par Aristote dans le premier livre de la *Rhétorique*¹³, l'argumentation électorale des candidates à la députation s'inscrit certes dans le *logos* (le raisonnement logique) mais s'appuie également sur le caractère montré des oratrices, i.e. *ethos*. Autrement dit, le corpus féminin interrogera par sa tonalité globale, qui témoigne des choix lexicaux originaux des candidates pour élaborer dans leur discours un *ethos* ou une image d'elles-mêmes favorable.

Prenant acte de la centralité du discours dans la construction des élu.e.s et de son essence linguistique fondamentale, l'analyse des candidatures de député.e.s, considérées dans cet ouvrage, ne saurait se priver d'un cadre épistémologique défini et d'un protocole méthodologique explicite.

¹³ Aristote (1967). Le troisième pôle de la trinité aristotélicienne concerne le *pathos*, c'est-à-dire les dispositions (émotionnelles) où l'on met l'auditoire.

0.2. LE DISCOURS POLITIQUE EN HISTOIRE. POUR UNE HERMÉNEUTIQUE MATÉRIELLE NUMÉRIQUE

En raison du statut qu'elle accorde au discours en histoire, cette étude plaide en faveur d'une posture herméneutique matérielle, i.e. attachée à la matérialité des archives textuelles. Elle s'inscrit dans la lignée de la rencontre entre histoire et linguistique débutée dans les années 1960 et la poursuit dans le cadre épistémologique actuel de la révolution numérique qui, loin de n'être qu'un simple changement de supports des textes, renouvelle et augmente les pratiques de lecture et de connaissance (Rastier 2001).

0.2.1. LA RENCONTRE DE L'HISTOIRE POLITIQUE ET DE LA LINGUISTIQUE QUANTITATIVE

Formulée à la fin des années 1960, l'affirmation du discours comme objet d'histoire entraîne la rencontre de la linguistique (quantitative) avec l'histoire (Guilhaumou 1975). Alors que l'histoire politique s'était, d'un point de vue historiographique, moins souvent prêtée aux approches quantitatives que l'histoire économique et sociale notamment, le programme scientifique d'une analyse du discours du côté de l'histoire suscite une collaboration féconde d'historien.ne.s, de linguistes, d'informaticien.ne.s et de statisticien.ne.s pour le développement de la lexicométrie en France (Muller 1973) et autour de textes politiques comme objet d'étude (Dubois 1962, Courdresses 1971, Prost 1974, Demonet & al. 1975, Tournier 1975, Cotteret & al. 1976, Labbé 1977, Gerstlé 1979)¹⁴.

En 1973, l'ouvrage fondamental de Régine Robin pose les bases d'un programme de recherche transdisciplinaire dans lequel l'histoire et la linguistique quantitative se voient accorder un statut égal dans une relation non utilitariste, dépassant les malentendus qui opposent historien.ne.s et linguistes dans les finalités de leurs travaux. Un an plus tard, c'est la parution de l'ouvrage d'Antoine Prost (1974) consacré au *Vocabulaire des Proclamations électorales de députés*

¹⁴ Les premières analyses lexicométriques se développent également sur des corpus littéraires. Voir Étienne Brunet (1978) et pour consulter ses principaux travaux, lire (Brunet 2016).

français de 1881, 1885 et 1889 qui vient apporter une preuve par l'exemple de la fécondité des approches informatisées du discours en histoire politique¹⁵. Pendant les années 1970, le rapprochement entre histoire politique et linguistique a été rendu possible par l'adoption d'un postulat fort : le discours ne saurait plus être uniquement une production de locuteurs/trices pris dans des contraintes linguistiques que les linguistes seuls auraient la charge d'analyser mais est également une pratique d'individus enserrés dans un contexte socio-historiquement situé et idéologiquement déterminé. Les bases d'une analyse du discours cherchant à rendre compte d'une réalité socio-historique, d'un positionnement empreint d'idéologie ou d'une vision du monde par la déconstruction des prises de paroles à une époque donnée sont ainsi posées. Par là, étaient à la fois exprimées la nécessaire prise en compte de la complexité linguistique dans la construction du sens, jamais transparent, et la détermination historique des discours par leurs conditions de production. En somme, le sens d'un discours devenait le produit d'une co-construction linguistique et historico-politique. Cette posture de critique historique arrimée à une conscience linguistique forte a conduit les historien.ne.s linguistes à adopter une méthodologie d'analyse assortie d'un outillage efficace. La contribution d'Antoine Prost (1988) à l'ouvrage-manifeste dirigé par René Remond formalise cette approche par « les mots » de l'histoire politique. Si à partir des années 1990 le dialogue entre histoire politique et linguistique semble souffrir d'un léger recul (Robin 1986), des études s'attachent avec succès à l'analyse de discours politiques assistée par la statistique textuelle (Peschanski 1989, Mayaffre 2000a, Labbé & Monière 2003, Marchand 2007, Mayaffre 2012a, Mayaffre 2012b, Née 2012, Alduy 2017). Ces dernières années, avec la révolution numérique, la multiplication des données textuelles, la délinéarisation du texte au sein de bases hypertextuelles et l'apparition de nouvelles formes de lecture, les questions épistémologiques et les besoins méthodologiques de l'historien.ne face au texte, au corpus et au discours deviennent impérieux (Lemerrier & Zalc 2008).

¹⁵ L'ouvrage est surtout remarquable pour son usage, du côté de l'histoire politique, de l'analyse factorielle des correspondances. Cet outil développé par Jean-Paul Benzécri (1980) sur la base d'une statistique exploratoire multidimensionnelle se trouve aujourd'hui implémenté dans tous les outils d'analyse de données textuelles.

0.2.2. L'ARCHIVE TEXTUELLE, UN PAN DE LA RÉALITÉ HISTORIQUE

Dans les traces des études pionnières mentionnées plus haut, cet ouvrage postule le discours politique et électoral comme un objet d'étude en soi et pour soi, non seulement pour ce qu'il dit mais aussi pour ce qu'il est et fait. Le concept d'événement discursif formulé par Jacques Guilhaumou en 2006 achève de démontrer l'intrication étroite entre histoire et linguistique dans l'archive historique. L'historien rappelle, en effet, que l'événement historique nous est transmis par le truchement du langage ou de l'archive. En cela, il est souvent un donné discursif dont on ne saurait ignorer l'essence linguistique pour prétendre le comprendre. Pour Jacques Guilhaumou (2006 : 48), « la dimension historique du fait social relève en grande part de ses conditions langagières d'apparition sans s'y confondre ». Autrement dit, si le discours ne subsume pas le réel, en partie extérieur à lui, il contribue à le construire : « les données empiriques n'ont pas de contenu préexistant à leur émergence perceptive », elles ne sont perçues des contemporain.e.s qu'à partir de leur mise en mot. Il n'y a plus, dès lors, d'un côté le discours et de l'autre la réalité dont le premier rendrait compte de manière plus ou moins fidèle, mais une intrication forte entre les deux.

Les événements adviennent et sont appréhendés par les acteurs/trices à partir de leur donation linguistique, celle-là même que les historien.ne.s étudient *a posteriori* dans les sources textuelles. Dès lors, l'archive textuelle, au cœur du travail historien, ne saurait se lire dans l'ignorance de son pouvoir configurationnel de l'histoire. Contrainte par l'horizon historico-social de sa production, l'archive textuelle ne se contente pas de figurer le réel mais le configure. Discours d'une époque sur elle-même, elle incarne un pan de la réalité qu'elle actualise dans un mouvement performatif et qu'elle construit dans sa dimension prescriptive.

Répétons qu'en politique, il faut plus que jamais postuler la consubstantialité de l'activité politique et du discours. Qu'est-ce qu'être parlementaire, si ce n'est proposer, délibérer, représenter et voter au nom des citoyen.ne.s ? Le cœur même de l'activité politique est d'ordre discursif. Ce sont par les mots, les formules et les slogans que se conquiert le pouvoir, qu'il s'exerce ou encore qu'il se garde. Dans les arcanes du pouvoir politique, faire c'est dire et dire c'est

faire (Benveniste 1966, Searle 1966, Austin 1970)¹⁶. La performativité est constitutive du discours politique dont la raison d'être est d'influencer l'auditoire, de moduler les réalités politico-sociales et de transformer le monde.

0.2.3. LA LOGOMETRIE : HERMÉNEUTIQUE ET LECTURES NUMÉRIQUES AUGMENTÉES

L'archive textuelle (ou tout simplement le texte, le corpus ou le discours) participe de l'histoire qu'elle relate. A ce titre, elle doit être lue avec les égards épistémologiques et les précautions méthodologiques qui s'imposent. Elle bénéficie également, aujourd'hui, dans le cadre des Humanités numériques, de nouvelles potentialités de lecture augmentée.

La logométrie, héritière de la lexicométrie, apparaît à plusieurs titres comme une méthodologie adaptée au traitement herméneutique de vastes corpus numériques. En effet, sans prétendre à l'objectivation du sens, la logométrie vise à l'objectivation de parcours de lecture susceptibles d'orienter et de baliser des chemins interprétatifs reproductibles. Plus que sur la vertu probatoire de la logométrie, il faut insister sur sa dimension heuristique d'assistance à l'interprétation d'un phénomène historico-discursif. Loin de céder à une illusion scientifique de probation du sens, la logométrie propose plutôt d'encadrer les voies qui y mènent.

Un constat préside à ce programme : les textes ne répondent jamais à une unique interprétation, érigée en vérité absolue et définitive, mais appellent de multiples exégèses polysémiques, parfois indépendantes même des intentions conscientes et affichées de l'auteur.e (Mayaffre 2007). Le sens (historico-politique), non seulement difficile à mettre au jour à la simple lecture naturelle ou humaine (notamment pour les vastes corpus), émerge de plusieurs compréhensions. Aussi, l'interprétation des masses d'archives textuelles historiques trouve-t-elle un soutien fiable dans l'usage de méthodes explicites de lecture permettant de justes et rigoureux contrôles des pistes interprétatives empruntées par l'exégète.

Conceptuellement, il faut affirmer deux impératifs. D'une part, l'archive textuelle, d'essence linguistique, ne saurait être lue sans une

¹⁶ Pour une réflexion récente sur les rapports entre langage, activité parlementaire et construction des réalités sociales, on pourra se reporter à (Galenberg & al. 2013).

prise en compte des unités linguistiques matérielles qui la composent et la configurent. Comment, en effet, selon la formule suggestive de Damon Mayaffre (2007 : 2) « prétendre toucher à l'âme des textes sans en considérer la lettre » ? D'autre part, à l'autre extrémité, ignorer les conditions de production historique des textes pour ne les considérer que dans leur dimension langagière se révèle également être une entreprise inféconde. Aussi, posons-nous, comme cadre épistémologique à cette recherche, après les auteur.e.s de l'herméneutique, qu'un texte ne saurait être décrit sans être interprété, ni compris sans être établi (Szondi 1989, Rastier 2001, Viprey 2005, Mayaffre 2007). Seule une appréhension du texte dans sa double dimension matérielle et interprétative, simultanément, semble ouvrir à l'historien.ne les voies d'une compréhension satisfaisante des textes. Il faut admettre avec Jacques Guilhaumou (2006 : 21) « que le contexte interprétatif d'un énoncé [au sein de l'archive textuelle] n'est pas extérieur à sa description ».

L'un des enjeux pratiques de la logométrie est précisément de permettre le passage entre le texte, considéré dans sa matérialité linguistique, et le sens historico-politique. Concrètement, l'ordinateur – i.e. les logiciels d'analyse de données textuelles¹⁷ – saisit les textes du corpus par la matière : il repère, compte et indexe systématiquement toutes les unités textuelles jugées pertinentes (i.e. la forme graphique, le lemme, la catégorie grammaticale et l'enchaînement syntaxique)¹⁸. Il les classe, les hiérarchise et les associe à des indices statistiques les identifiant comme autant de points de départ plus ou moins significatifs de parcours d'interprétation dans toutes les dimensions linguistiques du discours.

Arraché à son support folio traditionnel depuis la révolution de l'imprimerie, le texte est tokenisé et délinéarisé ; ses modes de lecture

¹⁷ Plusieurs logiciels seront utilisés en fonction des besoins du questionnement historique : Hyperbase 9.0 (E. Brunet, Université Nice Côte d'Azur), Hyperbase Web Edition (Laurent Vanni, Université Nice Côte d'Azur), Lexico 5 (André Salem, Université Paris 3), IRaMuTeQ (Pierre Ratinaud, Université Toulouse Le Mirail), TXM (Serge Heiden, ENS Lyon). Leurs différents usages seront détaillés dans le développement des analyses.

¹⁸ Avant d'être soumis au traitement logométrique, le corpus est annoté par un logiciel d'étiquetage morpho-syntaxique, Cordial (Synapse, Toulouse). Le traitement statistique du corpus peut ainsi s'effectuer à quatre niveaux linguistiques : le mot graphique, le lemme (les mots ramenés à leur forme canonique, par exemple « partira » = « partir »), la partie du discours (les mots ramenés à leur catégorie grammaticale, par exemple la forme « partira » = l'infinitif « partir » assorti d'un code indiquant sa conjugaison à la 3^{ème} personne du futur de l'indicatif) et les structures syntaxiques (par exemple « les femmes politiques sont » = l'enchaînement « déterminant + nom + adjectif + verbe »).

en ressortent multipliés. À l'hypertexte peut s'appliquer une hyperlecture (Vandendorpe 1999, Darnton 2010). La lecture oculaire et linéaire n'est plus la seule réalisable. Les tables d'index, les listes de vocabulaires spécifiques, les graphiques d'associations de mots ou encore les représentations factorielle et arborée, en multipliant les points de vue sur le texte, permettent l'élaboration de parcours de lecture dont la plus-value est évidente. À l'heure du numérique, l'historien.ne peut recevoir l'assistance précieuse d'une lecture quantitative, architextuelle et réticulaire renouvelant considérablement ses pratiques de dépouillement d'archives textuelles (Rygiel 2011, Mounier 2012).

Au coeur du projet scientifique d'une herméneutique matérielle et numérique (Mayaffre 2010), la logométrie a pour mérite principal de proposer un protocole d'entrée dans le cercle interprétatif – qui enferme l'analyse de la constitution du corpus à la production du discours historien – par le corpus. Elle prétend par l'étude des traits discursifs, attestés en corpus, atteindre le sens. Ou plus précisément par l'indexation des formes textuelles assorties d'une caractérisation quantitative, elle vise le fond.

La logométrie tient en effet sa force première du traitement quantitatif ; elle ne s'y limite cependant pas. Au contraire, elle est une méthode de lecture qui incarne le dépassement de la présumée opposition entre quantitatif et qualitatif¹⁹. Ces dernières années, de nombreux travaux en analyse textuelle ont témoigné de la fin de l'opposition désuète entre qualitatistes et quantitativistes dans une perspective partagée de penser la textualité comme la combinaison de structures linéaires et réticulaires (Adam 2005, Viprey 2006, Brunet 2007, Longrée & al. 2008). Il s'agit de considérer le texte dans sa double dimension : d'une part, via l'appréhension de sa linéarité qui rendrait compte des séquences d'unités textuelles examinées dans leur co(n)texte immédiat, auquel l'approche qualitative est sensible ; d'autre part, via la prise en compte de la non-linéarité du texte à travers l'édification de listes d'index d'unités textuelles, hiérarchisées et détachées de leur contexte que le traitement statistique peut restituer. Par là, la logométrie prétend rendre compte de la textualité à

¹⁹ Damon Mayaffre a démontré de façon convaincante la caducité de l'opposition entre quantitatif et qualitatif en analyse du discours : « la fréquence d'utilisation est une qualité ; et la qualité (ou un attribut) est le plus souvent attestée si elle peut répondre au dénombrement » (Mayaffre 2012c). Sur la question, nous nous permettons également de renvoyer à (Guaresi 2014a).

la fois dans sa dimension combinatoire ou syntagmatique et dans sa dimension sélective ou paradigmatique (Adam 2005). Concrètement, le passage – implémenté dans les logiciels de logométrie – entre fonctions documentaires et fonctions statistiques traduit l'exigence des chercheur.e.s de fonder leurs interprétations non pas sur des listes de fréquences désincarnées mais sur des données chiffrées aisément recontextualisables. Les premières fonctions permettent de lire les textes de manière linéaire mais également de naviguer avec méthode dans de vastes corpus. Les mots, les lemmes, les codes grammaticaux et les enchaînements syntaxiques, ayant été systématiquement repérés et indexés, sont convocables sur simple commande informatique. La fonction « concordance », en donnant à lire l'ensemble des passages contenant un trait discursif demandé, permet une consultation rigoureuse du corpus d'extraits en extraits pertinents au regard de la requête formulée par l'analyste. Par les fonctions statistiques, il s'agit, après le dénombrement de tous les traits linguistiques du texte, de révéler ceux dont le degré d'utilisation (sur-utilisé ou sous-utilisé) caractérise une partie du corpus par rapport à l'ensemble²⁰. En plus du calcul historique des spécificités, la statistique permet l'établissement de graphiques de distribution d'unités textuelles, le calcul de la distance entre les textes, l'analyse factorielle des correspondances, l'analyse arborée, les réseaux d'association de mots comme autant d'outils de classification et de caractérisation des textes rassemblés en corpus.

Si la lexicométrie a proposé dès ses débuts des outils de recontextualisation comme le retour au texte ou la consultation de concordanciers, la logométrie actuelle tente de se donner les moyens d'une statistique déjà contextualisante. L'approche cooccurentielle tend à incarner l'une des modalités de cette avancée qualitative. Sans trop détailler cette démarche qui fera à plusieurs reprises l'objet de développements dans le corps de l'ouvrage, notons simplement qu'elle permet de dépasser l'étude de la seule fréquence, néanmoins souvent informative, de termes décontextualisés pour aboutir à l'étude de paires cooccurentielles, i.e. de deux mots co-présents simultanément dans le paragraphe, considérées comme des contextes minimaux porteurs de sens susceptibles de nourrir une interprétation encadrée plus avant par la statistique (Mayaffre & Viprey 2012). Par

²⁰ Pour un point sur les principaux outils et postulats de la statistique lexicale différentielle, lire (Lebart & Salem 1994).

là, c'est l'effort systématique de la logométrie de déconstruction du texte, qui permet une compréhension statistique, globale et locale du corpus, combiné à un effort de recontextualisation, qui autorise l'interprétation politico-historique, qui s'illustre. En somme, la logométrie peut se prévaloir a minima d'une valeur descriptive. Les logiciels d'analyse textuelle permettent une description chiffrée fiable, exhaustive et systématique de toutes les unités textuelles sans aucun *a priori*, offrant à l'analyste la possibilité de quantifier précisément les conclusions avancées. Si les chiffres ne sauraient prouver le sens, ils proposent néanmoins une base objective sur laquelle fonder des conclusions. Surtout, la lecture logométrique est heuristique. Grâce au repérage des traits discursifs statistiquement saillants et significatifs d'un texte, donnés à lire à l'historien.ne du discours sous forme de listes, de graphiques, de réseaux lexicaux, la logométrie questionne et suggère des hypothèses de travail, non plus projetées *a priori* mais émergentes du corpus vers l'analyste. Par là, c'est la démarche hypothético-déductive qui est renversée et le risque d'un traitement partial et incomplet des corpus, biaisé par les projections subjectives des chercheur.e.s, qui est tenu à distance. Ici, la vertu heuristique de la logométrie est particulièrement précieuse. La description des usages et des effets du genre est un projet scientifique qui réclame une mise à distance, une médiation entre l'objet d'étude et les projections subjectives de l'analyste. Les féminités et les modèles de représentations formulés par les candidates à la députation ne seront pas étudiés à l'aune de préjugés sur les identités de genre mais émergeront d'une description précise des unités textuelles caractérisant les discours de femmes. Sans mener pour autant à une interprétation indiscutable, l'analyse procédera des interrogations induites par le traitement à l'aveugle du corpus. Là où la lecture naturelle (nécessairement défailante sur de gros corpus) permettait une interprétation sans autre médiation que la supposée et immédiate transparence du sens à la lecture, l'approche logométrique procède d'un protocole défini et impose un sas de contrôle entre le corpus et l'interprétation de l'analyste fondé sur un décryptage précis de la matérialité linguistique des textes. L'usage de la logométrie pour l'histoire du discours politique se trouve une fois de plus justifié si l'on veut bien admettre que le sens politique naît particulièrement de la redondance ou au contraire de la rareté, de la présence ou de l'absence de mots, supports des slogans, des idées, des programmes mais également au fondement des images, des identités et des représentations politiques. Par sa

vocation persuasive, le discours politique répète pour expliciter, redit pour convaincre, réitère pour imposer. Aussi, l'analyse quantitative contextualisée est-elle une voie choisie de dépouillement des productions discursives des élu.e.s.

0.3. CORPUS. OBJET ET CONTENU

0.3.1 LE CORPUS EN LOGOMÉTRIE : MATRICE DU SENS

Si la révolution numérique déconstruit le texte, elle matérialise, en revanche, le corpus, l'objet d'étude aujourd'hui indépassable des sciences humaines et sociales. La construction de (macro-)corpus numériques, rendue toujours plus accessible par les progrès techniques de l'informatique, répond au programme herméneutique esquissé plus haut. Déterminé par les hypothèses de travail de l'historien.ne, le corpus tient une place centrale et première dans le protocole logométrique. En témoigne la définition donnée par Damon Mayaffre (2010 : 19) dans son habilitation à diriger des recherches :

« le corpus est un ensemble [de textes rassemblés sur la base d'hypothèses de travail] dynamique et contrastif pour une sémantique différentielle. C'est un tout vivant, clos sur lui-même mais réflexif pour une herméneutique endogène ».

S'il est essentiel dans la démarche logométrique, c'est qu'il dirige le questionnement de l'analyste. Dans un mouvement *bottom-up* ou *corpus-driven*, la lecture assistée par ordinateur laisse parler les textes, rassemblés en corpus, dont les traits saillants, les caractéristiques lexicales, grammaticales ou stylistiques émergent, dirigés depuis le corpus vers l'analyse. Et pour cause, le corpus est « moins le réceptacle du sens que sa matrice » (Mellet 2002). Il produit un sens historique et oriente l'interprétation. L'usage même du corpus témoigne de ce postulat fort : le sens historique ne transparaît pas immédiatement des archives textuelles mais se (re)construit et se (ré-)interprète dans le corpus dont la perspective globale de constitution informe chacun des textes qui le composent. Selon l'idée développée par François Rastier, le global détermine le local : le corpus éclaire le texte qui lui-même documente la partie du texte (le paragraphe voire le mot). Le linguiste, dans son ouvrage *Arts et*

Sciences du texte, affirme la nécessaire compréhension du texte par le corpus : « Tout texte, si singulier soit-il, ne se laisse comprendre qu'au sein de la multiplicité des textes du même genre et du même discours » (Rastier 2001 : 92). Ici concrètement, comment comprendre en effet une déclaration de candidate à la députation sans la replacer dans l'environnement socio-discursif des législatures de la Cinquième République, des programmes de leur parti, des représentations du/de la « bon.ne candidat.e »? Aussi le sens ne naît-il que de la comparaison entre une partie et l'ensemble du corpus-norme de travail. En d'autres mots, le corpus représente un tout sémantique auto-suffisant dont les textes, parties prenantes, s'éclairent mutuellement dans un mouvement réflexif (Mayaffre 2002, Mayaffre 2005b).

Matrice du sens, le corpus peut également être considéré comme le co(n)texte maximal formalisable des textes à étudier. Il est en effet admis que le sens naît en/du co(n)texte. La logométrie le fait émerger en/du corpus ; il peut être admis que celui-ci incarne la forme empirique, matérielle, linguistique du co(n)texte nécessaire à l'interprétation du sens. Grâce aux progrès du numérique qui conduisent à l'établissement de corpus toujours plus gros, i.e. renfermant toujours plus de ressources interprétatives en leur sein, le corpus comme contexte intertextuel global demeure un idéal régulateur toujours plus proche²¹. Objet d'étude décisif, le corpus doit répondre à des exigences de construction pour être soumis à un traitement statistique valable : exhaustivité (ou du moins représentativité), homogénéité, contrastivité et clôture.

Constitué en fonction des problématiques de travail et des exigences d'un traitement statistique, le corpus impose donc le cadre d'une interprétation contrôlée et féconde. Parce qu'il détermine les analyses historiques de l'analyste, la constitution du corpus apparaît comme une véritable entreprise philologique, la seule – avant l'acte final d'interprétation – où les choix subjectifs mais motivés de l'historien.ne interviennent.

²¹ Reste qu'une partie essentielle des ressources pour l'interprétation, à savoir les conditions de production socio-historiques, échappe toujours en partie à la formalisation en corpus.

0.3.2 LE CORPUS « PROFESSIONS DE FOI »

L'universel du discours électoral demeurant un horizon inaccessible, un corpus de professions de foi répondant, par ses caractéristiques intrinsèques et les modalités de sa constitution, aux problématiques historiques de notre analyse a été rassemblé.

Entre présentation de soi et promesse de représentation politique, les professions de foi constituent un texte privilégié pour saisir les contours du mandat des député.e.s²². Loin de n'être qu'un catalogue de propositions électorales, la profession de foi est, selon la définition du politologue Yves Deloye (1999 : 233),

« l'acte de candidature par excellence. C'est elle qui rend public l'engagement du candidat et expose son programme. C'est elle qui nous révèle aujourd'hui, outre l'identité souvent oubliée de nombreux candidats, les valeurs qui les animèrent ainsi que la nature du système représentatif qu'ils entendaient défendre ».

Acte discursif fondateur de la candidature, la profession de foi performe le/a locuteur/trice en candidat.e officiel.le. En ce texte rituel à la veille de chaque scrutin, à la fois codifié par la loi électorale et personnel, les impétrant.e.s énoncent une promesse de représentation dont les ressources, les actions et les engagements revendiqués fondent un modèle de légitimité politique et prescrivent la nature du système représentatif défendu. Certes institutionnelles et relativement stéréotypées, les professions de foi n'en demeurent pas moins un moment discursif fort de la construction voire de l'invention de l'image de l'élu.e et de l'engagement politique pris en étant énoncé. Plus que simple trace d'une campagne électorale, la profession de foi est constitutive de l'activité de représentation politique, des programmes et des idéologies des candidat.e.s.

Le député Désiré Barodet, à qui l'on doit la remarquable conservation de toutes les professions de foi d'élu.e.s depuis 1881 aux archives de l'Assemblée nationale, affirmait que « le plus intéressant [des discours politiques d'un.e élu.e était], le premier de ses textes, celui qu'il [elle] a rédigé encore simple candidat[e], jetant sur le

²² Vieil objet du politique, la profession de foi a fait l'objet de travaux suggestifs en histoire, sciences politiques ou encore sciences du langage. Les principaux sont repris dans (Bonhomme 2016).

papier tout ce qui motivait sa candidature, tout ce qui laissait espérer sa victoire » (Debré 2007)²³. Nous y voyons, quant à nous, un lieu de l'invention des élu.e.s et celui de l'expression d'un engagement programmatique.

La consubstantialité de l'activité discursive avec l'être et le faire politique, affirmée plus haut, est encore plus prégnante dans les discours électoraux. Au fondement de la délégation de la souveraineté du peuple, le moment électoral construit la réalité et les acteurs et actrices politiques (Gerstlé 1989). Les campagnes électorales sont un moment logocratique par excellence. Pour Denis Barbet et Damon Mayaffre (2009 : 5) :

« jamais discours et événement ne se combinent mieux, jusqu'à l'identification, que durant cette période charnière où le langage doit être performant politiquement et où la performance politique ne peut se concevoir sans langage [...]. Une campagne électorale est tout entière un événement discursif : son actualité historique ou politique ne peut être appréhendée hors de sa donation linguistique ».

Les élections sont des périodes lors desquelles, plus que jamais, le dire et le faire politiques ne font qu'un. Les temps électoraux, et les proclamations de candidature qu'ils génèrent sont également des « séquences d'hyper-ritualisation » durant lesquelles les rôles politiques ordinaires sont surjoués, les engagements sont affirmés avec force et les rapports de force sont marqués²⁴. La profession de foi, discours emblématique de la campagne électorale, apparaît à ce titre, dans le cadre de notre champ de recherche, un observatoire privilégié de la féminisation de la représentation nationale ; elle agit comme un miroir grossissant de la structuration genrée de l'ordre politique.

Dans cette étude, la constitution du corpus s'est opérée en fonction des problématiques historiques de travail (l'étude des représentations

²³ Jean-Louis Debré rapporte également que Désiré Barodet voyait dans la somme des professions de foi « le seul programme de législation et de gouvernement qui convienne à une grande démocratie » (Debré 2007 : 12).

²⁴ C'est la perspective adoptée par Agrikolianski, Heurtaux & Le Grignou (2011 : 17) : les auteur.e.s plaident pour une étude des campagnes électorales pour elles-mêmes et non pour leurs seuls effets présumés sur les résultats de vote. Ainsi, nous attribuons aux professions de foi le statut « d'événement [discursif] singulier » mais également de « révélateur des logiques et des pratiques politiques ordinaires ».

et des positions politiques de parlementaires à l'aune du genre) et des exigences de son traitement par une statistique différentielle endogène. Les traitements statistiques égrenés au fil de la thèse ont évidemment été effectués sur un corpus clos. De la définition d'une population stable (ici les différentes unités textuelles) dépend la validité des calculs statistiques. On ne saurait établir un écart réduit (décrivant le degré de spécificité d'un mot dans une partie au regard de sa distribution dans le corpus) sur un ensemble changeant. Surtout, la définition claire et finie d'un corpus procède du postulat épistémologique fort du corpus comme norme. Puisqu'il n'existe aucune norme linguistique absolue au regard de laquelle étudier les distributions lexicales ou grammaticales des unités du corpus²⁵, il s'agit de poser le corpus comme une norme endogène par rapport à laquelle les saillances positives ou négatives d'un texte pourront être interprétées. Concrètement, notre corpus compte plus de 700 professions de foi de premier tour pour 511 116 mots²⁶ et incarne une norme de la parole législative sous la Cinquième République à partir de laquelle seront caractérisées les professions de foi de candidates dans la perspective d'en déceler les particularités et les saillances comme autant de pistes pour comprendre les promesses de représentation « au féminin ».

Comme la sémantique différentielle le réclame²⁷, le corpus clos est également contrastif et partitionné selon les lignes de clivages que l'analyste veut questionner. Ici, l'étude de l'invention des députées sous la Cinquième République passe par l'établissement d'un ensemble renfermant, outre les professions de foi des candidates, au centre de notre analyse, un corpus de comparaison de professions de foi d'hommes. Si la quasi-totalité des textes d'élues a pu être rassemblée, un échantillonnage a été nécessaire pour le corpus des textes d'hommes. Le nombre de femmes élues députées entre 1958 et 2007 étant nettement inférieur au nombre d'hommes élus, le risque était de composer un corpus trop déséquilibré pour assurer la robustesse des résultats. Si les résultats statistiques proposés par les

²⁵ Par exemple, le mot « parité » n'a pas un profil d'utilisation absolu en français. Sa distribution dépend de situations d'énonciation particulières : le terme sera sans doute plus fréquent dans le discours politique que dans les textes littéraires.

²⁶ Le corpus est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://mesure-du-discours.unice.fr/>.

²⁷ La sémantique différentielle postule que le sens naît de la différence : on ne définit une chose que par son rapport à une autre. Plus loin, on dira que les critères quantitatifs qui caractériseront les textes n'auront de pertinence que lorsqu'ils seront comparés à d'autres.

logiciels de logométrie sont évidemment pondérés (et ramenés à la taille des sous-ensembles considérés), il fallait – compte tenu de l'importance de la différence de taille – craindre que les sorties-machine ne soient pas interprétables. Aussi avons-nous choisi d'établir un corpus « artificiel » de professions de foi masculines selon trois logiques, temporelle, géographique et politique. Pour chaque profession de foi d'élue, nous avons collecté un texte d'homme élu à la même période, dans une circonscription proche et appartenant au même bord politique. L'objectif étant de limiter le plus possible les variables politiques et géographiques dans les comparaisons entre les textes de femmes et d'hommes.

Il serait néanmoins illusoire de prétendre étudier les candidatures à la députation de femmes sans tenir compte de leur orientation politique ou encore de la date de leur élection. Aussi le corpus, enrichi de métadonnées caractérisant chronologiquement et politiquement les textes mettra le genre à l'épreuve du temps et du positionnement idéologique. Les identités de femmes politiques à gauche se distinguent-elles de celles formulées par les impétrantes de droite ? Les quelques *happy few* élues au début de la République candidatent-elles dans les mêmes termes que les députées issues de la période paritaire ? Riche d'évolutions quant à la place des femmes en politique et traversée de multiples configurations politiques, la Cinquième République est un terrain d'observation fécond des permanences et des mutations qui touchent les figures d'élues au fil des législatures.

De manière apparemment paradoxale, la validité de ces contrastes (genrés, politiques et chronologiques) est assurée par l'homogénéité du corpus dans sa globalité. En effet, le corpus regroupe des textes comparables au regard de la problématique historique car appartenant au même (sous-)genre, produits dans des conditions identiques et à des fins semblables. En effet, la proclamation électorale constitue un genre particulier, à la fois personnel et stéréotypé, de politique générale; elle ne présente pas de particularité liée à une spécialisation thématique marquée. Par ailleurs, l'ensemble des proclamations électorales procède d'une même situation de communication : des candidat.e.s s'adressant à l'électorat d'une circonscription, et à travers lui à l'ensemble de la nation. Enfin, chaque profession de foi est un tout, une unité complète où le/a candidat.e dit en une fois tout ce qu'il/elle a à dire aux électeurs et aux électrices. C'est cette homogénéité qui autorisera l'interprétation des données quantifiées

obtenues par le traitement logométrique du corpus puisque toutes choses étant égales (genre de texte, situation d'énonciation, public), si les variables observées (sexe, parti politique, chronologie) n'avaient aucune influence sur les discours alors la statistique ne relèverait que des variations minimales imputables au hasard. Si, en revanche, des différences statistiquement significatives sont repérées alors leur interprétation socio-historique est requise.

Le Tableau 1 synthétise la composition du corpus.

Année	Corpus Femmes	Corpus Hommes	Total
	Nombre d'occurrences	Nombre d'occurrences	Nombre d'occurrences
1958	7 602	5057	12 659
1962	7 772	7032	14 804
1967	10 168	9449	19 617
1968	5 664	3997	9 661
1973	9 608	6429	16 037
1978	12 397	15 301	27 698
1981	13 043	14 742	27 785
1988	13 993	16535	30 528
1993	18 023	18 488	36 511
1997	41 067	41 235	82 302
2002	87 927	47 031	134 958
2007	46 206	52 400	98 606
Total	273 470	237 696	511 166

Tableau 1 : Composition du corpus Professions de foi (1958-2007)

Trois types de questionnements historiques s'imposent comme les trois temps de l'analyse. C'est d'abord de manière synchronique ou statique que le discours des candidat.e.s doit être lu. Y'a-t-il des indépassables discursifs dans les identités politiques formulées par les femmes ? Quels sont les traits originaux du parler politique des élues ? Comment se définissent les féminités et les masculinités dans les promesses de représentation électorale ? Dans quels contextes politiques et discursifs, la féminité devient-elle une ressource électorale ? Comment les identités de genre se déclinent-elles selon l'appartenance politique et les vues idéologiques des futures députées ? De manière diachronique ensuite, les identités genrées, repérées en première partie, seront mises à l'épreuve des évolutions politiques et des scissions électorales de la Cinquième République. L'ordinateur repère-t-il une chronologie propre à la féminisation de l'Assemblée nationale ? Quelles continuités et ruptures endogènes au corpus établit-il ? Comment les identités de genre se redéfinissent-

elles au gré de l'entrée des femmes dans l'Hémicycle ? Comment influencent-elles les modèles de représentation légitimes ? Dans un dernier temps, ce seront les problématiques relatives à l'égalité entre les sexes qui seront étudiées pour saisir les modalités de représentation des femmes à l'endroit de leurs concitoyennes ainsi que les évolutions des rapports sociaux de sexes qu'elles formulent.

PREMIÈRE PARTIE : *ETHOS* DE CANDIDATES

L'étude du discours politique des futurs parlementaires sous la Cinquième République doit être menée selon deux grands types de variables : les individus ou les groupes et le temps. Dans cette première partie, le facteur temporel est neutralisé pour permettre l'étude politique genrée de la parole électorale du personnel parlementaire (féminin) dans une perspective comparative. Il s'agit d'ignorer, provisoirement, le poids de la chronologie sur la période et sur les trajectoires individuelles pour s'intéresser aux particularités discursives des professions de foi de femmes, mises en évidence dans la confrontation aux textes d'hommes²⁸. D'une manière synchronique, la période et les député.e.s seront étudiées comme des tableaux, un temps, figés. Ce sont les permanences et les tendances discursives fortes des discours de chacun.e – mises en comparaison avec celles des autres – qui seront seules considérées. Les femmes dont nous prétendons étudier le discours électoral constituent un groupe hétérogène : elles n'ont ni le même âge, ni les mêmes situations familiale, sociale, économique ou culturelle ni même encore le même parcours politique. Pourtant, dans cette première partie, au-delà de leurs différences, ce sont leurs similitudes qui seront étudiées à partir de leur appartenance commune au sexe féminin qui, s'il ne saurait être considéré comme un destin biologique, s'est construit comme homogène au regard du politique (Varikas 2006). Limite de prime abord, cette diversité devient une force dans le traitement du corpus par la logométrie. Le parcours et le discours politiques des candidates pourraient faire l'objet de monographies toutes plus originales les unes que les autres tant les trajectoires sont singulières mais la lecture systématique et statistique de la quasi-exhaustivité des professions de foi des députées de la Cinquième République établira les traits communs, structurants et significatifs de la représentation et de la légitimation discursives des candidates. Repérés par un traitement rigoureux et fiable, les marques discursives caractéristiques du corpus féminin ne sauraient être considérées comme anecdotiques ou relatives mais bien comme significatives et représentatives de la promotion électorale des futurs mandataires de la nation. Bien sûr,

²⁸ Précisons encore une fois que c'est l'ensemble du corpus qui constitue la norme linguistique au regard de laquelle les groupements de textes se distingueront et se caractériseront.

l'essence même de l'histoire est de mesurer les évolutions temporelles. Sans aucun doute, le genre et les identités qu'il structure en politique sont toujours en mouvement et reconfigurés au fil des évolutions conjoncturelles dans le champ politique. Sous la Cinquième République, les évolutions sociologiques, institutionnelles et politiques majeures – au regard de la présence des femmes dans le champ parlementaire – laissent pressentir des mutations importantes dans les rapports entre genre et politique. Avant de s'y arrêter, il convient néanmoins de questionner l'existence d'éventuelles permanences structurelles et tendances lourdes qui organiseraient les rapports de pouvoir des sexes dans les instances électives²⁹. Les candidatures féminines seraient-elles porteuses de caractéristiques discursives qui construiraient, au-delà des contingences historiquement situées de leur positionnement politique, une représentation de la fonction et de l'engagement parlementaires spécifiques le long des cinq décennies étudiées ?

1.1. LES THÈMES DU DISCOURS ÉLECTORAL : ENTRE MIXITÉ ET SPÉCIALISATION SEXUÉE

Précocement, l'hypothèse d'un renouvellement du périmètre thématique du discours électoral au contact de la féminisation a été émise (Sineau 1988). *Outsiders* historiques de la représentation, les femmes accédant au statut de sujets de la langue politique en modifieraient les contours et les contenus par l'apport de leurs visions et expériences particulières. L'idée étant, pour reprendre les mots de Georges Lavau que :

« C'est la parole définitoire des politiques (partis, hommes [sic] politiques, cadres et militants, journalistes) qui trace les frontières de l'espace "politique" et des activités "politiques". Ce dont leur parole ne parle pas n'est pas politique, tout ce dont s'empare leur parole est viré au politique (le jour où ils parleront d'amour, l'amour sera dimensionné politique) » (cité par Sineau 1988 : 191).

²⁹ Précisons explicitement que si cette analyse s'intéresse aux traits de discours permanents de la candidature des femmes, ce n'est jamais pour plaider l'existence d'une essence féminine qui conduirait à la production d'un langage particulier mais plutôt pour questionner les normes de genre sur le temps long de la Cinquième République.

Partant, dans ce premier temps de l'analyse, nous avons cherché à établir un panorama thématique du corpus de professions de foi de façon à mettre au jour les éventuelles spécialisations des sujets électoraux en fonction du sexe des locuteurs et locutrices.

1.1.1. PANORAMA DE LA STRUCTURE THÉMATIQUE MIXTE DU CORPUS : LE POIDS DE L'INSTITUTION PARLEMENTAIRE

Méthodologiquement, la mise au jour de la structure thématique des discours reste un défi pour l'analyse du discours. Ces dernières années, des développements épistémologiques et techniques en logométrie ont toutefois abouti à des réussites (Ben Hamed & Mayaffre 2015). Dans la lignée des travaux de Max Reinert (1993), de Jean-Marie Viprey (1997, 2006) et d'Étienne Brunet (2012), il est aujourd'hui possible d'obtenir un panorama synthétique des professions de foi. Pour ce faire, les 300 substantifs les plus utilisés dans le corpus, considérés comme les premiers porteurs de la substance du discours, sont repérés. Ensuite, on étudie les relations que ces mots entretiennent entre eux. L'idée qui préside à cette analyse est simple : le texte fonctionne comme un tissage au sein duquel la rencontre entre les mots – que nous appellerons également cooccurrence – constitue les mailles essentielles d'où naît le sens³⁰. Pour le dire autrement, le sens d'un mot s'approche à partir de l'étude de ses contextes d'emploi, dont les cooccurrences (i.e. les mots qui lui sont associés de façon significative) incarnent la forme minimale mais chiffrée. Plus généralement, en dotant chacun des 300 substantifs de son profil cooccurentiel, on laisse apparaître la trame sémantique des corpus.

Pour calculer et représenter la matrice cooccurentielle du corpus, nous avons recours au logiciel toulousain Iramuteq qui établit, par une classification hiérarchique descendante, des classes de vocabulaire, aussi stables et homogènes que possible, rendant compte des « mondes lexicaux » (Reinert, 1993) des corpus. L'analyse initiée par Max Reinert et implémentée dans Iramuteq (Ratinaud et Marchand,

³⁰ La posture contextualiste du sens est ancienne en lexicométrie (Lafon 1981) mais les recherches sur la cooccurrence comme fait statistique et unité textuelle ont été réactivées, avec fruits, ces dernières années (Viprey 1997, Kastberg 2006, Mayaffre 2008, Mayaffre & Viprey 2012, Mayaffre 2014).

2012) repose sur une série de bipartitions construites sur la base d'un tableau croisant des segments textuels – ici 7 items – et les mots sélectionnés pour le calcul – ici les 300 substantifs – dont on décompte la rencontre³¹. Une classe de vocabulaire est formée et distinguée des autres lorsque l'inertie interclasse la plus importante est atteinte, c'est-à-dire lorsque la « meilleure partition » est effectuée. Ainsi, dans la combinaison d'une approche fréquentielle et séquentielle, paradigmatique et syntagmatique, la cooccurrence généralisée permet l'émergence inductive de polarisations lexicales informant l'architecture thématique d'un corpus. Celles-ci sont ensuite visualisables sur un plan factoriel³² sous la forme d'une carte lexicale à l'image de la Figure 1 qui rend compte des grandes tendances de la parole électorale aux législatives. Très riche, cette analyse factorielle des correspondances (AFC) répond à des grilles de lecture spécifiques qui combinent les couleurs, distinguant les classes de mots, et les positions *géographiques* sur le graphique, indiquant les proximités et les distances qui structurent l'information principale du corpus.

³¹ Le corpus est réduit aux 300 noms les plus fréquents mais l'ordre syntagmatique ou séquentiel est maintenu. Empiriquement, le segment de 7 items apparaît le mieux adapté à l'appréhension du paragraphe, unité du thème dans le discours politique.

³² Pour une première approche de l'analyse factorielle des correspondances, on pourra se reporter à (Cibois 1994).

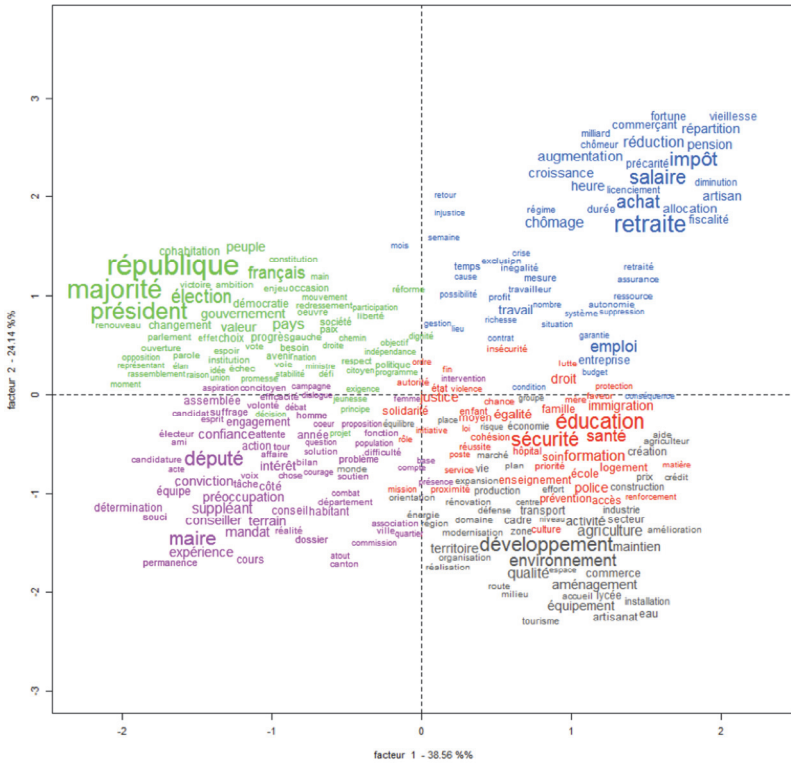


Figure 1 : Les cinq mondes lexicaux du corpus Professions de foi (1958-2007)

La première lecture de la figure s’organise autour de l’axe horizontal qui oppose un vocabulaire politique à des mots socio-économiques. A l’extrême gauche du graphique se rassemblent les termes de l’élection (« candidature », « suffrage », « rassemblement ») quand l’extrême droite réunit un vocabulaire axé sur les questions économiques et sociales des programmes politiques : « crédit », « commerçant », « retraité », « fiscalité ». Cette vue horizontale doit être complexifiée par une lecture verticale le long du second axe. Le deuxième facteur de l’AFC oppose la partie basse de la figure constituée d’un vocabulaire local de la partie haute organisée par un vocabulaire national. En bas se tiennent les références au « quartier » à la « commune » ou à la « ville » d’appartenance des locuteurs et des locutrices. En haut, c’est davantage du « pays » et des « Français » dont il est question. Au croisement de ces deux axes (de gauche à droite, le politique *versus* le socio-économique, et de haut en bas, le

national *versus* le local), quatre quadrants se détachent pour former les quatre facettes du discours de candidature parlementaire sous la Cinquième République.

Le quadrant inférieur gauche traite de la dimension locale de l'élection et du rôle de « député ».

Dans cette partie du graphique se rassemblent les ressources politiques (« maire », « conseiller », « expérience ») et personnelles (« conviction », « présence », « écoute ») que les candidat.e.s convoquent en soutien à leur candidature et qui s'imposent comme les qualités indépassables des élu.e.s dans leur circonscription. La présence et l'importance de ce groupement lexical témoignent d'un aspect de la représentation sous la Cinquième République : l'insistance sur la dimension locale, i.e. aux prises avec les « réalité[s] », de l'engagement politique des locuteurs/trices. Dans cette thématique, la proximité avec les « (con)citoyens » passe par la « présence » physique dans les territoires, sur le « terrain » (la « permanence » étant l'un des lieux phares de la rencontre représenté.e.s/représentant.e.s) mais également par le « souci » accordé aux « attentes » et aux « préoccupations » pour les « dossiers » ou les « problèmes » des « habitants ». C'est dans cet espace factoriel que se rassemblent les mots de l'« engagement » et des qualités et compétences personnelles des candidat.e.s : « détermination », « action », « efficacité » viennent construire le « combat » politique non seulement comme un affrontement d'idées mais comme une opposition de personnalités soucieuses d'incarner un porte-« parole » crédible des « aspirations » des électeurs et des électrices. Pour exemple dans le corpus des textes de cette thématique, le/a lecteur/trice pourra lire les engagements de Nicole Ameline, candidate dans le Calvados en 2002 et de Jacqueline Thome-Patenôtre, candidate en Seine-et-Oise en 1958 :

« Je me suis engagée au service de chacun d'entre vous, au cœur de vos attentes, de vos projets, comme de vos difficultés et de vos préoccupations. Parce que je vous connais et que vous me connaissez, parce que nous avons beaucoup partagé, travaillé et réussi ensemble. Parce que, si vous me faites la confiance et l'honneur de me réélire, vous savez que je serai en permanence à vos côtés, comme je l'ai toujours été, et présente sur le terrain [...] » (Ameline, 2002, UMP, Calvados).

« Bien que représentant au Sénat l'ensemble du département, une grande part de mon activité a été consacrée

aux problèmes de notre arrondissement et à leur solution [...] Le scrutin d'arrondissement vient d'être rétabli. Je l'ai toujours préconisé, car il permet un contact plus suivi entre l'élu et l'électeur. Dans le désir de m'associer plus étroitement à l'œuvre de redressement entreprise, et de me consacrer plus particulièrement à l'arrondissement de Rambouillet et à sa population, j'ai décidé de me présenter aux élections législatives » (Thome-Patenôtre, 1958, ED, Seine-et-Oise).

Le quadrant supérieur gauche décline quant à lui le vocabulaire politique au niveau national. Les « élection[s] » sont évoquées comme un enjeu de politique nationale susceptible de changer la « majorité » au pouvoir, de soutenir ou de s'opposer à la politique menée à la tête de l'État par le « président » et les « ministre[s] ». Dans ce groupement lexical, le vocabulaire se fait plus idéologique : il n'est pas seulement question de la « République » et des « institutions » mais également de la « droite » et de la « gauche », du « socialisme » et du « communisme » ou encore de la « démocratie ». Ce sont par ces mots que les futurs élu.e.s se disent les représentant.e.s de la « nation », de la « France », de la « société ». Dépasant le seul destin des candidat.e.s dans leur circonscription, cette thématique insiste sur l'appartenance quasi-généralisée sous la Cinquième République des député.e.s à des partis qu'elles/ils souhaitent voir devenir majoritaires. Dans ce pôle lexical, ce sont davantage les qualités collectives qui sont mises en avant par la référence au bilan politique à l'échelle nationale (« échec », « résultat ») ou par l'expression d'une vision politique (« avenir », « redressement », « changement »). Dans ces passages, les candidat.e.s cherchent moins à produire une communauté de vie entre elles/eux et les citoyen.ne.s qu'à exprimer leur conception de l'intérêt général et national et à proposer leur solution aux « enjeux » nationaux voire internationaux (« paix », « indépendance ») du « pays ».

A l'opposé des passages de présentation de soi des impétrant.e.s et de déclarations de lutte politico-partisane, se trouvent les programmes électoraux égrenant les grands enjeux sociaux, économiques et sociétaux de la Cinquième République.

Le quadrant supérieur droit regroupe le lexique socio-économique qui émaille le discours électoral. Si le discours politique semble imposer quelques mots à l'économie en évoquant les « droits » et les « conditions » de « travail » (« emploi », « chômage », « salarié »,

« travailleur », « licenciement ») ou en dénonçant les « inégalités » de « richesse », cette thématique se distingue surtout par l'emploi de mots experts posant des diagnostics sur la situation économique du pays (« crise », « chômage », « croissance ») et annonçant des mesures de « réforme » à renfort de considérations techniques (« milliard », « profit », « relance », « suppression », « augmentation », « répartition », « impôt », « réduction »). Par exemple, la proposition de Martine Aubry à la fin des années 1990 :

« Il faut rendre l'impôt plus juste en l'orientant vers l'emploi. 40 milliards seront prélevés sur les revenus du capital. En redonnant ainsi du souffle à notre économie et en allégeant les charges sur les salaires, nous créerons 700 000 emplois pour les jeunes » (Aubry, 1997, PS, Nord).

Enfin, en bas à droite de la figure se rassemble un vocabulaire sociétal (en rouge) et micro-économique (en noir).

Au plus près du centre de la figure se concentrent les grands domaines d'application des politiques publiques : l'« éducation » (« éducation », « école », « recherche », « université »), la « santé », la « famille » ou encore la sécurité intérieure (« police »). Le quadrant inférieur droit aborde également les questions d'aménagement du « territoire », d'« équipement », de « logement » et d'infrastructures diverses. Situées dans la partie basse du graphique, ces questions d'aménagement s'enracinent dans des « territoire[s] », des « zone[s] », des « espace[s] » définis (souvent proches) et renouent avec la valorisation de l'action locale des candidat.e.s : « Avec vous et pour vous, j'ai travaillé pour que le quartier développe ses équipements et améliore son environnement » fait valoir Hélène Missoffe, candidate à Paris en 1981.

La carte lexicale donnée à partir de la fréquentation des mots pleins de l'ensemble du corpus permet à l'analyste d'aborder les objets ou les enjeux portés de façon structurante lors des campagnes. Elle révèle également les domaines de compétences, les positionnements institutionnels ou les rôles que les député.e.s s'attribuent explicitement dans leur présentation de soi ou implicitement en se prononçant sur un sujet politique (Vigour 2013).

Ainsi sur l'axe horizontal se détachent les deux figures majeures du/de la futur.e parlementaire : le/la représentant.e élu.e à gauche de l'axe, le/la législateur/trice ou le/la définisseur/se de politiques

publiques à droite. D'une part, les locuteurs/trices affirment donc leur vocation de représentation. Le fréquent recours aux mots de la désignation démocratique, de la citoyenneté ou de l'intérêt tend à construire la figure des élu.e.s sur la base de la distinction offerte par le suffrage universel. Sur une base plus ou moins large (la nation, le parti, la circonscription ou ses électeurs/trices), les député.e.s se présentent comme une émanation de la souveraineté populaire qu'il s'agit de « rendre présente » dans les arcanes du pouvoir législatif.

D'autre part, dans le second pôle majeur de la candidature, les impétrant.e.s se positionnent davantage sur les enjeux des politiques publiques à débattre en assemblée au cours de la législature. Là c'est leur rôle dans les processus délibératif et législatif qui est affirmé. Dans leur candidature, les législateurs/trices à venir orientent l'action publique, affirment des valeurs, fixent des priorités, attribuent des moyens, etc. Chacun de ces pôles est complexifié par une lecture le long de l'axe vertical qui oppose une dimension nationale à un ancrage territorial local. L'un des premiers registres de légitimation des futurs élu.e.s s'appuie sur la promesse d'incarner dans les instances législatives de la République l'intérêt général de la nation et de constituer l'un des rouages centraux du pouvoir politique. Visant la délégation de la souveraineté populaire – en témoigne le vocabulaire électoral et institutionnel national –, les candidat.e.s ne s'en font pas moins les porte-parole des intérêts territoriaux ou catégoriels reproduisant les apories fondatrices de la démocratie représentative à la française. C'est la tension entre le territoire et la nation, qui fonde la représentation depuis Sieyès, qui se manifeste ici, les député.e.s étant à la fois appelés à former une majorité gouvernementale tout en étant liés à une circonscription, lieu de l'élection ; à se distinguer pour se faire l'interprète de l'intérêt général tout en restant proches des intérêts d'un territoire et d'une population. Aussi, les locuteurs/trices se présentent à la fois dotés de capitaux, facteurs de distinctions requises pour l'élection, tout en veillant à construire ou conserver des liens avec sa circonscription. L'architecture fondamentale de la candidature à la députation montre la forte intériorisation de la nature duale du mandat parlementaire et reproduit ses indéterminations et ses ambiguïtés (Pitkin 1972, Manin 1995, Rosanvallon 2000).

Appliquée séparément sur chaque corpus sexué, la procédure logométrique donne des cartes thématiques comparables à celle présentée dans la Figure 1. De façon qualitative et de manière globale,

la projection factorielle des principaux pôles du discours électoral montre que les femmes investissent l'arène électorale selon les modalités primaires mais essentielles établies et partagées par les hommes. Si les candidatures féminines se singularisent à plusieurs niveaux – et la suite de l'ouvrage le montrera longuement –, elles ne produisent pas de renouvellement radical dans l'économie fondamentale du discours électoral et par là des modèles et des promesses de représentation développés. Contrairement à un certain nombre d'hypothèses émises par les chercheur.e.s, souvent étayées par des métadiscours de femmes politiques sur leurs pratiques (Sineau 1988), les candidates à la députation ne se privent d'aucun espace thématique indépassable et n'en produisent pas non plus de radicalement nouveau au point de transformer la structure solide du genre discursif de la profession de foi. Leur discours, mis en rapport avec la division sexuée du travail politique, a souvent été considéré comme réduit à quelques domaines ou plus spécialisé que celui des hommes. Reste que lors des scrutins pour la représentation nationale, les candidates semblent évoquer les principaux enjeux qui s'imposent dans la bouche de tou.te.s et adopter les postures politiques réflexives traditionnelles de la fonction brigüée.

Aussi les variations discursives entre les textes des candidat.e.s doivent-elles, à ce niveau de la textualité (i.e. les 300 substantifs les plus fréquents), davantage être pensées en tendance quantitative qu'en termes de présence ou d'absence strictes.

1.1.2. UN INVESTISSEMENT QUANTITATIF SEXUÉ ?

Sur l'ensemble de la Cinquième République, l'analyse cooccurrentielle établit la structuration solide de la profession de foi et la révèle du point de vue qualitatif peu sensible au sexe des candidat.e.s. Il ne s'agit dès lors plus de se demander si l'architecture thématique des discours électoraux est renouvelée par la féminisation des instances électorales mais plutôt de s'intéresser aux éventuels thèmes structurants de la profession de foi que les locutrices investiraient de manière privilégiée. Repérées dans le corpus entier, les thématiques seront examinées à l'aune de leur « poids » dans chaque ensemble discursif sexué.

De manière heuristique pour notre analyse, Iramuteq permet de mesurer les relations entre une variable – ici, le sexe des locutrices/teurs – et les classes de vocabulaire. A l'aide d'un indice

statistique de spécificité, le Chi2, le logiciel calcule la force de la participation des textes de chaque groupe de candidat.e.s à la thématique considérée. Le graphique ci-dessous résume le degré de spécificité de chaque corpus sexué en fonction des classes lexicales :

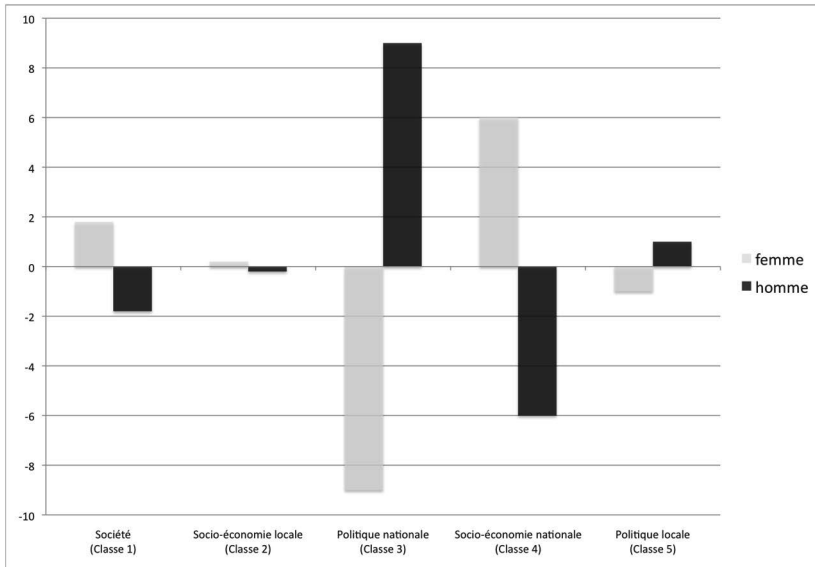


Figure 2 : Distribution des mondes lexicaux selon la modalité « sexe » du corpus

Si la variable sexuée n’apparaît pas comme pertinente au regard de la statistique pour trois des cinq classes de substantifs (classes 1, 2 et 5), deux d’entre elles se distinguent par un lien privilégié avec l’une des modalités sexuées. En effet, alors que les textes des hommes sont significativement reliés au monde lexical de la politique nationale et institutionnelle (classe 3), les candidates sur-investissent le vocabulaire de la socio-économie (classe 4) dans leur proclamation électorale. Comme toujours dans une comparaison binaire, la distribution inverse est vraie, i.e. les textes des femmes rejettent la classe des mots institutionnels et ceux des hommes les termes de l’économie. Ce traitement quantitatif prolonge ainsi la première analyse : si les hommes et les femmes construisent leur discours de candidature selon une structure commune que nous qualifierons de mixte, elles/ils l’investissent diversement en quantité, ce qui conduit à produire deux types de discours à la teneur différente : très marquée par la politique institutionnelle nationale pour les candidats et tournée

vers les programmes socio-économiques (nationaux) pour les candidates³³.

Au terme de ces premiers traitements exploratoires du corpus, deux pistes de compréhension du discours électoral féminin se dessinent. Cette « cartographie » des *topics* de campagne suggère que la parole des candidates tend à reproduire des rituels discursifs³⁴ qui visent à construire une image de parlementaires traditionnelle sous la Cinquième République, en tension entre la nation et le territoire, entre l'Assemblée nationale et la circonscription (Costa & Kerrouche 2007). La construction des figures de députées s'inscrit donc avant tout dans les représentations établies du métier. Les prises de parole des candidates ne concourent pas à renouveler nettement les contours du discours de candidature légitime : à ce niveau textuel (i.e. les relations cooccurentielles des 300 substantifs les plus fréquents), les femmes ne rejettent absolument aucun grand pôle lexical de la profession de foi ni n'intègrent notablement de nouveaux sujets et confirment, par là, le modèle historiquement masculin de l'institution parlementaire (Achin 2005). Pour être élues, les locutrices semblent devoir se soumettre aux thèmes imposés. Reste qu'elles ne le font pas dans les mêmes proportions que les hommes. Dans le cadre balisé de la profession de foi, les femmes singularisent leur prose en surinvestissant la sphère socio-économique à la défaveur des considérations politico-institutionnelles. Deux aspects macro-textuels qui trouvent des prolongements dans la comparaison sexuée de l'ensemble du lexique du corpus révélant le poids des rôles sociaux féminins traditionnel dans les engagements (notamment socio-économiques) d'une part et la stéréotypie linguistique des déclarations de femmes (marquées par le rejet du vocabulaire du pouvoir politique).

³³ Notons que des résultats semblables ont été mis au jour sur les parlères de femmes et d'hommes non professionnels de la politique, ce qui tend à révéler la force des contraintes de genre dans et hors du champ politique (Mossuz-Lavau 1995, Dupuy & Marchand 2009). Nous renvoyons également à (Guaresi 2015) pour le détail de l'analyse.

³⁴ Sans pouvoir développer ce point dans la contribution, indiquons que d'autres analyses cooccurentielles (Guaresi 2016) menées sur plusieurs catégories grammaticales (et non pas seulement les substantifs) confirment la solidité de la structure des classes lexicales présentées ici et suggèrent la présence de formulations rituelles voire de « routines discursives » (Née, Sitri & Veniard 2014) qui mériteraient une attention plus avancée.

1.2. DES CANDIDATURES FÉMININES SOUS CONTRAINTES : ALTÉRITÉ, RÔLES SOCIAUX DE SEXES ET HÉTÉRONORMATIVITÉ

Les aspirantes et les aspirants à la députation sous la Cinquième République partagent des mots qui s'imposent comme des incontournables de la profession de foi. Mais à l'analyse plus fine de tout le vocabulaire, des différences lexicales émergent de la comparaison des textes féminins avec les écrits masculins. Aussi, l'hypothèse ouverte d'une construction identitaire singulière et d'un engagement politique original des candidates qui puiseraient spécifiquement dans un stock de vocabulaire particulier pour fonder leur légitimité et parvenir à l'élection peut être formulée.

Sans nier le caractère éminemment contextuel du genre en politique, c'est l'ambitieuse hypothèse de l'existence de traits discursifs structurants de la candidature féminine qui est examinée ici. Indépendamment de la singulière trajectoire de chaque future députée, on vise à mettre au jour un vocabulaire suffisamment partagé et répété par les locutrices – au regard de la norme discursive incarnée par le corpus – pour rendre compte des tendances fortes des engagements électoraux des élues sous l'ensemble du régime quinto-républicain.

À partir d'un calcul de spécificité, les logiciels de logométrie – ici Hyperbase – permettent de consulter les termes discriminant un ensemble de textes par rapport à un autre³⁵. Une spécificité positive remarque la sur-utilisation d'un mot par un groupe de locuteurs ou de locutrices. Inversement, une spécificité négative indique la sous-utilisation d'un mot dans un sous-corpus au regard de sa distribution « normale » dans le corpus. Pour caractériser les pratiques discursives des candidates à la députation, l'analyse ne se fondera pas sur des extraits choisis au gré d'*a priori* ou d'hypothèses de travail mais

³⁵ Le calcul des spécificités (Muller 1977 ; Lafon 1984 ; Lebart & Salem 1994) permet de repérer les unités textuelles sur-utilisées ou sous-utilisées dans un texte par rapport à leur « norme » d'usage dans le corpus. Le calcul des spécificités mesure la distribution d'un mot (ou d'un groupe de mots) dans les différentes parties du corpus. C'est la loi hypergéométrique implémentée dans Hyperbase qui est le modèle utilisé dans cette étude : soit T= taille du corpus; t= taille du texte ; f= fréquence du mot dans le corpus ; k=fréquence du mot dans le texte : $\text{prob}(x = k) = \frac{f! (T-f)! t! (T-t)!}{k! (f-k)! (t-k)! (T-f-t+k)! T}$. Cette formule calcule la probabilité pour un mot d'avoir la fréquence k dans un texte. On rejette l'hypothèse d'une répartition aléatoire des occurrences (hypothèse nulle) si la fréquence observée s'écarte significativement du modèle (le seuil de significativité, exprimé en écart réduit, étant fixé à 2).

procédera des termes établis comme objectivement significatifs, positivement ou négativement, en relief ou en creux, des professions de foi des unes ou des autres. Nous en reproduisons les principaux dans le tableau ci-dessous et en détaillons les interprétations dans les sections suivantes.

Corpus Femmes		Corpus Hommes	
Formes	Formes	Formes	Formes
femme (+ 9,5)	réussite (+ 2,7)	dispersez (+ 4,1)	défenseur (+ 3)
femmes (+ 5,7)	consacrer (+ 2,7)	investi (+ 4,1)	européennes (+ 3)
mère (+ 4,9)	social (+ 2,7)	années (+ 3,9)	France (+ 2,8)
enfants (+ 4,1)	jeunes (+ 2,6)	prochaine (+ 3,6)	républicaine (+ 2,8)
mariée (+ 4)	construire (+ 2,6)	homme (+ 3,5)	concitoyens (+ 2,8)
chargée (+ 3,3)	résolument (+ 2,6)	république (+ 3,3)	sectarisme (+ 2,8)
filles (+ 3,2)	politique (+ 2,5)	lutter (+ 3,1)	idéologies (+ 2,7)
âgée (+ 3,1)	personnes (+ 2,5)	équipe (+ 3)	président (+ 2,7)
aide (+ 3,1)	famille (+ 2,4)	réélu (+ 3)	État (+ 2,7)
accord (+ 3)	accorder (+ 2,4)	tour (+ 3)	contre (+ 2,6)
accomplir (+ 3)	petits (+ 2,2)	législature (+ 3)	forte (+ 2,6)
veuve (+ 2,9)	service (+ 2)	commission (+ 3)	socio- communisme (+ 2,3)

Tableau 2 : Spécificités lexicales du corpus Femmes *versus* Hommes (1958-2007)

1.2.1. FEMMES ET RÔLES SOCIAUX DE SEXES

1.2.1.1. « Femme » et « homme » : le sexe marqué et le générique

La comparaison statistique binaire (femmes *versus* hommes) parvient à repérer des constances discursives caractérisant de façon significative la parole des deux groupes. Parmi elles, la sur-utilisation de « femme » (+ 9,5) dans le corpus des candidates et d'« homme » (+ 3,5) dans le corpus des candidats permet de rendre compte des

grands traits des féminités et des masculinités, en synchronie, sur un empan chronologique mi-séculaire.

Loin de considérer ce résultat comme un truisme dénué de sens politique, selon lequel chacun des membres des deux sexes ferait référence « naturellement » à son identité sexuée, il faut au contraire observer ces catégories telles qu'elles se construisent dans le discours. Ici, l'étude est d'autant plus nécessaire que l'on sait que les deux mots – femme et homme – n'ont pas le même statut dans la langue française (Michard 1996, Michel 2017). Mais ainsi que l'affirme Claire Michard (2012 : 26) :

« Les termes lexicaux signifiant les notions de “femmes” et d’“hommes” n’ont que des propriétés potentielles et [...] ce sont les types de déterminations linguistiques des énoncés à l’intérieur desquels ils sont insérés qui leur attribuent des propriétés réelles. [...] ces propriétés ne seront actualisées, construites que dans certains énoncés par certains choix linguistiques ».

Le repérage des cooccurrences³⁶ privilégiées des lemmes « femme » dans le corpus des candidates et « homme » dans le corpus des candidats rend compte des représentations langagières très différentes qui encadrent les féminités et les masculinités dans le discours politique. Sans entrer dans l'analyse détaillée de ces environnements lexicaux, il apparaît nettement que deux discours bien distincts s'articulent aux deux mots-pôles « femme » et « homme » (Tableau 3).

³⁶ Pour établir les profils cooccurentiels, le mode de calcul hypergéométrique implémenté dans Hyberbase est utilisé ici. Soit s = nombre de paragraphes, f = fréquence du mot-pôle dans le texte, g = fréquence du mot co-occurent dans le texte et k = co-occurrence observée. Alors : $\text{Prob}(x=k) = \frac{f! (T-f)! t! (T-t)!}{(k! (f-k)! (t-k)! (T-f-t+k)! T!)$ avec T = étendue du corpus ; t = étendue du texte (i.e. du sous-corpus, par exemple les textes des femmes) ; f = fréquence du mot dans le corpus ; k = fréquence du mot dans le texte.

Cooccurrents de « femme »		Cooccurrents d' « homme »	
Lemmes	Lemmes	Lemmes	Lemmes
homme (+ 25,99)	familial (+ 5,86)	femme (+ 37,58)	exclusivement (+ 5,69)
veuf (+ 20,72)	agir (+ 5,77)	terrain (+ 10,39)	craindre (+ 5,69)
féminin (+ 13,4)	humanité (+ 5,77)	intellectuel (+ 8,72)	gaullisme (+ 5,59)
mère (+ 12,29)	sang (+ 5,72)	militier (+ 8,37)	section (+ 5,59)
famille (+ 10,97)	proche (+ 5,53)	conviction (+ 8,3)	société (+ 5,54)
droit (+ 10,63)	député (+ 5,36)	croyance (+ 7,81)	chef (+ 5,35)
égalité (+ 10,12)	candidature (+ 5,32)	redouter (+ 7,45)	rentabilité (+ 5,23)
parité (+ 9,94)	sénateur (+ 4,98)	proche (+ 7,28)	technicien (+ 5,23)
enfant (+ 8,91)	professeur (+ 4,98)	aveugle (+ 6,67)	liberté (+ 5,17)
majoration (+ 8,8)	avortement (+ 4,92)	barricade (+ 6,67)	actif (+ 5,17)
allocation (+ 8,56)	contraceptif (+ 4,92)	fluctuation (+ 6,67)	humaniste (+ 5,07)
guerre (+ 8,27)	expérience (+ 4,83)	putsch (+ 6,67)	collaborer (+ 5,07)
réversion (+ 7,89)	contraception (+ 4,78)	progress (+ 6,6)	durer (+ 4,93)
divorcé (+ 7,8)	entrer (+ 4,72)	inébranlable (+ 6,56)	déstabiliser (+ 4,93)
réévaluation (+ 7,46)	jeune (+ 4,7)	raisonné (+ 6,56)	bafouer (+ 4,93)
orphelin (+ 7,46)	complémentaire (+ 4,63)	persister (+ 6,23)	taire (+ 4,93)
représentation (+ 6,91)	sensibilité (+ 4,6)	sauver (+ 6,17)	composer (+ 4,93)
garde (+ 6,77)	rencontrer (+ 4,6)	sacrifier (+ 5,97)	philosophique (+ 4,93)
foyer (+ 6,68)	ménage (+ 4,57)	cure (+ 5,97)	électoral (+ 4,16)
marier (+ 6,19)	célibataire (+ 4,57)	échapper (+ 5,9)	pouvoir (+ 4,13)
parlement (+ 5,9)	attentivement (+ 4,57)	climat (+ 5,76)	marxiste (+ 4,08)

Tableau 3 : Cooccurrents de « femme » et d' « homme » dans le corpus Femmes et dans le corpus Hommes

En effet, se dire « homme » ou parler des « hommes » entraîne l'utilisation d'un vocabulaire politique générique. Les locuteurs se

qualifient d' « homme de terrain », de « conviction » ou encore de « progrès ». Ils se pensent dans leur rapport au « pouvoir », à la lutte idéologique (« militer », « gaullisme », « marxisme »), à la « société », au monde économique (« rentabilité », « cure [d'austérité] ») ou encore à des valeurs « philosophiques » (« intellectuel », « croyance », « liberté »). Tendanciellement, la lexicalisation de la catégorie « homme » témoigne de la forte association entre masculin et politique. Dans le discours électoral, le pôle masculin se voit attribuer les principes de raison, d'action, et d'autorité consubstantiels des représentations de l'individu politique telles qu'elles s'élaborent à la fin du XVIIIème siècle (Connell 1995). L'*ethos* des députés contemporains continue de s'inscrire fondamentalement dans cette virilité-privilege ou hégémonique qui n'a pas besoin d'être activement et ostensiblement exploitée, revendiquée ou mobilisée (Achin & Dorlin 2008, Arambourou 2014).

Le discours combiné au lemme « femme » se révèle bien différent. Structurellement, les présentations de soi des impétrantes signifient les résistances à penser les femmes dans leur individualité politique, au même titre que les hommes. La catégorie « femme » renvoie plutôt à des individualités tronquées, imparfaites ou encore spécifiques ; elle s'énonce essentiellement au sein de la famille (« veuf », « famille », « foyer »), dans les rôles reproductifs (« mère », « enfant », « contraception ») ou encore dans le cadre des rapports de pouvoir sociaux qui les distinguent (dont témoignent les dispositifs d'« allocation », de pensions de « réversion » ou de « parité »). En somme, là où les hommes et les représentations de la masculinité se construisent comme des universaux neutres – non marqués par le corps et les critères sociaux associés –, les femmes apparaissent comme l'unique sexe marqué. Ainsi, même lorsque les candidates mentionnent une charge électorale (« député » ou « sénateur »), elles l'associent à la mention de leur féminité :

« Cette circonscription dont le 1^{er} élu a été le socialiste René Cazenave doit à nouveau porter les valeurs de solidarité et d'espoir. Élire une femme député en Béarn, c'est contribuer à cette dynamique » (Lignières-Cassou, 1997, PS, Pyrénées-Atlantiques).

En politique, les féminités fonctionnent comme des entités hétérogènes par excellence, c'est à dire comme des éléments d'une

autre nature, face à l'homogénéité supposée du corps souverain, dont les masculinités constitutives sont masquées. A l'épreuve de données attestées en corpus, il apparaît que les représentations langagières du féminin dans le discours construisent structurellement l'altérité et la minorisation des femmes dans le champ politique. Ce que constatait Michèle Riot-Sarcey (1995 : 138) pour les femmes au XIX^{ème} siècle est encore valable pour les actrices politiques contemporaines :

« La philosophe, la postulante à la citoyenneté, l'écrivain, l'avocate s'efface toujours au profit de l'être sexué. C'est toujours et d'abord la femme qui énonce une pensée, non pas l'individu différente, mais l'autre, unique être sexué, en tout point conforme à l'idée que l'on se fait des femmes. Cet être de substitution, cette représentation prennent la place de l'individu social à qui est rendu inaccessible le droit de parler le langage universel ».

La première spécificité lexicale du discours électoral des futures élues révèle l'une des contraintes essentielles de leur place dans l'arène politique. Tout en prétendant accéder à une fonction universelle, les femmes ne parviennent pas à se départir des représentations traditionnelles du féminin qui ont, pourtant, contribué à les maintenir à l'écart du pouvoir. Dans cet usage paradoxal du mot « femme » se résume l'aporie de l'accès des femmes à la députation : ces dernières se trouvent contraintes de gloser autour de leur appartenance au sexe féminin tout en espérant pourtant accéder à l'universel neutre de la représentation³⁷.

1.2.1.2. Des mères et des épouses

La suite du relevé des spécificités lexicales des professions de foi des candidates (Tableau 2) indique, ensuite, une mise en avant appuyée des statuts matrimoniaux, parentaux ou familiaux. Plus fréquemment que les hommes, les locutrices évoquent leur situation

³⁷ Cette aporie est le lot des minorités. Dans son étude sur les féminismes, Joan W. Scott (1998) décrypte le paradoxe qui conduit les militantes à s'appuyer sur la catégorie identitaire qu'elles tentent pourtant d'abolir ; les féministes revendiquant des droits au nom des femmes tout en souhaitant rendre obsolète le principe de différence sexuelle qui produit la catégorie.

de « fille (de) », de femme « mariée » ou de « mère » dans leur candidature, comme le montre le graphique suivant.

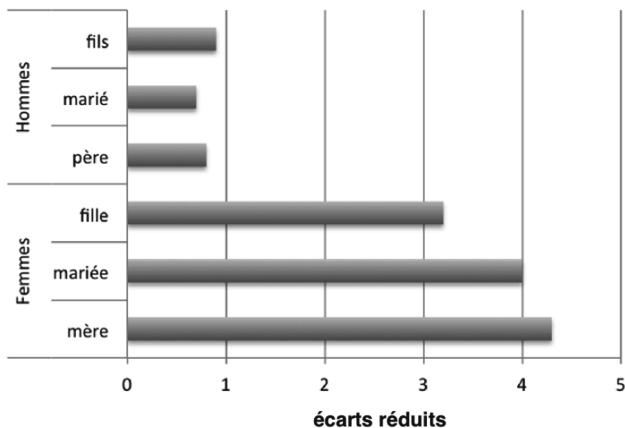


Figure 3 : Distribution des mots des rôles familiaux dans le corpus Femmes *versus* Hommes

Les mots des rôles familiaux ne connaissent de sur-utilisation significative (écart réduit > +2) que dans la prose des candidates. On pourrait arguer que les femmes mentionnent davantage leurs situations d'épouse ou de parent en écho à la réalité de leurs profils sociologiques. Or, les études prosopographiques sur le personnel parlementaire (Achin 2005a, Sineau 2011, Tricaud 2012, Navarre 2015) ont montré que les députées ne se distinguaient pas de leurs homologues masculins sur le critère matrimonial ou maternel. Au contraire, certaines élections envoient siéger moins de candidates mariées ou mères que d'hommes mariés ou pères. En 1997, par exemple, 56% des élues vivent maritalement contre 84% des hommes. Elles sont également 19% à n'avoir pas d'enfants contre seulement 10% des députés³⁸. Pourtant, en dépit de ces réalités sociales, les termes « mariée » et « mère » connaissent des scores de sur-utilisation significatifs en 1997, respectivement à hauteur d'indices de + 2,2 et de + 3,5, dans les professions de foi des députées.

Indépendants de conditions extralinguistiques, les choix langagiers spécifiques des énonciatrices définissent et construisent les contours des féminités légitimes contemporaines. Un examen exhaustif des contextes d'emploi de ces spécificités permet de les interpréter.

³⁸

Les chiffres sont détaillés dans (Sineau 2011).

Nombreuses sont, d'abord, les candidates à se présenter comme la « femme de » et à préciser le statut socio-professionnel de leur époux, ainsi placé à la position de « chef de famille » :

« J'ai 35 ans. Je suis mariée, mère de famille : j'ai deux garçons de 3 et 5 ans. Mon mari est journaliste scientifique : il travaille dans une publication pour ingénieur-techniciens » (Toutain, 1981, Parti socialiste, Paris).

« J'ai 42 ans, je suis mariée à un médecin généraliste et mère de trois enfants » (Reynaud, 1997, Parti socialiste, Charente).

Outre le fait de mentionner leur appartenance à une famille organisée autour d'un mariage, les contextes d'emploi du mot « mariée » donnent également aux candidates une occasion d'évoquer la situation socio-professionnelle de leur époux. Alors qu'elles sont en position d'accéder à la prestigieuse fonction de députée, les locutrices lient leur présentation d'elles-mêmes au statut socio-professionnel de leur mari. S'il s'agit sans doute de rendre plus lisible le couple qu'elles forment (Restier-Melleray 2005), il n'en demeure pas moins que les candidates précisent la catégorie sociale de leur conjoint pour informer la leur. Produites dans le cadre de rapports sociaux de sexes déséquilibrés, les candidatures des femmes tendent à les reproduire : les futures députées se présentent dans une forme de dépendance face à celui qui conserve – un temps dans la loi, puis seulement dans les représentations – le statut de chef de famille. Là encore, la légitimité électorale des candidates s'ancre dans la perpétuation de la structuration sociale des relations entre les sexes.

Pour d'autres prétendantes à la représentation nationale, c'est la position d'héritière qui est invoquée en appui à la candidature, en témoigne le sur-usage du mot « fille » dans le corpus féminin là où le substantif « fils » ne répond à aucune distribution remarquable dans les textes d'hommes. Si le poids de l'héritage politique dans la socialisation des élu.e.s est un fait bien connu en France (Bantigny & Bauberot 2011, Rouban 2011), il mérite une attention particulière lorsqu'on lit les déclarations électorales des candidates à la députation, la filière de la succession (au mari ou au père) permettant à de nombreuses femmes de contourner l'obstacle historique de leur appartenance au sexe féminin pour accéder à des responsabilités publiques. Aussi, de façon originale par rapport à leurs collègues, les

candidates développent la généalogie familiale de leur engagement politique que ce soit pour insister sur leur formation, leur ancrage territorial ou la continuité de l'action.

Dans sa proclamation électorale, Françoise de Panafieu raconte la genèse de sa politisation auprès de sa mère ; fait plutôt rare que les dynasties mères-filles à l'Assemblée nationale :

« J'ai appris l'action politique auprès de ma mère Hélène Missoffe, député de nos quartiers, de 1979 à 1986 » (Panafieu, 1988, RPR, Paris).

En réalité, Françoise de Panafieu est doublement héritière, son père ayant également exercé des responsabilités politiques au plus haut de l'État. C'est d'ailleurs via la suppléance et l'héritage que sa mère, Hélène Missoffe, entre elle-même à l'Assemblée nationale : elle est proclamée députée le 26 juillet 1974 en remplacement de son mari, François Missoffe, envoyé en mission diplomatique à l'étranger par le Premier ministre de l'époque, Pierre Messmer. Elle est réélue en 1978 et 1981. Également élue au conseil de Paris à partir de 1977, elle démissionne en 1979 pour laisser son siège à sa fille et assistante parlementaire Françoise de Panafieu. En mentionnant sa filiation maternelle dans sa profession de foi, Françoise de Panafieu espère bénéficier de la légitimité politique de sa mère à Paris.

Trente ans auparavant, Marcelle Delabie insistait également sur les origines de la socialisation politique, auprès de son mari, pour souligner son expérience et son ancrage territorial et familial fort :

« La première campagne électorale à laquelle je me suis intéressée se déroulait dans le cadre de l'arrondissement, et, aux côtés de mon mari, qui devait devenir député de la deuxième circonscription d'Abbeville, je parcourais la région de Vimeu – berceau de ma famille – où allait se dérouler ma vie simple mais laborieuse » (Delabie, 1958, ED, Somme).

L'avocate succède en effet à son époux, ancien député radical-socialiste, en devenant conseillère générale de la Somme en 1946. La légitimité « naturelle » de l'héritière de ce que l'on pourrait presque nommer un « fief électoral » familial s'exprime également avec éloquence dans la profession de foi de Jacqueline Thome-Patenôte dont le veuvage lui permet de cumuler un double héritage. La

candidate radicale, proche de la FGDS, prend la suite de son mari, Raymond Patenôte, député de l'arrondissement de Rambouillet entre 1928 et 1942. Ce dernier avait déjà succédé au père de Jacqueline Thome-Patenôte, André Thome, député du même arrondissement de 1878 à 1916. Elle succède à son mari, malade, à la mairie de Rambouillet en 1946 avant de débiter une carrière à l'échelon national et de reprendre le fief familial en 1958 (Helft-Matz & Lévy 1996). Dotée de cet héritage, la candidate axe son discours de campagne autour de la notoriété de son père et de son mari dans le territoire brigué et affirme à son électorat :

« Vous connaissez mon attachement à notre arrondissement qu'ont représenté André Thome et Raymond Patenôte » (Thome-Patenôte, 1958, ED, Seine-et-Oise).

Lorsqu'elle obtient en 1988 une investiture dans le Maine-et-Loire, Roselyne Bachelot fait également valoir son statut de successeuse légitime dans sa déclaration de candidature. Sans mentionner explicitement son lien filial avec le député sortant, Jean Narquin, son père, la candidate insiste néanmoins très clairement sur les motifs qui ont poussé les cadres du RPR à lui confier la circonscription : assurer la continuité politique. Fille du député sortant, elle apparaît naturellement comme la mieux placée.

« Les représentants nationaux de l'actuelle majorité parlementaire m'ont alors demandé de me présenter à vos suffrages [...] tout en assurant la continuité de l'action menée par Jean Narquin dans la circonscription » (Bachelot, 1988, RPR, Maine-et-Loire).

On connaît le poids de l'ancrage territorial familial et de l'héritage dans les filières d'entrée des femmes et des hommes au Palais-Bourbon, reste que les professions de foi des candidates s'en font un écho statistiquement plus important que celles des hommes. Les locutrices souscrivent à une forme de légitimité plus traditionnelle que démocratique, qui procède de logiques qui ont régulièrement et historiquement permis aux femmes d'ouvrir des brèches pour accéder aux bastions masculins (Bard 2003). « Femme » de ou « fille » de, elles parviennent à se légitimer sur la scène politique en incarnant une

forme de continuité avec l'action de l'homme, le plus souvent, qui les précède.

Enfin, de nombreux extraits, non pas anecdotiques mais caractéristiques de la parole électorale des femmes sur cinquante ans, mentionnent le statut de « mère » des candidates. Alors que la maternité a fonctionné dès les origines de la démocratie comme un facteur d'exclusion des femmes – celles-ci se trouvant du côté de la « génération de la vie » devaient être maintenues dans l'*oikos*, le caché, le domestique (Collin 1996) – et explique encore aujourd'hui l'âge d'élection plus tardif des femmes (Pionchon & Derville 2004³⁹), les futures députées en font un des pivots de leur présentation :

« Je suis née à Nantes, j'ai 59 ans, je suis mère de trois enfants et j'ai la chance d'avoir cinq petits-enfants » (Clergeau, 2007, PS, Loire-Atlantique).

« Âgée de 42 ans, enseignante, mariée, je suis maman de 4 enfants, Mélina (16 ans), Livia (14 ans), Constantin (11 ans) et Hermione née le 3 mai... 2007 ! » (Karamanli, 2007, PS, Sarthe).

Présentée de façon enthousiaste et parfois avec force détails (le nombre d'enfants, les âges, voire les prénoms), la maternité s'énonce dans la plupart des présentations des candidates sans autre motif que celle d'être mentionnée. Par là, les locutrices semblent faire montre d'une des ressources particulièrement attendues à l'endroit des femmes politiques comme en témoigne l'attention que les médias accordent à ces sujets (Freedman 1997, Coulomb-Gully 2012, Olivési 2012). Spécifiquement mise en avant par les femmes, la parentalité vise ainsi à donner des gages de bonne féminité. Loin de discréditer les locutrices lors des campagnes, la maternité semble au contraire permettre aux femmes d'accéder à l'espace public tout en offrant une image traditionnelle et rassurante. D'abord parce qu'elle permet de rendre compte de l'accomplissement de tâches familiales, encore

³⁹ Très concrètement, on a montré que l'âge plus tardif d'entrée en politique s'expliquait par le poids des responsabilités qui incombent aux femmes au moment de la maternité. Au manque de temps s'ajoute également la culpabilité. Aussi ces dernières attendent-elles, plus souvent que les hommes, que les enfants grandissent avant de se lancer en politique. Lire par exemple (Pionchon et Derville 2004). Sur l'incompatibilité entre maternité et politique, Yvonne Knibielher (1997 : 345) rapporte les propos provocateurs d'une députée européenne : « En France, pour qu'une femme puisse faire de la politique, il faut qu'elle soit vierge, stérile ou ménopausée ».

souvent pensées comme constitutives d'une féminité épanouie. Ensuite parce qu'elle permet de ne pas remettre radicalement en cause le partage des espaces privés et publics tel qu'il s'énonce à la fin du XVIIIème siècle (Habermas 1993⁴⁰). En sur-revendiquant leur place dans la famille, les candidates à la députation réaffirment leur ancrage premier dans la sphère privée. C'est à partir de ce lien fort, répété dans leur discours, avec l'espace domestique qu'elles prétendent accéder aux instances démocratiques. Tout se passe comme si l'aspect transgressif de leur présence dans la sphère politique exigeait des candidates qu'elles demeurent et se présentent avant tout comme des êtres du privé et des représentantes de la famille. Conditions qu'elles parviennent à remplir par la mention de leur maternité dans leur profession de foi. En transposant et légitimant l'ordre social dans le politique, les futures élues trouvent un moyen efficace de limiter la subversion des espaces symboliques et d'autoriser, toujours de façon paradoxale, leur présence dans la compétition électorale.

Plus loin, la maternité est également convoquée dans les tracts électoraux comme une composante de la citoyenneté politique des femmes. La position de « mère » n'est pas seulement appelée à la construction d'une image valorisée des candidates mais informe parfois jusqu'à la substance de leurs engagements. Dans de nombreux passages, la maternité acquiert une dimension politique. Les futures représentantes l'évoquent comme une expérience spécifique qui façonne leur vision du monde et leurs choix politiques :

« Femme et mère de famille, je suis particulièrement attachée à ce que la nouvelle politique améliore notre vie quotidienne et nous permette de choisir, non plus de subir » (Lecuir, 1981, PS, Val-d'Oise).

« Forte de mes expériences de femme, mère et de ministre, je fais le choix d'une société de liberté » (Idrac, 1997, UDF, Yvelines).

« En tant que femme de terrain, créatrice d'entreprise et d'emplois, en tant que mère de famille, je vous apporte mon

⁴⁰ « L'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel. De façon différente de l'exclusion des hommes défavorisés, celle des femmes joue un rôle constitutif dans la formation des structures de la sphère publique » (Habermas 1993).

énergie et mes compétences afin que nous agissions ensemble pour une politique locale renouvelée, rimant avec efficacité » (La Raudière (de), 2007, UMP, Eure-et-Loire).

Dans ces extraits, la mention de la maternité soutient et étaye les propositions développées par les candidates. Le statut de mère de famille est convoqué dans ces énoncés en vertu des représentations qu'il porte comme autant d'appui aux propos des locutrices. Se dire « mère » est ainsi l'un des traits structurants de l'argumentation par le genre (Bonnaïfous 2003) : les candidates utilisent les représentations des rôles, des qualités, des compétences habituellement déployées par les femmes auprès de leurs enfants pour soutenir la crédibilité de leurs promesses. Concrètement dans les exemples cités, les candidates associent maternité et vie quotidienne ou encore maternité, énergie et efficacité. Et c'est au nom de ces ressources liées à leurs responsabilités familiales qu'elles cherchent à susciter l'adhésion des électeurs et des électrices sur leur candidature.

En les ancrant dans la société civile, leur statut de « mère » permet également aux impétrantes de faire valoir leur connaissance fine des réalités familiales et sociales.

« Je sais à quel point il faut rénover nos collèges, nos lycées, proposer des formations diversifiées aux jeunes, combattre l'échec scolaire dès la petite enfance. Mère de deux jeunes enfants, j'en mesure l'importance » (Lienemann, 1988, PS, Essonne).

« Mère de quatre enfants, je connais les préoccupations des jeunes et leurs angoisses. Je n'accepte pas la fatalité du chômage à laquelle ils sont confrontés » (Perrin Gaillard, 1997, PS, Deux-Sèvres).

« Femme, mère de famille, je sais combien la vie peut être dure pour les plus fragiles » (Pons, 2002, UMP, Var).

Dans ces extraits, le diagnostic politique s'appuie sur l'expérience des femmes auprès de leurs propres enfants. Implicitement, leurs constats et programmes se fondent sur l'observation et le vécu au sein des foyers. Que l'expérience maternelle soit davantage convoquée en soutien à l'argumentation politique reproduit et confirme les statuts différents de la maternité et de la paternité dans la société (Guionnet & Neveu 2004). L'asymétrie de l'usage de la parentalité comme

ressource dans le discours politique reflète et perpétue les rapports sociaux contemporains assignant des rôles différents aux hommes et aux femmes dans les familles. Si les candidates s'autorisent (ou sont contraintes) à asseoir leurs propositions de réformes sur leurs compétences développées dans le cadre de leur maternité, c'est que les mères sont – à raison – considérées comme celles qui assument la majeure part des responsabilités familiales et domestiques. La maternité renvoie à une expérience si singulière pour les femmes qu'elle est érigée au rang de ressources de légitimation : à la fois condition pour entrer sur la place publique en limitant la transgression, elle est également un lieu commun de la construction identitaire des femmes à partir duquel ces dernières sont enjointes à s'exprimer. Dans certains passages de professions de foi, les candidates résumant même leur engagement à leur situation de « femme » ou de « mère » :

« Mon engagement politique est celui d'une femme, d'une mère qui pense que nous devons à nos enfants un pays stable socialement, fort économiquement, dans un monde de paix » (Roig, 1993, RPR, Vaucluse).

« Il est de notre responsabilité de protéger l'environnement dont nos enfants seront les héritiers. C'est ma conviction de citoyenne, de candidate mais avant tout de mère de famille » (Greff, 2002, UMP, Indre-et-Loire).

Plus que l'expérience de « mère », aux prises avec les réalités quotidiennes, c'est l'idée d'une différence ontologique de la maternité qui est parfois mise en avant. Naturellement du côté de la reproduction, les candidates se présentent comme tournées vers l'avenir et leurs engagements sont façonnés autour du souci des générations à venir. Les capacités biologiques des corps féminins dans l'engendrement des générations sont appelées à modeler les promesses de représentation des candidates. Comme si la potentialité de mettre au monde des enfants impliquait un rapport différent au monde et en particulier à l'exercice de la citoyenneté politique, les candidates argumentent par la seule mention de leur maternité leurs positions faveur de la paix, d'une stabilité économique et sociale ou encore de la préservation de l'environnement. Autant de domaines pour lesquels, en tant que mères de famille, soucieuses de la vie des générations présentes et futures, elles apparaissent légitimes et naturellement compétentes. *A contrario*, la paternité pour les hommes incarne une

dimension secondaire de leur trajectoire personnelle et politique qui ne semble pas pouvoir soutenir de façon structurante les mesures et les visions énumérées dans les déclarations électorales.

Si les rôles d'épouses et de mères ont souvent été évoqués comme des freins sociologiques à la féminisation des carrières politiques, la vue du corpus en synchronie sur cinquante ans révèle leur centralité dans la conquête électorale des candidates. À l'instar de ce qu'affirmait Jane Freedman (1997) : sous la Cinquième République, la figure de femme politique qui a le plus de chance de se légitimer est celle de la mère de famille, femme maternelle et rassurante qui limite par là le poids de la transgression de la division sexuée des espaces privés et publics. Mais ces options de présentation de soi aboutissent à la reconduction dans le discours politique de féminités patriarcales et/ou maternelles essentialisées qui véhiculent des vues asymétriques quant aux rapports sociaux de sexes et perpétuent les hiérarchies sociales. Contraintes de les légitimer par le retournement de stigmates historiques, les femmes les réaffirment paradoxalement sans parvenir à les re-signifier hors des cadres traditionnels et inégalitaires.

1.2.2. LES ALLOCUTAIRES PRIVILÉGIÉS DES CANDIDATES

Se présentant sur un mode explicitement sexué, les candidates s'attribuent également des allocutaires particuliers. Les saillances discursives de leur profession de foi (Tableau 2) révèlent qu'elles érigent au rang de destinataires privilégiés certains groupes de personnes à l'instar des « femmes », mais également des « jeunes » et des « personnes âgées ». Le graphique ci-dessous résume la mention déséquilibrée de ces termes dans les proclamations des femmes et des hommes :

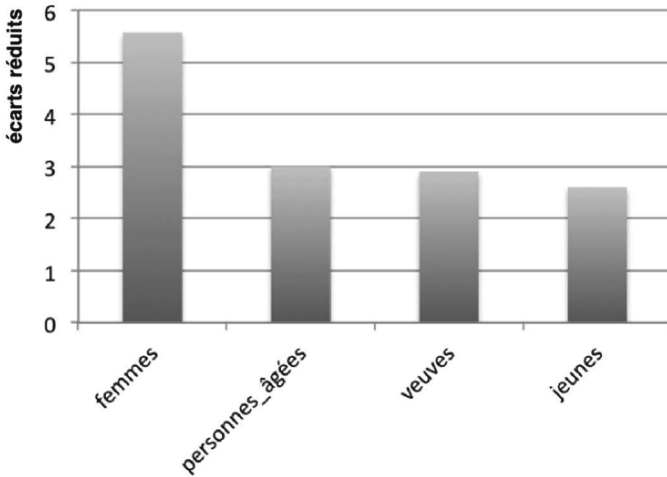


Figure 4 : Les allocutaires spécifiques du Corpus Femmes

Loin d'être anecdotique, la distribution statistiquement remarquable de ce lexique dévoile l'un des rouages structurants des candidatures féminines qui trouvent dans la représentation de ces groupes – préjugés comme mal entendus – un support à leur légitimation. Elles se distinguent ainsi de la conception classique et unitaire de la représentation politique qui triomphe dans les textes d'hommes dans lesquels aucun allocutaire particulier ne se détache statistiquement.

1.2.2.1. La représentation des « femmes »

De façon spécifique, les candidates désignent d'abord les femmes à hauteur d'un indice de sur-utilisation chiffré à + 5,7 ; en fréquences absolues, elles mentionnent ou s'adressent aux électrices deux fois plus souvent que les futurs élus (179 fois contre 95). Autrement dit, le lien entre la présence des femmes dans la compétition électorale et l'introduction – au moins lors des campagnes – des problématiques féminines est confirmé pour les scrutins législatifs de la Cinquième République (Tremblay 1999). Que ce soit au nom d'une représentation descriptive ou d'une représentation substantielle, pour reprendre la typologie formulée par Hannah Pitkin⁴¹, les candidates rendent particulièrement présentes les femmes dans l'arène électorale.

⁴¹ La représentation descriptive s'articule autour de la présence dans les institutions de groupes dotés de caractéristiques sociales, sexuées ou encore ethniques partagées dans des parts comparables avec la population représentée. Dans cette perspective, l'élu.e représente

Fréquemment, les locutrices se contentent de proposer une représentation descriptive des électrices, auxquelles elles s'identifient sur la base de leur commune appartenance au sexe féminin :

« Femmes de cette circonscription, vous avez l'occasion d'envoyer au parlement une femme comme vous, qui connaît vos problèmes et qui saura comme d'autres femmes parlementaires remplir la tâche que vous lui confierez » (Ploux, 1962, UDT, Finistère).

Dans cet extrait, Suzanne Ploux s'adresse spécifiquement aux femmes de son territoire d'élection, les construisant par là en groupe politiquement homogène. Surtout, elle formule une promesse de représentation à leur destination fondée premièrement sur leur ressemblance sexuée. La comparaison explicite (« comme vous ») entre les électrices et la candidate tisse le lien de représentation sur le critère de la féminité. Sans détailler des propositions politiques à leur endroit, la députée gaulliste pose la prise en charge de la souveraineté des femmes comme la « tâche » particulière des futures législatrices. Éludant les distorsions sociales et politiques qui traversent la population féminine, l'énoncé postule une communauté entre les habitantes de sa circonscription et le groupe des « femmes parlementaires » sur la base de leur appartenance partagée au sexe féminin. L'identité féminine naturalisée, en étant dépolitisée et sortie de son contexte de production sociale, est avancée comme un argument visant à justifier de la connaissance des enjeux féminins par la candidate.

Affirmant connaître les problèmes de femmes, les candidates se présentent comme les mieux placées pour les résoudre dans la sphère législative. La connaissance intime, parce que partagée et subjective, de l'existence des femmes est au centre de l'argumentation. C'est le cas, encore une fois, dans la profession de foi de Nicole de Hauteclouque, en campagne à Paris en 1973 :

« Aux femmes, je voudrais dire ceci : vos problèmes, je les connais – et pour cause. Je sais quelles sont vos difficultés et ce que sont vos efforts pour obtenir une vie plus agréable pour

les mandant.e.s par ce qu'il/elle est plus que par ce qu'il/elle fait. On parle également de représentation en miroir de la société. La représentation substantive repose quant à elle sur les prises de position et les actes en faveur des intérêts présumés d'un groupe (Pitkin 1972).

vous et pour les vôtres. C'est en connaissance de cause que j'ai lutté pour obtenir une amélioration des équipements sociaux [...] C'est en connaissance de cause que j'ai obtenu au parlement qu'une nouvelle situation soit faite aux veuves [...] » (Hauteclouque (de), 1973, UDR, Paris).

Dans ce passage, l'analogie entre les destinataires de l'argumentation et la locutrice est contenue dans la formule « et pour cause » (sous-entendant « je suis une femme aussi »). Si Nicole de Hauteclouque dresse le bilan de son action à destination des électrices, donnant une substance politique plus marquée à son discours, elle fonde la légitimité de ses initiatives sur le partage des expériences singulières des femmes. L'anaphore rhétorique « C'est en connaissance de cause » le martèle. Au-delà de la diversité des statuts sociaux évoqués dans l'extrait ci-dessus, la candidate affiche une familiarité constante avec chaque situation particulière unifiée sous la bannière « problème de femmes ».

De façon plus substantielle, l'accès des femmes aux tribunes politiques contribue à rendre visibles et à défendre des intérêts qui jusque-là étaient tus ou ignorés. L'adresse notable aux votantes et l'évocation de leurs problématiques manifestent sans nul doute une « conscience de genre » de la part des impétrantes. Les mots associés au lemme « femme » (Tableau 3) et portant des revendications de fond en témoignent⁴². Comme elle a été définie par Manon Tremblay (1996 : 98), la notion de conscience de genre, évoquant la notion marxiste de conscience de classe et plus généralement de la conscience de groupe, décrit « l'identification et l'attachement d'une personne à ce qu'elle perçoit comme un groupe social d'appartenance, ainsi que sa volonté de s'engager dans des actions servant à promouvoir les intérêts de ce groupe ». Sans nécessairement exprimer un engagement féministe⁴³, la candidature des femmes traduit la reconnaissance des électrices comme un groupe potentiellement

⁴² L'analyse des « questions femmes », éminemment sensibles à la chronologie, sera menée en diachronie dans la troisième partie de l'ouvrage.

⁴³ Les lemmes « féministe » ou « féminisme » sont effectivement absents du corpus. Néanmoins, des périphrases sont utilisées par certaines candidates pour souligner leur carrière militante. Par exemple : « Des luttes de femmes, dans les années 70, aux grands combats, à la même époque, de défense de l'environnement, et à la victoire de la gauche en 1981, j'ai voulu au plus profond de moi-même une évolution de la société dans mon pays, dans le sens de la démocratie et de la justice sociale » (Bricq, 1997, PS, Seine-et-Marne).

défavorisé dans le cadre de rapports sociaux que l'action politique peut contribuer à corriger ou renverser⁴⁴.

Mais puisque peu de futures élues se présentent explicitement comme féministes, cette conscience de genre n'est-elle pas davantage encore une contrainte de genre ? Les rares femmes parvenues à entrer dans la compétition électorale à un niveau national semblent, en effet, astreintes à l'évocation de problématiques relatives aux conditions d'existence des femmes. De la même manière qu'elles ne se départissent pas, dans leur présentation d'elles-mêmes, de qualités sexuées, elles sont investies de la mission supplémentaire de représenter les femmes au nom de leur commune appartenance à cette « partie » du corps citoyen. On pourrait aller jusqu'à dire que comme tou.te.s les élu.e.s, les femmes promettent de représenter toute la population mais qu'elles subissent l'injonction de représenter les femmes là où leurs homologues masculins n'ont même pas à représenter les hommes – au sens viril ou sexué du terme ! La présence des femmes dans la course électorale se trouve justifiée au nom de la représentation « en supplément » de la population féminine, dont, pour reprendre l'analyse d'Eleni Varikas, « les besoins et les intérêts sont perçus d'emblée comme procédant non pas de l'humanité commune, qui selon le droit naturel fonde le lien entre les différences et les particularités constitutives du genre humain, mais d'une nature "différente" imposant des droits et des devoirs spécifiques ».

Conscience et contrainte de genre, la référence importante aux « femmes » dans les tracts électoraux des candidates procède enfin, de façon plus tactique, d'une stratégie électoraliste. Élu.e.s au scrutin majoritaire à partir de 1958, les candidat.e.s aux élections législatives ne peuvent plus ignorer la majorité du corps électoral que constituent les femmes. De la même manière que les présidents de la République élus à partir de 1965 au scrutin direct ont dû considérer les attentes de la moitié féminine de l'électorat (Sineau 2008), à l'échelon législatif les problématiques de femmes trouvent un écho dans les candidatures de femmes qui contrebalancent l'androcentrisme de l'agenda politique. Ces dernières escomptent sans doute retirer un profit

⁴⁴ Cette reconnaissance est d'autant plus importante que Nicole-Claude Mathieu (1991) observe que les mécanismes d'institutionnalisation de la domination masculine reposent sur l'articulation étroite entre la méconnaissance des acteurs sociaux masculins comme un groupe sexué et, en symétrie, l'invisibilité des femmes, êtres sexués par excellence, en tant qu'actrices sociales.

électoral (i.e. attirer le vote des Françaises) du développement de thématiques relativement délaissées dans les discours de campagne aux législatives, pour lesquelles elles bénéficient d'une crédibilité préalable liée à leur identité de femme⁴⁵.

1.2.2.2. Représenter les mal-représenté.e.s : le *care*

Dans le corpus féminin, les électrices ne sont pas le seul « groupe » à bénéficier d'une attention marquée. Les « personnes » (+ 2,5) « âgées » (+ 3,1), les « veuves » (+ 2,9), les « jeunes » (+ 2,6) sont également sur-considérés dans la parole électorale des futures élues. Bien sûr, ces références générationnelles ne se retrouvent pas uniquement dans les productions discursives des candidates : leurs homologues masculins parlent également aux/des jeunes, aux/des vieux mais dans des proportions significativement moindres. Si bien que la distribution statistiquement anormale de ces termes sous la plume des députées autorise l'interprétation.

Sans doute, à l'instar des conclusions formulées par Damon Mayaffre (2012a) sur un corpus de discours présidentiels, faut-il considérer l'appréhension de la société en classes d'âge comme une forme de dépolitisation des débats politiques. Parler des « jeunes » ou des « personnes âgées » est une manière de passer outre les catégories sociales ou partisans habituelles (les ouvriers/les patrons, les pauvres/les riches, la gauche/la droite par exemple) pour s'en tenir à des groupes transversaux. Par l'évocation de classes d'âges, la jeunesse ou la vieillesse, les candidates – plus fréquemment que leurs collègues – recréent des groupes au-delà des clivages socio-politiques habituels et contribuent à une forme de dépolitisation des enjeux. Derrière les catégories globalisantes et homogénéisantes sur-employées par les candidates, est masquée la diversité des situations et des réalités sociales et politiques du pays. La « priorité à la jeunesse », pour reprendre une expression contemporaine, ou la prise en charge des « personnes âgées » concourent évidemment à faire consensus dans la société. Le sur-usage des désignations générationnelles par les femmes participe sans doute du caractère moins politisé de leur profession de foi au regard du discours des hommes, comme en témoigne la tonalité générale du tableau des spécificités (Tableau 2).

⁴⁵ Les travaux de sociologie électorale montrent toutefois que le report des voix des électrices sur les candidatures de femmes n'est pas systématique (Sineau 2004, 2007).

Surtout, la consultation des contextes d'emploi des termes désignant les destinataires « saillants » des projets législatifs féminins instruit l'usage qu'en font les locutrices. L'évocation de la jeunesse ou de la vieillesse participe à l'adresse fréquente, chez les femmes, à des groupes pressentis comme vulnérables. Ainsi, Odile Trupin, candidate socialiste en 1997 en Gironde, énumère-t-elle « le problème » d'une multitude de groupes au sein d'un même énoncé :

« Mon expérience des dossiers difficiles me permettra de mieux traiter le problème de l'école, de l'enfant, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des handicapés » (Trupin, 1997, PS, Gironde).

L'analyse systématique des réseaux d'association lexicale des lemmes « jeune » ou « âgé » permet de généraliser ce constat à l'échelle globale du corpus féminin. Parmi les cooccurrents privilégiés de ces termes sont comptés « handicapés » (+ 8,95), « dépendantes » (+ 8,75) « malades » (+ 6,45), « familles » (+ 6,18), « soins » (+ 4,43), « enfance » (+ 3,98), « aide » (+ 3,92), « veuves » (+ 3,88). Autant de mots qui expriment l'attention particulière des candidates à des groupes conçus comme fragilisés. Un extrait de la profession de Claude Greff, candidate UMP en Indre-et-Loire en 2002, est explicite quant à la caractérisation de ces destinataires privilégiés du discours féminin (« les plus faibles ») :

« [...] ce sont les plus faibles qu'il faut soutenir, les personnes âgées (par des aides au maintien à domicile), les personnes handicapées et leurs familles, les retraités » (Greff, 2002, UMP, Indre-et-Loire).

Ou encore la présentation de Jacqueline Chonavel qui qualifie « les travailleurs, les femmes, les jeunes, les personnes âgées » de « victimes de la politique gouvernementale » (Chonavel, 1978, PC, Seine-Saint-Denis). Avec une formule comparable, recouvrant une dimension politique plus affirmée, Jeannette Prin en 1962 entend défendre « les ouvriers, les femmes, les vieux, les artisans, et petits commerçants, les laïcs, les anciens combattants, tous victimes de la politique de l'UNR et du gouvernement » (Prin, 1962, PC, Pas-de-Calais). Aux populations affaiblies par une précarité économique, par leur exclusion sociale ou par des besoins spécifiques, les prises de parole féminines adressent une reconnaissance répétée :

« Sur ce plan de la progression sociale, il faudra apporter une attention particulière à l'amélioration de la situation des personnes âgées, dont le sort, malgré une relative augmentation de leur retraite, demeure angoissant, et à celle des femmes dont je connais mieux que d'autres, les incessantes difficultés [...] » (Hauteclocque (de), 1962, UDT, Seine).

« Tout au long de mon mandat, j'ai pensé aux femmes, rurales et artisanes, aux familles. Les personnes âgées, les anciens combattants si injustement lésés connaissent mon action » (Dienesch, 1962, Centre Démocratique, Côtes-du-Nord).

« Cette campagne électorale a été riche de rencontres heureuses et malheureuses. Je veux agir pour ces gens que j'ai rencontrés : des victimes de la crise, des chômeurs, des personnes isolées, des jeunes angoissés par l'avenir » (Benayoun-Nakache, 1997, PS, Haute-Garonne).

Souvent identitaire lorsqu'il s'agit d'évoquer les conditions de vie des femmes – la profession de foi de Nicole de Hauteclocque en offre encore un exemple ici – la représentation promise par les locutrices se fait empathique à l'égard de ces groupes préjugés comme mal-représentés dans le débat politique (Guionnet 2002). Sans doute, cet état de fait discursif dans les proclamations électorales des candidates est-il le résultat d'une division sexuée du travail politique. Les travaux en science politique ou en socio-histoire, appuyés à de vastes analyses prosopographiques, ont disséqué les trajectoires sexuées des carrières politiques à tous les échelons du pouvoir (Achin & Lévêque 2006, Sineau 2011, Navarre 2015). Il est ainsi établi que les femmes sont plus souvent affectées aux commissions à la jeunesse, à la culture, à la famille ou aux questions sociales que leurs confrères. Les portraits électoraux des candidates s'en font le relai :

« Membre du bureau de l'Assemblée nationale, membre de la commission des affaires sociales, culturelles et familiales et de la délégation parlementaire aux droits des femmes, j'ai notamment travaillé durant cette législature sur tout ce qui touche à la famille, à l'éducation, aux droits des veufs ou des veuves, aux personnes âgées » (Clergeau, 2007, PS, Loire-Atlantique).

« A l'Assemblée nationale, j'ai travaillé dans le cadre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à tous les textes qui concernent le travail, la santé, la famille, les personnes âgées, les veuves, les femmes seules, le sport, la culture, l'éducation » (Missoffe, 1978, RPR, Paris).

Toutefois, l'adresse en nombre à des groupes énoncés comme particulièrement vulnérables dans les promesses de représentation des femmes ne saurait être limitée au simple reflet de la place des femmes dans les organes de pouvoir et les appareils militants. Celle-ci configure de façon structurelle, sur l'ensemble de la Cinquième République, l'acte de représentation des futures élues. De façon régulière, au fil des douze scrutins législatifs considérés et indépendamment de l'appartenance partisane, les femmes projettent leur mandat à venir comme une activité de soutien et d'accompagnement aux plus fragiles. C'est ce qu'indique la surfréquence du mot « aide » (+3,1) ou de l'adjectif « social » dans le corpus des candidatures féminines par rapport à leur distribution dans l'ensemble masculin :

« Sur le plan social et humain, pour toutes les professions, et sans les dresser les unes contre les autres, je veux continuer mon action en faveur du logement (pour les citadins comme pour les ruraux), de l'aide aux vieux, aux malades, aux infirmes, aux retraités et pour les droits des anciens combattants » (Dienesch, 1958, MRP, Côtes-du-Nord).

« Je ne cesserai de me préoccuper également de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, des malades, des infirmes, qui bénéficient d'une aide sociale, basée sur une fraternelle solidarité » (Delabie, 1958, ED, Somme).

« [...] sur le plan local, le soutien actif des programmes locaux de réalisation en faveur de nos populations, logements, écoles, colonies de vacances, transports, protection de l'enfance et de la santé, aide aux vieux, jeunesse et sport » (Vaillant-Couturier, 1962, PC, Seine).

« Construire ensemble une société plus fraternelle : la solidarité est la condition d'une vraie cohésion sociale. Les retraites, l'assurance maladie, l'aide aux plus démunis doivent être garanties » (Couderc, 1993, RPR, Paris).

« [...] concilier le retour à la prospérité avec le souci de la personne humaine, quels que soient son âge, sa race, sa religion, son état de santé, et en s'attachant particulièrement à l'aide aux personnes en grande difficulté [...] » (Boutin, 1997, UDF, Yvelines).

Les rôles d'aide à la population, qualifiés dans la typologie élaborée par Olivier Costa et Eric Kerrouche (2007) d'« assistants sociaux », correspondent à une part des activités de représentation des élu.e.s contemporains. Mais force est de constater qu'ils connaissent un déséquilibre sexué dans leur mise en avant dans les documents électoraux, les candidates liant parfois leur identité féminine à la description de leurs activités politiques de soutien aux vulnérables :

« Femme de gauche, Nicole Feidt a toujours milité activement dans le milieu associatif, travaillé à la défense des droits des femmes et au développement de l'éducation et de la formation pour tous. Résolument acquise à la lutte contre toutes les exclusions, elle se mobilise sur des actions en faveur du soin, de l'insertion des jeunes, de l'aide aux plus démunis. » (Feidt, 1997, PS, Meurthe-et-Moselle)

« Député-femme, la seule du Pas-de-Calais, des milliers de familles ont eu recours à Jeannette Prin. Toutes peuvent attester que c'est sans parti pris, avec cœur et dévouement, qu'elles ont été accueillies et que leur député s'est efforcée de solutionner, d'apporter l'aide et le réconfort » (Prin, 1967, PC, Pas-de-Calais).

Au sein de ces paragraphes, la crédibilité des activités politico-sociales (« soin », « aide », « réconfort ») énumérées par les locutrices se trouve renforcée par la mention de la féminité des actrices politiques en début de propositions. Si les énoncés sont convaincants, c'est qu'ils s'appuient sur les croyances quant aux prédispositions des femmes pour les activités de soin et d'aide dans la société. Cette éthique du *care* (Gilligan 2008) dont les femmes seraient porteuses – et qu'elles auraient développée au cours de leur socialisation familiale ou au fil de leurs expériences de vie spécifiques – supporte et avalise l'engagement empathique que les candidates formulent sur la scène publique. Là encore, la légitimité de leur présence dans un secteur historiquement monopolisé par les hommes passe par le recours,

paradoxal, à des représentations sociales traditionnelles des rôles et des identités sexuées; les femmes pénétrant dans la sphère publique avec le soutien de « qualités » développées dans le privé, sanctuaire de la différence (hiérarchisée) des sexes, et confirmant par là l'ordre du genre dans l'espace démocratique. En s'adressant préférentiellement à des populations particulières, les candidates se prémunissent du soupçon de remise en cause des normes de genre dans l'espace électoral. Bien que prétendant au même mandat que les hommes, elles s'attachent à viser un public différent de celui des hommes. Il s'agit à la fois de souligner la plus-value de représentation constituée par la présence des femmes mais également d'éviter d'entrer en concurrence avec les hommes sur « leur territoire ». La reconstitution dans le discours d'un entre-femmes ou d'un entre-vulnérables préserve l'espace masculin historiquement dominant en politique⁴⁶.

Plus loin, les modes de légitimation sous-tendus par l'engagement spécifique des mandataires envers les populations vulnérables s'inscrivent dans une rhétorique plusieurs fois constatée dans l'histoire des luttes pour l'accès des femmes à l'égalité des droits. Ainsi, les militantes pour le suffrage universel à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle revendiquaient le droit de vote au nom de l'utilité sociale de l'opinion féminine, considérée comme un rempart contre les fléaux sociaux d'alors : la guerre, l'alcoolisme, l'immoralité ou encore l'insalubrité (Kleiman & Rochefort 1989). La célèbre défenseuse du suffrage féminin, Hubertine Auclert, dans les années 1880, réclamait l'égalité des droits civiques entre les sexes pour promouvoir l'idée d'un « État maternel, qui assure par sa prévoyante sollicitude, sécurité et travail aux Français valides, assistance aux enfants, vieillards, malades et infirmes » (Rochefort 1995 : 191). Cette stratégie adoptée par les suffragistes dans le premier XX^{ème} siècle a été avancée au rang des facteurs expliquant l'étrange défaite des revendications féministes de la première vague (Bard 1995).

Plus près de nous, ce sont les phrases largement commentées de Ségolène Royal durant la campagne présidentielle de 2007 qui résument les traits structurants des engagements féminins contemporains à l'image de cet exemple : « La France présidente, c'est celle qui prend soin de ses enfants tout en protégeant ses anciens » (Olivési 2012 : 92).

⁴⁶ Ces stratégies sont comparables à celles mises en place par les femmes qui accèdent à des professions historiquement masculines (Rennes 2007).

1.2.3. DES FÉMINITÉS PARTISANES ?

Structurant de la prose électorale des candidates, le vocabulaire des rôles sociaux de sexes répond également à un clivage partisan qu'il convient de ne pas négliger. L'ordre politique est, en effet, traversé d'options idéologiques qui le façonnent fortement et qui influent sur la construction identitaire des élu.e.s. Et réciproquement, les campagnes électorales sont certes un temps de fabrication de l'acteur/trice politique mais également un « ensemble d'actes de communication par lesquels les candidat[e]s donnent à voir à l'électorat ce que représente leur camp » (Abelès 1990 : 54).

Dans leur étude des candidates parisiennes aux municipales de 2008, Catherine Achin et Sandrine Lévêque (2011 : 273) émettent l'hypothèse qu'« être une femme ne signifie [...] pas la même chose pour une candidate UMP des beaux quartiers et pour une militante socialiste du 10ème. La perception de l'identité de genre, des contraintes qu'elle produit ou des façons d'en jouer, mais aussi la place dans la division sexuelle des rôles sociaux varient ». Qu'en est-il pour les prétendantes à la députation ? Sur la base du vocabulaire dominant le corpus féminin en synchronie, la comparaison statistique des textes selon la variable partisane⁴⁷ atteste de différences minimales mais significatives des engagements féminins selon leur étiquette.

1.2.3.1. Les députées de droite et la famille

Sur le temps long de la Cinquième République, un mot s'impose pour discriminer dans la continuité les professions de foi des locutrices appelées à siéger à droite de l'hémicycle : c'est le lemme « famille » (+ 6,8).

⁴⁷ Dans un souci de lisibilité, nous retiendrons pour cette analyse une classification simplificatrice (Femmes de gauche *versus* Femmes de droite). Ce clivage répond toutefois à une structuration robuste de la vie politique française depuis 1789 et rend bien compte des résultats issus du corpus.

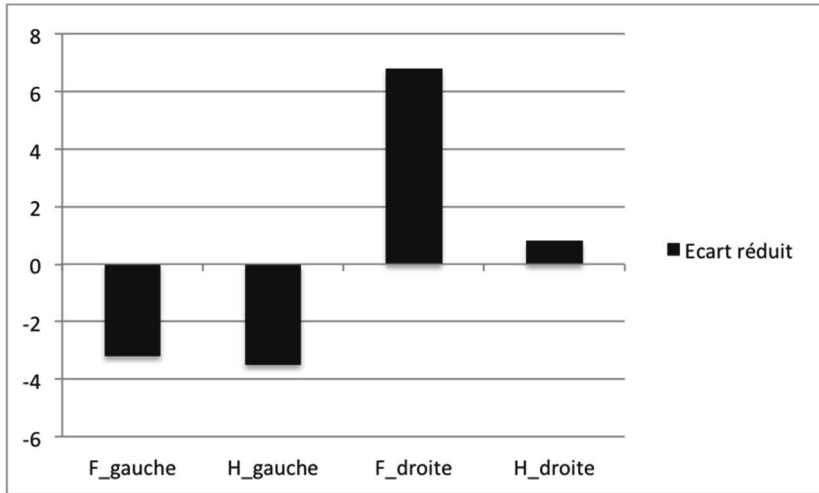


Figure 5 : Distribution des mots commençant par « famil- » dans le corpus selon le sexe et le bord politique

L'historien.ne ne sera pas étonné.e d'observer que l'utilisation ou non du mot « famille » et de ses dérivés (« familles », « familial », « familiales/aux ») fonctionne comme un bon marqueur de la gauche et de la droite. Reste qu'entre les hommes et les femmes des partis de l'ordre, ce sont les secondes qui en font un thème phare de leur campagne – l'écart de sur-utilisation par les candidats ne franchissant pas le seuil de significativité. Par là, elles semblent produire un discours doublement hypernormé, à la fois du point de vue idéologique – en portant l'une des sensibilités marquantes de la droite⁴⁸ – et du point de vue genré – en s'emparant d'un objet traditionnellement perçu comme féminin –. Elles sont ainsi, en vertu d'un partage de l'espace discursif selon le sexe, l'un des principaux vecteurs de la reconquête par la droite du terrain sur les questions sociales et sociétales, au sein desquelles la « famille » cristallise l'opposition partisane aux scrutins législatifs de la Cinquième République (Blandin 2011⁴⁹).

⁴⁸ Pour un aperçu des « sensibilités » et valeurs de droite, lire (Sirinelli 1992 et Rémond 2005).

⁴⁹ Au tournant du XIXème et dans l'entre-deux-guerres, le familialisme fait l'unanimité face à la menace de dénatalité. La Révolution nationale fait de la famille la cellule essentielle de l'édifice social ; les jalons de la politique familiale posée sous Vichy sont repris dans les grandes lignes sous la IVème République. Ce n'est que depuis les années 1960-70, face aux évolutions des familles que ces dernières redeviennent un enjeu clivant entre la gauche et la droite françaises.

Le traitement du sujet révèle, à la consultation systématique de tous les contextes d'emploi, d'une dimension conservatrice. Nombreux sont les passages de proclamations électorales à définir la famille dans les termes suivants :

« La famille est le lieu privilégié où s'expriment d'abord l'amour et la solidarité, qui sont le fondement de toute société » (Sauvaigo, 1988, RPR, Alpes-Maritimes).

« La famille, c'est le creuset où se construisent la personne et la cellule de base de la vie en société » (Lamour, 2002, UMP, Finistère).

A l'instar des valeurs véhiculées par la droite après l'abolition des privilèges, la « famille » est dans la bouche des locutrices « le seul foyer de transmission des solidarités organiques et identitaires que pouvaient encore définir l'appartenance religieuse, la transmission des traditions, les récits historiques communautaires » (Sirinelli 2006 : 18). La famille demeure, dans les représentations des locutrices de droite, le microcosme primordial de la construction sociale. Première expérience de la présence au monde, elle ouvre à l'organisation de la Cité et est le lieu d'apprentissage des contraintes et des libertés.

« La famille au cœur d'une société de confiance. La famille est le lieu des apprentissages essentiels de la vie en société : le respect de l'autre, la prise de conscience des responsabilités, l'éducation à la citoyenneté ; autant de valeurs qu'il faut vite restaurer. Plus que jamais, notre société a besoin des familles » (Ramonet, 2002, UMP, Finistère).

Par la valorisation de l'institution familiale comme fondement des systèmes d'identité et d'appartenance à la communauté sociale et politique, les candidates entendent proposer un modèle de restauration de valeurs en déclin, dans un pays en perte de repères. Linguistiquement, l'idée d'une restauration ou d'une conservation d'un certain ordre social est renforcée par l'usage important de verbes préfixés en « re » (« replacer », « restaurer », « redonner », « rester ») dans les programmes. Ainsi les candidates affirment-elles :

« Cette union est porteuse d'un espoir de reconstruction de notre pays autour de trois projets principaux : [...] replacer la famille au cœur de la société » (Boutin, 2002, UMP, Yvelines).

« La famille, elle doit rester la cellule de base de la société et ainsi, redonner des repères à tous » (Tharin, 2002, UMP, Doubs).

Conformes et conservatrices sur le terrain idéologique, les candidates de droite le sont également du point de vue des rapports de genre ; la préservation de la famille passant prioritairement par la défense du statut de la mère. Le mot, au singulier et au pluriel, est le deuxième associé privilégié de « famille » dans leurs textes, à hauteur d'un indice de cooccurrence respectif de + 7,35 et + 7,21. Alors que la défense de la famille à droite, depuis la fin de la Révolution, s'est organisée autour de la promotion de l'autorité du père, de la transmission du patrimoine et de l'indissolubilité du mariage (Chaperon 1996), au XXème siècle la survie de la famille se lie intimement avec le maintien de la mère au foyer. Si la sociologie des familles tout au long de la seconde partie du siècle jusqu'à aujourd'hui justifie la centralité des « mères » dans les extraits des promesses électorales concernant les familles, il faut sans doute également y percevoir des convictions plus essentielles à propos de l'organisation des rapports sociaux de sexes. La préservation de l'institution familiale doit procéder, selon les conservatrices, d'un soutien non pas aux « parents⁵⁰ » mais bien aux mères. Reprenant là encore, en creux, une rhétorique conservatrice et réactionnaire, considérant que la libération des femmes, leur entrée sur le marché du travail ou dans l'espace public, conduit à la déliquescence des familles, pourtant au fondement de l'ordre social à préserver, les locutrices multiplient les propositions en faveur du retour ou du maintien des mères au foyer :

« Les repères et les valeurs nécessaires au redressement moral de notre pays : [...] Par une vraie politique familiale qui reconnaisse à la mère de famille un statut et un salaire personnel » (Boutin, 1993, UDF, Yvelines).

« Protéger la famille en donnant aux mères le libre choix entre une vie professionnelle et l'éducation de leurs enfants » (Rignault, 1993, RPR, Nièvre).

⁵⁰ Le mot est préféré par les candidates de gauche qui l'associent à hauteur d'un indice de + 4,10 au mot « famille » dans leurs déclarations.

L'un des leviers d'action principaux proposés par les candidates consiste à « reconsidérer les droits sociaux des mères de famille » (Veyrinas, 1993, UDF, Haute-Garonne). Selon les candidates, les femmes devraient pouvoir exercer leur « libre » choix de rester auprès de leurs enfants en bénéficiant des augmentations d'« allocations » (+ 10,43), des « prestations » ou au contraire d'« abattement » (+ 4,94) ou de « suppression » (+ 4,34) des charges pesant sur les familles. Les propositions suivantes illustrent ce propos :

« Revaloriser les allocations pour permettre à la mère de famille de rester à son foyer » (Martinache, 1958, UNR, Nord).

« Famille : augmentation des allocations familiales à partir du troisième enfant, doublement du salaire unique de la mère au foyer » (Ploux, 1973, UDR, Finistère).

« La création du revenu maternel pour les mères de famille françaises » (Piat, 1988, Front national, Var).

« Enfin, une allocation de libre choix versée aux femmes dès le deuxième enfant marquera la reconnaissance financière et sociale du travail de la mère au foyer » (Rousseau, 1993, RPR, Doubs).

Loin de discuter les visions traditionnelles, fondées sur la division des rôles sexués, de la famille, les candidates de droite forment un discours qui les affirme d'autant mieux qu'elles sont elles-mêmes des femmes et/ou des mères. C'est bien au niveau de l'impact du genre sur la légitimation de contenus programmatiques idéologiquement clivés que se situe la clef d'analyse des candidatures des femmes de droite. Éminemment politisées et polémiques (Mossuz-Lavau 2002), les propositions sur la famille – dans la stricte orthodoxie de la pensée des droites post-révolutionnaires et anti mai 1968 semblent bénéficier d'une sous-politisation⁵¹ efficace par le simple fait d'être défendues par des femmes. En tant que femmes et/ou mères de famille, ces dernières se prémunissent plus facilement que leurs collègues

⁵¹ Les termes de surpolitisation et de sous politisation sont empruntés à Pierre Lascoumes (2009) qui dans le cadre des débats parlementaires a décrit la manière dont « la politisation parlementaire combine sur une même question des dynamiques de surpolitisation et d'autres de sous politisation ». Les premières étant une « amplification des oppositions partisans sur des scènes symboliques majeures qui dépassent le sujet en cause » et les dernières une « réduction des affrontements partisans par le recours à des arguments soit techniques, soit de consensus et l'importance donnée aux tactiques. » Voir également (Pavard 2013) pour l'analyse de la dépolitisation de la loi sur l'IVG en 1974 par Simone Veil.

masculins du soupçon de positionnements radicalement anti-femmes ou anti-féministes⁵².

En somme la surexploitation spécifique du thème de la famille permet aux candidates de diffuser dans l'espace public une vision conservatrice de la division sexuée des rôles parentaux tout en légitimant leur candidature par l'évocation d'un thème perçu naturellement ou socialement associé à leur domaine de compétences ; l'appartenance au sexe féminin autorisant un tel contenu programmatique et la thématique excusant la transgression constituée par la présence des candidates en politique.

1.2.3.2. Les députées de gauche et le militantisme pro-femmes

En synchronie, dans le cadre d'une déjà longue Cinquième République, l'identité discursive des femmes progressistes est, elle aussi, difficile à analyser. Là encore, l'étude doit se porter uniquement sur les mots dont l'usage est caractéristique des textes électoraux des femmes de gauche sur cinquante ans et au regard du contraste avec le reste du corpus. Après ces filtres d'analyse, nécessaires pour la pertinence de l'étude, c'est le lemme « femme » (+ 9,1), repéré comme la première spécificité des locutrices de gauche, qui doit attirer l'attention de l'analyste. Cette signature lexicale du discours électoral féminin prend en effet un sens particulier dans les textes des candidates investies par les partis de gauche. Un recensement rapide des cooccurrents privilégiés du mot le souligne. Parmi eux, sont comptés : « parité » (+ 9,10), « égalité » (+ 7,38) ou encore « droit » (+ 4,97)⁵³. Sans s'arrêter sur la dimension conjoncturelle de certains mots qui composent le voisinage de « femme » – tel le mot « parité » qui ne s'impose que dans la dernière décennie du XXème siècle –, il faut noter le caractère militant du discours articulé autour du mot

⁵² La combinaison du genre et de la sous-politisation s'observe de manière éloquentes ces dernières années pour les partis d'extrême droite. Dernier parti ouvertement antiféministe (contre le remboursement de l'IVG, pour un salaire maternel), le Front National dont le visage s'est féminisé parvient à banaliser ces positionnements - aux yeux des Françaises elles-mêmes, plus nombreuses à lui accorder leur vote au fil des scrutins - par l'identification des locutrices aux propositions politiques, qui en ressortent moins polémiques ou « banalisées ». (Boudillon 2005, Mayer 2013).

⁵³ A titre de comparaison, notons que les locutrices de droite associent plutôt le terme « femme » à « mère » (+ 6,5), « veuve » (+ 5,54), « famille » (+ 4,67) ou encore « foyer » (+ 4,48).

pivot. En témoignent les quelques passages tirés de leur proclamation électorale, et reportés ici, réclamant :

« La pleine égalité des droits pour la femme et l'amélioration de sa condition » (Vaillant-Couturier, 1967, PC, Val-de-Marne).

« Des droits égaux pour les femmes » (Sicard, 1981, PS, Isère).

« Les droits des femmes respectés [...] » (Neiertz, 1993, PS, Seine-Saint-Denis).

Par rapport à leurs consoeurs de droite, le discours des candidates s'originalise par sa dimension revendicative associée de manière spécifique aux problématiques féminines. La parole des candidates de gauche fait des « femmes » un objet de luttes, à l'instar d'autres combats progressistes. De manière emblématique, Danielle Hoffman-Rispal se présente aux législatives parisiennes en 2002 en ces termes :

« Militante contre le racisme et l'antisémitisme, investie en faveur du combat pour les droits des femmes, je suis convaincue que c'est par le dialogue et la mobilisation citoyenne que l'on peut faire avancer les choses » (Hoffman-Rispal, 2002, PS, Paris).

Au même titre que les « étrangers », les « peuples » ou les « travailleurs » – cooccurrents favoris du lemme « droit » dans la parole de gauche – les « femmes » et les formes de dominations qu'elles subissent sont l'objet d'un discours féminin revendicatif. Là encore, genre, idéologie et pratiques politiques s'impactent mutuellement. D'un côté, en tant que femmes, au nom d'une conscience ou d'une contrainte de genre, les candidates enrichissent les traditionnelles revendications progressistes de gauche d'une dimension pro-féminine ou féministe. D'un autre côté, la socialisation des locutrices dans les instances partisans de gauche, historiquement tournées vers la dénonciation des inégalités et la lutte pour la justice sociale, admet une contestation plus franche des hiérarchies sociales de sexes. À gauche, c'est la remise en cause des inégalités sexuées qui contribue à la légitimité des candidates.

En somme, au fil des douze scrutins législatifs de la Cinquième République, seuls quelques mots, peu nombreux mais essentiels,

informent l'historien.ne sur les différences de présentation et de représentation des candidates des deux grands bords politiques de la vie politique française entre elles et par rapport à leurs confrères respectifs. Si le constat d'une identité travaillée par le genre est réitéré, celle-ci se décline diversement sur l'échiquier politique. A l'intersection de l'appartenance partisane et des conceptions idéologiques sous-tendues, l'individuation dans et par le discours des députées se module, comme le résume la distribution des paires cooccurentielles élaborées autour de « femme » et de « famille » :

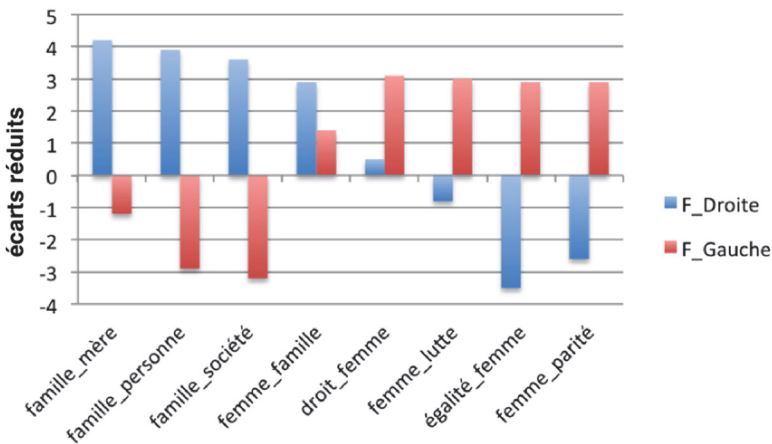


Figure 6 : Cooccurrences spécifiques des Femmes de gauche *versus* des Femmes de droite

Ce graphique rappelle que les candidates, de gauche ou de droite, entrent dans la bataille électorale non pas en individus neutres, dépourvus de caractéristiques sexuées, mais bien en tant que femmes et mères (ou en leur nom). Surtout, il permet une plus-value interprétative : en donnant non plus seulement les mots spécifiques des sous-corpus mais les paires de mots symboles des un.e.s et des autres, il synthétise les variations discursives entre les femmes. On le sait, comparées aux hommes, les candidates sur-utilisent les mots exprimant la féminité et ses représentations sociales. Pris avec leurs associés statistiquement significatifs sur l'ensemble de la période, ces mots se sémantisent différemment. Ils révèlent l'existence de deux féminités partisanes distinguant les stratégies, les contraintes et les ressources des femmes de gauche et de droite ; les premières adoptant un discours pro-femmes militant, les secondes se réfugiant dans un

discours conformiste sur l'une des valeurs refuge de la droite, à savoir la famille.

1.3. STÉRÉOTYPIE LINGUISTIQUE ET POLITIQUE

Outre le développement appuyé de thèmes et de rôles explicitement sexuels, l'*ethos* des candidates s'appuie sur un ensemble de vocables communément perçus comme typiques de l'expression des femmes. Le relevé des mots caractérisant le corpus féminin (Tableau 2) suggère, en effet, que les oratrices composent leur profession de foi avec des unités textuelles renvoyant à des stéréotypes de la parole féminine (Bailly 2008). Ces sur-sélections lexicales fonctionnent comme des argumentations implicites dans le processus de crédibilisation de la place des candidates dans la compétition. Reste qu'elles sont difficilement appréhendables car instables et évolutives (Bonnafous 2003, Vassy 2005). L'approche du corpus par la statistique apporte quelque secours grâce au repérage de mots qui n'auraient pas suscité l'intérêt de l'analyste *a priori* mais qui contribuent de façon essentielle à la projection identitaire des candidates. Deux grands types de vocabulaire participent à l'élaboration d'un parler politique conforme aux attendus genrés. C'est à la fois en négatif et en positif qu'il se décrypte : les femmes rejetant en parts significatives les mots du pouvoir au profit d'un vocabulaire du consensus et de l'action politique constructive.

1.3.1. UN DISCOURS AUX MARGES DES MOTS DU POUVOIR

Comme suggéré dans l'étude de l'économie thématique du corpus (cf. 1.1. Les thèmes du discours électoral : entre mixité et spécialisation sexuée), la liste des spécificités lexicales féminines témoigne d'un rejet statistique des mots de la politique institutionnelle et de la conquête électorale qui remplissent, en contraste, les textes des hommes. Loin d'être un fait inédit, ce trait caractérise la parole des Françaises sur le politique (Mossuz-Lavau 1995) et a été expliqué par la socialisation tardive et moins encouragée des femmes aux codes de la chose publique. Reste que cette explication ne saurait être convoquée pour interpréter le sous-usage des termes politico-institutionnels chez des femmes en position d'accéder à la députation. Il semble plutôt que ces dernières se trouvent contraintes de répondre

à des modalités d'expression sexuellement différenciées pour élaborer une candidature légitime.

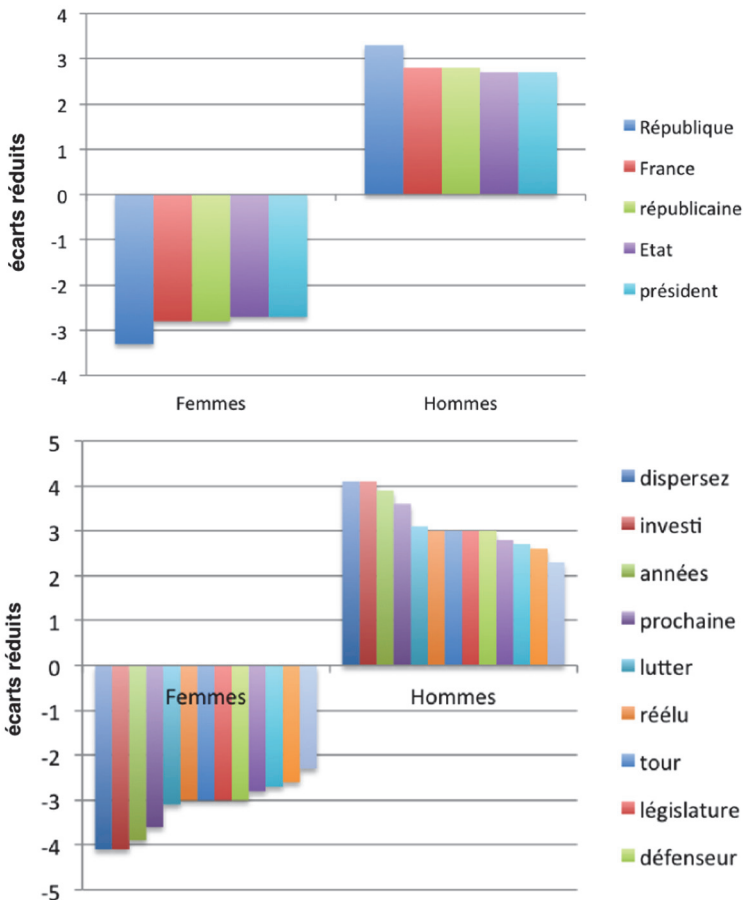


Figure 7 : Distribution des mots du pouvoir dans le corpus Femmes *versus* Hommes

De façon éloquent, ces deux graphiques montrent le déséquilibre sexué dans l'usage des mots les plus répandus de la langue politique contemporaine (Labbé & Monière 2003, Marchand 2007, Mayaffre 2012a) – tels « République », « France » ou « État » – ou de ceux de l'affrontement politico-électoral – tels « lutter », « réélu », « investi ». Ces mots, pourtant au centre du combat démocratique pour la représentation nationale, accusent systématiquement un sous-usage dans les déclarations des femmes. Au contraire, ils caractérisent la parole des hommes en campagne. L'usage sexué de ces termes

emblématiques des débats électoraux étaye solidement l'hypothèse de la dimension masculine de l'universalisme républicain ; les bornes du discours politique se confondant avec les énoncés masculins. Les femmes au contraire rejettent, en quantité, les termes qui signifient historiquement la représentation nationale. Elles utilisent moins le vocabulaire *nor[mâle]* et perpétuent leur position marginale dans les instances. Les candidates se privent des mots du pouvoir et, par là, de la réalité effective de celui-ci. Dans nos démocraties contemporaines, les mots se sont substitués aux armes pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Mais les assignations de genre opèrent pour marquer d'illégitimité les candidates qui adopteraient le verbiage institutionnel ou martial du débat politique.

1.3.2. CONSENSUS ET CONSTRUCTION POLITIQUES

Privées du vocabulaire politique le plus répandu, les candidates puisent dans un stock lexical conforme aux représentations genrées du parler des femmes pour énoncer leur promesse de représentation sur le mode du désintéressement, du consensus et de l'action constructive.

C'est d'abord le cas dans leur évocation du mandat de députée pour lequel elles concourent. Trois verbes, repérés comme caractéristiques de leur prose, révèlent la posture particulière adoptée par les candidates dans la compétition électorale : « charger » (+ 3,3), « accorder » (+ 2,4) et « consacrer » (+ 2,7). Le premier, au participe passé, indique que, plus souvent que les hommes (qui ne sur-utilisent pas le terme « chargé »), elles évoquent leur future fonction parlementaire comme une charge. Là où les candidats se voient « investi[s] » (pour reprendre un terme qui leur est spécifique), les femmes s'estiment chargée[s] :

« Aujourd'hui, votre député après 42 ans de mandat a proposé de ne pas être représenté. Mes amis du Parti communiste français m'ont accordé leur confiance et m'ont chargée de faire acte de candidature [...] » (Fost, 1978, PC, Seine-Saint-Denis).

« La majorité parlementaire RPR-UDF, solidaire et unie au sein du gouvernement de Jacques Chirac, m'a chargée de représenter l'Union du rassemblement et du centre dans la 2ème circonscription de Loire-Atlantique » (Hubert, 1988, RPR, Loire-Atlantique).

Outre le fait d'exprimer l'entrée des femmes dans la compétition électorale à la voix passive – l'investiture des candidates est l'objet d'un choix de tiers –, l'emploi du participe passé permet aux locutrices de construire leur candidature sur le mode de l'abnégation. Elles se présentent ainsi moins distinguées par l'octroi d'une investiture que missionnées pour l'exercice d'une responsabilité au « service » (+ 2) des Français.e.s. Les professions de foi apparaissent à ce titre comme le relai fidèle des conceptions politiques énoncées par les élues lors des entretiens menés auprès de chercheur.e.s où elles qualifient leur action politique comme un « apostolat » (Sineau 1988). Et là où les hommes assument les mots de l'opposition électorale pour obtenir le suffrage des électeurs/trices, les candidates appellent, sur un mode moins assuré, au ralliement sur leur nom par l'usage spécifique du verbe « accorder » :

« Je vous remercie, mesdames, messieurs, jeunes gens, jeunes filles, de la confiance que vous aurez décidé de m'accorder » (Horvath, 1981, PC, Gard).

« Pour rendre ce succès le plus net possible, je vous invite à m'accorder le maximum de soutien dès le premier tour » (Frayse, 1981, PC, Hauts-de-Seine).

« Le 5 juin, je vous demande de m'accorder vos suffrages pour qu'ensemble nous défendions les Alpes Maritimes, département phare d'une France forte » (Daugreilh, 1988, RPR, Alpes-Maritimes).

« Je vous demande donc de vous mobiliser le 9 juin et de m'accorder à nouveau votre confiance pour continuer à travailler pour tous » (Bassot, 2002, UMP, Orne).

Loin des formules typiques des harangues masculines, les femmes délaissent les injonctions ou les défenses (« ne dispersez pas vos voix ! »), au profit d'une demande plus modeste d'adhésion. Face à des jeux et des instances politiques dont elles ont longtemps été exclues, les futures députées s'en remettent, plus humblement, à l'accord et au consentement des électeurs/trices.

Pour finir de donner des gages sur les motifs nobles de leur engagement, les femmes répètent de façon significativement plus élevée que les hommes leur intention de se « consacrer » à leur charge politique en cas de victoire :

« Dans le désir de m’associer plus étroitement à l’œuvre de redressement entreprise, et de me consacrer plus particulièrement à l’arrondissement de Rambouillet et à sa population, j’ai décidé de me présenter aux élections législatives » (Thome-Patenôtre, 1958, ED, Seine-et-Oise).

« Pour être vraiment efficace, je m’engage à me consacrer uniquement à mon travail de député et à n’occuper aucun poste politique ou professionnel. C’est indispensable, sinon comme d’habitude, les promesses ne seront pas tenues, le Cambrésis ne sera pas représenté comme il faut, à Paris, à Lille, à Bruxelles, là où se joue de plus en plus son avenir, votre avenir » (Douay, 1997, PS, Nord).

C’est ensuite pour décrire leur action politique que les aspirantes au Palais-Bourbon contournent le lexique de l’affrontement au profit de l’expression positive d’accomplissements consensuels. En témoigne l’usage des mots des réalisations politiques dans les tracts électoraux :

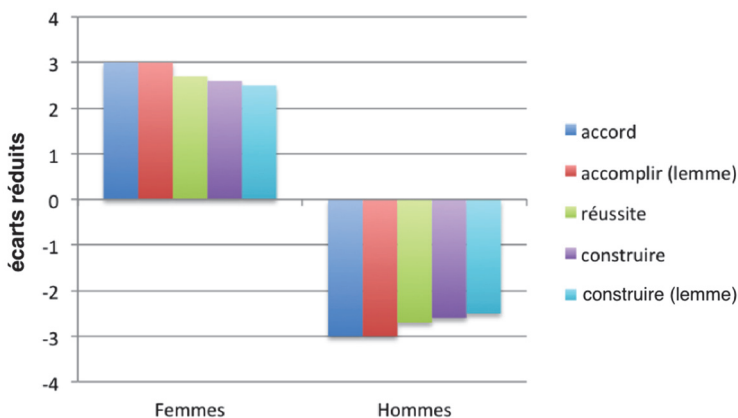


Figure 8 : Distribution des mots des réalisations politiques dans le corpus Femmes *versus* Hommes

Contrairement aux locuteurs, les candidates formulent moins leur engagement sur le mode du dissensus pour évoquer l’activité politique sur un ton positif et constructif. Elles insistent sur les « accord[s] » qu’elles sont parvenues à atteindre, à l’image de cette phrase de Marie-Madeleine Dienesch :

« Avec chacun de vous, en accord avec les maires et les conseillers généraux, et sans empiéter sur leur action et leurs

responsabilités propres [...], je ferai tout pour accroître les possibilités d'expansion de cette région, qui le mérite, par la valeur de ses hommes, l'importance de ses terres, la beauté de ses sites et qui a été souvent délaissée au profit des régions côtières » (Dienesch, 1958, MRP, Côtes-du-Nord).

Ou encore, elles énumèrent les projets à mener à bien et les objectifs à atteindre. Le verbe, à l'infinif, « construire » résume, dans certaines déclarations, les rôles politiques que les députées entendent se donner. Marie-Josée Idrac, candidate de l'UDF dans les Yvelines en 1997, promet ainsi à ses électeurs et à ses électrices de « représenter avec intégrité à l'Assemblée nationale chacun des habitants de [leurs] douze communes, [les] écouter pour être [leur] porte-parole, construire avec [eux] durablement pour faire gagner [leurs] projets, concrétiser [leurs] convictions. (Idrac, 1997, UDF, Yvelines) ». Ségolène Royal en 1997 évoque sa réélection comme la poursuite d'une construction : « Aucune voix ne doit nous manquer le 1er juin prochain [...] si nous voulons continuer à construire ensemble » (Royal, 1997, PS, Deux-Sèvres).

L'élaboration, l'édification ou la réalisation d'un programme politique est au cœur de la promesse de la représentation des candidates. Celles-ci disent leur programme sur le mode du faire. En plus de donner une dimension pragmatique et performative évidente, l'énumération des propositions et des objectifs politiques autour du verbe « construire » confère une dimension concrète à des projections politiques souvent abstraites :

« Ce qui compte maintenant, c'est que tous les républicains se retrouvent, au coude à coude, pour construire une démocratie moderne » (Hauteclouque (de), 1962, UDT, Seine).

« Nous allons construire une France où chacun aura sa place » (Jacq, 1981, PS, Finistère).

« C'est autour de ces principes que je vous appelle aujourd'hui à nous soutenir lors des élections législatives. Et, au-delà, c'est une nouvelle façon de vivre ensemble qu'il nous faut construire dans la durée » (Billard, 2002, Écologie, Paris).

La spécificité verbale « accomplir » traduit également les conceptions des candidates qui sous-tendent l'action politique. Les femmes présentent leur mandature comme programme à réaliser. La

victoire électorale est ainsi moins souvent une fin qu'un moyen pour l'exécution d'une « tâche » :

« Un grand pas en avant a été fait. Il reste encore une tâche immense à accomplir, et si vous me renouvez votre confiance, je m'engage à y contribuer pour que la Bretagne et la France marchent vers le progrès social, dans la paix et la liberté » (Ploux, 1967, UD-Vème, Finistère).

L'exigence d'accomplissement qui traverse la prose féminine trouve également un écho dans le sur-emploi du substantif « réussite » (+ 2,7). Ainsi en 1997, Nicole Ameline se propose d'« accompagner la réussite de la France » (Ameline, 1997, UDF, Calvados). Là encore, les candidates tendent à énoncer un objectif positif et rassembleur, comme le suggèrent les extraits suivants :

« Rien ne pourra se faire sans votre concours. C'est pour réconcilier Marseille avec son histoire et la France avec son destin que vous choisirez les candidats de la réussite dans la solidarité » (Écochard, 1988, PS, Bouches-du-Rhône).

« Et bien, si nous avançons en travaillant tous ensemble, je suis sûre que nous trouverons les chemins de la réussite pour défendre nos emplois et notre agriculture » (Bassot, 1997, UDF, Orne).

« La réussite de tels projets n'est envisageable que dans le cadre d'une synergie entre les collectivités agissantes. Je pense à une action concertée avec le conseil général du Gers et la région Midi-Pyrénées » (Biémouret, 2007, PS, Gers).

« Porter et accompagner vos projets, qu'ils soient économiques, agricoles, sociaux, touristiques, environnementaux ou associatifs pour leur donner les meilleures chances de réussite » (Daloz, 2007, UMP, Jura).

En dépit de la situation « réelle » d'affrontement électoral dans laquelle les candidates prennent la parole, ces dernières rejettent les mots de la lutte politique pour exprimer leur candidature selon des modalités conformes aux représentations stéréotypées du langage féminin. Comme elles l'affirment lors des entretiens métadiscursifs (Sineau 2001), elles prennent leur distance vis-à-vis des pratiques verbales masculines qu'elles disent percevoir comme

logomachiques⁵⁴. L'étude suggestive de Simone Bonnafous (2003) confirme ce comportement sur un échantillon de discours de ministres. Elle décrit ainsi le modèle « pragmatique-empathique » de Marie-Georges Buffet, Dominique Voynet, Élisabeth Guigou et Martine Aubry. Outre « le refus explicite et affirmé du manichéisme et de la simplification et un renchérissement sur les nuances, les distinctions et les précisions », les déclarations des ministres procèdent d'une « expression très concrète » et d'un « usage limité de l'ironie et de l'agressivité » qui font échos aux traits spécifiques des professions de foi de notre corpus.

A la lumière des traits langagiers qui dominent la parole électorale mi-séculaire des députées, l'hypothèse d'une énonciation particulière du politique par les élues est étayée. La participation des femmes aux campagnes électorales s'impose comme une « voix(e) » de démasculinisation du style parlementaire. Que les candidates en fassent le choix délibéré ou qu'elles répondent à des injonctions implicites, elles se maintiennent néanmoins dans une position subordonnée dans le champ politique.

1.4. CONCLUSION

L'étude du vocabulaire constant des professions de foi des députées sur cinquante années pouvait paraître audacieuse à plusieurs titres. D'une part, la multiplicité et l'hétérogénéité des locutrices et de leurs positions politiques, la diversité de leur style personnel ou encore le renouvellement important des agendas électoraux d'un scrutin à l'autre auraient pu contrevenir à la recherche entreprise. D'autre part, la nature éminemment contextuelle et changeante du genre aurait pu empêcher l'émergence de traits discursifs féminins invariants au fil des douze scrutins étudiés.

Pourtant, force est de constater au terme de cette première partie, que les professions de foi des impétrantes à la députation présentent des caractéristiques originales qui signent en profondeur leur engagement politique et montrent les voies discursives obligées que les candidates empruntent pour accéder à la députation. Au-delà des mots et des thèmes incontournables imposés par la langue politique

⁵⁴ Voir également les critiques du « verbiage » des hommes politiques dans les écrits autobiographiques des élues, par exemple (Bouchardeau 1980, Roudy 1995).

contemporaine et les rôles politiques qu'elle exprime, les femmes font varier significativement leurs choix linguistiques par rapport aux hommes.

Pour espérer remporter l'adhésion démocratique, les candidates s'écartent de manière invariante des normes de la parole politique traditionnelle qui contreviennent à l'imaginaire collectif sur les femmes. A la lumière du corpus, l'on peut affirmer avec Françoise Collin (1992 :19) que « la langue publique, celle qui se parle haut, est une langue qui reste toujours relativement étrangère aux femmes. C'est une langue d'hommes [...]. Les femmes se tiennent au bord de cette langue-là. Il n'est pas vrai qu'elles ne la connaissent pas – il arrive qu'elles la connaissent très bien et en usent habilement – mais elles ne la constituent pas [...]. Une femme qui parle la "langue d'hommes" entraîne rarement une adhésion inconditionnelle. Car elle porte sur son visage, dans son corps, le démenti de son discours ».

Privées de l'accès, en nombre significatif, à la grammaire républicaine traditionnelle, les candidates compensent leurs handicaps en énonçant des discours susceptibles de produire un *ethos* féminin valorisable. Le moindre recours à la politique politicienne, la valorisation du statut de mère ou des fonctions sociales des femmes comme critère d'aptitude à représenter certains groupes, la recherche de l'identification des femmes à sa personne conformément à la doctrine de la « représentation-miroir » en constituent les modalités les plus constantes.

En tenant ce discours, les femmes justifient paradoxalement, plutôt qu'elles ne cherchent à les abolir, les limites assignées à leur engagement politique. De façon structurante, la prise de parole des candidates dans l'espace électif ne semble pas réussir à légitimer la présence féminine en politique hors des cadres des représentations qui leur ont été séculairement imposés. Les futures députées n'ont de cesse de se définir comme autres, spécifiques et particulières pour dire leur engagement et ne semblent pas trouver les ressources linguistiques pour énoncer des projets alternatifs susceptibles de radicalement modifier le périmètre de la parole électorale. Se manifeste, ainsi, la domination masculine intériorisée par celles qui pourraient avoir intérêt à la contester et s'exprime la volonté des impétrantes de ne pas entrer en confrontation avec leur *ethos* préalable de femme.

Si l'analyse en synchronie a ainsi permis d'appréhender les lignes de force qui structurent les professions de foi féminines, l'étude chronologique doit maintenant saisir les évolutions et les re-significations des identités et des engagements politiques à l'aune de la succession des conjonctures historico-politiques.

DEUXIÈME PARTIE : GENRE ET DIACHRONIE. LES TROIS TEMPS DE LA PAROLE FÉMININE

La Cinquième République est le cadre d'évolutions majeures de la place des femmes dans la sphère législative. Certes, le régime a pu être considéré comme une rupture (Sineau 2001, Tricaud 2011), un ralentissement, dans le processus de féminisation du pouvoir débuté en 1946. Mais en cinquante ans, une lente croissance presque continue du nombre d'élues s'opère tout de même. Progression quantitative, la féminisation des instances de représentation recouvre également des mutations qualitatives. D'*happy few*, aux parcours souvent exceptionnels, en passant par les « élues » des présidents, les femmes se voient reconnaître une place à parité dans les scrutins au tournant du XXème siècle. Les positions des femmes face au pouvoir évoluent par ailleurs au gré des mutations sociales, culturelles et idéologiques des époques successives. Au fil de ces conjonctures mouvantes, les rapports entre les femmes et la représentation politique ne sauraient être pensés comme immobiles ou statiques. Au contraire, et c'est l'un des axiomes fondateurs du concept de genre (Scott 2012), les identités, les engagements, les contraintes et les ressources procédant des représentations autour des sexes dans les sociétés sont en perpétuelle reproduction et resignification. L'individualité discursive des locutrices – dont on a traité les aspects invariants jusqu'ici – est également partie prenante de l'actualité politique que le discours électoral traite et constitue tout à la fois. L'identité dans et par le discours compose nécessairement avec le temps qui passe et qui la contraint.

Dans ces conditions, l'étude synchronique des discours électoraux des candidates aux législatives menée dans la première partie demande à être enrichie. Ce ne sont plus les permanences lexicales, thématiques ou argumentatives qui seront appréciées mais les transformations de la parole, les mutations du vocabulaire, les ruptures du discours que l'on cherchera à cerner. En somme, et conformément à l'un des enjeux premiers de l'histoire des femmes et du genre, il s'agit de tenter de mettre à jour une périodisation propre de l'accès des femmes à la parole électorale sous le régime quinto-républicain. On sait à quel point les découpages classiques de l'histoire politique ne rendent qu'imparfaitement compte du temps des femmes. Ainsi nombreux/ses ont été les chercheur.e.s à plaider pour l'élaboration de

nouvelles périodisations tenant compte des spécificités des trajectoires féminines. William Guéraiche (1999 : 13) dans son étude des femmes politiques déclare : « Aussi à l'instar de bien d'autres *women's* ou *gender studies*, l'histoire des femmes politiques présente-t-elle sa propre dialectique des ruptures et de continuités ». Catherine Achin (2005 : 89) démontre quant à elle dans sa thèse que « les alternances politiques qui fondent classiquement les découpages temporels des analyses ne semblent pas en effet recouper exactement le rythme propre de la représentation féminine au Parlement ».

La logométrie dote l'historien.ne de précieux outils de classification permettant de faire émerger des corpus une chronologie endogène. En effet, l'identification, la caractérisation et la classification d'objets d'étude est une pratique nécessaire pour tout.e analyste en SHS. Celle-ci est aisée lorsqu'il s'agit de comparer, terme à terme, quelques textes pour en faire apparaître leur originalité respective. Mais la tâche se complique face à des corpus rassemblant, comme le nôtre, plusieurs centaines de textes. L'enjeu devient alors de les classer, c'est à dire de les « grouper en classes d'objets voisins pour avoir une vision ordonnée et synthétique du corpus et tenter de cerner, de manière dynamique, les spécificités individuelles de ses composantes » (Mayaffre 2003 : 289). L'analyse du discours se voit ainsi chargée de rendre compte du temps lexical (mais également politique et genré) qui rythme l'évolution des textes en corpus : évolution progressive et linéaire de la parole électorale au fil des scansions électorales ? Accélération ? Ruptures ? Ce sont autant d'éléments d'appréciation de la dialectique du changement et de la continuité que les logiciels de logométrie permettent de mesurer puis de donner à voir, par la production de graphiques visuels, à l'historien.ne.

Pour mener à bien cette analyse diachronique, nous soumettons une fois encore notre corpus au traitement puissant de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) dont l'efficacité sur des corpus traversés par la chronologie a été plusieurs fois éprouvée (Salem 1988, Peschanski 1989, Mayaffre 2000a). Pour ce faire, la collection de professions de foi de chaque groupe sexué a été divisée en douze sous-corpus selon les douze élections considérées dans l'analyse. Concrètement, dans le corpus Femmes seront confrontés les textes des femmes de 1958 avec ceux des femmes de 1962, de 1967, etc. Nous reproduisons ici l'AFC, tirée d'Hyperbase, sur le corpus féminin

divisé par année électorale dont on considère la fréquence de tout le vocabulaire.

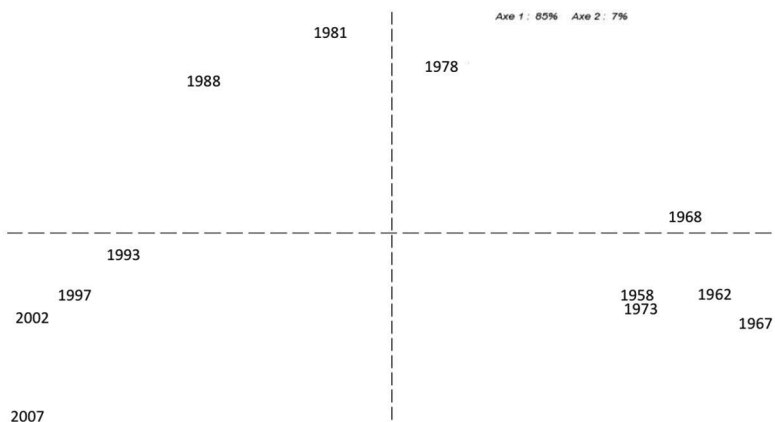


Figure 9 : Analyse factorielle du vocabulaire du corpus Femmes selon la chronologie (1958-2007)

Pour comprendre cette représentation, il faut rappeler quelques éléments de méthodologie. Selon les travaux d'André Salem (1991), il existe un temps lexical ou discursif qui détermine un ordonnancement régulier en fonction de la segmentation chronologique. Si le facteur de mutation du vocabulaire était uniquement le temps, et non la ligne politique, le statut de la locutrice, les normes de genre en vigueur, etc., les sous-corpus temporels se déclineraient, par ordre chronologique, le long d'une parabole, appelée en mathématique l'« effet Guttman »⁵⁵. C'est ainsi que se range la plupart des sous-entités composant les séries textuelles chronologiques. La raison est simple et a été donnée par plusieurs chercheur.e.s : « un[e] locuteur[trice] ne peut pas plus abandonner un discours ou un vocabulaire anciens *ex abrupto* qu'il ne peut s'inventer un discours ou un vocabulaire nouveaux *ex nihilo* » (Mayaffre 2010 : 66). Les orateurs/trices doivent nécessairement composer avec leur identité linguistico-politique qu'ils/elles peuvent seulement faire évoluer progressivement. Aussi, les pratiques discursives doivent s'interpréter comme des continuums. En ce sens, la rencontre de la logométrie et de l'histoire est encore une fois justifiée : en rendant compte des évolutions progressives du discours

⁵⁵ Mathématiquement, ce phénomène intervient lorsque le premier axe a un poids déterminant, qu'une structure unidimensionnelle explique la matrice de donnée, et que les parties ont un ordonnancement logique (ici, chronologique).

d'une époque, la logométrie nourrit l'écriture d'une histoire davantage axée sur les mouvements lents des sociétés et non plus seulement focalisée sur les événements charnières. Pour le dire autrement, elle permet d'observer un continuum discursif comme il existe un continuum historique. Ce cadre et ces considérations méthodologiques posés, il devient possible d'interroger et d'interpréter les écarts dans la distribution parabolique attendue : si un temps lexical semble devoir s'imposer aux locuteurs/trices, son rythme, entre lenteurs, accélérations et stagnations, relève du temps politique et autorise l'interprétation de l'historien.ne.

Concrètement ici, la représentation factorielle confirme l'évolution progressive des mots des professions de foi des femmes au fil du temps ; les sous-corpus datés s'organisent effectivement globalement selon la courbe de l'effet Guttman attendue. Les candidatures de l'année 1962, par exemple, ont un vocabulaire qui se démarque peu de ceux de l'élection qui les précèdent, 1958, et annoncent par leurs traits discursifs ceux du scrutin qui suit, 1967. A l'inverse, deux moments électoraux éloignés, 1958 et 2007 par exemple, se trouvent aux extrémités de la parabole ; position qui marque leur hétérogénéité discursive mutuelle. Surtout, cette analyse factorielle est heuristique pour l'historien.ne qui cherche à appréhender, c'est-à-dire à périodiser, le phénomène de féminisation de la parole électorale au fil du second XXème siècle. Dans la distribution parabolique des années, trois grands pôles se distinguent pour signifier non seulement l'évolution chronologique des discours mais également des ruptures, des accélérations, des statu quo.

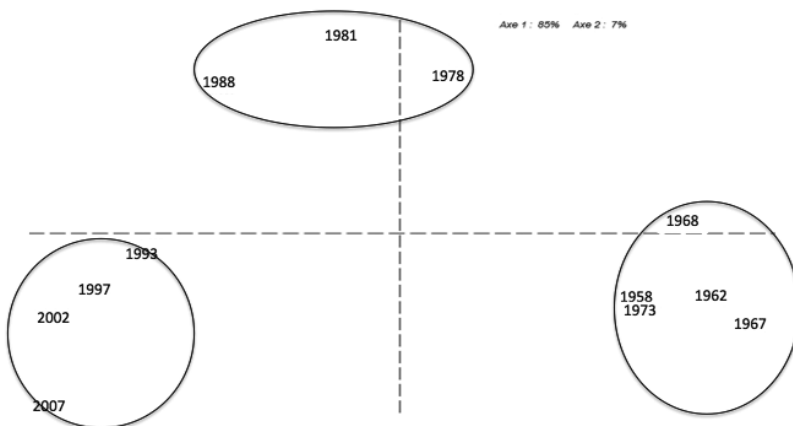


Figure 10 : Les trois temps du corpus Femmes

Le graphique montre ainsi une proximité entre les professions de foi de 1958, 1962, 1967, 1968 et 1973 qui se différencie de la parenté discursive entre les textes de 1978, 1981 et 1988 ainsi que du troisième groupement temporel défini par les candidatures de 1993, 1997, 2002 et 2007. Dans cet ordonnancement chronologique quasi-parfait, seul 1968 déroge à la règle en s'éloignant des premiers scrutins de la République pour apparaître comme un temps de mutation radicale et subite du vocabulaire électoral qui revient à une forme plus habituelle dès 1973, comme nous le verrons. Ainsi, en dépit du poids du temps linguistique – qui impose un stock de mots, des habitudes discursives qui n'évoluent que progressivement –, l'AFC montre la production de trois types de discours qui construisent trois modes de stratégies identitaires, de thématiques, de mots spécifiques et autant de façon de candidater à la députation lorsque l'on est une femme sous la Cinquième République⁵⁶.

Sans entrer encore dans le détail des modalités linguistiques d'expression du genre pour chacune des périodes repérées, il faut indiquer déjà les apports d'un tel traitement global et systématique dans l'établissement d'une chronologie de la féminisation de la Chambre des députés.e.s, en contrepois d'une périodisation du régime quinto-républicain par ailleurs établie. Sur la base des informations issues du corpus, il est possible d'esquisser plusieurs constats historiques. Le premier concerne le faible impact de la crise de mai 1968 sur l'ordre genré de la République gaullienne. Si elles marquent une légère avancée dans la distribution chronologique des textes sur l'AFC, les professions de foi de 1968 ne produisent pas un renouveau durable dans les déclarations des candidates. L'affiliation des proclamations électorales de 1973 au premier groupe de texte en atteste⁵⁷. Jusqu'à la fin des années 1970, en dépit des événements de mai et de la naissance du Mouvement de Libération des Femmes, le discours politique des femmes reste imperméable aux revendications de transformations sociales et féministes de l'époque⁵⁸.

Il faut attendre 1978 pour que les discours de campagne des femmes prennent acte et construisent de nouvelles modalités de

⁵⁶ L'AFC produite sur les textes masculins en diachronie laisse apparaître un rythme nettement différent, soulignant en creux les originalités de l'évolution discursive des candidatures féminines.

⁵⁷ Indiquons, à titre de comparaison, que l'AFC effectuée sur les textes d'hommes de 1973 ne marquent par le retour à des pratiques langagières d'avant 1968.

⁵⁸ Catherine Achin a constaté la même inertie en 1968 pour ce qui concerne les logiques du recrutement politique (Achin 2005a : 493).

légitimation. Là encore c'est le traditionnel rôle de l'année 1981 et de l'élection présidentielle de François Mitterrand dans les évolutions de la place des femmes en politique qui est nuancé (Jenson & Sineau 1995). La chronologie issue du corpus montre bien le tournant opéré dans les années 1980 pour les femmes aux législatives mais plus que les textes de 1981, ce sont ceux de 1978 qui initient la dynamique de transformation.

Enfin, la distance graphique entre les discours de 1988 et ceux de 1993 révèle également l'abandon de schèmes langagiers au profit de nouveaux. L'hypothèse d'une influence des débats paritaires sur les présentations de soi des candidates dès le début de la décennie 1990 peut être soutenue au regard de l'apparemment mathématique des textes produits entre 1993 et 2007 sur l'AFC. Le troisième temps de la parole féminine, ainsi balisé, permet de rendre compte de l'appropriation de nouveaux codes rhétoriques du genre avant même l'adoption formelle de la loi sur la parité en 2000.

Les puissants outils de classification appliqués au corpus de professions de foi féminines et masculines établissent l'évolution mi-séculaire de la parole électorale aux législatives. Mieux, ils permettent de circonscrire les rythmes de la mue du discours et de dessiner, de façon endogène, trois temps qui scandent les transformations des présentations de soi et des engagements des futures députées. Cette évolution retrace évidemment l'histoire de la Cinquième République, dont les professions de foi conservent la trame. Mais l'étude comparée de la prose électorale des deux sexes, au fil des périodes déterminées, aura surtout le mérite de rendre compte des particularités de l'entrée des femmes en politique et de leur légitimation dans les compétitions électorales sur cinquante ans.

2.1. DISCOURS D'EXPERTES ET DE POLITIQUES PUBLIQUES (1958-1973)

La Cinquième République naissante a souvent été considérée sous l'angle de la « rupture » dans la brève histoire de la citoyenneté active des femmes débutée quelques années auparavant. Aux trente-cinq femmes élues au Palais-Bourbon le 10 novembre 1946, ne succèdent que 9 députées le 23 novembre 1958. Les causes du déclin de la représentation des femmes dans l'ensemble des organes électifs de la

République sont multiples : la désaffection vis-à-vis du personnel politique au profit de la sélection des hauts fonctionnaires (corps dans lequel les femmes brillent par leur absence), l'adoption du scrutin uninominal majoritaire à deux tours (qui favorise les notables, souvent masculins, bien implantés dans un territoire), la perte de vitesse des deux principaux pourvoyeurs de candidatures féminines sous la Quatrième République (le PC et le MRP) ou encore le triomphe de la conception gaullienne virile de la politique expliquent la constitution d'une élite politique au « profil étroit, de type technocratique, socialement fermé (car issu en majorité de la haute bourgeoisie parisienne) et dont les femmes sont absentes ou presque » (Sineau 2012 : 22).

Sous les Républiques gaullienne et pompidolienne, les femmes élues à la députation – et les femmes politiques en général⁵⁹ – demeurent effectivement une exception :

Elections	Nombre de députées	Effectif total de député.e.s	% de femmes
1958	9	552	1,6
1962	8	482	1,6
1967	10	487	2
1968	8	487	1,6
1973	8	490	1,6

Tableau 4 : Élues députées entre 1958 et 1973

Que ce soit le résultat d'une fermeture progressive des opportunités politiques ouvertes à la suite du second conflit mondial, de la résistance des partis et de leurs membres à la féminisation ou du contexte de guerre en Algérie, le début de la Cinquième République souligne la consécration de la symbolique virile du pouvoir, explicitement traduite par la diminution drastique du nombre d'élues au Palais-Bourbon. Ni l'indépendance de l'Algérie en 1962 ni l'élection du président de la République au suffrage universel direct à partir de 1965, attribuant aux femmes un rôle décisif dans les scrutins, n'entraîneront une progression des élues dans les assemblées. De même, l'après 1968, marqué par le départ de Charles de Gaulle et la succession de Georges Pompidou, n'opère pas de renégociation de

⁵⁹ Charles de Gaulle, qui bénéficie d'un soutien marqué des électrices, ne féminise presque pas ses équipes gouvernementales. En onze ans, seules deux femmes participent à l'exécutif en tant que secrétaires d'État : Nafissa Sid Cara aux Affaires sociales en Algérie et Marie-Madeleine Dienesch à l'Éducation nationale puis aux Affaires sociales (Bard 2007).

l'inégal partage du pouvoir entre les sexes. Le mandat de Georges Pompidou ne semble pas non plus être troublé par l'explosion féministe du début des années 1970. Quantitativement, elle n'a aucun effet sur la représentation politique des femmes.

Dans ce contexte particulièrement défavorable, vingt-trois femmes sont néanmoins élues voire réélues au scrutin uninominal à deux tours⁶⁰. Les études prosopographiques menées sur ces premières parlementaires de la Cinquième République ont décrit la proximité des profils socio-biographiques des élues avec ceux de leurs confrères (Achin 2005, Tricaud 2012). La majorité des représentantes de la nation sont nées avec le siècle⁶¹ : souvent réélues au cours des premiers scrutins, elles entraînent un vieillissement constant du groupe féminin à la Chambre (dont la moyenne d'âge est de 45,6 ans à la première législature et de 57,3 lors de la quatrième). Ce n'est qu'à partir de 1973 que s'amorce un léger rajeunissement des femmes parlementaires grâce à l'élection de trois femmes nées dans l'entre-deux-guerres et pendant la Seconde Guerre mondiale⁶². Les politistes et historiennes ont explicité la situation matrimoniale traditionnelle des élues de cette période : la majorité étant mariée – seules sept députées sont célibataires, veuves ou divorcées – et à la tête d'une famille (dix-neuf d'entre elles dont onze d'une famille nombreuse). Comparées à leurs homologues, les élues sont sur-sélectionnées du point de vue du capital culturel : onze d'entre elles ont suivi un cursus universitaire. Leur profession, avant l'entrée au Palais-Bourbon, les situe généralement en haut de l'échelle sociale à l'exception des cinq députées communistes. Autre spécificité féminine : le corps enseignant est sur-représenté avec 20% des députées qui en proviennent. Enfin, les primo-élues de la Cinquième République ne sont pas des profanes en politique : dix d'entre elles ont commencé leur vie publique en s'engageant dans la Résistance. Nombreuses sont également celles qui ont exercé des charges électives sous la Quatrième République, souvent au niveau départemental ou municipal. Pour certaines, l'entrée au Palais-Bourbon assure une carrière politique durable : deux élues siègent pendant deux

⁶⁰ Notons que les professions de foi de Kheira Bouasba, de Rebiha Khebtani et de Nafissa Sid Cara, élues en Algérie au scrutin de liste en 1958, sont écartées du corpus.

⁶¹ Marie-Madeleine Aymé de la Chevrelière, Marcelle Delabie, Marcelle Devaud, Marie-Madeleine Dienesch, Madeleine Martinache, Nafissa Sid Cara ou encore Jacqueline Thome-Patenôtre sont nées avant ou pendant la Première Guerre mondiale.

⁶² Il s'agit d'Hélène Constans, de Gisèle Moreau et d'Anne-Marie Fritsch.

législatures, neuf exercent durant trois mandats ou plus. Quelques élues ont même connu une longévité remarquable dans l'Hémicycle : Marie-Magdeleine Aymé de la Chevrelière et Suzanne Ploux ont exercé leur fonction durant respectivement quinze et onze ans. Jacqueline Thome-Patenôtre a été réélue pendant vingt années tout comme Nicole de Hauteclocque. Marie-Madeleine Dienesch siège, quant à elle, vingt-six ans à l'Assemblée nationale.

Très minoritaires en nombre, conformes dans les grands traits aux critères du recrutement politique en vigueur à l'époque, les députées du début du régime quinto-républicain ont souvent été considérées sous l'angle de la conformité aux règles du jeu politique imposées par les hommes. Mariette Sineau observe que « les élues de la Cinquième naissante ont généralement tendance à respecter l'ordre masculin des urgences » (Sineau 2012 : 65). En effet, sur les « questions femmes » de la période i.e. la famille, la contraception, les régimes matrimoniaux, les députées font preuve d'une certaine prudence, comme nous le montrerons dans la troisième partie de l'ouvrage. En revanche, l'analyse de notre corpus suggère l'existence de traits discursifs originaux dans la légitimation et les engagements des locutrices du début de la période, tant vis-à-vis de celles qui leur succèdent (la rupture de 1978 le signifie bien) que des hommes élus à la même période⁶³.

2.1.1. UN DISCOURS DIDACTIQUE

C'est d'abord sur le terrain grammatical que les professions de foi des primo-élues de la Cinquième République se distinguent. Elles constituent le discours le plus nominalisé des cinquante années représentées dans le corpus⁶⁴.

⁶³ La liste des spécificités des professions de foi de la période est consultable en annexe (A2 – Principales spécificités des élu.e.s entre 1958 et 1973)

⁶⁴ Les hommes désignés députés à partir de 1993 constituent le seul groupe qui sur-emploie également les substantifs (+ 2,9), nous y reviendrons dans la section 2.3.

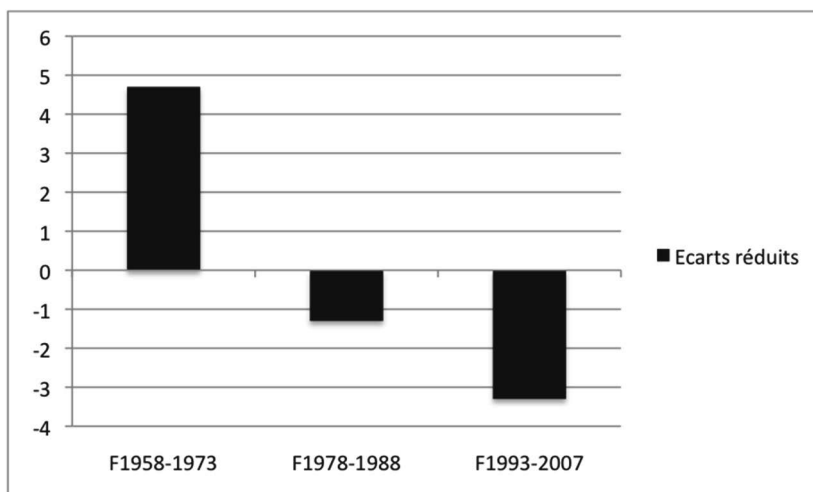


Figure 11 : Distribution des noms dans le corpus Femmes selon la période

Les professions de foi féminines de la première période se distinguent, en effet, par une sur-utilisation de la catégorie du nom qui loin d'être anodine informe l'historien.ne sur les normes fondamentales du parler politique qui encadrent la candidature des femmes élues lors des premiers scrutins de la République naissante. Ainsi, les déclarations des candidates apparaissent comme les plus substantielles du corpus, comme les plus fournies en contenu et propositions qui seraient portés, dans un discours didactique, par des noms. L'analyse grammaticale plus fine confirme cette hypothèse en montrant le sous-usage des pronoms je/vous dans les professions de foi des candidates.

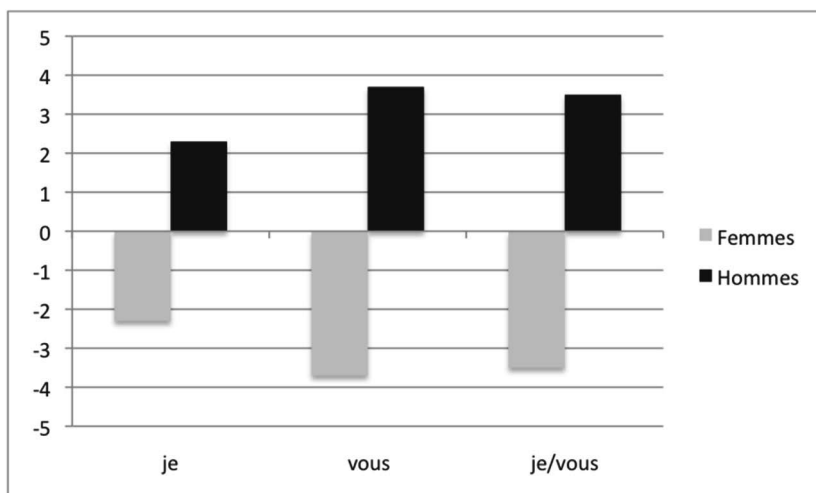


Figure 12 : Distribution des lemmes « je », « vous » et de la cooccurrence « je_vous » dans le corpus Femmes *versus* Hommes (1958-1973)

D'après la typologie des discours du point de vue énonciatif établie par Jean Dubois (1969) et reprise par Lucille Courdresses (1971), l'usage des pronoms permet de distinguer les discours didactiques caractérisés par une énonciation détendue et les discours polémiques définis par une énonciation tendue. Par leur plus grande réticence à employer une énonciation en tension entre la première personne (je) et l'auditoire (vous), les femmes s'écartent du modèle de l'engagement polémique qui domine, en revanche, les textes des hommes à la mise en place de la Cinquième République. On lira par exemple sous la plume de Fernand Dupuy :

« Élu député de cette circonscription en 1962, je me présente à nouveau à vos suffrages, avec mon ami Gaston Viens, maire d'Orly, comme suppléant. Durant quatre ans, je me suis efforcé de tenir les engagements que j'avais pris devant vous en 1962. Très régulièrement, vous le savez, j'ai rendu compte de mon mandat et me suis tenu à votre disposition dans les permanences organisées dans chaque commune de la circonscription. A l'Assemblée nationale, j'ai défendu le programme sur lequel vous m'avez fait confiance [...]. » (Dupuy, 1967, PC, Val-de-Marne).

Ce passage, choisi parmi des dizaines, illustre la stratégie d'énonciation dominante dans les candidatures des hommes, celle d'une exposition de l'autorité du notable qui réclame auprès de son électorat une confiance personnelle, met en avant sa personne et prend à partie l'auditoire.

Ce contraste sexué entre une énonciation didactique et une autre plus polémique est confirmé par la sur-utilisation de la négation dans les textes électoraux masculins. Ainsi les adverbes « ne » (+3,4) et « pas » (+3) sont comptés parmi les spécificités positives du corpus masculin et inversement sont sous-employés par les candidates. Plus souvent que ces dernières, les locuteurs emploient la négation pour influencer le vote des électeurs et des électrices. Sous la forme de défense ou d'avertissement, ils mettent en garde les citoyen.ne.s sur leur choix et produisent un discours d'autorité :

« Ne perdez pas votre voix sur les candidats de division qui se disent de gauche mais dont la seule préoccupation est la lutte contre le programme commun et le parti communiste [...]. Que ceux et celles qui, aux prises avec des problèmes apparemment insolubles, avaient perdu l'espérance ne laissent pas passer l'occasion qui se présente cette fois » (Gouhier, 1973, PC, Seine-Saint-Denis).

On sait également, avec les travaux de Oswald Ducrot (1974) puis de Henning Nolke (1992), que la négation alimente souvent un discours polémique ou procède au moins d'une dimension polyphonique de nature polémique. Ainsi que Damon Mayaffre (2012b : 308) le démontre à partir de son étude des allocutions sarkozistes, « nier signifie intégrer dans son propre discours le discours de l'autre ; l'intégrer pour le contester afin de mieux faire triompher sa parole ». La sur-utilisation de la forme négative dans les phrases masculines tend à attester d'un fonctionnement argumentatif axé sur l'affirmation d'une autorité fondée sur la négation des opinions (supposées) de l'adversaire :

« Le choix décisif que vous allez effectuer par l'intermédiaire des candidats qui s'affrontent dans cette circonscription n'est pas un choix entre la droite, la gauche ou même le centre : c'est un choix de société » (Marette, 1973, Gaullisme, Paris).

« La réforme et l'équilibre financier de la sécurité sociale ne doivent pas être réalisés au détriment des travailleurs et de leurs familles » (Pleven, 1967, Centre droit, Côtes-du-Nord).

En adoptant une rhétorique nominale, peu pronominalisée et peu portée sur la négation, les locutrices délaissent le terrain de l'affrontement électoral, partisan ou personnel pour exposer des programmes d'action publique. Là où la mise en place du scrutin universel à deux tours, orchestrant de véritables petites luttes singulières dans les circonscriptions, encourage les candidats à composer un discours combatif et polémique, les candidates investies au début de la période se refusent à entrer dans l'opposition politicienne et à s'engager personnellement dans l'affrontement discursif ou dans la promesse de représentation qu'elles adressent aux citoyen.ne.s. Malgré leur fréquente expérience de politique locale ou de campagne, certes souvent acquise sous la Quatrième République au scrutin de liste, les futures députées se tiennent à distance des rouages politiques de l'élection ; elles préfèrent apparaître comme des législatrices expertes.

2.1.2. LES MOTS DES POLITIQUES PUBLIQUES AU FÉMININ

Bien qu'empli de noms, le discours féminin du début de la République ne traite que peu d'abstractions idéologiques ou partisans mais s'attache plutôt à faire valoir des contenus de politiques publiques très concrets. Le phrasé nominal des locutrices s'en tient essentiellement à des mots décrivant des changements, des réformes, des mesures législatives appliquées à des situations précises et réelles. Les substantifs qu'elles sur-utilisent sont rarement des mots à forte portée politique, contrairement à leurs homologues qui, s'ils délaissent globalement la catégorie nominale, sur-emploient des mots pleins du combat politique (« liberté » + 2,8, « communiste » + 2,5, « gauche » + 2,3 par exemple). En effet, comparées aux futurs élus, les femmes délaissent les questions politico-électorales, pourtant centrales en cette phase de mise en place de nouvelles institutions, et surinvestissent ce que les historien.ne.s ont considéré comme le second terrain d'opération de la République naissante : la question de la modernisation économique et sociale de la France (Berstein & Milza 1992). Par là, les locutrices semblent répondre aux attentes genrées qui pèsent sur elles sous les mandats gaulliens et pompidoliens et qui les poussent à

apparaître davantage comme des conceptrices de politiques publiques que comme des actrices politiques inscrites dans le jeu électoral et institutionnel.

2.1.2.1. La gestion de l'expansion

Si certains passages débattent du sens idéologique à donner à l'expansion économique, dans une perspective plus ou moins libérale, l'essentiel des propositions féminines sur la question prennent une tournure pragmatique. C'est ce que permet la répétition significative des mots composés des suffixes « -tion » ou « -ation » qui forment des noms à partir de verbes d'action tels qu'« augmentation » (+ 3,2), « construction » (+ 2,7), « suppression » (+ 2,5), « organisation » (+ 2,2), « création » (+ 2,1) ou « exonération » (+ 2). Il s'agit ainsi d'exposer et de décrire des modalités de l'action publique sur des terrains « économique[s] » (+ 2,8) et « socia[ux] » (+ 2,6) aussi divers que l'« agriculture » (+ 2,8), le « logement » (+ 2,2), l'« artisanat » (+ 2,1), le « lycée » (+ 3,9). Ces propositions passent par une sur-utilisation de termes exprimant la nécessité d'une intervention publique « réel[le] » sur une « situation » (+ 2,2) généralement présentée comme « actuel[le] » (+ 2,3) et insatisfaisante :

« L'expansion se ralentit, le chômage se développe, le progrès social est compromis. Devant cette situation, il est indispensable de procéder à un choix différent des priorités nationales. [...] La véritable démocratisation de l'enseignement exige : l'ouverture en nombre suffisant de collègues d'enseignement secondaire (CES) qui sont actuellement à peu près inexistantes » (Thome-Patenôtre, 1967, FGDS, Yvelines).

Ce sont ces situations constatées et souvent déplorées que les candidates proposent d'améliorer par une véritable action publique. Soit qu'elles sous-entendent, sans argumenter davantage, que derrière les slogans ou les affichages politiques, la situation actuelle dysfonctionne dans la réalité quotidienne en réclamant :

« Une véritable politique de santé et une aide réelle aux enfants handicapés et inadaptés » (Vaillant-Couturier, 1967, PC, Val-de-Marne).

« Une réelle construction européenne, bâtie sur des actes, non pas des mots, et qui tient compte des réalités, et particulièrement de la défense de notre agriculture » (Dienesch, 1967, UD-Vème, Côtes-du-Nord).

Soit qu'elles détaillent des propositions concrètes pour parvenir à la résolution réelle des problèmes :

« L'aménagement équilibré du territoire et la décentralisation réelle. Coordination effective du logement, des emplois et des équipements. Abrogation de la loi Boscher portant sur la création et l'organisation des villes nouvelles et refonte du schéma directeur de la région parisienne avec consultation des élus. » [...] L'éducation nationale : 25% du budget doit y être consacré pour supprimer les inégalités sociales de départ en assurant une réelle gratuité scolaire (fournitures, livres, ramassage scolaire) et une aide matérielle aux plus défavorisés (bourses, allocations d'études). La fonction publique : revaloriser les responsabilités et les traitements et surtout, veiller à une réforme réelle du cadre B. Suppression des abattements de zone sur l'indemnité de résidence et intégration de cette indemnité dans la rémunération pour le calcul de la retraite » (Thome-Patenôtre, 1973, PR, Yvelines).

Ces extraits de professions de foi féminines des cinq premières législatures, composés des mots spécifiques des locutrices, sont particulièrement révélateurs des traits de leurs candidatures. Quantitativement parlant, donc, leur proclamation électorale s'organise autour de la configuration, de la gestion et de l'orientation de la phase d'expansion que connaît la France depuis la sortie de guerre. L'administration de l'abondance économique fait ainsi dans les textes des candidates l'objet de nombreux développements pour, tour à tour, mettre en avant l'action législative déjà menée par la parlementaire sortante, adopter une optique sociale ou proposer des mesures de soutien à la croissance :

« Je suis intervenue contre l'augmentation des forfaits, pour l'amélioration du régime complémentaire d'assurance décès,

pour l'augmentation des crédits de la formation professionnelle artisanale » (Dienesch, 1962, CD, Côtes-du-Nord).

« Une politique sociale : une plus juste répartition des revenus de la nation et des fruits de l'expansion au bénéfice de tous ; l'augmentation des retraites vieillesse ; la parité des régimes sociaux pour toutes les catégories de Français [...] » (Aymé de la Chevrelière, 1962, CD, Deux-Sèvres).

En somme, les candidates cherchent à promouvoir des mesures destinées à fournir des conditions favorables au développement économique du pays. Il s'agit d'abord, selon la plus forte spécificité sexuée de la période, de « permettre » (+ 3,9) ces transformations en donnant un cadre législatif adapté aux besoins des acteurs économiques des vingt décisives (Sirinelli 2007) ou d'accroître les « possibilités » d'un secteur ou d'une région :

« Seule une grande stabilité gouvernementale, génératrice de confiance populaire, peut permettre la relance de notre économie, le renouveau d'une politique efficace de crédit et, par l'élévation du niveau de vie, la promotion des travailleurs » (Devaud, 1958, UNR, Seine).

« En dehors de l'allègement de la fiscalité, il faut leur permettre de trouver des crédits pour s'équiper et donner à l'artisanat la possibilité de se développer en modifiant sa législation » (Thome-Patenôtre, 1958, ED, Seine et Oise).

Les propositions des candidates font ainsi état des objectifs à atteindre, à « obtenir » (+ 2,1), à « accomplir » (+ 2,1) ou encore des actions à « intensifier » (+ 2).

Par ailleurs, ce discours de conceptrices de réformes s'accompagne de l'emploi de mots qui dénombrent, conformément aux discours d'expertise (Cusso & Gobin 2008). Deux vocables sont repérés comme caractéristiques des professions de foi féminines de ce début de République : « milliard » (+ 3,3) et « million » (+ 2,4). Le chiffrage des dépenses engagées est ainsi plusieurs dizaines de fois évoqué en appui de l'action des locutrices sur le territoire :

« Nous pouvons voir dans cette circonscription les CGE de Châteauneuf du Faon, le CET de Pleyben, le CES de Crozon, le lycée de Carhaix, représentant un investissement de 2

milliards 720 millions d'anciens francs ; demain commenceront le collège féminin agricole de Châteaulin et le centre de préformation pour adulte de Pont de Buis. Les crédits de bourse sont passés dans le Finistère de 360 millions d'AF [anciens francs] en 1960 à 1 milliard 485 millions AF en 1966, différence due partiellement à l'extension des bourses nationales à l'enseignement privé. [...] Brest doit devenir le grand port pétrolier européen, et 600 millions d'AF de crédits d'études ont été attribués pour le projet » (Ploux, 1967, UNR, Finistère).

Tendance attestée de l'argumentation politique à droite (Mayaffre 2000a), la lutte électorale s'ancre chez les locutrices – particulièrement gaullistes – dans l'administration du résultat, dans la quantification du réel, dans la description précise des réalisations face à une parole adverse rejetée au rang de considération idéologique voire de mensonges :

« Faut-il arrêter notre élan économique et miner les progrès sociaux obtenus, par l'instauration d'un régime étatique et d'oppressions ? Notre bilan économique est indéniable. Vous êtes soumis chaque jour aux flots des slogans et des contre-vérités. Notre devoir est donc d'en appeler à votre bonne foi et à votre jugement. Regardez autour de vous. Comparez avec ce qui existait il y a dix ans » (Dienesch, 1973, UDR, Côtes-du-Nord).

Le choix des mots préférés des quelques dizaines d'élu.e.s de la jeune Cinquième République configurent l'engagement féminin dans une dimension moins polémique que pragmatique et programmatique sur le terrain économique et social en pleine mutation, dont elles prennent acte et qu'elles proposent de façonner et d'influencer dans le cadre d'une action législative énoncée sur un mode concret, comptable et expert.

2.1.2.2. Deux domaines d'expertise genrée : les « lycées » et les « logements »

Si les futures députées du début du corpus embrassent globalement les thèmes socio-économiques, certains d'entre eux comme l'école ou

le logement bénéficient d'une attention particulière en tant que domaines d'expertise traditionnellement ouverts aux femmes.

A une époque qui connaît un gonflement sans précédent des effectifs scolarisés, le nombre d'élèves passant de 4,5 millions en 1945 à 6 millions en 1960 dans le primaire et celui des bacheliers de 30 000 en 1950 à 138 000 en 1970, les nouveaux besoins de l'éducation de masse sont impérieux. La réorganisation de l'enseignement devient alors l'un des champs d'action prioritaires de l'État. De manière significative, le budget de l'État passe de 10% des dépenses en 1958 à 17% en 1968 (Schor 2005). Conformément à la division sexuée de l'espace politique, ce sont les femmes qui s'emparent en quantité significative de la question. Avec un indice de sur-utilisation chiffré à + 3,6, le lemme « lycée » est répété dans les professions de foi féminines du début de la période et indique la configuration que prend le traitement du thème de l'école dans le discours féminin. Conformément à la tonalité générale des textes de cette première époque, véritables énumérations de réalisation de politiques publiques, les députées s'attachent à l'effort matériel, concret, chiffrable, à fournir pour répondre aux besoins d'encadrement scolaire. Prenant acte des nouveaux besoins de formation pour les employé.e.s des secteurs secondaires et tertiaires, les candidates proposent la « construction » (+ 2,7) de nouvelles structures d'accueil des élèves et des étudiant.e.s :

« Enseignement et jeunesse. Les transformations techniques et sociales du monde moderne doivent permettre à une nation de marcher vers le progrès et le mieux-être. Nous avons le devoir d'y préparer notre jeunesse, donc de promouvoir la construction de lycées, d'établissements techniques, de cours complémentaires et de classes primaires » (Thome-Patenôtre, 1958, ED, Seine-et-Oise).

Plus que des réflexions politiques sur les enjeux de la massification de l'enseignement à tous les degrés, les candidatures féminines posent la multiplication des établissements comme la clef des progrès dans le domaine :

« Des écoles, des lycées, des collèges techniques, des maisons de jeunes, des stades, doivent être construits rapidement et en nombre suffisant pour accueillir cette jeune

génération montante qui, dans quelques années, prendra le relais et assurera la continuité de l'oeuvre commencée par la Vème République depuis quatre ans » (Hauteclocque (de), 1962, Gaullisme, Seine).

« La véritable démocratisation de l'enseignement exige : l'ouverture en nombre suffisant de collèges d'enseignement secondaire (CES) qui sont actuellement à peu près inexistant, sinon le prolongement de la scolarité pour les élèves des écoles primaires qui devait avoir lieu en 1967, puis fut ajourné à 1972 pour revenir subitement à la veille des élections à 1967 (circulaire ministérielle de février 1967), va obliger beaucoup d'enfants de 14 à 16 ans à recommencer leur classe de fin d'études. Pour le premier cycle obligatoire de 11 à 16 ans, la gratuité est indispensable y compris pour le transport et le ramassage qui doit être effectué dans les conditions réglementaires (cars spéciaux pour enfants, trajet plus court). Pour le second cycle, l'aménagement et la construction de lycées offrant les options classique, moderne et technique ; l'augmentation des bourses, l'accès de tous les élèves capables à l'enseignement supérieur, et la création d'allocations études » (Thome-Patenôtre, 1967, FGDS, Yvelines).

Outre les infrastructures scolaires, les élues de la jeune République font de la question du « logement » (+ 2,2) un domaine d'engagement privilégié. Interrogée par Mariette Sineau (1988 : 194), Jacqueline Thome-Patenôtre reconnaissait son intérêt particulier pour le sujet :

« Quand je parlais du logement, je voyais que ça ne les intéressait pas, certains. "Voilà Jacqueline qui vient encore nous embêter avec le logement". Alors que j'estimais que c'était une question essentielle de l'après-guerre. Elle continue maintenant, parce que... il n'y a pas assez de logements dans Paris, etc. Cela m'intéressait d'être Secrétaire d'État au logement. Oui, si j'avais pu continuer à m'occuper de ça, il y aurait certainement moins de bêtises. Parce que je n'aurais pas laissé faire ces villes nouvelles inhumaines et horribles. Regardez Évry, regardez le Val de Marne...! »

Lors des deux premières décennies de la République, de nombreuses élues partagent son intérêt et formulent des constats inquiets sur la question, à l'instar de Marcelle Devaud :

« Un élan nouveau inspire notre politique du logement, ce chancre honteux de notre pays, cause de tant de drames affreux. Mais tout ce qui est acquis n'a point encore épuisé le lourd bilan de nos carences » (Devaud, 1958, UNR, Seine).

Face aux manques constatés, les locutrices promettent là encore l'impulser ou d'accélérer les programmes d'édification d'habitats. Surtout, les candidates entendent les organiser et regrettent la poussée anarchique des banlieues sans souci de fournir aux populations des équipements collectifs nécessaires. Par exemple, l'ex-sous-secrétaire d'État au logement, Jacqueline Thome-Patenôtre, sous sa rubrique intitulée « Notre Région », imagine quelques « perspectives d'action » en ces termes :

« Concevoir une politique du district plus rationnelle et plus humaine qui en finisse avec le paradoxe consistant à laisser s'implanter des centaines de milliers de nouveaux habitants sans avoir prévu l'infrastructure d'ordre matériel, culturel et social qui doit précéder ou au moins accompagner toute construction de logement » (Thome-Patenôtre, 1967, FGDS, Seine-et-Oise).

Plus enclines à développer dans leur déclaration de candidature l'un des problèmes socio-économiques majeurs de la période, les candidates élaborent également plus souvent que leurs confrères des propositions d'aménagement du territoire prenant en compte les « personnes » (+4,98), le critère de « décence » (+3,09) ou encore l'« environnement » (+2,6)⁶⁵, autant de mots associés au mot-pivot « logement » dans le corpus des candidates élues entre 1958 et 1973 et absents des passages masculins sur le sujet. Au-delà des questions d'équipements, la maîtrise de l'espace urbain s'enrichit dans le discours des candidates d'une dimension nouvelle : celle de la préservation d'un cadre de vie humain et agréable. De façon précoce

⁶⁵ Le mot est introduit dans le corpus féminin en 1973. A la même date, aucune occurrence n'apparaît dans le corpus masculin.

dans le débat politique, Jacqueline Thome-Patenôtre prévoit de « protéger l'environnement et la nature contre les dangers d'urbanisation tentaculaire ». D'autres extraits relaient cette préoccupation propre aux futures législatrices :

« Aux rencontres des maires des communes d'Europe, j'ai découvert que les problèmes de Paris sont ceux de toutes les autres grandes villes : même nécessité de bâtir des logements, des écoles, des hôpitaux, de faciliter la circulation et le stationnement, de défendre l'environnement, les espaces verts » (Hauteclouque (de), 1973, UDR, Paris).

« Le développement du tourisme, la sauvegarde de la nature, l'environnement ne cesseront d'être notre préoccupation, ne sont-ils pas les aspirations naturelles et profondes de la Bretagne ? » (Dienesch, 1973, Centre Droit, Côtes du Nord).

L'*ethos* de législatrices, plus que de politiciennes en proie aux luttes électorales que les candidates élaborent dans leur profession de foi, est renforcé par le développement de thématiques spécifiques. Qu'elles portent sur l'enseignement ou sur la question de la construction de logement et d'aménagement de l'espace quotidien, ces propositions d'action publique procèdent de la valorisation de compétences sociales d'expertise dont les femmes peuvent se prévaloir. En somme, la parole des candidates produit, sans l'énoncer explicitement, une identité genrée : celle d'une féminité largement tue, essentiellement suggérée en creux, par le rejet de pratiques discursives politiciennes et le repli privilégié sur certains domaines d'expertise conformes à la division sexuelle.

2.1.3. 1968 : ENTRE ORIGINALITÉS LEXICALES ET RETOUR À LA NORME

Bien que les textes de l'année 1968 s'apparentent aux professions de foi du premier temps du corpus, leur position, légèrement à l'écart sur l'AFC (Figure 9), indique un moment d'originalités discursives de la prose féminine. Toutefois, le renouveau esquissé en 1968 n'initie pas un mouvement de transformation durable de la parole des femmes. C'est ce que suggère la position des professions de foi de l'élection

suivante, 1973, ramenées aux côtés de celles écrites entre 1958 et 1967⁶⁶.

L'actualité mouvementée de mai impose, en effet, aux impétrant.e.s aux législatives d'utiliser un lexique peu fréquent dans le discours électoral de la Cinquième République. Dans le détail, on constate que nombre des spécificités de 1968, à la fois dans les proclamations des femmes et des hommes, sont des exclusivités chronologiques qui signent définitivement l'originalité de cette élection anticipée à la suite de contestations socialo-politiques. Par exemple, dans le corpus Femmes, les termes « drapeau » (+ 8,2), « dictature » (+ 5,7), « révolutionnaire » (+ 5,1), « anarchie » (+ 5,1), ou encore « totalitaire » (+ 3,7) sont autant de mots rares qui caractérisent les textes de 1968.

Après l'agitation de mai, les partis sont sommés de retourner aux pratiques traditionnelles du jeu politique. Les nouvelles élections organisées par l'exécutif contraignent les représentant.e.s du peuple à composer avec les positions qu'ils/elles ont prises durant la crise et la nécessité de se faire élire par un pays quelque peu épouvanté par le désordre. Les phrases repérées comme caractéristiques du corpus féminin en 1968 (par rapport à l'ensemble des textes produits par les candidates sur cinquante ans) témoignent des rapports de force construits durant la campagne des législatives pour l'interprétation des récents événements. Les membres des partis de gauche et du centre tentent, dans leur propagande, de rassurer les électeurs et les électrices en affirmant leur volonté de maintenir l'ordre, de tenir à distance tout risque d'anarchie, tout en accordant une représentation des préoccupations exprimées lors des mouvements ouvriers et étudiants :

« Par leur lutte, dans un puissant mouvement de grève, les travailleurs manuels et intellectuels ont arraché au pouvoir et au patronat des avantages substantiels [...]. Pour les communistes, le drapeau de la classe ouvrière ce n'est pas le drapeau défraîchi de l'anarchisme, mais c'est tout à la fois le drapeau rouge du socialisme et le drapeau tricolore de la grande Révolution française, le drapeau de la nation [...]. De Gaulle et Pompidou cherchent à faire peur en agitant le prétendu danger communiste afin de sauver du naufrage le

⁶⁶ Dans le corpus masculin, au contraire, 1968 marque une évolution qui se prolonge ensuite dans les textes de 1973.

régime de pouvoir personnel. D'autres politiciens sont à la recherche d'une prétendue troisième force qui nous ramènerait à l'impuissance et au passé. Il est vrai que le parti communiste français est l'adversaire le plus sérieux du pouvoir gaulliste, mais le choix n'est pas entre gaullisme et communisme. Il est entre le pouvoir personnel, qui évolue vers la dictature et la démocratie fondée sur l'union de toutes les forces ouvrières, démocratiques et progressistes dont le parti communiste français est partie intégrante » (Vaillant-Couturier, 1968, PC, Val-de-Marne).

La campagne électorale gaulliste, menée par les candidat.e.s de la nouvelle Union pour la défense de la République, est quant à elle orientée autour de la volonté d'assurer l'ordre contre une conjuration dénoncée comme un « complot communiste ». Par exemple, l'incipit de la profession de foi de Marie-Madeleine Dienesch :

« Des mouvements révolutionnaires sans précédent ont ébranlé le monde entier. La France n'a pas échappé à ces remous et notre pays a vu se déchaîner une vague de violence et d'anarchie l'amenant au bord de l'abîme. Les fauteurs de troubles, certains d'inspiration étrangère, ont utilisé l'angoisse des jeunes, les difficultés des familles ouvrières et paysannes, à des fins politiques. Si, dans notre région, la grande majorité de la population a gardé son sang froid, nous avons vu, derrière les drapeaux rouges et noirs se profiler le totalitarisme » (Dienesch, 1968, UDR, Côtes du Nord).

Ainsi, face aux événements exceptionnels de 1968, les discours des femmes se chargent d'une tonalité plus polémique et idéologique que précédemment. Si les professions de foi des candidates de ce scrutin se détachent, un temps, des traits dominants de la parole féminine, elles s'alignent en revanche sur ceux des hommes. La comparaison des deux listes du vocabulaire spécifique des deux sexes se révèle, en effet, décevante quant à l'hypothèse d'un traitement différencié de la crise de 68 et des enjeux politiques qui suivent par les futures députées. La majeure partie des mots détectés par Hyperbase comme spécifique des locutrices est également partagée dans les discours des hommes. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les candidates ne produisent pas d'interprétation spécifique des mouvements sociaux

récents, elles ne développent pas de thématiques originales ni n'adoptent de schèmes rhétoriques singuliers. L'immédiat après mai 1968 incarne moins une fenêtre d'opportunité et de renégociation des catégories de légitimation des candidates et de leur engagement qu'un repli sur les points d'oppositions principaux et les positions partisans uniformes. De la même manière que Catherine Achin a constaté que si mai 1968 avait été pour certaines parlementaires un moment de socialisation politique important dans leur trajectoire individuelle, la crise n'avait pas permis l'intégration notable de militantes en politique, il nous faut affirmer qu'elle ne renouvelle pas non plus les stratégies d'individuation des femmes sur la scène électorale.

Si les candidates à la députation en 1968 se sentent autorisées ou contraintes à adopter un discours idéologique fort, imposé par la nature des événements qui viennent de se produire, elles n'en abandonnent pas pour autant leur discours de promotrices de politiques publiques. Ainsi Marie-Madeleine Dienesch, à la suite de son incipit polémique, enchaîne sans autre transition avec le passage reproduit ci-dessous :

« Cependant en dix ans une œuvre considérable a été accomplie : remembrement, indemnité viagère de départ, assurance maladie, subventions à l'élevage, soutien des marchés, amélioration des structures, création de lycées et collèges, retraite vieillesse, aide aux personnes âgées, aide à l'artisanat, primes pour l'industrialisation, fonds national de l'emploi, assurance chômage, récemment plus de 5 milliards pour la régionalisation et la rénovation rurale, etc. » (Dienesch, 1968, UDR, Côtes du Nord).

Cette profession de foi est particulièrement intéressante : à un début politique, idéologique, presque hyperbolique, succède une argumentation fidèle aux canons des tracts électoraux du début de la période. Aux considérations politiques sont opposées les réalisations concrètes du régime, sous forme d'énumération de substantifs dépolitisés, conformément aux traits discursifs spécifiques des textes de campagnes des premières élues de la République.

Coexistent ainsi dans les professions de foi féminines de 1968 des mots qui performent l'affrontement idéologique – souvent les mots d'ordre des partis – avec les pratiques discursives routinières des premières élues de la République. Les textes de 1968 sont parmi les

plus politisés et idéologiques de la Cinquième (en témoignent les spécificités telles que « dictature » + 5,6, « anarchie » + 5,1, « liberté » + 4) mais ils sont aussi signés des traits lexicaux significatifs du début de la période : les termes « construction », « indemnité », « équipement » ou encore « lycée ». Les locutrices conservent, en partie au moins, un discours programmatique pour formuler des propositions publiques. Malgré les nouveautés lexicales réclamées par l'actualité politique et l'état des forces en présence, les femmes de 1968 continuent de parler comme celles qui les ont précédées. Maintenant les traits discursifs spécifiques des élues depuis 1958, les élections législatives de 1968 autorisent un retour à la normale en 1973. Ni la crise de mai 1968, ni le départ du général de Gaulle, la promotion de la « Nouvelle Société » sous Georges Pompidou ou encore l'éveil de la seconde vague des féminismes ne semblent pouvoir ébranler les modalités du discours électoral des candidates élues entre 1958 et 1973, qui peuvent à ce titre être véritablement considérées comme la première génération des élues du régime quinto-républicain.

Le traitement de la crise de 1968 et l'absence d'intégration des revendications sociales et des contestations de l'ordre politique dans les discours de légitimation des candidates sur la scène parlementaire en 1973 révèlent l'incapacité des élues, très peu nombreuses, de se démarquer des règles de la division discursive genrée. Plus loin, la non-prise en compte des revendications féministes (cf. 3.1.1.) concernant la remise en question des hiérarchies de genre dans la société annonce la distance qui s'installera entre les élues et les militantes féministes au cours de la décennie 1970 (Picq 2011, Bard 2012).

2.2. L'INVENTION DES ÉLUES MILITANTES (1978-1988)

Comme le montre la projection factorielle du corpus des professions des députées divisé en années d'élection (Figure 9), 1978 marque la première rupture dans le continuum discursif décrit par la statistique. Cette élection initie le deuxième temps de la parole électorale des femmes, marqué par une évolution progressive, de scrutin en scrutin, jusqu'en 1988, et annonce une mutation des catégories de légitimation des futures élues et des thèmes qui la

supportent. L'historiographie de la participation politique des femmes ne s'était pas trompée en évoquant la présidence giscardienne comme une période de « dégel » et les deux mandats mitterrandiens comme un « tournant » après la « traversée du désert » gaulliste (Sineau 1997).

Prenant acte de l'évolution de la place des femmes dans la société tout autant que dans le corps électoral, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand procèdent durant leurs mandats à une politique de féminisation de la sphère gouvernementale. Ainsi la nomination de six femmes dans le premier gouvernement de Jacques Chirac est présentée comme un avatar de sa modernité démocratique. Le nombre est néanmoins nuancé par la modestie de leur place dans l'organigramme gouvernemental. Toutes sont secrétaires d'État à l'exception de Simone Veil, nommée ministre de la Santé. Les deux septennats du président socialiste sont également des moments de montée en puissance des femmes au sommet de l'exécutif, non seulement en nombre mais également en qualité. À partir de la fin des années 1980, certaines se voient attribuer des postes de pouvoir dans des « fiefs masculins ». La féminisation gouvernementale atteint son apogée sous Édith Cresson, première femme nommée à Matignon, et Pierre Bérégovoy. Sur les six femmes nommées en 1991, trois détiennent un portefeuille plein : Martine Aubry au Travail, à l'Emploi et à la Formation professionnelle, Edwige Avice obtient la Coopération et de Développement et Frédérique Bredin la Jeunesse et les Sports. Deux autres sont ministres déléguées, Élisabeth Guigou et Catherine Tasca. La dernière, Véronique Neiertz est chargée du Secrétariat d'État aux Droits des femmes et de la Vie quotidienne. Après le désaveu d'Édith Cresson, le gouvernement Bérégovoy comprend sept femmes.

Toutefois, cette féminisation de l'exécutif est à nuancer au regard de la résistible ascension électorale des femmes à la même époque. Ainsi en 1978 apparaît de manière éclatante le décalage entre la présence féminine au gouvernement, qui avoisine les 10% et celle à l'Assemblée qui ne parvient pas à atteindre les 4%. Elles seront à peine plus de 5% à obtenir un siège dans l'hémicycle en 1981 – en dépit de la vague rose et de la « conversion » du Parti socialiste au féminisme (Bouchardeau 1993) – et en 1988.

Elections	Nombre de députées	Effectif total de député.e.s	% de femmes
1978	18	491	3,7
1981	26	491	5,3
1988	33	577	5,9

Tableau 5 : Élu.e.s députées entre 1978 et 1988

Lors de l'élection des représentant.e.s de la sixième législature, seulement 18 candidates sont élues⁶⁷. Parmi elles, sept sortantes. Le scrutin de 1978 fait office de test devant lequel les politiques de féminisation des partis et la rhétorique présidentielle volontariste sur la question sont mises en échec. Si le renouvellement des élues est important, c'est surtout parce que la progression électorale des partis de gauche au fil des années 1970 génère l'élection d'une majorité de femmes progressistes. Le parti communiste présente 64 candidates et en fait élire 12, prenant ainsi le rang de principal pourvoyeur de candidatures féminines à l'Assemblée nationale. Le Parti socialiste fait en revanche moins bonne figure puisqu'il n'investit que vingt-six femmes sur 441 candidat.e.s et n'obtient qu'une seule élue. Les partis de la majorité, quant à eux, refusent d'accentuer la mixité des investitures. Seulement une trentaine de candidates sont présentées et cinq sont finalement élues.

Majoritairement à gauche, le visage de la féminisation à partir de 1978 est différent de celui de l'époque antérieure (Achin 2005, Sineau 2011). Le sixième scrutin législatif marque en effet la disparition quasi complète de la génération politisée sous la Résistance et la Quatrième République et par là, un fort rajeunissement de l'Assemblée nationale – la moyenne d'âge des femmes passant à 48 ans⁶⁸. Leur situation familiale est, en revanche, similaire à celle des primo-entrantes de la République. Elles sont presque toutes mariées, avec des enfants ; un tiers étant mères de famille nombreuse. En revanche, l'important recrutement dans les rangs communistes

⁶⁷ Il s'agit de Myriam Barbera, Jacqueline Chonavel, Hélène Constans, Marie-Madeleine Dienesch, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse, Colette Goeuriot, Marie-Thérèse Goutmann, Florence d'Harcourt, Nicole de Hauteclocque, Adrienne Horvath, Marie Jacq, Chantal Leblanc, Hélène Missoffe, Gisèle Moreau, Louise Moreau, Jeanine Porte, Colette Privat. Cette liste est renforcée après l'élection d'Edwige Avice lors des élections partielles à Paris en octobre 1978 et la titularisation d'Angèle Chavatte et de Marie-Madeleine Signoret respectivement en remplacement de Henri Lucas, décédé, et de Maurice Charretier, nommé au gouvernement en 1979.

⁶⁸ Seules Marie-Madeleine Dienesch, Nicole de Hauteclocque et Louise Moreau appartiennent à la première génération.

infléchit la composition socio-professionnelle du groupe dans un sens plus populaire que lors des premières législatures. Quatorze des élues n'ont pas suivi d'études supérieures. Onze exerçaient, avant leur mandat, une profession qui les affiliait à la classe moyenne ou populaire. Elles ont également, plus fréquemment que leurs aînées, milité depuis leur jeunesse dans leurs appareils partisans et y ont gravi les échelons. Leur statut de militantes ne leur permet, toutefois, pas systématiquement de siéger durablement à l'Assemblée. Parmi les communistes, seules Louise Moreau, Colette Goeriot, Jacqueline Fraysse et Adrienne Horvath sont réélues députées au fil de la période. Les autres perdent leur siège, dès 1981, le plus souvent face à un candidat socialiste de sexe masculin, dans le contexte de l'union de la gauche au détriment du parti communiste.

L'arrivée des socialistes au pouvoir, après vingt ans de règne de la droite, n'est pas suivie d'une féminisation sensible du personnel parlementaire. Toutefois, elle entraîne une modification du profil des députées. Ces dernières contribuent une fois encore au rajeunissement de l'âge moyen dans l'hémicycle (46 ans). En revanche, le déclin électoral du parti communiste français, limitant l'apport du parti en élues, conduit à une nouvelle hausse d'un profil élitiste et bourgeois sur les rangs parlementaires. En 1981, 60% des députées ont fréquenté les bancs de l'université et une majorité a exercé une profession qui la place en haut de l'échelle sociale. Grande particularité féminine du recrutement des élites politiques à gauche : plus de 25% des élues sont enseignantes. Les députées des années 1980 détiennent, comme leurs prédécesseuses, une faible implantation locale mais occupent souvent des positions de pouvoir au sein des appareils partisans ou des instances politiques nationales. Beaucoup d'élues de la période mitterrandienne suivent ainsi un cursus inversé ; détenant d'abord des responsabilités nationales avant de s'implanter électoralement sur un territoire (Sineau 1997). La plupart des femmes victorieuses aux législatives de 1981 siégeront plus d'un mandat.

A compter de 1978 qui s'impose donc, d'après la classification textuelle, comme une date charnière, le groupe des femmes parlementaires change de visage et produit un discours de campagne différent de celui de la première génération d'élues.

Comment les députées, majoritairement de gauche, élues après les Trente Glorieuses dans un contexte de dégradation économique transforment-elles le discours de législatrices et de conceptrices de politiques publiques hérité des élues des mandatures précédentes ? Par

quels ressorts lexicaux les femmes construisent-elles leur identité politique dans le contexte fortement politisé de l’alternance à gauche, se préparant au cours de la décennie 1970 ? Comment valorisent-elles leurs profils ? Avec quelles contraintes doivent-elles composer pour produire une image et un engagement lisibles par l’électorat de la période 1978-1988 ? Bénéficient-elles du développement de la rhétorique présidentielle en faveur de la féminisation du pouvoir et des retombées de la décennie d’explosion féministe ?

2.2.1. DISCOURS POLITISÉS ET NEUTRALISATION DU GENRE

La comparaison des professions de foi produites en 1978, 1981 et 1988 avec les neuf autres scrutins de la République révèle la teneur lexicale nouvelle des débats électoraux à cette époque.

1978	Score	1981	Score	1988	Score
communiste (adj.)	12,1	François Mitterrand	17,1	elle	12,8
commun	10,5	socialiste (adj.)	13,6	François Mitterrand	9
union	9,6	changement	10,8	uni (adj.)	9
changement	8,6	victoire	7,8	ouverture	7,2
programme	7,7	majorité	7,4	tiers-monde	6,9
franc	7,2	donner	6,9	ouverture	5,6
parti	7	liberté	6,9	Français (adj.)	5
actualisé	6,7	force	6,3	gouvernement	4,9
travailleur	6,7	France	5,7	désarmement	4,6
riche	6,6	ensemble	5,1	majorité	4,4

Tableau 6 : Spécificités lexicales de 1978, 1981 et 1988 dans le corpus Femmes (1958-2007)

A la lecture du tableau, il apparaît nettement que les femmes élues entre 1978 et 1988 utilisent un vocabulaire politisé, nationalisé et partisan que les hommes partagent. Parmi les centaines de passages composés du lexique spécifique de la décennie, Hyperbase donne à lire les phrases caractéristiques des sous-ensembles textuels comparés. Il liste, parmi les phrases emblématiques des femmes élues entre 1978 et 1988, les extraits repris ci-dessous :

« Gagner en mars, en finir avec les sacrifices et faire payer les riches, faire triompher l’union et les changements, des

ministres communistes dans un gouvernement de gauche, oui c'est possible » (Porte, 1978, PC, Bouches-du-Rhône).

« François Mitterrand, élu président de la République, a besoin d'une majorité de députés à l'Assemblée nationale pour réaliser son programme » (Lalumière, 1981, PS, Gironde).

« Le président de la République a besoin d'une majorité large et stable autour du Parti socialiste pour mener son action dans un esprit d'ouverture et de rassemblement » (Bredin, 1988, PS, Seine-Maritime).

Il est frappant de retrouver dans le corpus masculin, parmi les phrases saillantes de la période, des propositions quasiment identiques :

« Faites payer les riches, revenez à l'union, revenez au programme commun, il faut un gouvernement de gauche avec des ministres communistes » (Ballanger, 1978, PC, Seine-Saint-Denis).

« Pour cela, il faut donner à notre pays une majorité parlementaire tournée vers le progrès et le changement, une majorité conforme à celle qui s'est affirmée le 10 mai avec l'élection de François Mitterrand » (Marmaz, 1981, PS, Isère).

« Dès lors, il appartient aux Français de se prononcer afin que la France unie autour du président de la République dispose d'une majorité parlementaire stable » (Roger-Machart, 1988, PS, Haute Garonne).

A la lecture de ces quelques exemples, on comprend que la teneur très politico-partisane des professions de foi des candidates élues à partir de 1978 tient à la situation du pays qui voit le rapport de force entre les principaux partis se rééquilibrer au profit de la gauche. Ainsi les traits discursifs saillants font essentiellement référence aux luttes que se livrent les partis concurrents, particulièrement en 1978 le parti socialiste et le parti communiste autour des modalités de la réactualisation du Programme commun conclu en 1972 et abandonné depuis, ou en 1981 à l'alternance historique au sommet de l'État qu'il s'agit de confirmer par l'élection d'une majorité de gauche au Palais-Bourbon. Dans ces contextes d'oppositions fortement polarisées et

politisées, le discours des candidates à la députation s'affiche à plusieurs égards comme contraint.

C'est le cas, d'abord, par les mots d'ordre partisans. Essentiellement, ce sont les désignations du « parti » (+ 7) qui enflent dans le discours de propagande. S'il est historique que la mention de l'appartenance partisane soit plus fréquente chez les locuteurs et les locutrices de gauche (Mayaffre 2000a), elle traduit surtout ici la grande influence des organisations partisans sur les déclarations électorales. L'adjectif « communiste » connaît sa plus forte redondance statistique en 1978 (+13,2), quand « socialiste » s'impose à hauteur d'une sur-utilisation de +13,7 en 1981. Les intérêts des partis et les enjeux que représentent les résultats aux législatives pour leur position dans le paysage politique national sont au cœur des argumentaires des locutrices :

« C'est pourquoi rien n'est plus urgent que la reprise des négociations entre les partis de gauche, à laquelle le parti communiste français est prêt depuis la première heure [...]. Le parti communiste porte les espoirs de toute la gauche » (Privat, 1978, PC, Seine Maritime).

Outre les nombreuses références aux positions partisans, certains scrutins de la période intermédiaire du corpus donnent lieu à la reprise *in extenso* de discours produits par les appareils sur l'ensemble du territoire. C'est le cas en 1988 avec l'énumération de propositions largement inspirées de la *Lettre à tous les Français* du président Mitterrand durant la campagne présidentielle en avril de la même année :

« [...] pour aller ensemble vers la France unie. Elle donnera la priorité à la formation et à la recherche. Elle modernisera l'économie dans le progrès social. Elle assurera la solidarité et la cohésion sociale (revenu minimum). Elle agira pour l'égalité des femmes et des hommes. Elle travaillera à construire l'Europe. Elle veillera sur notre environnement. Elle multipliera les espaces de culture. Elle garantira notre sécurité, encouragera le désarmement et agira pour la paix. Elle refusera toutes les exclusions. »

Repris en guise de programme par de nombreuses déclarations électorales (en témoigne la liste des spécificités lexicales de 1988), cet inventaire de mesures portées par la France « unie » (+ 7,2) – sujet de l'énonciation – contribue à uniformiser et à nationaliser le débat électoral. C'est parfois de façon plus subtile que la rhétorique présidentielle et partisane informe le discours des candidat.e.s de gauche, à l'instar de cet extrait reprenant le célèbre slogan du candidat Mitterrand, la *force tranquille*, en 1981 :

« Au plan national, comme au plan local, le Parti socialiste ouvre la seule voie possible d'un changement véritable, dans la tranquillité mais avec force » (Lalumière, 1981, PS, Gironde).

Les discours des campagnes pour les présidentielles façonnent de manière inédite les engagements électoraux des élu.e.s de 1981 et de 1988, désignés quelques semaines seulement après le chef de l'État. Les législatives deviennent alors des élections de confirmation ou de ratification de la confiance accordée au président. Ainsi Edwige Avice d'affirmer comme promesse de représentation : « Je serai au service d'une cause que le président de la République a lui-même définie dans son discours d'investiture » (Avice, 1988, PS, Isère). Dans ces conditions, la référence à la victoire présidentielle du candidat de son bord politique ou de l'action du gouvernement tout juste constitué apparaît comme l'une des voies privilégiées de la légitimation des futurs parlementaires. En témoignent les importants écarts de sur-utilisation qui affectent les noms propres de responsables nationaux : « François Mitterrand » + 17,1 en 1981 et + 9 en 1988, « Pierre Mauroy » + 6,3 en 1981 ou encore « Michel Rocard » + 9 en 1988.

L'examen des professions de foi de la décennie 1978 – 1988 tend à révéler le processus de neutralisation du genre dans un contexte politisé, porté par l'affrontement interpartisan. Les trois consultations électorales qui se tiennent entre 1978 et 1988 donnent lieu à l'émergence de la figure de l'élue, militante et relativement neutre du point de vue du genre⁶⁹. Son discours s'inscrit dans celui des organes

⁶⁹ Sans qu'un lien puisse clairement être établi entre les deux faits, notons qu'à partir de 1978 Mariette Sineau (2011 : 92) observe une plus grande dispersion des députées dans les commissions de l'Assemblée nationale que lors des législatures précédentes. Elle indique : « la polarisation vers les Affaires culturelles, familiales et sociales est encore forte (sept d'entre elles appartiennent à cette commission) ; pourtant un début de mixité se fait jour dans

nationaux auxquels elle appartient, que ce soit par culture politique (comme au parti communiste par exemple) ou en raison de la conjoncture nationale, et contourne ainsi le handicap que constitue la faiblesse de son implantation locale. Le contexte de progression électorale du parti communiste à la fin des années 1970, l'alternance à gauche et la forte politisation des oppositions permettent aux locutrices de se présenter devant les électeurs et les électrices en parlant comme les militantes qu'elles sont. Elles trouvent dans la référence ou la reprise du discours politique des grandes forces en présence ou des personnalités publiques faisant autorité une source de crédibilisation efficace pour leur candidature, au même titre que les hommes.

Toutefois, cette neutralisation du genre, qui pourrait signer une forme d'émancipation des femmes sur la scène électorale, apparaît très circonstancielle. Elle ne semble permise que par la référence à l'affrontement partisan, aux projets présidentiels ou à la menace d'une nouvelle cohabitation, en somme par l'adossement à des enjeux perçus comme supérieurs. De la même manière que la fabrique des actrices politiques sous les deux septennats mitterrandiens se réalise essentiellement par la cooptation au sommet de l'État de jeunes femmes expertes et surdiplômées, issues pour la plupart des Écoles Normales Supérieures ou de l'École Nationale d'Administration (Achin & Lévêque 2007), pour occuper des fonctions dans les cabinets ministériels ou au gouvernement, l'invention discursive de l'élue s'adosse elle aussi sur l'autorité et la légitimité d'un homme ou d'une instance partisane.

2.2.2. LE GENRE IMPLICITE DU MANDAT DE PARLEMENTAIRE

À côté du processus dominant de neutralisation du genre dans les textes des élues de la deuxième période, quelques termes attirent toutefois l'attention de l'analyste pour suggérer des traces de représentations langagières particulières des députées.

toutes les commissions, y compris les plus fermées comme les Affaires étrangères (trois femmes), la Défense nationale (deux) et même les Finances (une) ».

2.2.2.1. Les « amis » ou les traces de l'illégitimité politique des femmes (1978)

En 1978, le mot « ami », *a priori* insignifiant, enregistré par la statistique comme spécifique des engagements électoraux des impétrantes (+2,5⁷⁰) se révèle significatif pour comprendre la parole des élues. En effet, à l'examen fin des contextes d'emploi du lemme « ami », l'historien.ne perçoit la persistance des contraintes de genre sur les présentations de soi des candidates ; ces dernières manifestant plus souvent que les hommes le besoin de faire référence à leurs collègues. On pourra rétorquer que les hommes ont également souvent recours à la filiation symbolique en politique pour briguer une fonction politique et construire leur identité. Ou encore que ce processus passe par bien d'autres unités linguistiques que la mention d'un « ami ». Reste que cette pratique n'est jamais aussi répétée et normalisée que dans les textes féminins de 1978, ce qui tend à traduire la nécessité pour les femmes de recourir à des stratégies spécifiques pour compenser leur illégitimité structurante dans le champ politique.

La désignation de camarades de parti permet de s'inscrire dans un réseau de militant.e.s et d'élu.e.s et de soutenir son identité sur un collectif ou des succès antérieurs :

« Cette volonté [de changement] s'est déjà manifestée, dans votre circonscription, en 1973, où j'ai été élue député sur la base du programme commun et lors des dernières élections municipales où la liste d'union conduite par mon ami André Voguet a obtenu près de 60% des suffrages » (Moreau, 1978, PC, Paris).

« Avec mes amis du PC, nous vous appelons à agir pour sauver l'union et faire revenir le Parti socialiste au respect des engagements qu'il avait souscrits dans le programme commun de 1972 » (Frayse, 1978, PC, Hauts-de-Seine).

Mais la référence à un « ami » est également utilisée à plusieurs reprises par les candidates pour justifier leur investiture. Ainsi, Myriam Barbera se présente-t-elle dans sa candidature comme l'objet

⁷⁰ Les indices de spécificités donnés dans cette section correspondent à l'usage d'un mot chez les candidates d'une élection *versus* l'usage du même mot chez les candidats élus la même année.

d'un choix des militants de sa fédération. Dans une phrase à la voix passive, elle déclare :

« Choisie par mes camarades pour prendre la relève de mon ami Pierre Arraut que la maladie éloigne de son activité, j'ai confiance en votre décision » (Barbera, 1978, PC, Hérault).

D'autres futures représentantes inscrivent explicitement leur promesse de représentation dans la continuité masculine. En adossant leur candidature au mandat d'un homme de leur parti, ces militantes ayant souvent gravi les échelons de leur parti s'inscrivent paradoxalement comme des héritières politiques. Paulette Fost, que Mariette Sineau (2011 : 93) qualifie de figure emblématique des « nouvelles communistes », débute sa profession de foi sur une célébration du (long) engagement politique de son prédécesseur :

« Jusqu'à présent, Etienne Fajon était votre député. Fernand Belino, son suppléant, consacrait tous ses efforts aux intérêts de la population laborieuse d'Epinais, dont il était maire adjoint. A l'Assemblée nationale comme dans le pays, Etienne Fajon, fidèle à ses engagements, s'est toujours placé aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui sont à la peine, qui subissent les méfaits du pouvoir et de l'argent ; toutes les catégories sociales sur lesquelles pèsent les difficultés ont pu compter sur le soutien actif de leur député. Il n'a cessé de travailler à l'union du peuple pour le progrès et pour les changements nécessaires. Aujourd'hui, votre député, après 42 ans de mandat, a proposé de ne pas être représenté. Mes amis du parti communiste français m'ont accordé leur confiance et m'ont chargée de faire acte de candidature afin de poursuivre l'œuvre d'Étienne Fajon [...] » (Fost, 1978, PC, Seine-Saint-Denis).

Certes, Paulette Fost trouve sans doute lors de la rédaction de sa profession de foi l'occasion choisie de rendre hommage à un homme politique majeur de son parti et de son territoire mais la fréquence significative de ce type de discours dans les déclarations des femmes doit faire pencher l'interprétation du côté d'un usage genré de légitimation. Colette Goeuriot et Jacqueline Fraysse, elles aussi élues députées en 1978, écrivent respectivement :

« Voter communiste le 12 mars, ce sera certes pour vous l'occasion d'affirmer votre volonté de réélire un député communiste qui servira vos intérêts et nos régions avec fidélité, dévouement et compétence, à l'exemple de l'action accomplie par mon ami Gilbert Schwartz » (Goeuriot, 1978, PC, Meurthe-et-Moselle).

« Pour lui succéder dans ses fonctions de député de Nanterre Suresnes, Raymond Barbet et mes amis du parti communiste français m'ont demandé de soumettre ma candidature à vos suffrages le 12 mars prochain. [...] La base de mon action à l'Assemblée nationale sera à l'image de celle de R. Barbet, dont l'activité, pendant des années, a prouvé s'il en était besoin l'efficacité d'un député communiste pour défendre sans relâche les intérêts de la population » (Frayse, 1978, PC, Hauts-de-Seine).

Les trois militantes, parmi lesquelles aucune n'est novice en politique⁷¹, construisent explicitement leur engagement en analogie avec celui d'un homme (« à l'exemple de », « à l'image de »). Les discours des candidates trahissent la nécessité pour les nouvelles élues du parti communiste de s'inscrire dans la continuité de l'action menée par les anciens plus que ce n'est le cas chez les hommes. Cette justification supplémentaire, typique du discours politique féminin, vise à compenser l'illégitimité latente qui entoure les candidatures féminines sous la Cinquième République. En se présentant comme désignées par un collectif, à la suite d'un homme reconnu et dans

⁷¹ Paulette Fost adhère au parti communiste en 1956. Elle y gravit les échelons : secrétaire de cellule, responsable de section, membre du Comité fédéral de Seine-Saint-Denis, elle devient membre du Comité central du PCF en 1976. Elle est élue conseillère générale de Seine-Saint-Denis en 1973 puis première adjointe au maire de Saint-Ouen en 1977 avant de prendre la tête de la mairie en 1979. Elle est ensuite élue, en 1978, dans la première circonscription de Seine-Saint-Denis avec 60,9% des suffrages exprimés. Elle est battue en 1981 par le socialiste Bonnemaïson mais est de nouveau élue, au Sénat, le 28 septembre 1986. Jacqueline Fraysse débute quant à elle son parcours politique à vingt-quatre ans, en 1971, en tant que conseillère générale de Nanterre (réélue en 1977 et 1983). De 1976 à 1982, elle occupe la fonction de conseillère générale des Hauts-de-Seine. Elle est également élue en 1978 dans la septième circonscription du département et y est réélue en 1981. En troisième position sur la liste communiste en 1986, elle perd son siège au Palais-Bourbon mais est élue au Sénat. En mai 1988, elle devient mairesse de Nanterre. Colette Goeuriot adhère, enfin, au PC en 1967. Elle est élue conseillère générale du canton de Brief en mars 1976 et mairesse de Joeuf en 1977. Elle accède à l'Hémicycle en 1978 et est réélue en 1981 et 1986. Elle perd son mandat en 1988 et poursuit sa carrière au conseil régional de Lorraine (Pascal 1990).

l'intention de mimer ou de poursuivre son action, les candidates espèrent en retirer la crédibilité suffisante pour être reconnues et élues.

Incontestablement, les textes produits en 1978 marquent une période de reflux du poids du genre dans les campagnes électorales. Les locutrices ne puisent pas dans les manières du dire ou les thématiques historiquement et communément associées aux représentations féminines. En cela, elles marquent une évolution langagière notable par rapport aux traits discursifs des déclarations des élues qui les précèdent. Toutefois, de rares items rappellent à l'analyste que les femmes, quoique se présentant essentiellement sous la bannière d'une investiture et d'un programme partisan dans un contexte d'affrontement et d'alternative politique en gestation, ne semblent pas pouvoir se départir totalement du stigmate de leur sexe. La référence à un souteneur en politique persiste à faire une différence significative dans les stratégies de présentation adoptées par les candidates⁷², pour évoquer la division et la hiérarchie du travail politique entre les sexes: les hommes, bénéficiant de ressources politiques liées à l'ancienneté, à la notabilité ou à une position de décisionnaire, sont convoqués en soutien de la candidature des femmes.

2.2.2.2. Le mandat parlementaire, les verbes et l'« action » (1981-1988)

Au cours des années 1980, les professions de foi des candidates semblent introduire, plus tôt et plus abondamment que les hommes, des évolutions dans les représentations du mandat de parlementaire. Elles s'emplissent de verbes (dès 1981) puis redéfinissent explicitement leur mandat dans l'« agir » et l'« action » (en 1988). On pourra arguer que la verbalisation du discours politique est un phénomène chronologique observé sur d'autres corpus, dans d'autres sphères du pouvoir, dans la bouche de locuteurs masculins (Mayaffre 2012a). Toujours est-il que la mutation verbale du discours de candidature se manifeste statistiquement avec urgence dans la prose des candidates.

Dès 1981, la catégorie grammaticale est légèrement sur-utilisée par les candidates (+2,2). Mais plus que l'emploi du groupe verbal en

⁷² Dans le contexte de neutralisation du genre des élections législatives de 2002, Sandrine Lévêque (2005) constate la même variation entre les sexes à propos de la référence à un souteneur.

général, ce sont les verbes caractéristiques des locutrices, et leur nombre, qui sont exemplaires de l'effet de mouvement produit par leur programme : « réduire » (+2,4), « aller » (+2,3), « falloir » (+2,2), « développer » (+2,2), « sortir » (+2,1), « relever » (+2). Par exemple, cet extrait de la profession de foi de Berthe Fievet, élue dans le Cher, en 1981 :

« Il s'agira en particulier d'atteindre les objectifs suivants : relancer la consommation par le relèvement des bas revenus, du minimum vieillesse, des allocations familiales, de l'allocation logement et de l'allocation des handicapés. Relancer l'investissement par des grands travaux, par des aides aux logements, par une incitation à l'investissement industriel des secteurs publics et privés. Réduire la durée du travail de façon programmée, sans réduction des salaires, selon un calendrier, négocié par branche et par entreprise. Créer des emplois pour répondre aux besoins sociaux indispensables (hôpitaux, écoles, PTT, crèches, services sociaux...). Réduire le poids injuste des cotisations sociales et de la taxe professionnelle sur les entreprises pour qu'elles ne pénalisent pas les activités de main d'œuvre et ne soient pas un frein à l'embauche. Donner une formation professionnelle à tous les jeunes avec un salaire-formation donnant droit à la sécurité sociale. Garantir les prix agricoles à la production, favoriser l'installation des jeunes agriculteurs par une meilleure répartition des aides et des prêts, reconnaître le travail des agricultrices, améliorer la situation des salariés agricoles » (Fievet, 1981, PS, Cher).

On le comprend, l'énumération de la candidate donne un aspect dynamique, concret et volontaire à sa prose. La crédibilisation et la concrétisation du programme législatif des candidates sont par ailleurs souvent renforcées par leur déclinaison au futur proche. Le recours à la structure syntaxique « aller + infinitif » est l'un des signes distinctifs des professions de foi féminines de 1981. Là encore, en présentant les réformes dans un avenir immédiat, sur le point de se réaliser, les locutrices les fiabilisent :

« L'amélioration raisonnable du pouvoir d'achat des plus défavorisés que vient de décider le gouvernement va relancer

l'activité économique, réduire le coût du chômage, alimenter les recettes de l'État » (Osselin, 1981, PS, Nord).

« Ensemble, nous allons maintenant relancer l'économie, donner la priorité à l'emploi. Ensemble, nous allons construire une société où chacun aura sa juste place et pourra jouir de nouveaux espaces de liberté dans son entreprise, dans sa commune et dans son cadre de vie. Ensemble, nous allons faire de notre pays une France forte et respectée dans le monde » (Nevoux, 1981, PS, Val-de-Marne).

En plus d'acter le changement en l'énonçant, de le rendre effectif et crédible en l'exprimant par des verbes et dans l'imminence de sa réalisation, les candidates s'attachent à en démontrer le caractère impératif. C'est le sens du recours statistiquement significatif au verbe « falloir » (+ 2,2) dans sa forme impersonnelle « il faut ». Loin d'apparaître comme les défenseuses de projets lointains, les candidates expriment le caractère impérieux d'une mise en action immédiate :

« Cette politique, il faut maintenant la mettre en œuvre » (Mora, 1981, PS, Indre-et-Loire).

« A présent, il faut réussir le changement » (Horvath, 1981, PS, Gard).

Le discours verbal des locutrices leur permet d'inscrire le programme socialiste dans une dimension réaliste et concrète à court terme tout en faisant du vote sur leur candidature l'une des conditions de sa mise en application. Et, pour conclure, ces phrases faisant de leur élection une nécessité, soutenue par la récente légitimité démocratique de Mitterrand et la projection actée des réformes dans les professions de foi :

« Pour changer de politique, il faut changer de député. Pour appliquer le programme de François Mitterrand il faut un député socialiste » (Soum, 1981, PS, Pyrénées-Orientales).

Plus qu'une simple variation des modalités du dire politique, l'allure verbale que prennent les professions de foi féminines au tournant des années 1980 entraîne une transformation des promesses et des représentations légitimes du métier parlementaire répondant

d'un côté aux impatiences de l'électorat – dont l'oreille recherche et s'habitue progressivement à une nouvelle forme de communication politique moins didactique que polémique, moins nominale que verbale, moins du dit que du dire et du faire (Mayaffre 2012b) – et supportant d'un autre l'*ethos* préalable des candidates. Celles-ci s'emparent, en quantité, d'autant plus de cette nouvelle rhétorique politique qu'elle soutient et est soutenue par les représentations du féminin – non explicitées – qui postulent les femmes comme plus concrètes, plus efficaces ou encore plus axées sur le résultat effectif que sur le débat d'idées inefficace.

Quoi qu'il en soit le changement de nature grammaticale des professions de foi qui s'amorce chez les femmes contribue à déterminer le périmètre du discours politique, devenant de plus en plus une promesse d'agissements et de moins en moins un terrain et un acteur de luttes d'idées et de visions du monde. Encore que si en 1981 les professions de foi des candidates précisent, grâce à différents verbes, le sens de leurs opérations sur le monde et par là le performant, le configurent voire le transforment déjà, les élues de 1988 poussent le processus à l'œuvre plus loin, se contentant de décréter l'« action » ou l'« agir » sans autre précision. Lors de la neuvième campagne législative, en effet, les femmes répètent à des niveaux autorisant l'interprétation les lemmes « agir » (+ 2,8) et « action » (+ 2,1).

En 1988, c'est la seconde fois dans notre corpus de professions de foi que les candidates produisent un discours jouant sur la consubstantialité du dire et du faire de la parole politique. Sommées d'être concrètes, les locutrices se montrent plus enclines que les hommes à promettre non plus seulement de représenter, de légiférer ou de délibérer mais bien d'agir. Dans les promesses des candidates, le fait d'appliquer prend le pas sur le fond de la mesure à appliquer. Si bien que le terme d'« action » est utilisé comme synonyme de mandat dans les déclarations des futures législatrices :

« Je souhaite, grâce au scrutin majoritaire qui rétablit le lien entre votre député et votre circonscription, poursuivre, avec vous, cette action » (Hubert, 1988, RPR, Loire-Atlantique).

Catherine Lalumière écrit pour conclure sa profession de foi : « Fidèle à mes engagements socialistes, je souhaite, en tant que député, continuer à agir dans un esprit d'ouverture, d'efficacité et de

générosité. » (Lalumière, 1988, PRG, Gironde). Ou encore Bernadette Isaac-Sibille d'annoncer : « Une nouvelle façon d'agir en politique » (Isaac-Sibille, 1988, UDF, Rhône).

Combiné à des qualificatifs ou à des compléments circonstanciels, le verbe n'a que rarement d'objet. Intransitif, il ne réclame pas des locutrices qu'elles décrivent les objectifs de l'opération promise. En énonçant leur mandat comme une action dont les finalités demeurent parfois floues, les locutrices trouvent un moyen rentable de légitimation de leurs candidatures à un moment où le fond du débat politique perd progressivement du terrain. Des programmes, l'attention semble détournée vers les modalités de leur application. Les candidates délaissent ainsi le terrain du contenu pour énoncer un discours-action. Si la valeur perlocutoire des énoncés répétant les lemmes « agir » ou « action » est incertaine, leur valeur illocutoire est évidente : les professions de foi agissent dans le sens où elles créent l'impression d'action chez les destinataires (Austin 1970). Le discours-action est d'autant plus valorisé que d'autres ressources, telle la nouveauté (liée à la féminité ou à la jeunesse par exemple), le soutiennent, comme c'est le cas dans la profession de foi de Bernadette Isaac-Sibille.

Dans une conjoncture de crise économique, d'une forme d'impatience de l'opinion publique vis-à-vis de solutions efficaces aux nouveaux problèmes sociaux et avant le triomphe de la crise de la représentation, les futures députées s'emparent et impulsent des nouvelles formes de la rhétorique politique à la fois pour répondre aux exigences particulières que réclame leur légitimation mais également pour tenter de tirer profit de leur position d'outsiders historiques.

2.2.2.3. « Député » : une argumentation implicite par le genre ? (1988)

Un dernier terme, le nom « député », s'impose à la tête de la liste des spécificités féminines en 1988 (+ 3,3) et participe aux évolutions discursives qui affectent la parole électorale des femmes en campagne au fil des années 1980. En 1988, après les premiers échecs socialistes et la première cohabitation, l'heure n'est plus à la mobilisation d'une identité clivante ou d'un engagement politisé. Il s'agit, comme l'a fait avec succès Mitterrand, de parvenir à construire un espace identitaire dans et par le discours suffisamment large pour qu'une majorité de Français.e.s s'y retrouvent. La dépolisation de l'élection législative de 1988 réduite à un scrutin de confirmation des présidentielles,

l'affaiblissement du clivage gauche/droite à la suite de la cohabitation ou la déception vis-à-vis du tournant des socialistes en 1983 n'offrent plus aux futurs parlementaires de cadres idéologiques et de perspectives de transformations nets pour y arrimer leur candidature. Face à ce reflux qu'elles contribuent à confirmer, les professions de foi des femmes délaissent, en quantité mais également en qualité significative, le débat d'idées pour s'étendre sur la fonction de « député ». Ainsi, une fois encore, la parole électorale des femmes amorce de façon statistiquement plus prononcée, un virage dans les stratégies de construction et de légitimation des identités politiques. Ces dernières procédant moins des engagements en soi que d'une manière d'incarner l'engagement.

Comme toujours en logométrie, c'est le retour au (con)texte qui renseigne l'historien.ne du discours sur les objectifs politiques du sur-usage du nom de la fonction briguée dans les tracts féminins. La consultation des concordances du mot pôle « député » indique l'une des fonctions principales du recours à la désignation du mandat dans les candidatures des compétitrices : il s'agit d'expliciter les rôles et de définir les qualités nécessaires de celui ou plutôt de celle chargée d'exercer la fonction⁷³. Ainsi, Ségolène Royal, candidate investie dans les Deux-Sèvres en 1988, déclare sur le mode de la nécessité :

« Le 5 juin, il s'agit donc [...] de donner à la deuxième circonscription, un député qualifié pour nous défendre et préparer l'avenir. [...] Il faut un député actif et influent, qui porte un regard neuf sur les problèmes qui se posent » (Royal, 1988, PS, Deux-Sèvres).

Ou encore Christiane Papon, députée sortante, qui enjoint à ses électeurs et ses électrices d'empêcher le retour de l'« État PS » en portant leur vote sur sa candidature décrite en ces termes :

⁷³ Mentionnons, pour l'écartier en raison de son originalité, l'occurrence de « député » dans la profession de foi de Yann Piat, députée Front national en 1988. Dans une rhétorique antiparlementaire, elle déclare : « Si vous voulez un député qui soit présent à l'Assemblée nationale et qui remplisse effectivement le mandat pour lequel les contribuables le payent, comme les députés du Front National l'ont fait jusqu'ici à la différence de leurs collègues des autres groupes presque toujours absents ; qui, une fois élu, ne s'entendra pas avec les socialistes contre le vœu de ses électeurs, comme s'apprentent déjà à le faire les centristes du RPR et de l'UDF [...]. Votez pour vos idées. Votez Yann Piat. »

« Ils [« les habitants de Saint Maur, Bonneuil et Créteil, attachés aux libertés »] savent qu'ils pourront compter sur un député réaliste et efficace, sur une femme de coeur et de conviction : Christiane Papon » (Papon, 1988, RPR, Val-de-Marne).

Ces deux passages révèlent de manière exemplaire l'usage que font les candidates de 1988 du mot « député ». En nommant le mandat qu'elles briguent et surtout en qualifiant ses modalités d'exercice ou les qualités requises pour l'occuper, les locutrices remodelent les représentations de la fonction parlementaire en leur faveur. Dans leurs énoncés, les candidates cherchent à faire pencher les modèles du métier parlementaire vers les ressources rentables dont elles pensent disposer dans le jeu politique à un moment donné. Le procédé est connu (Deloye 1999).

Si les propriétés qu'elles peuvent faire valoir sont nombreuses et diverses selon la conjoncture dans laquelle elles se trouvent, les déclarations rédigées par les candidates en 1988 autour du lemme « député » semblent recouvrir une part d'argumentation, au moins implicite, par le genre. Dans le cas de l'extrait de la profession de foi de Christiane Papon, le fait est même explicite : la candidate revendique son statut de femme. Si sa féminité en politique ne fait pas l'objet d'un métadiscours, précisant les qualités et les différences clairement liées à son appartenance sexuée, celle-ci semble néanmoins soutenir, au moins partiellement, la validité de l'argumentation menée. L'humanité ou la sensibilité affective (« de coeur ») ou encore la dimension concrète (« réaliste et efficace ») de l'engagement défendu sortent renforcées par son écho aux représentations traditionnelles de la féminité et à l'*ethos* pré-discursif de la candidate en tant que femme.

Dans la profession de foi de Ségolène Royal, la lecture genrée de sa déclaration semble également opératoire. La mise en avant d'un « regard neuf » lui permet de souligner à la fois sa jeunesse – la candidate a 34 ans –, son caractère de novice⁷⁴ et leur corollaire non explicité, sa féminité. La future présidentiable fait d'ailleurs référence à sa jeunesse une seconde fois dans son tract électoral en annonçant : « J'offre ma jeunesse, mes compétences, mon dynamisme et aussi

⁷⁴ Bien qu'ayant déjà exercé des fonctions politiques dans des cabinets ministériels, Ségolène Royal affronte le suffrage universel pour la première fois en 1988 selon le modèle du « cursus inversé » qui caractérise certaines élues de la « génération Mitterrand ».

mon sens de l'équité entre chacun de ces cantons [les douze qui forment sa circonscription] qui méritent tous d'être défendus avec le même effort ». Dans ces deux aperçus de sa profession de foi, Ségolène Royal ne se contente pas de faire valoir la nouveauté de son approche liée à son âge ou à son énergie, elle insiste également sur ses « compétences » se projetant comme « un député qualifié ». Cette stratégie de légitimation autour du mot « député » se retrouve dans la déclaration électorale d'une autre future élue socialiste avec laquelle Ségolène Royal partage des traits communs, Frédérique Bredin. Toutes les deux jeunes trentenaires et s'affrontant pour la première fois au suffrage universel en 1988, elles ont suivi la « filière administrative », qualifiée de cursus inversé et de singularité de la Cinquième République, permettant aux diplômé.e.s de grandes écoles, en particulier de l'ENA, d'accéder à la profession politique aux plus hauts échelons de l'État sans passer par l'élection. Dans son engagement électoral, Frédérique Bredin explique, par une formulation proche de celle de Ségolène Royal : « Pour cela il faut : un député disponible, dynamique et efficace, un député compétent, prêt à agir avec force pour la circonscription ».

Ici encore, l'identité sexuée de la locutrice est neutralisée ; d'autant plus que la fonction est exprimée au masculin générique. Mais les réquisits du « bon député » énumérés apparaissent, eux, attachés au discours féminin par leur récurrence sous la plume des locutrices et associés à des qualités féminines traditionnelles. Le dynamisme, l'efficacité, mais également l'action et la disponibilité sur le terrain local promis paraissent implicitement crédibilisés par la féminité des énonciatrices. Surtout, les deux actrices politiques ont en commun de faire valoir leur compétence, que semble leur assurer leur passage par l'ENA⁷⁵. Si leur formation contribue sans doute à asseoir leur

⁷⁵ Seule l'élue des Deux-Sèvres mentionne cependant son parcours à l'ENA dans sa profession de foi : « Issue d'une famille de huit enfants, âgée de 34 ans, je suis chargée de mission à l'Elysée, après avoir achevé des études à l'École nationale d'administration (ENA) et à l'université de sciences économiques [...] ». Mais, ces deux cas montrent, à la suite de l'étude menée par Catherine Achin et Sandrine Lévêque (2007) sur les stratégies de légitimation genrées des énarquesses dans leurs (auto)biographies, que si les candidates utilisent leurs études en garantie de mérite et de leur compétence, leur légitimation réclame d'autres arguments plus rentables lorsque l'on est une femme. Sans encore déployer leur identité politique autour du genre comme elles le feront dans les biographies produites dans les années 1990, analysées par les deux politologues, les locutrices ont recours à des qualités implicitement crédibilisées par leur féminité mais également à des arguments visant à limiter leur caractère technocratique et leur statut de « parachutée ». C'est le sens des engagements pris en faveur de la circonscription. Ségolène Royal évoque sa région d'origine pour justifier

candidature, surtout lorsqu'on sait le soupçon d'incompétence qui pèse sur les femmes en politique (Olivési 2012), elle n'évite pas aux candidates le recours à d'autres ressources implicitement genrées qu'elles se représentent comme valorisables.

Précisément, la dimension genrée des discours articulés au mot « député » est éclatante lorsqu'on les compare avec les passages masculins – significativement moins nombreux – qui comportent le mot :

« Dimanche choisissez : un bon député pour nos trois communes. Si vous voulez un homme qui allie l'expérience du gestionnaire à la jeunesse de caractère, qui n'hésite jamais à faire passer l'intérêt général avant le confort personnel, qui défend des convictions et non des privilèges, qui a la passion du travail en équipe, votez Michel Giraud. » (Giraud, 1988, PS, Val-de-Marne).

Outre la dimension insolite de la référence à la jeunesse [de caractère] du candidat, âgé de 59 ans lorsqu'il postule à la députation en 1988, cet extrait illustre la diversité des qualités invoquées par les candidats. Si la jeunesse est manifestement très valorisée dans le contexte de ces élections, l'homme fait valoir son expérience ou encore sa hauteur de vue et son éthique. D'autres exemples montrent la définition traditionnelle (i.e. masculine) du mandat parlementaire par les hommes :

« Député socialiste sortant, je continuerai de travailler dans les domaines de ma compétence économique et financière : création d'activités et d'emplois, développement et transmission d'entreprises, politique industrielle, développement local, financement et fiscalité » (Roger-Machard, 1988, PS, Haute-Garonne).

« Vous avez besoin de députés qui vous défendent, de députés qui à l'Assemblée nationale présentent de bonnes lois, votent toutes les décisions qui peuvent alléger vos difficultés,

de sa connaissance de la ruralité : « je suis originaire d'une région rurale, et je connais bien les problèmes qui se posent aux communes menacées par le dépeuplement ». Frédérique Bredin quant à elle répète : « Désignée par la majorité présidentielle avec le Docteur Jean Vittrand, conseiller municipal de Fécamp, je souhaite agir avec vous pour promouvoir toutes les chances du Pays de Caux et de Montivilliers ». Dans une logique inverse, elles font également valoir leur proximité avec le sommet de l'État : Ségolène Royal se présente ainsi comme un futur « député influent ».

combattent toutes les mesures qui, au contraire les aggraveraient » (Berthelot, 1988, PC, Seine-Saint-Denis).

Par cette comparaison des types de discours produits autour du mot « député », on comprend que le sur-emploi du terme dans les candidatures féminines sert la stratégie de légitimation des femmes qui émerge dans la conjoncture politique du scrutin de 1988. Dans un contexte de dépolitisation – les socialistes au pouvoir n’envisagent plus la rupture avec le capitalisme mais au mieux une gestion sociale de l’économie de marché dans une perspective réformiste – et du poids du discours national de la France unie peu clivant, les femmes, dont on connaît les difficultés structurelles à produire une identité conforme aux règles du jeu politique instituées par les hommes, vont trouver une occasion de faire de leurs propriétés des ressources dans la compétition électorale. La récurrence de « député » et ses opérations de resignification dans le corpus féminin en 1988 apparaissent comme symptomatiques du développement d’une nouvelle rhétorique que les femmes généraliseront dans les années 1990.

En effet, les textes des candidates de 1988 initient un tournant vers le « local » (+ 2,5). Frédérique Bredin annonce : « Je m’engage à travailler activement dans ce sens avec les conseillers généraux [...] pour favoriser le développement de chaque canton et avec les maires pour appuyer les priorités de chaque commune. Chaque habitant devra être écouté ». L’énarquesse cherche sans doute à composer avec les stigmates de la parachutée⁷⁶... Mais d’autres candidates se font le relai spécifique des questions locales :

« A côté de cet enjeu national, l’enjeu local est tout aussi important : vous savez que le député que vous élirez aura une responsabilité majeure face aux problèmes de notre quartier,

⁷⁶ Dans son autobiographie, citée par Catherine Achin et Sandrine Lévêque (2007 : 40), la candidate socialiste insiste sur les handicaps que constituent ses ressources sociales et culturelles, ajoutées à son sexe et son âge, dans la fédération locale du parti : « Dans une veste trop large qui cache mal ma "situation" - une grossesse avancée - je me présente au suffrage de mes camarades [...]. Un vrai film catastrophe [...]. On n’a ici que faire d’une inconnue, d’une parachutée. Et mes diplômes, droits, Sciences po, l’ENA, sont du plus mauvais effet : n’y a-t-il donc pas d’intelligence locale ? Une femme, par surcroît, ce qui est particulièrement mal venu dans une circonscription traditionnelle et rurale. Erreur de casting. Sans parler de mon âge : 31 ans. Ni expérience, ni charisme, aucune des qualités qui conviennent à un candidat. Et d’une famille qu’on dit aisée. La gauche caviar et ses subites envies de terrain peuvent aller voir ailleurs ».

face aux problèmes de tous les jours » (Panafieu, 1988, RPR, Paris).

« Je travaillerai sur le terrain local en étant à votre disposition, en vous recevant, en vous écoutant et en participant aux réalisations pour nos cantons dans le Pays de Montbéliard » (Bouchardeau, 1988, PS, Doubs).

Au cours de la décennie 1980 s'impose un profil typique d'élue dans le sillon de l'alternance à la tête de l'exécutif. Les députées de gauche, encore plus que celles de droite, souffrent d'un manque d'ancrage territorial qu'assurent les mandats locaux traditionnellement détenus par les parlementaires. Les particularités chronologiques de leur discours témoignent de la place centrale qu'elles accordent aux mots d'ordre portés par leurs partis respectifs à l'échelon national pour soutenir leur candidature. À partir de 1988, dans une conjoncture moins (bi)polarisée, les candidates cherchent à investir la dimension locale du mandat parlementaire. Ne disposant pas d'une aussi large assise électorale dans les territoires que leurs homologues, elles initient, précocement au regard de la statistique, une rhétorique de la présence attentive et de l'engagement aux côtés des habitant.e.s aux prises avec leurs problèmes quotidiens.

2.3. DISPARITÉS DISCURSIVES À L'HEURE DE LA PARITÉ (1993-2007)

De façon automatique et heuristique, la statistique lexicale différentielle repère une parenté entre les proclamations électorales des femmes élues lors des quatre derniers scrutins de la République (Figure 9). En dépit de la longueur – quatorze années – de la période, de l'hétérogénéité des majorités parlementaires qui se sont succédées ou encore de la rupture constituée par le vote de la loi sur la parité⁷⁷, les

⁷⁷ La loi 2000-493 du 6 juin 2000 tend à « favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Dans la version initiale de la loi, obligation est faite aux partis, pour les scrutins de liste, de présenter 50% des candidat.e.s des deux sexes. L'alternance stricte un homme/une femme est obligatoire pour les scrutins qui ne comportent qu'un seul tour (les européennes et les sénatoriales pour les départements les plus peuplés). Pour les scrutins à deux tours (les régionales, les municipales dans les communes de plus de 3 500 habitant.e.s et l'assemblée de Corse), la parité doit être appliquée par tranche de six candidat.e.s. Pour les législatives, seule une contrainte financière est mise en place pour les partis qui ne présenteraient pas 50% de candidates de chaque sexe (à 2% près).

quatre derniers scrutins forment ce qu'il convient d'appeler un troisième temps de la parole électorale des femmes.

Si au cours de cette période la réforme paritaire a été conclue, on ne connaît pas pour autant de féminisation massive du Palais-Bourbon. Peu contraignante pour les scrutins uninominaux majoritaires à deux tours, la loi se révèle impuissante à transformer les logiques partisanes d'investiture (Latté 2002, Troupel 2004, Murray 2004). En 2007, la part de femmes à l'Assemblée atteint péniblement les 18,5%.

Elections	Nombre de députées	Effectif total de député.e.s	% de femmes
1993	34	577	5,9
1997	63	577	10,9
2002	71	577	12,3
2007	107	577	18,5

Tableau 7 : Élués députées entre 1993 et 2007

Les législatives de mars 1993, qui ratifient la déroute des socialistes (Bernard 2008), n'envoient au Palais-Bourbon que 5,9% de femmes parmi lesquelles les femmes de gauche font figure d'exception. Seules quatre socialistes et deux communistes parviennent à se faire élire. Ségolène Royal, Martine David, Véronique Neiertz et Muguette Jacquaint réussissent à conserver leur siège. La large majorité des femmes élues du dixième scrutin législatif de la Cinquième République appartient donc au rang de la droite : seize appartiennent au RPR, douze à l'UDF. En moyenne plus âgées que les élues de gauche des élections antérieures, elles ont aussi plus souvent une trajectoire traditionnelle, i.e. ascendante : après avoir occupé des charges locales (municipales et départementales pour dix d'entre elles), elles briguent un mandat à l'Assemblée. Outre cet enracinement local, les élues de 1993 détiennent des ressources partisanes importantes en occupant des postes de pouvoir dans les instances dirigeantes de leur parti⁷⁸. Les députées de droite sont également, plus fréquemment que celles de gauche, des

⁷⁸ Dans sa typologie, Mariette Sineau (2011 : 132) dresse le rapide portrait de Monique Rousseau, députée RPR du Doubs, qu'elle décrit comme exemplaire des élues de 1993 : « C'est en 1989, après trois ans de militantisme au RPR, qu'elle acquiert ses premières responsabilités électives, en devenant adjointe au maire de Montbéliard : elle a alors 52 ans. Trois ans plus tard, elle devient conseillère générale du Doubs et conseillère régionale de Franche-Comté. Simultanément, elle conquiert des positions de pouvoir au sein de l'appareil, en devenant, à partir de 1989, secrétaire nationale du RPR (d'abord en charge des personnes âgées, puis de l'emploi féminin).

« héritières »⁷⁹. C'est sans doute l'importance des ressources notablières de ces élues qui leur permet de conserver leur circonscription lors de la victoire de la gauche en 1997.

Portant les femmes à plus de 10% des député.e.s, les élections de 1997 provoquent un saut quantitatif (+ 80% d'élues) mais également un changement qualitatif. Si quelques notabilités figurent dans la « cuvée 1997 », à l'instar de Martine Aubry ou d'Élisabeth Guigou – connues pour leurs responsabilités gouvernementales passées – la majorité des élues a le profil de nouvelle entrante dans l'Hémicycle. La plupart d'entre elles a milité dans la vie locale et associative mais n'a que rarement occupé – comme c'est la norme pour les hommes – de mandat départemental ou municipal⁸⁰. Moins dotées en ressources notablières, les lauréates du suffrage universel de 1997 sont sur-recrutées dans les milieux sociaux et culturels privilégiés⁸¹. Par ailleurs, plus de 20% d'entre elles ont été élevées par un père ayant lui-même exercé des responsabilités politiques. Malgré l'alternance à droite en 2002, puis la réélection d'une majorité favorable à Nicolas Sarkozy en 2007, les traits du personnel politique féminin à la Chambre connaissent des continuités avec le profil de celui de la fin du XX^{ème} siècle. En effet, ce sont toujours les partis de gauche, notamment le Parti socialiste, qui contribuent à l'augmentation des effectifs féminins. En 2002, 27 des élues siègent à gauche de l'Hémicycle (Greffet & Andolfatto 2002) ; elles sont 62 dans ce cas en 2007, là où l'UMP n'en fait élire que 45.

Si les premières législatives à se tenir après la réforme paritaire n'entraînent pas de rajeunissement notable⁸², la féminisation s'accompagne d'un renouvellement de la classe politique : près de 50% des élues en 2002 n'avaient jamais siégé au Palais-Bourbon, contre seulement un tiers des hommes. L'entrée de femmes ne permet pas, en revanche, de démocratisation du profil social des délégué.e.s de la souveraineté nationale. Les députées demeurent recrutées parmi une élite sociale et culturelle restreinte, tout comme les hommes. En

⁷⁹ Cinq élues ont un membre de leur famille ayant été député.

⁸⁰ Seules 14% des députées sont mairesses (contre 61% des hommes) ; 16% sont élues au conseil général contre 43% de leurs homologues masculins (Sineau 2011 : 196).

⁸¹ Plus de 40% d'entre elles ont un père cadre supérieur ou exerçant une profession libérale. 70% ont suivi des études supérieures. Elles sont pour plus de la moitié d'entre elles fonctionnaires ou enseignantes (52% contre 43% pour les hommes).

⁸² L'âge moyen des femmes est à peine moins élevé que celui des hommes : 52,8 ans contre 53,9. Le décalage s'explique par la moindre fréquence de la réélection chez les femmes (Sineau 2002).

revanche, elles restent « sous-titrées » politiquement au regard de la notabilité politique de leurs confrères même si une progression de leur implantation locale s'initie : en 2002, elles sont près d'un tiers à occuper une charge de conseillère régionale alors qu'elles n'étaient que 14% en 1997. La proportion de député.e.s maire.sse.s progresse également parmi le personnel politique féminin, passant de 14% en 1997 à 31% en 2002⁸³.

De façon analogue, en 2007, l'entrée des femmes à la Chambre ne permet pas de rajeunissement majeur de celle-ci – les femmes sont en moyenne âgées de 53,6 ans contre 55,5 ans pour les hommes – ni de diversification sociale du recrutement. Les élues de la treizième législature ont également la particularité d'être des néophytes, n'ayant jamais occupé de fonctions électives nationales auparavant⁸⁴. Toutefois, elles ont plus souvent que leurs prédécesseuses été chargées de fonctions exécutives dans les assemblées locales⁸⁵.

Si la parité donne lieu à un bilan quantitatif mitigé, l'idée semble marquer son temps et permettre un renouveau des débats publics sur les femmes et la politique. La dernière décennie du XXème siècle est, en effet, traversée par la réactivation de revendications féministes sur le devant de la scène publique. Après les succès en demi-teinte du féminisme d'État de la décennie précédente, qui avait abouti à quelques avancées de la législation en faveur des femmes (Jenson & Sineau 1995), les organisations féministes jusque-là en retrait se remobilisent autour d'une cause durablement ignorée des luttes : celle d'un partage paritaire du pouvoir politique. Et si la loi n'est effective qu'en 2000, les débats, eux, débutent en France dès le début des années 1990 (Bereni 2015). Après la parution de l'ouvrage de Françoise Gaspard, Claude Servan Schreiber et Anne Le Gall, *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, en 1992, se multiplient les rencontres et les publications d'intellectuelles et de militantes

⁸³ Dans son étude, Mariette Sineau observe cependant que la détention du mandat de maire diminue en 2002 chez les hommes au profit de celui de président de communauté urbaine. Ce mandat n'est détenu que par 2,8% des femmes. Et la spécialiste des femmes politiques de conclure au traditionnel « déplacement des lieux de pouvoir » en faveur des hommes.

⁸⁴ Parmi les 132 primo-entrant.e.s à la Chambre en 2007, un tiers sont des femmes ; soit 40% des femmes élues.

⁸⁵ Et quoique l'inégalité des ressources notablières entre les sexes reste la norme, la figure de la députée-mairesse se développe, surtout à droite : 19 des 25 députées-mairesse.s de 2007 sont membres de l'UMP. Bien que les hommes continuent de monopoliser la tête des exécutifs locaux, cette progression des femmes à l'échelon local peut être vue comme une conséquence indirecte de la loi sur la parité (Sineau 2012 : 227).

féministes sur le sujet pour que finalement la revendication paritaire trouve une certaine félicité dans la promulgation d'une loi électorale. Par la vivacité des débats qu'elle a suscités pendant dix ans (Lépinard 2007), la parité a également constitué un moment de redéfinition et de reformulation des rapports de sexe en politique qui contribue, nécessairement, à informer la parole des actrices politiques elles-mêmes lors de leur candidature.

Loin d'imposer une unanimité entre les féministes ou parmi le personnel politique, l'émergence de la revendication paritaire a suscité de vives polémiques et a contribué à rendre visibles les clivages toujours vivaces derrière l'unité apparente de l'expression « égalité des sexes ». Dans la sphère militante et universitaire, puis sur la scène publique et médiatique et enfin dans les organes politiques et législatifs ont été disputées des utopies sociales et politiques, des conceptions du genre et des représentations des rôles sexués très différentes. Comme l'a montré de manière convaincante Eléonore Lépinard (2007), les discours de légitimation de la parité ont tenté de transformer ce que Jane Jenson (1989) appelle « l'univers du discours politique dominant ». Concrètement, les paritaristes, les anti-paritaristes mais également les législateurs/trices ont tenté d'inscrire leur conception de l'égalité politique entre les femmes et les hommes dans le cadre de la rhétorique républicaine universelle.

Par là, les normes du discours hégémonique ont été remises en question et parfois modifiées. La réforme constitutionnelle a ainsi acté dans la loi le caractère universellement bisexué de la nation souveraine. De façon générale, la parité constitue une transformation majeure. En rompant avec le principe de l'égalité de tous devant la loi, elle tranche avec le cadre républicain. Elle remet en cause la conception traditionnelle de la représentation démocratique en ouvrant une nouvelle voie de représentation à un groupe historiquement exclu et en faisant de l'identité sexuée et de la présence numérique d'un groupe un critère de représentativité, au même titre que la représentation substantielle des idées ou des intérêts. En retour, c'est également la définition de l'égalité politique des sexes qui a été temporairement contrainte, reformulée et fixée dans le cadre politique et juridique exigeant de l'universel du discours républicain. Et Eléonore Lépinard (2007 : 249) de conclure son étude en constatant que « d'une demande d'égalité substantielle, la parité s'est trouvée transformée en une revendication de représentation symbolique de la différence des sexes au nom d'une amélioration de la démocratie et

d'une adéquation à la doctrine républicaine refusant le morcellement politique ». Reste qu'au fil de ces controverses, la réforme paritaire a ouvert des brèches et des opportunités dans les représentations légitimes du partage du pouvoir politique entre les sexes, que les futurs parlementaires ne peuvent ignorer et dont les discours se font les réceptacles et les matrices de reformulations.

Aussi, nonobstant la résistible évolution quantitative engendrée par la décennie paritaire, il paraît assuré que les candidatures produites par les élues de la République ont été travaillées par les dynamiques transformatrices de la revendication. Sans doute, les candidates à la députation entre 1993 et 2007, chacune dans le cadre propre d'un contexte électoral toujours particulier, ont-elles produit un discours de légitimation sur la toile de fond de l'horizon discursif des controverses sur la parité puis de sa mise en application. La prégnance des évolutions des rapports entre genre et politique à l'œuvre au fil des quatre élections expliquerait, au moins en partie, la proximité linguistique des candidatures repérée par la statistique classificatoire. Produites dans le cadre de modifications majeures de la légitimation du féminin sur la scène politique, les professions de foi des futures élues ne sauraient se comprendre hors de l'influence de la rhétorique paritaire de l'époque et des modulations que les tracts électoraux actualisent sur la question à leur tour, par les choix lexicaux stratégiques des actrices politiques.

Central, le moment paritaire n'incarne pas à lui seul l'horizon politico-discursif de la parole des aspirantes à la députation à compter des années 1990. La décennie est également marquée par la résurgence du constat d'une crise de la représentation. Les scandales qui ébranlent la classe politique dans les années 1980, l'affaiblissement du clivage droite/gauche au gré des cohabitations et face au collapse des grandes idéologies globalisantes ou encore l'influence grandissante des médias sur le débat politique expliqueraient le désenchantement des électeurs et des électrices face aux institutions de la démocratie représentative (Rosanvallon 2006). Pour lutter contre le malaise démocratique exprimé par les Français.e.s, et pallier le déficit d'alternatives politiques ou économiques susceptibles de susciter l'adhésion du corps électoral, les élu.e.s développent ou réactivent des schèmes de légitimation – notamment celui de la « proximité » (Le Bart & Lefebvre 2005) – qui façonnent également les professions de foi des quatre derniers scrutins du corpus.

C'est donc à l'aune des deux grandes évolutions qui influencent les catégories de la représentation et de la légitimation politique que devront être lues les proclamations électorales des élu.e.s lors des quatorze dernières années du corpus. Encore une fois, on ne saurait aborder en détail tout le vocabulaire diachronique – chacune des quatre élections pourrait faire l'objet d'une monographie – mais nous décrirons les spécificités discursives féminines au regard des traits dominants du corpus de contraste masculin et des élections antérieures.

2.3.1. THÈMES ET ANATHÈMES : RÉACTIVATION DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES SEXES

Après une décennie de neutralisation partielle du poids du genre dans la structuration de la surface thématique des professions de foi des élu.e.s, le scrutin de 1993 renoue avec une forme de bipolarisation sexuée des points portés aux agendas électoraux. Seules l'élection de 2002 et la crise politique ouverte par la présence inédite du Front national au second tour provoquent un reflux des différences lexicales entre les candidatures des deux sexes. Retrait éphémère puisque les spécialisations thématiques selon le sexe des locuteurs/trices réapparaissent dès les législatives suivantes.

2.3.1.1. L'éducation : le socle de l'engagement féminin

Le repérage des thèmes préférés par les candidates aux élections de 1993, 1997 et 2007 par rapport à leurs homologues donne des résultats quantitativement peu fournis mais qualitativement éloquentes du point de vue du genre. Les seules spécificités thématiques attestées dans les professions de foi des locutrices relèvent toutes de domaines historiquement féminins⁸⁶. Particulièrement, ce sont les sujets éducatifs qui s'imposent pour caractériser les contenus politiques des élues de la dernière période. Sans doute, est-ce un thème familier pour le groupe des députées dont la composition socio-professionnelle est encore marquée par la sur-représentation des enseignantes (Rouban

⁸⁶ D'ailleurs, la législature qui s'ouvre en 1993 marque le retour à une distribution plus conventionnelle des élu.e.s dans les commissions parlementaires. Alors que les député.e.s de gauche, dans les années 1980, avaient investi des bastions « masculins », 51% des élues de 1993 sont membres de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales (contre 41% en 1988). Voir (Sineau 2011 : 133).

2011). L'origine professionnelle des élues ne saurait cependant expliquer à elle seule l'inclination appuyée des femmes pour la question scolaire. Les socialistes avaient fait élire plus d'enseignantes sur les bancs de l'Assemblée sans que le sujet ne domine, pour autant, les professions de foi de l'époque. Il semble donc, surtout, que les candidates trouvent dans ce thème un moyen efficace pour construire une identité politique lisible. Bien identifié sur la scène politique, il incarne l'enjeu que les femmes perçoivent comme le mieux à même de supporter la crédibilité de leur engagement. Ainsi, sous-utilisés lors des deux premiers temps de la parole électorale, les mots de l'« éducation » sont massivement introduits dans les discours programmatiques au début des années 1990 et connaissent des pics de fréquence significatifs sous la plume des candidates.

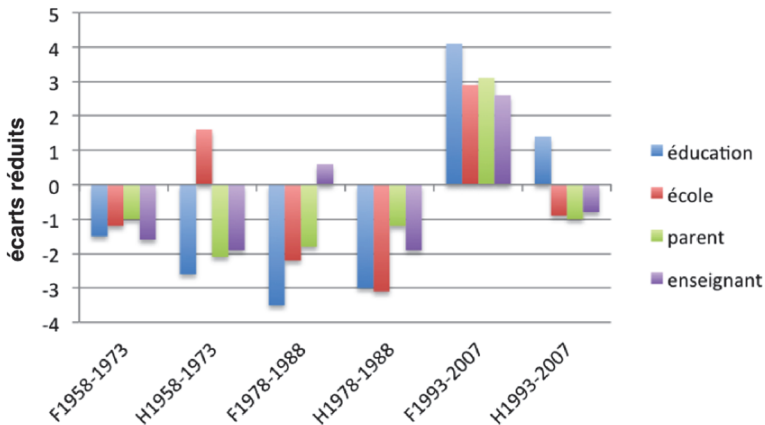


Figure 13 : Distribution des mots de l'éducation dans le corpus selon le sexe et la période (1958-2007)

En 1993, les élues de la droite font ainsi de l'« éducation » un point d'entrée privilégié de la critique de l'État socialiste :

« Le socialisme mitterrandien a affaibli et divisé la France [...]. L'état ne parvient plus à bien remplir ses missions véritables : garantir la sécurité des citoyens, rendre la justice, donner à tous les jeunes une éducation solide » (Catala, 1993, RPR, Paris).

« L'éducation et la formation professionnelle attendent toujours les réformes qui amélioreront pour les jeunes Français

les chances d'avoir un emploi et assureront une meilleure égalité des chances » (Isaac-Sibille, 1993, UDF, Rhône).

C'est sur la base de ce constat d'échec qu'elles énoncent leurs propositions pour enrayer le déclin. A renfort de verbes préfixés en « re » suggérant moins le progrès que le retour à un état présumé disparu, les candidates planifient de « retrouver le rôle de l'éducation et de la formation en revalorisant le rôle et le statut des enseignants, en rendant à l'enseignement technique et professionnel sa véritable place, en développant l'apprentissage et les formations en alternance [...] » (Moirin, 1993, RPR, Essonne). Ou encore, autour du mot « enseignement », les impétrantes préconisent des réformes en ces termes :

« Il nous faut aussi redonner à l'enseignement sa mission première » (Rousseau, 1993, RPR, Doubs).

« Restaurer un enseignement qui valorise les aptitudes de l'enfant » (Hubert, 1993, RPR, Loire-Atlantique).

Alors que le personnel féminin a été profondément renouvelé, que le discours a subi des mutations importantes, les traits langagiers distinctifs de la légitimation des candidates de 1993 renouent avec les représentations traditionnelles de l'expertise des femmes dans le domaine scolaire. Les développements des candidates, appartenant majoritairement aux rangs progressistes à partir de 1997, trouvent également dans la question éducative un terrain solide de bataille. Souvent évoquée parmi d'autres sujets de société dans des énumérations typiques des professions de foi à cette date, l'éducation se présente comme la solution pour résoudre la douloureuse question du chômage :

« Créer des emplois, notamment pour les jeunes, passe forcément par la relance de la consommation et du pouvoir d'achat, par la réduction du temps de travail et par une vraie politique d'éducation et de formation » (Tasca, 1997, PS, Yvelines).

En 2007, l'investissement plus massif des candidates à propos des questions éducatives répond encore à des logiques politiques genrées. Les paragraphes composés des nombreuses occurrences des mots

« enfance », « éducatif », « enseignant » ou « école » révèlent l'usage stratégique que font les candidates du thème repéré comme l'un des piliers de campagne sarkozyste (Mayaffre 2012b) mais aussi royaliste de la récente présidentielle. Renvoyant tour à tour à la proximité de la structure dans la vie quotidienne des Français.e.s et à la grande idée de l'« École républicaine », les impétrantes de 2007 promettent de « [D]éfendre l'école maternelle, le soutien scolaire gratuit, le tutorat dans les collèges » (Lebranchu, 2007, PS, Finistère) ou encore de « [P]romouvoir l'éducation. Mise en place d'un service de la petite enfance, la diminution du nombre d'élèves en classe ZEP, supprimer les "ghettos" scolaires par la révision de la carte scolaire » (Iborra, 2007, PS, Haute Garonne). D'autres font valoir leurs actions au plus près des acteurs/trices de l'école. A l'image de Martine Lignières-Cassou, députée depuis 1997 et candidate à sa réélection, qui rappelle à son électorat : « J'ai partagé avec les parents d'élèves et les enseignants leur volonté de maintenir des écoles de qualité » (Lignières-Cassou, 2007, PS, Pyrénées-Atlantiques).

Surtout, le thème de l'école devient, dans le discours des candidates de gauche, le lieu efficace d'une critique en creux des positions sarkozystes sur le sujet. Par une opération de triangulation, autorisée si ce n'est encouragée par les logiques de structuration genrée des candidatures, les impétrantes de gauche tentent de redéfinir les objectifs de la politique éducative en faveur des positions progressistes.

« Une Ecole au service de la réussite de tous les enfants quelle que soit leur origine sociale ; et non une mise en concurrence des établissements scolaires » (Lignières-Cassou, 2007, PS, Pyrénées-Atlantiques).

« Dès cette année, 577 députés auront la lourde responsabilité de remettre l'éducation au cœur de notre projet politique, dans le respect de la communauté enseignante et du principe d'égalité, plutôt que de supprimer des postes, des classes et des écoles » (Genisson, 2007, PS, Pas de Calais).

Dans des énoncés construits sur le mode d'une opposition dialogique (Moirand 2004), les candidates reprennent les projets de la droite pour les discréditer en faveur de leurs conceptions et de leurs visions de l'école.

Les compétitrices des rangs de l'UMP investissent également le sujet, que le président élu en 2007 avait placé au centre de son programme de rupture. Pour la majorité d'entre elles, elles n'en font néanmoins pas le même traitement réactionnaire que le candidat Nicolas Sarkozy en campagne. Leurs propositions en faveur d'une école de l'« excellence » ou « plus ambitieuse et plus exigeante » suggèrent une critique du système éducatif considéré comme nivelé vers le bas mais ne cèdent pas à la dénonciation que les Françaises ont pu entendre lors de la campagne présidentielle dans la bouche du leader de leur camp. Les futures élues de la majorité présidentielle se contentent ainsi, dans une phraséologie consensuelle, de revendiquer leur ambition marquée pour l'école. Mais elles ne s'autorisent pas à dénoncer une école où « l'on apprend[rait] plus rien » (Mayaffre 2012b : 135). De rares candidates adoptent cependant une tonalité plus conservatrice pour réaffirmer la nécessaire refondation de l'école, mais aussi de la famille, pour le salut de la société, à l'image de Laure de la Raudière, ex-ingénieure et conseillère municipale briguant pour la première fois un siège à l'Assemblée :

« Retrouver les valeurs fortes de la famille, de l'école et du sport : Je vais œuvrer pour que l'on retrouve le sens des mots « autorité » et « respect » au sein des familles et de nos écoles, pour assurer une société de demain prospère et respectueuse. Je travaillerai à organiser une meilleure orientation et un meilleur accompagnement des élèves selon leurs possibilités, leurs ambitions et les besoins du monde du travail. J'aiderai les familles dans leur rôle de stabilité sociale, en les écoutant, en les entourant et en facilitant leur quotidien. Je favoriserai la pratique du sport, véritable école du goût de l'effort et du dépassement de soi » (Raudière (de la), 2007, UMP, Eure-et-Loir).

La réactivation de la spécialisation sexuée de l'espace thématique des débats électoraux se marque donc en relief par le développement marqué du sujet « féminin » de l'école. Elle passe également par les anathèmes qui caractérisent en creux la parole des femmes entre 1993 et 2007. A cette période, les locuteurs développent en effet des contenus particuliers qui contribuent à révéler, en négatif, les bornes du discours féminin légitime.

2.3.1.2. Thèmes masculins : l'Europe, l'immigration et la sécurité

Deux saillances lexicales du corpus des candidats victorieux aux législatives entre 1993 et 2007 confirment la bipartition sexuée des thèmes. C'est d'abord l'« Europe » (+ 5,8) qui s'impose comme le nouvel horizon du discours masculin puis la question de l'immigration qui contribue à fonder un *ethos* viril.

Au fil de la Cinquième République, l'« Europe » connaît une montée en puissance dans les candidatures à partir des années 1990 (Gerstlé 1997). Pourtant, à l'heure de son introduction massive dans les professions de foi masculines, le terme et ses dérivés subissent l'anathème dans les programmes féminins. Sans être absolument absent des déclarations féminines, on note que le mot connaît une sous-utilisation franche dans les professions de foi des impétrantes :

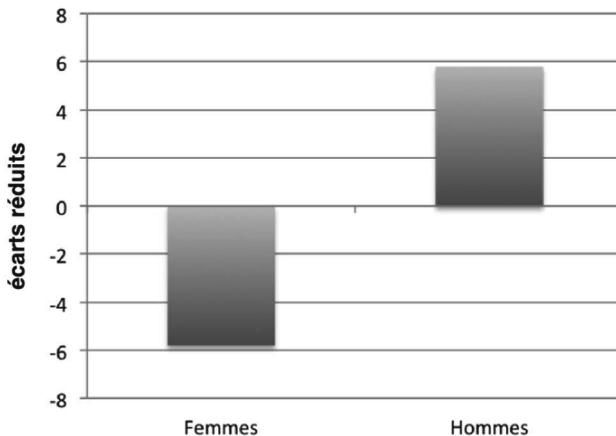


Figure 14 : Distribution du mot « Europe » dans le corpus Femmes *versus* Hommes (1993-2007)

Les hommes se font les principaux messagers de l'enjeu européen. Dans le corpus des candidats de droite et de gauche, le mot occupe de nombreux développements dans lesquels s'opposent les visions idéologiques de la construction européenne et de ses rapports à la souveraineté nationale française :

« Bâtir une France forte dans une Europe forte : c'est parce que l'Europe sera forte que la France pourra être forte. L'Europe ne menace pas la France. Elle la protège. Elle est une

garantie de paix et de prospérité pour notre pays » (Bayrou, 1997, UDF, Pyrénées-Atlantiques).

« Nous changerons l'Europe. Oui à l'Europe. Aujourd'hui comme hier, nous voulons ardemment construire l'Europe et redonner à la France un rôle moteur. Nous voulons la monnaie unique mais nous posons des conditions pour que le passage à celle-ci serve les intérêts des peuples » (Fousseret, 1997, PS, Doubs).

« Développer l'Europe sociale : alignement progressif des droits sociaux sur le régime le plus favorable. Instaurer la monnaie unique qui favorisera nos protections agricoles et agro-alimentaires, à condition qu'elle soit d'emblée la monnaie de la plupart des pays européens. Nous voulons construire l'Europe sans défaire la France ! » (Chouat, 1997, PS, Cotes d'Armor).

« Je crois en la nation française, forte au sein de l'Europe » (Charroppin, 1997, RPR, Jura).

A la fin de la période, la référence masculine en quantité significative au cadre national de la représentation « France », constatée en synchronie, se double donc de celle du nouvel espace de décision que tend à incarner l'« Europe ». L'« Europe » devient le nouvel horizon géographique, institutionnel et économique du discours politique. Il est appelé à cohabiter voire à remplacer le cadre national dans l'élaboration de politiques publiques dans de nombreux domaines. Nouvelle zone du pouvoir, l'espace européen devient l'objet d'attention privilégié des candidats, qui monopolisent ainsi les sujets politiques les plus nobles et les plus prestigieux.

Les candidats de la dernière période du corpus introduisent, significativement, un second thème, celui de l'« immigration ». L'histogramme de la distribution chronologique du mot et de l'un de ses associés les plus fréquents, l'adjectif « clandestin » l'indique :

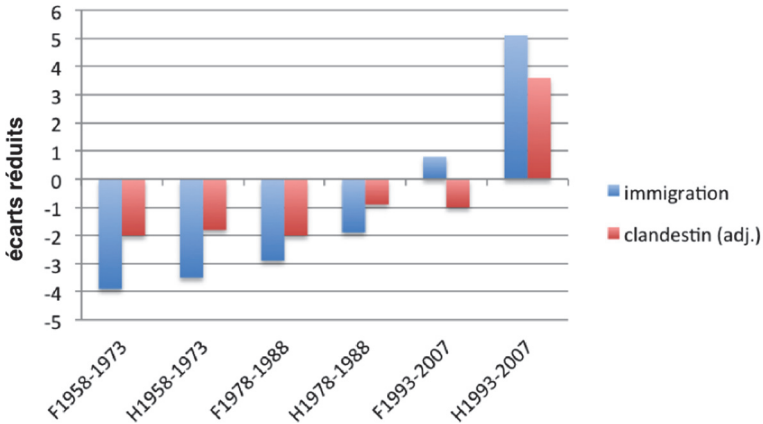


Figure 15 : Distribution du mot « immigration » et de l'adjectif « clandestin » dans le corpus selon le sexe et la période (1958-2007)

On sait la montée en puissance du thème dans l'espace public à partir de la fin des années 1980 (Mucchieli 2002, Née 2012). Mais au regard du traitement différencié qu'en font les locuteurs et les locutrices, il faut compléter ce constat d'une dimension sexuée. A la lecture de la centaine de passages composés du terme, l'historien.ne parvient à saisir les usages stratégiques de la parole masculine sur la question. Ainsi, à répétition dans le corpus des hommes (majoritairement de droite) trouve-t-on affirmées des positions fermes, sinon viriles, destinées à régler ce qui est présenté comme un problème central :

« Rassembler les Français autour d'une politique déterminée et responsable de l'immigration : nous renforcerons la lutte contre l'immigration illégale, contre tous ceux qui encouragent ou qui développent le travail clandestin. Nous nous montrerons à la fois équitables sur les droits des travailleurs immigrés et fermes sur leurs devoirs » (Bayrou, 1997, UDF, Pyrénées-Atlantiques).

« Nous devons choisir la voie du courage et de la raison, continuer de rénover l'état [...] renforcer la sécurité, mener une politique volontariste d'intégration sans complaisance vis-à-vis de l'immigration clandestine » (Barre, 1997, UDF, Rhône).

« Dès le 1er tour, voter Jacques Masdeu-Arus, c'est pour la France, pour notre circonscription, poursuivre une politique

courageuse en matière d'immigration clandestine et de sécurité des biens et des personnes » (Masdeu-Arus, 1997, RPR, Yvelines).

Ou à gauche :

« Nous abrogerons les lois Pasqua-Debré qui ne règlent rien et qui sont contraires aux principes de notre République et nous développerons de nouveaux moyens de lutte contre l'immigration irrégulière en sanctionnant sévèrement les entreprises qui ne respectent pas la loi » (Fousseret, 1997, PS, Doubs).

Par delà la nécessité de traiter d'un enjeu qui s'impose sur le devant de l'opinion publique avec force, les citations produites ci-dessus suggèrent que les candidats y trouvent un support à la construction de leur autorité politique. Les promesses se déclinent sous le signe du combat, de la « lutte » que les locuteurs se proposent de mener, du courage ou encore de la volonté politique qu'ils entendent mettre en œuvre. Cette posture volontariste trouve sur le thème de la lutte contre l'immigration une félicité que d'autres sujets plus traditionnels dans le champ politique ou économique ne semblent plus pouvoir supporter, à la suite des succès mitigés des projets des majorités successives à parvenir à enrayer la crise ou à soulager la détresse économique de certaines franges de la population.

Le mot « immigration » paraît d'autant mieux supporter l'image volontaire des locuteurs qu'il s'articule à l'énumération de nombreux maux de la société au sein des paragraphes masculins :

« J'ai participé à la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration. Avec les lois Pasqua et Debré, je dis oui à une immigration clandestine définitivement arrêtée, à la déchéance de la nationalité pour les naturalisés délinquants, à l'expulsion des fanatiques religieux, à l'interdiction de tous les signes religieux à l'école. Je dis non au droit de vote des étrangers en France. Un étranger n'est pas fondé à orienter nos choix » (Salles, 1997, UDF, Alpes Maritimes).

« La France a besoin d'un État réformé, modernisé et affermi pour mener à bien la lutte contre la drogue, contre les intégrismes, contre la délinquance et le travail clandestin. La

la « sécurité des biens et des personnes », développer ses missions de « justice » mais aussi de « lutte ».

La thématique sécuritaire articulée par des glissements sémantiques à la question de l'immigration présente plusieurs avantages dans le discours des locuteurs de droite. Face à la description d'une société de plus en plus dangereuse est créé un consensus avec l'électorat. Personne ne saurait récuser l'impérieuse nécessité de vivre en sécurité pour faire société. Si bien qu'à gauche, on se trouve contraint de se positionner sur la question au risque de voir se perpétuer dans le discours de ses adversaires l'accusation d'avoir failli dans le domaine ou d'avoir fait preuve de laxisme. Au regard de la politique de « maîtrise », de « contrôle » voire d'« arrêt » de l'immigration qu'ils prônent, les candidats de droite dénoncent le laisser-aller socialiste :

« J'ai apporté un soutien sans faille à la politique de fermeté du gouvernement contre l'insécurité, les menaces terroristes et l'immigration clandestine après des années de laxisme socialiste irresponsable » (Charroppin, 1997, RPR, Jura).

Sans aucun doute, le repli de l'affrontement partisan sur les questions sociétales et plus particulièrement sur les prérogatives hobbesiennes de l'État de droit répond à la réduction de l'opposition sur d'autres fronts. Les questions économiques notamment, devant la mondialisation des enjeux et la force des marchés, ne semblent plus offrir de terrain d'identification fort des appareils et des acteurs/trices politiques, ces dernier.e.s se résignant à occuper le devant de la vie politique par le traitement de problèmes sociétaux dont les règlements sont présentés comme le résultat d'actions fermes, volontaires ou sévères.

En outre, le déséquilibre sexué de la thématique de l'immigration dans le discours électoral autorise l'hypothèse d'une interprétation genrée. Les candidats trouvent, dans l'affirmation d'une autorité susceptible de restaurer l'ordre nécessaire à la sécurité, un moyen efficace de légitimation de leur candidature énoncée sur un mode viril. Alors qu'elle est souvent masquée, tant elle joue comme une ressource naturalisée et confondue avec le jeu politique traditionnel (Achin & Bargel 2012), la virilité devient un enjeu au cours de la décennie paritaire. Le discours martial de la lutte contre l'immigration incontrôlée ou contre les violences dans la société agit comme un langage du pouvoir. La virilité des candidats de la droite ne prenant

sens qu'en fonction de la féminité des locutrices – qui délaissent le sujet – ou du laxisme présumé des hommes de gauche sur le sujet.

Dans le corpus féminin, le thème fait l'objet d'un traitement quantitatif différent. La consultation des quelques passages composés du terme « immigration » révèle également la diversité qualitative du sujet dans les professions de foi de femmes. Par exemple, la candidate chiraquienne, Roselyne Bachelot, fait valoir au crédit de la droite, aux affaires depuis 1993, « des réformes essentielles » tel que le « contrôle de l'immigration ». Surtout, elle utilise le thème pour décrédibiliser le programme de la gauche avec un franc-parler, familier, original dans les proclamations électorales. Sur le ton de la doxa, elle énumère dans une série d'oppositions assénées, sans autre forme d'argumentation, les paradoxes apparents du projet de gouvernement socialiste :

« Vous savez bien d'ailleurs qu'on ne peut pas travailler moins et gagner plus, alourdir les charges des entreprises sans augmenter le chômage, créer des emplois publics sans dire qui paiera la note, régulariser systématiquement les clandestins sans encourager l'immigration illégale. Personne de sensé ne peut croire à de telles propositions. Même pour gagner des voix, il faut rester sérieux » (Bachelot, 1997, RPR, Maine et Loire).

Les locutrices socialistes, quant à elles, se démarquent du traitement dominant de la question pour insister sur les dérives « racistes » ou sur la nécessité de penser les modalités d'intégration des populations immigrées. Ainsi Nicole Feidt promet de « lutter contre le racisme, maîtriser l'immigration et réussir l'intégration. » (Feidt, 1997, PS, Meurthe-et-Moselle). Il est ainsi édifiant de constater que même lorsque les candidates s'emparent du thème, elles ne tentent jamais d'en faire le support d'une posture autoritaire. Au contraire, après avoir marqué par la mention du mot « immigration » leur reconnaissance d'un enjeu considéré comme important dans le corps électoral, les candidates insistent sur la réussite du projet social du vivre ensemble et de la cohésion nationale. Conscientes de la faible opérabilité du thème de l'immigration dans la construction d'un engagement d'aspirante à la députation, voire du risque de contre-productivité que pourrait constituer un *ethos* de femme autoritaire, la majorité des candidates de la onzième législature mettent le sujet à

l'annexe de leur légitimation électorale pour développer des stratégies discursives plus conformes à une féminité traditionnelle.

Surtout, la faiblesse quantitative du thème dans les déclarations électorales des candidates de la décennie 1990 et son développement qualitatif différent au regard de l'usage constaté chez les hommes procèdent de choix identitaires genrés opposés. Alors que l'époque, dans un contexte de remobilisation féministe et de débat sur la parité, voit une valorisation inédite des qualités réputées féminines (cf. 2.2), la légitimité des députés semble chercher de nouvelles fondations. Outre les capitaux traditionnels dont ils disposent, les hommes surinvestissent des thèmes susceptibles de distinguer les candidats entre eux, sur la base de codes procédant des hiérarchies de genre, et de valoriser une image masculine exacerbée chez les élus, censée compenser l'impuissance toujours plus grande des pouvoirs politiques à régler les difficultés endémiques du pays.

2.3.1.3. 2002, crise politique et reflux temporaire de la sexualité discursive

A l'aube du XXI^{ème} siècle, les premières élections législatives à se tenir sous le régime de la parité surprennent par le faible impact que la mise en application de la loi semble avoir sur les professions de foi des candidat.e.s. Alors que les années 1990 voient la réactivation d'une forme de spécialisation sexuée des contenus politiques, produite et productrice de bornes des masculinités et des féminités politiques légitimes, les candidatures des années 2000 marquent un reflux de la bipartition thématique d'autant plus inattendu qu'on aurait pu attendre de la légitimité formelle conférée aux femmes par la loi qu'elle constitue une avancée dans l'individuation des actrices politiques. Au contraire, les premières élections présidentielles et législatives à se tenir sous le régime de la parité ont été considérées à plusieurs reprises sous l'angle de la fermeture de la « parenthèse enchantée » ouverte lors des municipales de 2001 (Lévêque 2005, Paoletti 2005).

Les élections pour la députation de 2002 marquent le reflux radical de l'influence des normes de genre dans les présentations et engagements des candidat.e.s. La comparaison en face à face des deux ensembles de textes sexués par Hyperbase ne permet de déceler que de minimales différences lexicales imputables à la variable sexe. Sont enregistrées au rang des spécificités féminines, les formes « députée » (+ 4,5), « élue » (+ 4,4), « candidate » (+ 3,6), « engagement » (+ 2,1),

« mon » (+ 2). Ces résultats confirment le caractère exceptionnel des élections législatives pour la douzième législature de la Cinquième République (Perrineau 2004). Dans son article sur l'analyse des contraintes du recrutement et de la légitimation des femmes en politique, menée à partir d'un corpus de professions de foi de candidat.e.s parisien.ne.s aux législatives de 2002, Sandrine Lévêque (2005) avait déjà conclu au caractère limité de l'impact du genre sur les stratégies discursives des impétrant.e.s. En guise d'explication, l'une des hypothèses formulées concernait le poids normatif de la situation politique de crise de l'après 21 avril 2002. L'éviction du candidat socialiste du second tour de l'élection présidentielle au profit de la présence du représentant du Front National, situation inédite sous la Cinquième République, a contribué à polariser le débat électoral et à en uniformiser les pratiques discursives. Comme en 1968, les législatives qui suivent la crise politique de 2002 ne semblent pas constituer une conjoncture favorable à la redéfinition de programmes ou à la promotion de pratiques nouvelles. Tout se passe comme si, à la sortie de cette crise politique, les ressources et les stratégies différenciatrices (cf. 2.3.2.) que les candidates avaient pu développer au cours des années 1990 étaient, un temps, devenues inopérantes et illégitimes face à la domination d'enjeux politisés sur le devant de la scène politique.

L'ordinateur étaye avec éloquence l'hypothèse de la politiste en plaçant en tête des spécificités chronologiques de 2002, dans les corpus respectifs des femmes et des hommes au regard des professions de foi des onze autres scrutins, les lemmes « cohabitation » (+ 15,6), « insécurité » (+ 8,7), « présidentiel » (+ 8), « retraite » (+ 7,8), « autorité » (+ 7,6), « proximité » (+ 7,1) ou encore « extrême » (+ 5,6) « droite » (+ 4,5)⁸⁷. Plus encore que lors des précédentes élections de confirmation présidentielle (comme 1981 ou 1988), les engagements des aspirant.e.s à la députation en 2002 sont informés par les mots du scrutin présidentiel qui les précède. La référence au résultat du vote des Français.e.s et à la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour des présidentielles (« présidentiel », « extrême », « droite ») polarise les argumentations des locuteurs/trices de l'ensemble de l'échiquier politique. À droite, on menace du risque

⁸⁷ Ces scores de spécificités sont ceux du corpus féminin. Ils sont comparables aux scores dans le corpus masculin.

d'une nouvelle « cohabitation », considérée comme l'un des facteurs explicatifs du vote de protestation des électeurs et des électrices :

« Le 9 juin, au premier tour, la dispersion des voix pourrait faire surgir le risque des extrêmes ou d'une nouvelle cohabitation paralysante pour notre pays » (Montchamp, 2002, UMP, Val de Marne).

« Vous qui ne voulez pas d'une nouvelle cohabitation, vous qui refusez les thèses de partis extrêmes, vous devez apporter votre suffrage à l'union pour la majorité présidentielle, qui regroupe des candidats de toutes sensibilités de la droite républicaine » (Binetruy, 2002, UMP, Doubs).

À gauche, les candidat.e.s font valoir les circonstances exceptionnelles du second tour des présidentielles pour limiter l'importance de la légitimité démocratique du président Jacques Chirac réélu à plus de 80% des voix. Par là, elles/ils tentent de conjurer l'aspect confirmatoire du scrutin législatif et réclament aux électrices/teurs de dissocier leur vote aux présidentielles de celui à effectuer pour les législatives :

« En effet, le président de la République n'a pas été élu en mai sur un projet, mais dans un référendum contre l'extrême droite auquel la gauche a apporté, de façon responsable, une très large contribution. Les Français demeurent donc libres de leur vote » (Lepetit, 2002, PS, Paris).

« Le président n'a pas été élu sur son programme, mais sur cet engagement à lutter contre les dangers de l'extrême droite dont l'histoire nous a si durement enseigné les méthodes » (Lebranchu, 2002, PS, Finistère).

De façon unanime, les candidat.e.s font également valoir la persistance du danger du Front National pour mobiliser sur leur candidature dès le premier tour :

« L'extrême droite représente un danger réel malgré le remarquable sursaut démocratique du 5 mai dernier. Ses représentants affichent clairement leurs prétentions dans notre circonscription. Le choc de la présidentielle nous rappelle qu'il ne faut pas sous-estimer ces dangers. Rien n'est joué d'avance.

Dès lors, dès le 1er tour, dimanche 9 juin, un puissant rassemblement à gauche est indispensable pour écarter le risque dans notre circonscription d'un député de droite supplémentaire et pour éliminer l'extrême droite » (Brunhes, 2002, PC, Hauts-de-Seine).

A côté de la lutte pour l'interprétation des résultats issus de l'élection présidentielle, qui ne subit pas de variation imputable au sexe des candidat.e.s, les professions de foi des parlementaires traduisent la volonté largement partagée de traiter des sujets forts de la campagne précédente. Dans le cadre de la teneur sociétale que prennent les débats électoraux à partir des années 1990, les candidat.e.s se prononcent sur les enjeux qui paraissent avoir structuré le vote des Français.e.s au premier tour des présidentielles (Mayaffre 2012a). Les premiers concernent les thèmes de la « sécurité » et de l'« autorité ». Les mots « autorité » ou « sécurité », s'ils sont si diffusés dans la campagne qu'ils ne semblent pouvoir être complètement ignorés des candidates, ne font pas l'objet du même traitement viril que celui analysé précédemment. Certain.e.s candidat.e.s perpétuent un positionnement répressif à travers l'usage de formules sloganisées, généralisées à l'échelon national (« impunité zéro »). Mais l'essentiel des mentions de ces thèmes servent à apporter une réponse aux causes perçues du mécontentement des Français.e.s. La promesse d'une démocratie de « proximité » est l'une des solutions que les locuteurs/trices formulent. A gauche, les élu.e.s en devenir s'attachent à un recentrage sur des thématiques sociales traditionnelles : « Le maintien de la retraite par répartition, et le droit à la retraite, même avant 60 ans, après 40 années de cotisations » (Bousquet, 2002, PS, Côtes d'Armor), par exemple.

Le cas des professions de foi de 2002 rend évident le poids de l'événement dans la réaffirmation des pratiques politiques traditionnelles. Loin d'être une opportunité de redéfinition du système de genre, le douzième scrutin législatif enjoint les candidates et les candidats à investir des thèmes bien établis de la campagne. Les jeux et enjeux de genre dans les programmes sont évacués ou lissés. Deux ans après le vote de la parité, les textes de présentation de soi des candidates paraissent plus contraints que jamais par les inerties de l'*habitus* des professionnels politiques. Sans procéder à la redéfinition d'un corps de représentation « universellement bisexué », les femmes se limitent à la répétition des mots d'ordre partisans et à la promotion

de ressources traditionnellement admises. Si bien, qu'après le « fugace enchantement » qu'a pu constituer la parité pour les scrutins locaux (Paoletti 2005), on a pu conclure à une « féminité dépassée » pour les élections législatives (Lévêque 2005). L'analyse des professions de foi de 2007, et la réapparition de pratiques discursives distinguées par le sexe des impétrant.e.s et soutenues par des représentations de genre suggèrent toutefois le caractère conjoncturel de l'uniformisation des présentations des député.e.s en 2002.

2.3.2. NOUVELLES FÉMINITÉS POLITIQUES ET RETOURNEMENT DU STIGMATE

A côté de l'exception de l'année 2002, les mots qui dominent les professions de foi de 1993, 1997 et 2007 révèlent l'importance du renouveau du discours destiné à soutenir de façon inédite l'*ethos* des candidates⁸⁸. Un vocabulaire nouveau est, d'une part, convoqué en appui de la valorisation explicite des femmes dès 1993, date qui initie incontestablement une période d'évolutions majeures des rapports entre féminin et politique (Dulong & Matonti 2005). D'autre part, les professions de foi se transforment sur le terrain rhétorique et grammatical pour soutenir la percée des candidates et de leurs qualités personnelles dans l'arène électorale.

2.3.2.1. Féminité, *ethos* de probité et régénérescence de la vie politique

A l'aube des années 1990, un mot se détache du corpus par sa redondance remarquable dans les professions de foi des candidates pour finir par incarner un trait dominant de leur parole à la fin du régime quinto-républicain. Il s'agit du vocable « corruption », sur-représenté dans la prose des élues des quatre derniers scrutins à hauteur d'un indice de + 4,1.

⁸⁸ Les tableaux des spécificités du corpus Femmes (*versus* Hommes) pour les trois scrutins de 1993, 1997 et 2007 sont reportés en annexe (A3, A4 et A5).

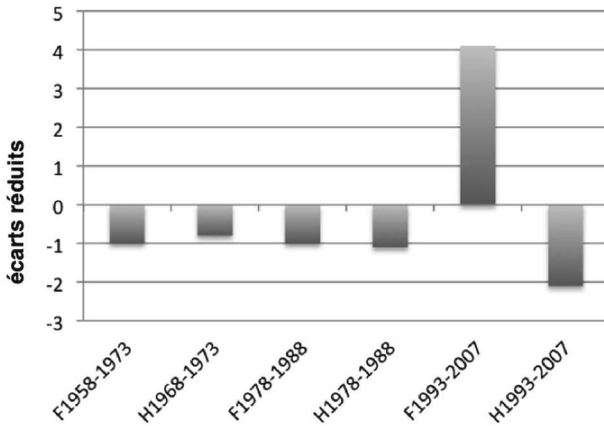


Figure 17 : Distribution du mot « corruption » dans le corpus selon le sexe et la période (1958 – 2007)

À partir de 1993, dans un contexte politique marqué par la multiplication des affaires et des scandales politiques au sommet de l'État, les aspirantes à la députation inscrivent la lutte contre la corruption aux premiers rangs de leurs programmes électoraux. Ainsi la militante RPR, Monique Rousseau, candidate pour la première fois dans le Doubs en mars 1993, affirme : « [...] il faut combattre la corruption avec vigueur et cesser de mélanger affaires et politique » (Rousseau, 1993, RPR, Doubs). La spécificité est également attestée en 1997. Alors que le Parti socialiste axe sa campagne après la dissolution présidentielle sur la modernisation des pratiques publiques et de la démocratie, les candidates détaillent leurs propositions pour « changer la vie politique » :

« Changer la vie politique : information, débat, transparence, lutte contre la corruption » (Aubert, 1997, PS, Eure-et-Loir).

« Changeons les comportements politiques : non-cumul des mandats, lutte contre la corruption » (Voynet, 1997, Ecologiste, Jura).

« Non à cette équipe, droite et gauche mélangées, qui nous gouverne qui depuis près de 20 ans et nous a conduits à l'impasse du chômage et du désespoir dans le fracas des scandales et de la corruption » (Taubira, 1997, Radicale de gauche, Guyane).

Jacqueline Lazard promet, encore, de « lutter contre la corruption : en faisant en sorte que la nomination des procureurs ne dépende plus du pouvoir politique, en définissant un espace juridique européen, en exigeant la transparence des marchés publics, en renforçant – et non l'inverse – le pouvoir de contrôle des chambres régionales des comptes » (Lazard, 1997, PS, Finistère). L'apparition du sujet au premier plan des campagnes et des programmes s'explique par l'actualité politique de la décennie chargée en matière de scandales (Berstein & Milza 1994 : 157). Outre les élus socialistes confondus pour escroquerie et enrichissement personnel, la fin de règne de François Mitterrand est fragilisée par la révélation des procédés illégaux de financement du Parti socialiste par la voie de bureaux d'études et de fausses factures ou encore par les retombées du scandale lié à la transfusion du sang contaminé. Autant de sujets qui posent le problème de la responsabilité politique au plus haut de l'État. Le thème est réactivé dans les débats de 1997 à l'occasion, notamment, de rebondissement de l'affaire des HLM de Paris (Blic & Lazarus 2007). Face à l'actualité du sujet, à sa centralité dans l'opinion publique, comment comprendre que seules les locutrices s'en emparent de façon significative ?

Quelques études se sont intéressées aux effets du genre sur les représentations des manquements à la probité dans la sphère publique. Elles convergent vers le constat selon lequel les femmes exprimeraient un rejet plus franc des faits de corruption (Hung-En 2005). Selon certain.e.s chercheur.e.s, cette prédisposition féminine résulterait de la plus grande attention des femmes pour le bien commun ; pour les autres, la féminité et la critique ferme de la corruption seraient moins le résultat d'une causalité directe que la conséquence des systèmes politiques libéraux qui tendent à favoriser à la fois l'égalité des sexes et la bonne gouvernance.

Sans pouvoir trancher la question à partir des discours électoraux des candidates, notre corpus permet toutefois de conclure à un usage numériquement discriminant du thème en soutien des candidatures féminines. Que la sur-présence du thème sous la plume des candidates soit délibérément stratégique ou le produit de représentations intériorisées de la féminité en politique, les actrices politiques affichent une préoccupation plus grande vis-à-vis des atteintes à la probité dans la sphère publique.

En 1993, la droite vilipende le laisser-aller socialiste d'une voix unanime et mixte. Mais là où les hommes renforcent leur posture

virile par le développement caractéristique de propositions teintées d'autorité sur les questions d'immigration, les femmes, elles, organisent davantage leur critique autour de la dégradation de la probité politique. En témoignent les deux extraits de professions de foi de candidates de droite reproduits ici :

« Les Français condamneront aussi l'échec moral d'un régime qui a laissé se développer la corruption jusqu'au plus haut niveau de l'état » (Bouquillon, 1993, UDF, Aisne).

« Avec Thérèse Aillaud, dites oui à celle qui s'est toujours battue à la mairie de Tarascon, au conseil général, et qui se battra demain à l'Assemblée nationale pour : [...] défendre la morale personnelle et sociale, en refusant la violence, la corruption, la drogue...» (Aillaud, 1993, RPR, Bouches-du-Rhône).

Comme le suggèrent ces deux citations, les dénonciations des femmes briguant la députation sont explicitement articulées à une dimension morale. La corruption décriée de l'exécutif offre l'occasion aux candidates de mener une attaque virulente de la République socialiste accusée, en creux, d'immoralité⁸⁹. En négatif, les locutrices semblent gagner le bénéfice d'incarner la morale préservée ou défendue. Par le thème de la lutte contre la corruption, c'est un *ethos* de probité (Amossy 2010) que les candidates se construisent.

L'observation qualitative est d'ailleurs confirmée par le contrôle de la statistique qui donne le vocable « morale » dans la liste des cooccurrents privilégiés de « corruption » à hauteur d'un indice de spécificité de + 3,5. De façon générale, la statistique lexicale repère que les discours de campagne des femmes regorgent d'unités linguistiques participant à la construction d'un *ethos* de candidates vertueuses :

⁸⁹ Certaines élues de 1993 attaquent frontalement le bilan socialiste en ces termes : « Douze années de socialisme ont réussi à plonger la France dans une dépression profonde. A la crise économique s'ajoute une crise sociale et surtout morale » (Panafieu (de), 1993, RPR, Paris) ou encore « Dix ans de socialisme pour notre pays, cela suffit [...]. C'est l'échec moral et social. Notre société n'a plus de repère » (Boisseau, 1993, UDF, Ille-et-Vilaine).

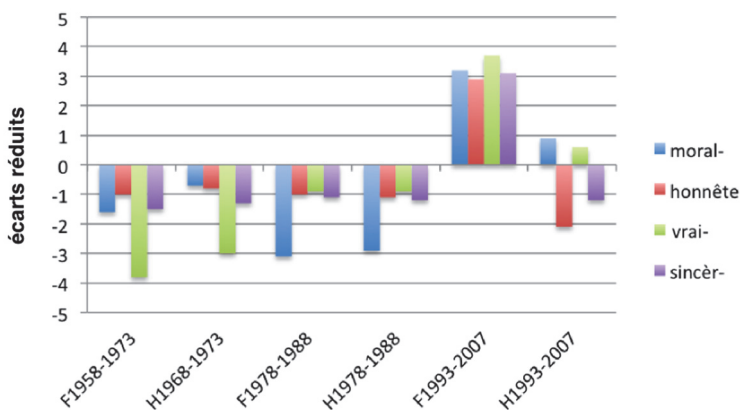


Figure 18 : Distribution des mots commençant par « moral », « vrai », « sincèr » et du mot « honnête » dans le corpus selon le sexe et la période (1958 – 2007)

Significativement sur-utilisé par les femmes, ce vocabulaire confère à leur engagement une dimension axiologique marquée. Par là, les locutrices prétendent mettre la morale au service de leur mandat. La candidate Anne-Marie Couderc à Paris formule une promesse de représentation axée sur les bonnes mœurs politiques :

« Je m’engage : à promouvoir les idées et les valeurs que je défends devant vous, dans le respect des convictions de chacun, à faire prévaloir l’intérêt général sur les intérêts particuliers, à être toujours à l’écoute de vos préoccupations et de vos aspirations pour y répondre le plus efficacement possible, à représenter loyalement la majorité de demain. Un mandat parlementaire ne donne pas de droits particuliers mais implique des devoirs et des responsabilités. C’est pour moi l’honneur de la politique. Ensemble, signons un contrat moral » (Couderc, 1993, RPR, Paris).

C’est également le cas de Louise Moreau qui, alors qu’elle brigue un ultime mandat, s’en remet au jugement des électeurs et des électrices qu’elle convoque par une série de questions rhétoriques :

« Vous vous demanderez simplement si j’ai respecté le contrat moral qui me liait à vous. Si je suis d’une scrupuleuse honnêteté ? Si j’ai été un député fidèle à ses électeurs ? Si j’ai été un parlementaire digne des missions qui lui étaient confiées

par ses pairs ? Si j'ai un seul jour renoncé à défendre un seul dossier cannois pour lequel votre Maire, quel qu'il soit, m'aurait sollicitée ? » (Moreau1993, UDF, Alpes Maritimes).

Face à un état de déliquescence du politique, constaté ou décrété et amplifié, les candidates, le plus souvent de droite font référence à la morale pour qualifier ou sous-tendre l'action politique s'impose comme un trait lexical quasi exclusif des femmes de droite. En 1997, la chrétienne-démocrate Christine Boutin se propose, si elle est élue, d'engager les réformes nécessaires en vue de « renouer avec le sens civique et moral ». En 2007, Marie-Louise Fort, nouvelle entrante en politique et première députée de l'Yonne résume le programme sarkozyste qu'elle appliquera en cas d'élection, soucieuse de tirer les bénéfices de sa récente victoire. Elle évoque donc la « morale » qui fut l'une des clefs de voûte du discours du chef de l'État en campagne (Mayaffre 2012b) :

« Vous avez accordé une large confiance à Nicolas Sarkozy et vous avez eu raison. Vous avez témoigné de votre volonté de rompre avec les idées, les habitudes et les comportements du passé. Conformément à ses engagements et soucieux de répondre à vos attentes, notre nouveau président de la République réhabilitera le travail, l'autorité, la morale, le respect, le mérite et le sens de la nation. Pour remettre la France en mouvement, Nicolas Sarkozy devra s'appuyer sur une majorité présidentielle forte et compter avec des femmes et des hommes de conviction, volontaires et déterminés » (Fort, 2007, UMP, Yonne).

Dans une moindre part que leurs consœurs de droite mais nettement plus que leurs confrères de gauche, les femmes progressistes utilisent également le recours à la « morale » dans leur candidature. Par exemple, l'ancienne ministre Martine Aubry emploie le substantif pour exprimer le programme de modernisation de la politique porté par son parti en 1997 :

« Aujourd'hui, beaucoup ont perdu confiance dans la politique. Je souhaite les convaincre que nous ferons ensemble les réformes nécessaires pour notre pays [...]. Vous avez mille fois raison d'attendre de la politique plus de morale. La

politique, c'est servir les autres, défendre des valeurs et faire vraiment ce pour quoi on a été élu, sans cumuler les postes. » (Aubry, 1997, PS, Nord).

Après avoir constaté la crise de défiance des Français.e.s à l'égard de la classe politique, la candidate présente l'exigence de moralité, d'intérêt général et de désintéressement comme une attente légitime des électeurs et des électrices et suggère que son mandat contribuera à y répondre.

Morales par convictions personnelles, par sensibilité religieuse ou par engagement collectif, les candidates font valoir plus souvent que les hommes leur souci de probité dans l'exercice de leurs charges politiques. Sans doute, comme le suggère l'extrait de la profession de foi de Martine Aubry, tentent-elles de répondre à une attente qu'elles pensent percevoir du corps électoral à leur égard. Surtout, elles semblent tirer profit des représentations favorables dont bénéficie leur sexe sur les questions d'honnêteté pour y accrocher leur candidature⁹⁰. La valorisation de l'intégrité des locutrices est d'autant plus réussie qu'elle est soutenue par l'*ethos* pré-discursif des femmes et par leur position historique d'*outsiders* du champ. Le lien entre féminité et honnêteté apparaît implicitement dans la prose indignée d'Odile Moirin :

« Quand je vois qu'ils votent une loi d'amnistie pour ne pas être jugés, qu'ils accumulent les scandales financiers, qu'ils s'enrichissent à vos dépens, en tant que femme et en temps qu'élue, je suis triste et je suis en colère. C'est pour cela que je me lève et que je dis non » (Moirin, 1993, RPR, Essonne).

La consultation des autres items qui dominant la parole des femmes lors des quatre derniers mandats laisse à penser que le rejet franc des faits de « corruption » et l'affichage marqué d'une « honnêteté », d'une « moralité » ou d'une « sincérité » permettent aux candidates de marquer dans leur discours une rupture avec les mœurs politiciennes frappées de discrédit. Partant, elles entendent se différencier et apporter un renouveau. Après avoir durement dénoncé l'échec socialiste, Catherine Nicolas déclare à ce propos :

⁹⁰ 40% des sondé.e.s par Sineau (2010) adhèrent à l'idée selon laquelle « les femmes sont plus honnêtes en politique ».

« Ma candidature répond aussi à une aspiration plus profonde de renouvellement. Je crois sincèrement que les Français souhaitent de leur député un peu plus de dévouement et de conviction. Telle est ma conception de la morale publique » (Nicolas, 1993, RPR, Eure).

Dans un ton plus polémique, la mairesse de Tarascon depuis 1983, Thérèse Aillaud, oppose dans une tirade les pratiques politiciennes aux combats pour de « vrais » sujets qu'elle entend mener durant son premier mandat à la Chambre :

« Je veux continuer à mettre mon honnêteté, mon énergie, mon sens de la justice et de la morale à votre service. Par votre vote, dites non aux combinaisons politiciennes, à l'argent sale et facile, aux mensonges... Avec Thérèse Aillaud, dites oui à celle qui s'est toujours battue à la mairie de Tarascon, au conseil général, et qui se battra demain à l'Assemblée nationale pour réformer l'éducation, revaloriser la fonction d'enseignant, la formation professionnelle et l'apprentissage, développer l'installation d'entreprises créatrices d'emplois, alléger les charges des entreprises, des commerçants, des artisans, des professions libérales, simplifier les règlements administratifs, défendre une agriculture performante menacée par la PAC et le GATT, promouvoir une véritable justice sociale en direction des plus démunis : chômeurs, handicapés, personnes âgées, nouveaux pauvres, sans abris, régler définitivement le problème douloureux des rapatriés, des harkis et des anciens combattants [...] » (Aillaud, 1993, RPR, Bouches-du-Rhône).

Plus explicite dans la dénonciation de la captation du pouvoir par quelques-uns, désignés comme corrompus et irresponsables, Élisabeth Hubert axe sa candidature sur son intégrité qui la démarque :

« La France est en crise et les Français doutent. Angoissés par la perspective d'un chômage qui frappe tous les secteurs d'activité et n'épargne aucune famille, indignés par le récit de faits dans lesquels la corruption et l'irresponsabilité sont

instituées en règles de gouvernement, beaucoup se laissent gagner par la désespérance et le scepticisme.

Un certain nombre d'entre vous a pu croire, en 1981 et en 1988, à la promesse d'un monde plus solidaire. Confrontés aujourd'hui à la réalité des 5 millions d'exclus du marché du travail, vous aspirez au changement mais craignez à nouveau d'être déçus. Je comprends cette inquiétude mais je ne peux accepter que ce sentiment de rejet s'applique indistinctement à toute la classe politique. Député depuis 7 ans, j'ai eu pour souci permanent de mettre en accord mes propos avec mes actes. C'est ainsi qu'en 1991, j'ai publié mon patrimoine et les modalités d'organisation et de financement de mon activité parlementaire. De même, convaincue que la multiplication des mandats n'en favorise pas le bon exercice, j'ai proposé le renforcement de la loi contre les cumuls.

Attachée à défendre les deux volets de la fonction de député, législateur et médiateur, je m'efforce de concilier activité à l'Assemblée et disponibilité au quotidien. Je n'ai jamais craint d'affirmer qu'en politique il fallait réhabiliter les mots responsabilité et éthique. Parce que je crois que la conviction, l'enthousiasme, la sincérité et la détermination seront les moteurs essentiels du redressement de la France, je souhaite continuer à mettre le meilleur de moi-même au service d'une vaste ambition : donner à chaque français l'espoir d'occuper une place à part entière dans la société [...] Confiance, transparence, effort. Ces notions, symboles d'une autre idée de la politique, seront les conditions indispensables à la réalisation de nos objectifs [...]. Trop d'élus se sont conduits par le passé en propriétaires du pouvoir. Nous devons nous comporter, nous, en serviteurs de la nation. C'est dans cette conception que réside le changement » (Hubert, 1993, RPR, Loire-Atlantique).

Une législature plus tard, la candidature de la socialiste Jacqueline Lazard procède de la même distanciation de la classe politique traditionnelle :

« Si vous souhaitez que les postes offerts au suffrage universel continuent d'être monopolisés par une caste de notables, qui cumulent volontiers mandats et fonctions, qui

pratiquent un clientélisme au service de leur réélection. Si vous souhaitez que se creuse davantage encore le fossé entre la sphère dirigeante et la population engluée dans les préoccupations immédiates et, pour certains, dans la désespérance. [...] Si vous souhaitez que le pouvoir reste empêtré dans la corruption et les "affaires" que l'on tente d'étouffer. Bref, si vous souhaitez que le pays reste gouverné par des gens qui n'ont aucun projet, aucun dynamisme et dont le bilan est accablant, alors votez pour le représentant de l'actuelle majorité. Par contre si vous exigez de changer d'avenir, c'est-à-dire de changer de politique et changer la manière de faire de la politique, alors, n'hésitez pas, votez pour Jacqueline Lazard » (Lazard, 1997, PS, Finistère).

En somme, l'une des stratégies argumentatives adoptées dans les professions de foi à partir de 1993 s'attache à la revendication de mœurs plus vertueuses ou éthiques en politique. Si elles ne mentionnent pas toujours leur féminité en soutien à leur image de probité, le déséquilibre quantitatif des mots de l'honnêteté en politique ou les mises à distance des us politiques lient de facto la candidature féminine à la moralité⁹¹. Historiquement maintenues hors de la démocratie et reléguées au gouvernement des mœurs (Fraisie 2000), les entrantes dans le champ politique présentent leur futur mandat comme un moyen de régénérescence vertueuse des pratiques publiques. Elles en font un levier de *renovatio* de l'ordre politique :

« Je vous propose d'abord de changer la manière de faire la politique pour revigorer la démocratie dans le pays. Pour cela, je préconise : [...] D'instaurer l'obligation de rendre compte

⁹¹ Christiane Taubira réunit, elle, au sein du même paragraphe la mention de sa féminité et de sa lutte contre la corruption. Accusée de velléités d'indépendantisme par ses adversaires en 1993, Christiane Taubira se défend en des termes lyriques qui tranchent avec la tonalité des professions de foi de la dernière partie de la République. Au centre de sa candidature, la critique des hommes politiques installés et la référence explicite à la rupture que constitue sa candidature, en tant que femme guyanaise : « En politique, cela s'appelle une chasse aux sorcières, où la meute hurlante de mes adversaires nous montre à quel point ils sont semblables, nous décille sur leurs préoccupations étrangères aux besoins de nos enfants nous renseigne sur l'indigence de leurs propositions, nous les dévoile tels qu'ils sont : les fidèles représentants d'une caste déshonorante de la classe politique, usés et essoufflés, sans imagination, sans projet, sans respect pour vous, tremblant de voir bouleversées leurs combinaisons politiciennes pris de frénésie par la nouvelle donne : l'entrée en scène de la femme guyanaise que je suis » (Taubira, 1993, PRG, Guyane).

pour faire en sorte que les élus se sentent responsables ce qui est le cas actuellement. Les contraindre à venir régulièrement devant les citoyens afin de dire et justifier les décisions prises ou votées, justifier de l'utilisation de l'argent public, annoncer la politique préconisée et la politique menée. De réapprendre les vertus du dialogue entre citoyens et élus. [...] » (Lazard, 1997, PS, Finistère).

Ainsi, c'est de manière explicite que certaines candidatures lient au sein d'une même proposition la rupture avec les pratiques politiques (corrompues), l'appartenance au sexe féminin et le renouveau politique. En témoigne, pour finir, un extrait de la profession de foi de Béatrice Marre en 1997 :

« Dimanche 25 mai, le choix qui se présente à vous est clair : soit continuer, avec la même majorité, sur la voie de l'échec, de l'injustice, de l'exclusion, en reconduisant dans la deuxième circonscription un sortant disqualifié par ses agissements à la tête du conseil général de l'Oise (d'après la lettre d'observation du 2 décembre 1996 de la chambre régionale des comptes de Picardie, que chacun d'entre vous a pu lire). Soit changer de député, pour changer de majorité et demain changer de politique, en élisant une femme, intègre, compétente, dynamique et proche de vous » (Marre, 1997, PS, Oise).

2.3.2.2. Féminisation, personnalisation et représentation domestique

Notre corpus de professions de foi ne déroge pas à la transformation profonde du parler politique au fil du XX^{ème} siècle, observée à plusieurs reprises (Marchand 2007, Mayaffre 2012a). Le discours nominal du début de la Cinquième République laisse la place à un discours d'essence verbale, à partir des années 1980. Au sur-emploi des noms, des adjectifs et des déterminants, composants du discours nominal, succède à partir de 1978, et de façon plus marquée après 1993, un discours verbal empli de verbes et de pronoms. Le graphique ci-dessous l'illustre pour le seul corpus féminin :

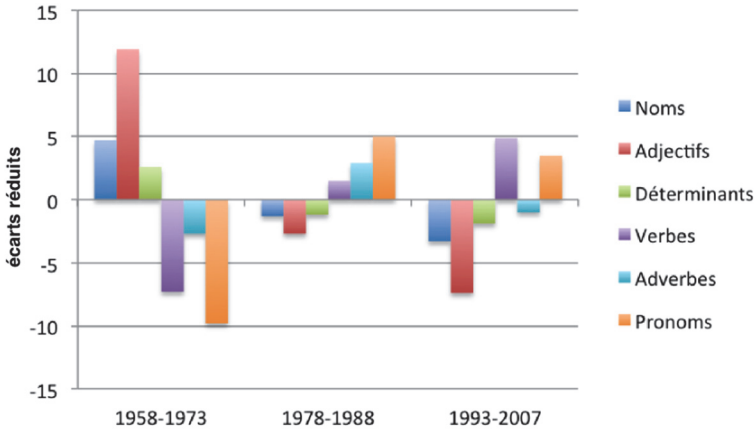


Figure 19 : Distribution des catégories grammaticales dans le corpus Femmes selon la période (1958-2007)

Face à cette évolution linguistique affectant la composition fondamentale des discours, que seule la statistique est capable de repérer, il faut conclure à une modification structurelle de parole à dominante référentielle à un discours replié sur sa dimension phatique. Au tournant des années 1980, le discours politique renonce à faire référence aux faits et aux idées ou à nommer la chose publique pour s'attacher seulement à établir un contact entre le locuteur/trice et l'allocutaire et à construire une image valorisée de la personnalité politique. Pour le dire avec Damon Mayaffre (2012b : 197), qui résume les principales mutations du discours présidentiel contemporain:

« Le dire prend ainsi le pas sur le dit. Le *modus* le pas sur le *dictum*. Le rhème sur le thème. De manière inquiétante, avec le pronom qui remplace le nom, c'est la personne [...] qui remplace l'idée, et la communication qui triomphe de la pensée. L'autorité de l'argument s'efface devant l'argument d'autorité, et le *logos* (la logique du discours) devant l'*ethos* (l'image). »

Phénomène linguistique généralisé, la mutation verbale et pronominale du discours connaît des proportions spécifiques, à la fois quantitativement et qualitativement, chez les locutrices qui y trouvent un moyen efficace de distinguer leur candidature. La comparaison binaire du corpus féminin et du corpus masculin, entre 1993 et 2007,

montre deux discours opposés : le premier est verbal ; le second est, en contraste, nominal.

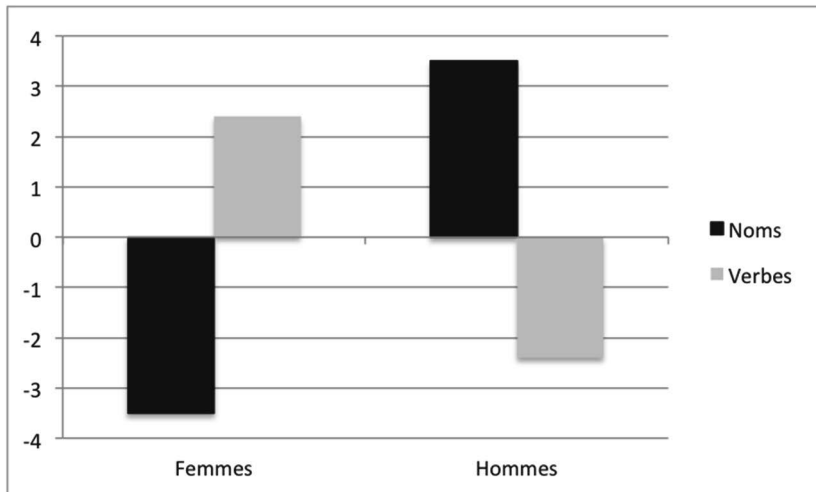


Figure 20 : Distribution des noms et des verbes dans le corpus Femmes *versus* Hommes (1993-2007)

La consultation des relevés des formes verbales caractéristiques des engagements féminins entre 1993 et 2007 renseigne plus précisément l'historien.ne sur les transformations à l'œuvre dans la promesse de représentation des candidates (Rampon 2006). Parmi les verbes sur-employés par les femmes, les mots « faire » ou « agir » traduisent l'application des femmes de mettre en action leur promesse de représentation⁹². Plus que jamais, dans la parole des prétendantes à la députation, le dire et le faire se confondent pour devenir synonymes. Par exemple, en 1993 Ségolène Royal, candidate à sa réélection, critique les attaques du camp adverse, en position de force dans les sondages :

« Il est plus difficile de défendre un message de courage, comme j'ai choisi de le faire, que de dire que tout va mal en exploitant les difficultés sans jamais donner d'espoir et sans rien faire, comme le candidat d'en face. J'ai toujours fait le choix du courage et du travail » (Royal, 1993, PS, Deux-Sèvres).

⁹² Les prémices de ces usages verbaux ont été repérées pendant la décennie 1980 dans des quantités remarquables par rapport aux textes d'hommes (cf. 2.2.2.2.).

Dans l'énoncé de la future présidentielle, le dire et le faire sont associés au point d'être confondus. Alors que la députée sortante reproche à son challenger de se contenter de constater les problèmes sans rien faire pour les résoudre, elle prétend agir par la formulation d'un « message » de courage.

Emplies de verbes tels « agir » ou « faire », les proclamations des femmes répondent à la contrainte du paraître agir qui semblent s'appliquer plus fortement sur les futures députées. Les impétrantes tentent de gagner la confiance des électeurs et électrices par un discours dynamique ponctué de mots-actions. Plus encore que celles de leurs homologues, les candidatures féminines ne semblent pouvoir supporter le soupçon d'impuissance politique et tentent de répondre à la crise de défiance des Français.e.s vis-à-vis de la démocratie par des mots actions qui performant l'efficacité et le mouvement politique.

Les autres verbes sur-utilisés dans les professions de foi féminines révèlent une autre spécificité de la légitimation des candidates. Les formes verbales ne sont plus seulement employées pour actualiser des transformations dans et par le discours mais pour construire le lien de représentation entre les locutrices et les citoyen.ne.s. D'évidence, le verbe « représenter » compte parmi eux.

« Je me présente avec James Champenois, parce que je veux en finir avec cette politique qui ne répond pas à nos attentes et qui m'inquiète pour notre avenir et celui de nos enfants. Je m'engage à bien représenter les Ardennes à l'Assemblée nationale (je serai votre déléguée) et à me battre sur le terrain et dans les ministères pour le développement des Ardennes » (Ledoux, 1997, PS, Ardennes).

Dans le cadre de la rhétorique qui s'impose à la fin du siècle, la promesse de représentation se fonde moins sur un programme à destination du peuple (éventuellement véhiculé par des substantifs) mais s'établit en étant énoncée par un verbe. A l'image de Claudine Ledoux, les candidates disent et construisent *a minima* leur projet de représentation par des formes verbales, parfois modalisées : « bien représenter ». Les autres spécificités révèlent les formes légitimes du lien de délégation de la souveraineté selon les candidates : « s'engager », « se battre », « écouter » ou encore « répondre ». Autant de verbes qui impliquent les candidates, qui exhibent et performant l'engagement de l'actrice qui les énonce :

« Pour réussir cet enjeu, j’incarne cette nouvelle génération politique, qui avec un seul mandat assumera pleinement sa mission : vous écouter, vous représenter et agir » (Morano, 2002, UMP, Meurthe-et-Moselle).

« Dans les Hautes-Alpes, je serai un député de proximité à votre écoute, je me battraï pour faire avancer vos projets ou vos dossiers. [...]. Je m’engage à travailler avec vous et pour vous dans la transparence, avec l’honnêteté, l’intégrité et la sincérité dont j’ai toujours fait preuve. Je m’engage à respecter ma parole, à être présente à vos côtés, à votre écoute, pour répondre à vos besoins et conduire une action efficace » (Martinez, 2002, UMP, Hautes-Alpes).

Outre le fait de requalifier la représentation politique dans le sens d’une écoute, d’une réponse aux aspirations des Français.e.s – nous y reviendrons –, les candidates assoient leur candidature sur la force de leur implication individuelle et de leur dévouement à la cause de la circonscription. L’adhésion des citoyen.ne.s est moins attendue sur un projet qu’elle ne se fonde sur le lien de représentation qui est mis en scène dans l’énonciation verbale.

L’implication active des candidates est, par ailleurs, redoublée par un usage pronominal spécifique.

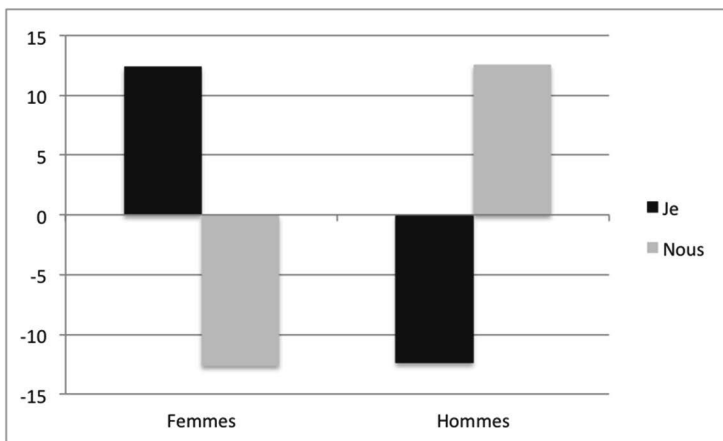


Figure 21 : Distribution des pronoms « je » et « nous » dans le corpus Femmes *versus* Hommes (1993-2007)

Comme l’indique le graphique ci-dessus, les candidatures des candidat.e.s procèdent de stratégies pronominales inverses qui leur

confèrent une personnalité très différente. Et pour cause, si l'on considère qu'un discours politique est un langage émis par une personne en direction d'une autre en vue de la convaincre, on comprend le rôle essentiel de la deixis personnelle (Kerbrat-Orecchioni 1980). En politique, elle contribue à fixer les rôles et à construire l'*ethos* des orateurs/trices (Guaresi 2017).

Dénombrement exhaustif des pronoms personnels sujets à l'appui, force est de constater que la croissance continue des pronoms dans le discours de campagne aux législatives n'affecte pas la parole des femmes et des hommes de la même manière. Loin d'être le résultat de choix énonciatifs anodins, la sur-utilisation du « je » par les femmes et du « nous » par les hommes participe à la construction de deux types de discours distincts. Il ne s'agit pas de conclure à l'exclusivité absolue de ces deux types de discours en fonction du sexe des candidat.e.s. Mais à en croire le traitement exhaustif et systématique du corpus, la parole des femmes apparaît davantage agie et actrice du déplacement des critères de légitimité politique de l'idée vers la personnalité publique, construite sur le mode individualisant du « je ». Par contraste, aux yeux de l'analyste et probablement à ceux des électeurs et des électrices, l'identité des futures parlementaires est davantage associée à une formulation personnelle là où les productions discursives masculines sont, en nombre, associées à l'un des mots phare de la langue politique : le « nous » (Collectif, 1985).

Face aux milliers d'occurrences des pronoms « je » et « nous » dans le corpus en notre possession, l'exigence sémantique de recontextualisation trouve un soutien précieux dans la statistique cooccurentielle dont le calcul permet d'établir la liste des mots significativement articulés à chacun des deux pronoms dans les professions de foi des femmes et des hommes. Le tableau donne les cooccurents du pronom « je » dans les paragraphes féminins :

Lemme	Lemme	Lemme	Lemme
me (+ 28,9)	conviction (+ 6,29)	terrain (+ 4,50)	cœur (+ 3,39)
votre (+ 20,04)	présenter (+ 6,23)	préoccupation (+ 4,46)	entièrement (+ 3,28)
vous (+ 19,15)	attacher (+ 6,09)	attente (+ 4,30)	activement (+ 3,24)
mon (+ 16,6)	travailler (+ 6,06)	fier (+ 4,21)	attentif (+ 3,01)
engager (+ 14,35)	circonscription (+ 6,04)	disponible (+ 4,17)	humaniste (+ 2,95)

compter (+ 8,45)	femme (+ 5,89)	régulièrement (+ 4,07)	écouter (+ 2,93)
côté (+ 7,96)	entendre (+ 5,87)	remercier (+ 4,05)	porte-parole (+ 2,91)
battre (+ 7,80)	connaître (+ 5,64)	expérience (+ 4,04)	quotidien (+ 2,82)
solliciter (+ 7,32)	naître (+ 5,50)	rencontre (+ 3,97)	inquiétude (+ 2,68)
souhaiter (+ 7,29)	écoute (+ 5,49)	actif (+ 3,64)	connaissance (+ 2,67)
défendre (+ 7,20)	rencontrer (+ 5,27)	profondément (+ 3,56)	proche (+ 2,60)
savoir (+ 6,82)	confiance (+ 5,10)	permanence (+ 3,52)	engagement (+ 2,55)
toujours (+ 6,61)	convaincre (+ 5,07)	détermination (+ 3,49)	dialoguer (+ 2,46)
croire (+ 6,57)	efforcer (+ 4,68)	quotidiennement (+ 3,44)	pleinement (+ 2,34)
continuer (+ 6,51)	aimer (+ 4,60)	présent (+ 3,43)	attention (+ 2,29)
vouloir (+ 6,42)	dossier (+ 4,57)	représenter (+ 3,41)	disponibilité (+ 2,08)

Tableau 8 : Cooccurrents de « je »
dans le corpus Femmes (1993-2007)

A titre de comparaison, le tableau ci-dessous recense les principaux cooccurrents du pronom « nous » dans les proclamations électorales masculines :

Lemme	Score	Lemme	Score
ensemble	8,99	suppléant	3,07
vouloir	6,91	réussir	3,01
proposer	6,60	affronter	2,99
devoir	6,46	réduire	2,99
mobiliser	4,79	espoir	2,94
unir	4,41	faire	2,88
notre	4,25	défaire	2,86
Europe	4,07	capable	2,81
société	3,51	résigner	2,81
confiance	3,51	atteindre	2,79
pouvoir	3,31	montrer	2,76
changer	3,31	former	2,76
relever	3,31	connaître	2,68
partager	3,26	avenir	2,65
contraire	3,20	préparer	2,61
ferme	3,09	ultra-libéral	2,58

Tableau 9 : Cooccurrents de « nous »
dans le corpus Hommes (1993-2007)

A quelques mots communs près, les tableaux indiquent que la pronominalisation différenciée des candidatures des hommes et des femmes implique la production de deux types de discours nettement distincts. Comme nous l'expliciterons par le menu, ci-dessous, le « je », statistiquement préféré dans le discours des candidates, apparaît davantage comme un mot « apolitique » axant l'essentiel de la légitimation discursive autour de la mise en scène d'une identité personnelle. Au contraire, le discours électoral articulé au pronom « nous » prend une dimension résolument politique et collective visant à créer une adhésion majoritaire autour d'un projet ou d'une vision.

En sur-utilisant le « nous », les candidats inscrivent leur candidature dans les enjeux des quatre dernières campagnes du corpus : la politique économique et sociale (« ultra-libéral », « société ») ou encore l'« Europe ». Sur chaque thème, les candidats énumèrent des propositions pour réformer. Certes, la dimension performative est prégnante dans les énoncés produits autour du « nous » : c'est ce que tend à montrer la forte association entre le pronom et les verbes énonciatifs (« proposer ») ou ceux exprimant le volontarisme (« vouloir ») et la nécessité (« devoir »). Reste que l'environnement lexical du pronom contient également des programmes d'action politique (« relever », « réduire », « défaire », « faire », « relancer », « atteindre »...). L'une des phrases caractéristiques des discours électoraux des hommes de la période, que l'on doit à Raymond Barre, témoigne de cette rhétorique qui conserve des traits programmatiques :

« Nous devons choisir la voie du courage et de la raison, continuer de rénover l'État, d'assainir les finances publiques et la sécurité sociale, stimuler la création d'emplois, accroître la compétitivité de nos entreprises, concilier l'efficacité de l'économie de marché avec la nécessaire lutte contre les inégalités, donner plus de liberté à chaque Français, renforcer la sécurité, mener une politique volontariste d'intégration sans complaisance vis-à-vis de l'immigration clandestine » (Barre, 1997, UDF, Rhône).

Ainsi, la candidature des hommes élus lors des derniers scrutins législatifs du corpus s'organise – en proportion significative par rapport à celle des femmes – autour de programmes et de visions concurrentes de la réalité ; chacun essayant d'asseoir sa position en

ralliant l'adhésion des électeurs/trices (« mobiliser », « ensemble ») autour des actions à mener pour l'« avenir » (« demain »). Dans le discours produit autour du mot pivot « nous », l'identification se construit également par opposition à un autre groupe ou à un autre positionnement. L'unité du « nous » se forme à partir du rejet d'un tiers. Certains candidats parlent explicitement d'affrontements de camps :

« Nous avons la conviction que le camp du progrès et de la démocratie peut l'emporter, l'emporter sur celui des sacrifices, des injustices et des inégalités, de l'Europe de l'argent-roi, de la soumission aux marchés financiers et de la marche forcée vers la monnaie unique » (Gayssot, 1997, PC, Seine-Saint-Denis).

« Les élections législatives des 25 mai et 1er juin prochains vont décider de l'avenir de notre pays jusqu'au début du prochain siècle. Vous aurez à effectuer un choix essentiel [...]. Ou bien laisser se développer la politique du gouvernement Juppé avec ses conséquences [...]. Ou bien construire avec nous une société de progrès et de solidarité avec plus de justice et de liberté, plus de croissance et d'emplois [...] » (Delebarre, 1997, PS, Nord).

Sans que le référent en soit toujours explicité (je + tu, je + tu + il(s), je + il(s)...), l'usage dominant du « nous » dans le discours électoral des hommes tend à l'effacement du locuteur réel au profit d'une énonciation englobant un groupe. Les électeurs et les électrices sont enjoins à adhérer à un programme et à une vision collective. Comparativement aux candidates-locutrices, les hommes s'autorisent le statut de locuteur collectif et inscrivent leur candidature dans le jeu de l'affrontement partisan ; particulièrement à gauche. Stratégie rhétorico-politique bien ancrée dans les mœurs discursives contemporaines, elle reste affiliée aux masculinités politiques. Les hommes élus à partir de 1993, bénéficiant du capital corporel, historique et politique de leur appartenance au sexe masculin, limitent la mise en scène de leur individualité pour construire un territoire d'identification plus large. Les futures représentantes du peuple trouvent au contraire un terrain de légitimation plus favorable dans l'exhibition d'une identité individuelle.

Dominé par le « je », le discours électoral des dernières élues de la République devient polémique au sens linguistique du terme (Dubois 1969). Son mode de persuasion fonctionne sur une mise en tension forte entre la locutrice (« je », « me », « mon ») et l'auditoire. La forte association cooccurrentielle entre le « je » et le « vous » (ou encore le mot « votre ») en témoigne. Dans ces passages des professions de foi, c'est le lien de représentation qui est tissé en étant énoncé :

« Les élections redonnent la parole au peuple, et c'est à vous que je souhaite m'adresser personnellement » (Aurillac, 1997, RPR, Paris).

Comme c'est évident dans cet extrait, les professions de foi énoncées sur le mode du « je » reposent essentiellement sur l'engagement et la crédibilité personnels des locutrices auprès de l'électorat. C'est l'argument d'autorité plus que les idées, les arguments objectifs ou les programmes qui est convoqué pour susciter le vote des citoyen.ne.s. Les choix verbaux des candidates indiquaient déjà l'importance accordée à la mise en scène de l'implication active des futures élues. Le profil cooccurrentiel du « je » la confirme. Outre la présence de verbes qualifiant les modalités de l'engagement des représentantes (« [se]battre », « [s']engager », « défendre »), l'environnement lexical du pronom compte des verbes d'énonciation qui fondent la crédibilité des énoncés sur les « convictions » personnelles des locutrices. Les verbes tels « croire », « savoir » ou « souhaiter » embrayent une argumentation soutenue par la présence impliquée et mise en scène des candidates :

« Je souhaite vous dire ce que je crois » (Coutelle, 2007, PS Vienne).

« Je voudrais vous dire de garder confiance, alors que l'ambiance générale vous porte à douter du présent et plus encore de l'avenir, et que certains exploitent le désarroi pour l'accentuer » (Royal, 1993, PS, Deux-Sèvres).

« Je souhaite vous convaincre de faire le choix du changement » (Martinez, 1993, RPR, Hautes-Alpes).

Plus loin, la stratégie énonciative sur-représentée dans les professions de foi féminines vise également à resignifier la place et les rôles des représentant.e.s. Par exemple, Sylvia Pinel, candidate en

2007 dans le Tarn-et-Garonne, entreprend de délégitimer le député sortant Jacques Briat pour mieux faire valoir sa conception personnelle et personnalisée du mandat parlementaire :

« Depuis trop longtemps, la circonscription est négligée par le député sortant qui a oublié que le rôle d'un parlementaire est de soutenir les dossiers du département et d'être disponible pour les administrés. Il ne suffit pas d'apparaître tous les 5 ans et d'entourer la polémique avec les autres candidats pour faire un bon député ! C'est tout autrement que j'envisage cette fonction : je suis et resterai à vos côtés, à votre écoute, présente pour travailler ensemble sur les projets que vous souhaitez me confier. Bien entendu vous pouvez facilement rencontrer sur le terrain ou lors des différentes manifestations. Candidate du renouveau et de la proximité, je connais cette circonscription pour y être née, y vivre et y travailler au quotidien. J'en connais les atouts et les difficultés » (Pinel, 2007, PRG, Tarn-et-Garonne).

De façon évidente dans cet extrait, c'est le basculement des catégories de légitimité politique qui est exprimé à travers l'énonciation de la candidature à la première personne du singulier. À travers l'usage du « je », ce sont toutes les qualités attendues d'un.e député.e qui sont rediscutées et renégociées dans le discours. Comme en témoigne l'environnement lexical du pronom, le mot est associé à des termes tels qu'« écoute » (+ 7,24), « entendre » (+ 6,75), « circonscription » (+ 6,28), « terrain » (+ 6,26), « rencontrer » (+ 6,21), « présent » (+5,51), « connaître » (+ 5,13) ou encore « attentif » (+ 3,34), « dialoguer » (+ 3,01), « concret » (+ 2,80), « disponibilité » (+ 2,47), « énergie » (+ 2,28) pour construire le réseau lexical de la « proximité ». Quantitativement, ce discours domine dans les textes féminins. Avec la sur-utilisation de la première personne du singulier, le discours bascule non seulement du côté des personnalités des *leaders* mais également du côté de l'ancrage local du mandat parlementaire. À partir des années 1990, la tension fondatrice de la représentation nationale entre deux principes contradictoires, « un principe de distinction et un principe d'identification » pour reprendre les catégories de Pierre Rosanvallon (2008) semble pencher en faveur du second. Ou pour le dire avec Christian Le Bart (2013 : 122), le principe d'individualisation du champ politique réduit la

distance construite par les institutions et « la légitimité de proximité est [...] en passe de prendre le pas sur la légitimité de distance ». Bien sûr, les représentantes demeurent distinguées par l'élection qui sépare irrémédiablement les élu.e.s des citoyen.ne.s mais elles sont également tenues de donner des gages de représentativité. A la fin du XXème siècle, cette représentativité n'est plus sociale ou idéologique mais se construit dans la proximité interpersonnelle, souvent géographique et affinitaire.

La lecture contrôlée et systématique de l'ensemble des passages constitués du pronom « je » et de chacun de ses cooccurents significatifs permet de décrire plus finement les modalités de l'autolégitimation à l'œuvre dans les professions de foi des quatre derniers scrutins.

Fait fondateur de la représentation, observé par Yves Deloye (1999) dans les professions de foi de 1848 et présent dans l'ensemble du corpus de professions de foi contemporaine en notre possession, la revendication de l'ancrage territorial permet aux candidates de soutenir l'image d'une communauté de vie, sociale ou quotidienne, avec les électeurs et les électrices :

« À travers ma vie familiale, professionnelle et associative, je connais bien les difficultés de notre vie quotidienne, de notre département et de notre pays » (Rivasi, 1997, Écologiste, Drôme).

« Avec vous, avec votre soutien, comme je l'ai fait par un travail de terrain qui ne s'est pas démenti, je continuerai à faire entendre votre voix parce que je suis des vôtres » (Saugues, 2007, PS, Puy de Dôme).

Les députées trouvent dans la mention de leur enracinement local un soutien fort à leur engagement qui s'inscrit dans une montée en généralité depuis le quotidien dans la circonscription et s'incarne dans une série de procédures démocratiques :

« Je m'engage par un contrat de circonscription à rester proche de vous, à vous associer réellement aux grands enjeux législatifs et à établir un lien régulier avec vous par la mise en place d'une méthode de travail participative » (Montchamp, 2002, UMP, Val- de-Marne).

« Je m'engage à vous rendre compte de mes actions et de mon travail de députée en tenant régulièrement des permanences, en éditant plusieurs fois par an une lettre d'informations, financée sur mes indemnités d'élue, et à vous consulter en organisant un conseil de la circonscription qui regroupera les habitants volontaires pour débattre des projets législatifs et examiner les dossiers locaux » (Karamanli, 2007, PS, Sarthe).

Dans ces extraits, la démocratie de proximité s'inscrit dans une perspective civique, pour reprendre les termes utilisés par Luc Boltanski et Laurent Thévenot à propos des formes du lien politique (1991). Ceux-ci sont pensés en tension entre les modèles de cité civique et de cité domestique. Selon les auteurs, la cité civique dévalorise la proximité. Pourtant, le terrain fournit un cadre idéal pour l'aspiration aux droits civiques, à la condition que la formation de l'opinion publique et le lien entre les représentantes et les représenté.e.s fasse l'objet de procédures qui tiennent à distance les logiques particularistes, clientélistes ou paternalistes de la cité domestique. Aussi, la valorisation de l'ancrage territorial, de la présence dans la circonscription et de la connaissance sociale qu'elle suppose, fonctionne encore à certains égards comme un levier de politisation. L'élue fonde son engagement dans une montée en généralité à partir des réalités quotidiennes et organise la participation ou la prise de parole du corps électoral (permanences, conseil de circonscription, dialogue avec les élu.e.s du territoire).

Si certaines professions de foi fondent la gestion locale comme le socle d'une politisation plus générale, force est de constater sur l'ensemble du corpus que les mots de la politique nationale disparaissent au profit d'un engagement local qui devient l'alpha et l'oméga de la promesse de représentation des futures députées :

« Élu.e député.e à l'Assemblée nationale, je serai toujours proche de vous, car je n'imagine pas pouvoir travailler efficacement sans une collaboration permanente avec vous, notamment au travers de tous vos élus, et du monde associatif » (Veyrinas, 1993, UDF, Haute-Garonne).

Avec le déclin des grands schèmes idéologiques explicatifs, les député.e.s fondent leur compréhension de la société sur leurs

expériences au contact de leurs administré.e.s, jusqu'au point d'aller jusqu'à renverser les rôles traditionnels comme c'est le cas dans la déclaration de Martine Carrillon-Couvreur :

« Le programme que j'ai proposé tout au long de cette campagne, c'est vous qui l'avez bâti, rencontre après rencontre. C'est vous qui, dans les moments de doute, m'avez donné l'énergie du combat, vous qui m'avez éclairée sur les inégalités qui pourrissent la vie quotidienne de tout un chacun, vous qui avez fait confiance en mon engagement et mes convictions. C'est avec vous et pour vous que je veux me battre [...] » (Carrillon-Couvreur, 2002, PS, Nièvre).

Dans cette phrase d'une candidate qui se dit « non professionnelle » de la politique dès l'incipit de sa profession de foi, se trouvent résumés les modèles de la légitimité politique qui s'imposent à la fin de la République. L'élue ne s'adresse plus au peuple au nom d'une hauteur de vue, d'une expertise ou d'une orientation idéologique mais appuie sa promesse de représentation sur la proximité avec les administré.e.s. Ces dernier.e.s sont appelés à prendre part aux affaires publiques. C'est à leur contact rapproché que les élues prétendent former leurs engagements et en retour le mandat est pensé comme une action au service des citoyen.ne.s considérés presque individuellement (« tout un chacun »).

Surtout, dans les proclamations électorales féminines, la proximité géographique et civique est suppléée par une proximité empathique. Plus que les hommes, les locutrices font valoir une attention aux « préoccupations », aux « inquiétudes » ou aux « soucis » des habitant.e.s de leur circonscription :

« Depuis 1988, j'ai été une élue attentive à vos préoccupations de tous les jours [...] » (Catala, 1993, RPR, Paris).

« Vos inquiétudes et vos espoirs, je les ferai entendre à l'Assemblée nationale, avec ma franchise, mon parler-vrai » (Sauges, 1997, PS, Puy de Dôme).

« [...] je m'honore d'être avant tout une femme de terrain qui s'efforce de suivre attentivement les problèmes de la circonscription, de ses habitants, avec leurs soucis, leurs

inquiétudes, leurs espérances et leurs joies » (Aurillac, 1997, RPR, Paris).

Ou encore Irène Tharin, après les présidentielles du 21 avril 2002, de « rassurer celles et ceux qui sont confrontés à toutes sortes de difficultés, qui sont inquiets pour l’avenir, qui ont été trompés ou abusés par des promesses irréalistes » en déclarant : « Je veux leur dire que je comprends et partage leur inquiétude, leur détresse, car je suis une élue de proximité, une femme de terrain » (Tharin, 2002, UMP, Doubs).

Plus que les hommes, les femmes formulent un engagement axé sur l’empathie, la sollicitude et le soutien aux personnes en difficulté. Par là, elles contribuent à fixer le cadre de la représentation dans un sens domestique. La statistique est formelle : cette stratégie domine dans les professions de foi féminines, en témoigne le graphique ci-dessous qui donne la distribution du vocabulaire de la proximité empathique dans les professions de foi féminines des quatre derniers scrutins de la République par rapport à sa présence dans les déclarations masculines :

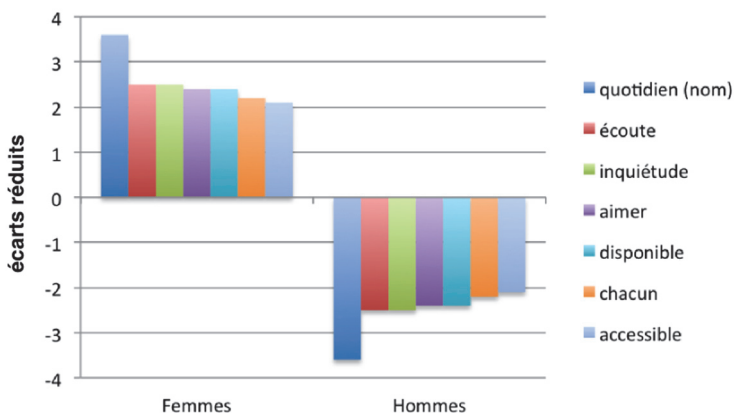


Figure 22 : Distribution des mots de la proximité empathique dans le corpus Femmes *versus* Hommes (1993 – 2007)

A répétition, les candidates promettent aux citoyen.ne.s une disponibilité teintée d’affects :

« Je relève aujourd’hui le défi d’être demain votre député. Proche de vous, et de vos préoccupations, je suis à votre écoute

et à votre service pour vous aider à résoudre les problèmes que vous rencontrez dans votre vie quotidienne » (Martinez, 1993, RPR, Hautes-Alpes).

« Si je me présente aujourd'hui pour être votre députée, c'est pour la mise en œuvre d'une autre politique, mais c'est aussi pour vous aider, comme je l'ai déjà fait et prouvé dans le passé » (Rivasi, 1997, Ecologiste, Drôme).

« Je suis engagée au service de chacun d'entre vous, au cœur de vos attentes, de vos projets, comme de vos difficultés et de vos préoccupations » (Ameline, 2002, UMP, Calvados).

« Quotidiennement, comme toujours, je serai à votre disposition pour vous aider à surmonter vos problèmes, à porter vos projets » (Buffet, 2007, PC, Seine-Saint-Denis).

Ou encore Frédérique Bredin qui revendique sa féminité en soutien de la crédibilité de son énoncé :

« Parce que je suis une femme qui aime les choses concrètes, parce que chaque dossier défendu, chaque subvention obtenue, chaque famille soutenue, c'est la vie qui s'améliore » (Bredin, 1997, PS, Seine Maritime).

C'est ainsi la fixation de la proximité dans un sens domestique qui distingue les candidatures des femmes de celles des hommes. Si le renforcement de la dimension domestique a pu être observé au second tour d'élections du début du XXI^{ème} siècle dans les professions de foi de cumulard.e.s, plaçant en creux le cumul des fonctions électives comme une ressource légitime et efficace pour agir au service des populations (Paoletti 2005), la tension des professions de foi féminines vers le pôle domestique de la représentation tend à recouvrir d'autres motifs. En effet, les locutrices sont majoritairement sous-dotées en ressources notabiliaires par rapport aux hommes. Elles ne sauraient, donc, davantage fonder leur représentation domestique sur ce capital que les hommes.

La formulation d'une promesse de représentation dans le sens domestique révèle plutôt l'adéquation conjoncturelle entre demande de proximité et la position des femmes dans la sphère électorale. En tant que nouvelles entrantes dans le champ politique, moins dotées de capitaux politiques traditionnels, les femmes tentent de se distinguer en formulant une promesse de représentation destinée à disqualifier

les établis en même temps qu'elle légitime leurs ressources propres. Nombreuses sont ainsi les candidates à se présenter comme différentes du personnel politique habituel, à l'image de Claudine Ledoux :

« Enfin, contrairement à de nombreux élus, je me consacrerai entièrement à mon mandat, je rendrai compte de mon travail et je vérifierai sur le terrain les effets des décisions nationales » (Ledoux, 1997, PS, Ardennes).

La démonétisation de ressources partisans, institutionnelles ou collectives au profit de la valorisation des qualités personnelles des acteurs/trices politiques a sans doute ouvert un nouveau moyen de légitimation aux candidates, comme à tous les *outsiders*. Surtout, si les candidates ont pu puiser dans l'éthique d'attention aux électeurs/trices un efficace moyen de légitimation, c'est qu'elles bénéficient d'un *ethos* préalable congruent. Laurence Dumont, dans une comparaison, fait ainsi valoir sa supériorité dans les activités d'écoute requises par le mandat parlementaire tel qu'elle le représente :

« Mieux qu'un autre, je serai à l'écoute des jeunes, des familles, attentive à vos préoccupations, déterminée à bâtir un monde plus juste et plus solidaire, à construire un autre avenir pour nos enfants » (Dumont, 1997, PS, Calvados).

Dans cet extrait, la future députée souligne implicitement ses qualités (féminines) dans une comparaison dont le comparé n'est pas explicité mais qui renvoie sans doute (le masculin générique renforçant cette impression) à une critique des hommes politiques traditionnels. Ou encore, Sylvie Andrieux d'insister plus explicitement sur l'obstination et la combativité supposée des femmes pour crédibiliser son implication et son programme :

« Je m'engage à me battre, comme une femme sait le faire, pour que la rénovation du logement devienne une priorité nationale » (Andrieux, 1997, PS, Bouches-du-Rhône).

Explicitement également, en plein débat sur la parité, Marisol Touraine fait de la féminisation quantitative de l'Hémicycle la garantie d'une classe politique plus à l'écoute et différente :

« L'entrée des femmes à l'Assemblée nationale voulue par le PS permettra de gouverner autrement et de mettre la politique à l'écoute de notre société » (Touraine, 1997, PS, Indre-et-Loire).

Il apparaît ainsi clairement que les redéfinitions du féminin légitime en politique d'une part et des catégories de représentation valorisées d'autre part convergent dans les années 1990 pour fixer le sens de la parité et de la représentation parlementaire dans un sens domestique sous la plume des candidates. Dès le début des années 1990, les candidates importent dans l'arène électorale les revendications féministes sur le partage du pouvoir pour les défendre mais également pour soutenir leur candidature. Objet de débats et de controverses parmi les militantes elles-mêmes, l'appropriation du sujet par les actrices politiques en a fixé le sens et l'application dans un versant domestique. Entre le courant maternaliste et le courant participationniste, structurant les deux pôles des théories féministes de la citoyenneté politique (Dietz 2000), il semble que les futures députées aient davantage investi le premier pour formuler leur identité politique. Quelques argumentaires féminins empruntent, toutefois, au courant participationniste pour défendre la représentation des femmes dans les instances de pouvoir au nom de valeurs démocratiques et participatives, vertueuses en soi :

« Il est urgent d'assurer une plus grande participation féminine notamment dans les instances nationales » (Boisseau, 1997, UDF, Ille-et-Vilaine).

Mais la majorité des élues lors des dernières élections législatives de la Cinquième République s'attache à ancrer la revendication pour l'entrée des femmes en politique dans les conceptions maternalistes. Selon ce courant, la séparation étanche des sphères privées et publiques telle qu'elle s'opère dans la démocratie libérale conduit à l'évacuation des valeurs familiales et de l'éthique de sollicitude de l'espace public. L'accès des femmes au politique devrait, selon les théoriciennes du courant maternaliste, permettre leur réintroduction dans le politique qui en serait transformé. Partant des expériences propres aux femmes dans la sphère privée, en particulier de celle de la maternité, ce courant postule l'existence de qualités féminines, notamment de maternage, de soin ou de moralité, au nom desquelles

les femmes devraient revendiquer le partage du pouvoir. Au risque de réactiver une identité féminine essentialisée, c'est bien cette perspective qui est majoritairement adoptée par les élues pour faire valoir leur candidature et/ou la défense du projet paritaire. L'ancienne ministre des Droits de la femme, Yvette Roudy, fonde ainsi son argumentaire en faveur de la parité sur les différences, et leur plus-value supposée, des femmes en politique :

« Le Parti socialiste s'est engagé dans la voie de la parité afin de permettre aux femmes d'entrer dans la vie publique où elles apportent plus d'humanité, des solutions concrètes, un sang neuf loin des querelles politiciennes » (Roudy, 1997, PS, Calvados).

Ou encore :

« Osez enfin la parité, parce que les femmes amènent un ton nouveau dans une vie politique sclérosée » (Aubert, 1997, PS, Eure-et-Loir).

« Les citoyens sont à juste titre lassés des fausses promesses et de l'éloignement des élus. Ils ont le sentiment de n'être ni compris, ni même entendus. Plus à l'écoute, plus près des préoccupations quotidiennes, les femmes peuvent renouveler l'approche des problèmes » (Guinchard-Kunstler, 1997, PS, Doubs).

Éloquents par leurs similitudes avec les présentations de soi des candidates sur le mode du « je », les extraits des professions de foi relayant les revendications paritaires s'attachent essentiellement à valoriser les qualités que les femmes auraient développées dans la sphère privée. La dimension civique n'est pas complètement absente du discours de reconfiguration des qualités féminines en ressources politiques : les candidates prétendent porter, en tant que femmes, des sujets inédits ou une amélioration du débat démocratique. Reste que ces atouts sont présentés comme résultant plus de « dispositions intériorisées » (Paoletti 2005), i.e. de qualités personnelles, que d'une volonté politique de mettre en place de nouvelles procédures du dialogue démocratique.

On comprend dès lors comment les discours de la proximité et de la parité se rencontrent, s'influencent et se renforcent mutuellement au

cours de la décennie 1990 pour retourner le stigmate des représentantes parlementaires sous la Cinquième République (Dulong & Matonti 2005). Sans doute, la montée en puissance de l'exigence de proximité pour résoudre la crise de la représentation a offert une opportunité discursive aux candidates de faire valoir leurs compétences issues de la sphère privée. Réciproquement, la valorisation des qualités personnelles des locutrices convoquées dans des proportions inédites comme des ressources politiques au cours de la décennie a contribué à fixer la représentation de proximité dans un sens domestique. Si les deux discours se rejoignent, c'est que l'opposition symbolique entre distance et proximité recoupe au moins partiellement les dichotomies traditionnelles du genre. Les antagonismes entre des principes postulés comme positifs et d'autres présentés comme négatifs dans le cadre de la représentation de proximité (proche/loin, concret/abstrait, dévouement/ambition) se fondent sur le système de la valence différentielle des sexes (Héritier 1996), réactivé lors des débats paritaires.

Reste que cette rhétorique contribue à réactiver les stéréotypes de genre sur le mode de la complémentarité des sexes. Elle ne réduit pas les disparités entre les élu.e.s des deux sexes ; les candidates se présentent moins comme les pairs des hommes que comme le second pôle complémentaire et différent de la paire homme-femme, et se tiennent par là aux marges des ressources politiques prestigieuses et établies. Aussi, le retournement du stigmate féminin n'apparaît-il que fragile et éphémère.

2.3.2.3. Des ressources genrées éphémères. Captation et monopole masculins (2007)

Dès les premières élections législatives du XXI^{ème} siècle, les limites de l'utilisation stratégique de qualités présumées féminines dans la construction d'une identité politique légitime sur la scène électorale ont été constatées. Après le retournement du stigmate de la féminité pour les élections législatives de 1993 et encore davantage de 1997, les politologues ont évoqué le « salto du stigmate » de la féminité (Achin & Paoletti 2002). A l'occasion de la crispation politique de 2002, c'est la dimension contingente et relative de l'usage

du genre comme ressource politique qui est posée (Guionnet 2002, Lévêque 2005, Achin & al. 2007⁹³).

L'observation des proclamations électorales de 2007 suggère de nouvelles pistes de compréhension des limites des usages stratégiques du genre par les candidates. Celles-ci résultent moins d'une moindre efficacité de ces rhétoriques que d'une captation progressive de ses ressources par les hommes. L'observation de l'environnement lexical du mot « député » est à ce titre éloquent. On le devine aisément, la désignation du mandat brigué est l'un des mots-pôles autour desquels les candidat.e.s énoncent les représentations qu'elles/ils se font de leurs rôles parlementaires mais également des ressources et des justifications qu'elles/ils jugent légitime de faire valoir. Dans la figure ci-dessous sont reportés les principaux cooccurrents du mot « député » dans les professions de foi des hommes élus en 2007 :

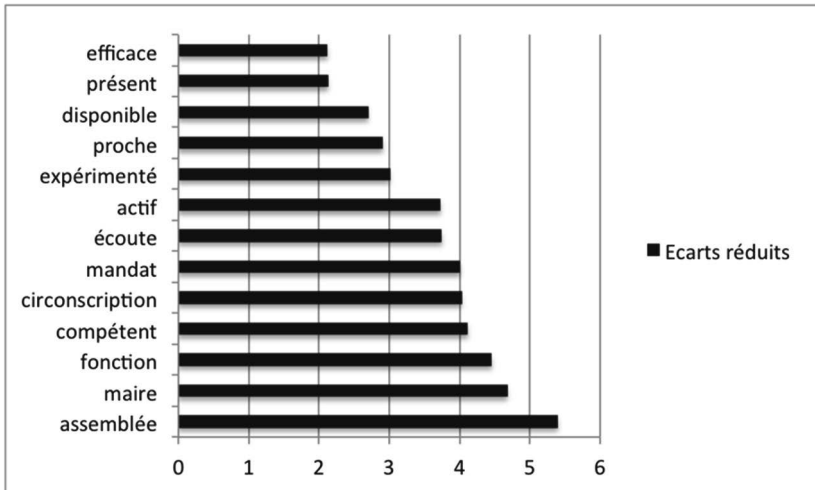


Figure 23 : Cooccurrents de « député » dans le corpus Hommes en 2007

⁹³ Les politologues ont également montré que la division sexuée du travail politique, et la domination des femmes dans les instances de pouvoir, n'apparaissent pas contredites après les premières applications de la parité. Les études menées à l'échelon local ont ainsi montré que le sens donné à la parité, et la réactivation de stéréotypes traditionnels sur la féminité, ont eu des effets concrets sur le recrutement des candidates. Souvent plus jeunes, plus souvent femmes au foyer ou non encartées, elles n'ont pour la majorité d'entre-elles qu'une expérience politique limitée qui les empêche d'accéder à des postes bien placés dans la hiérarchie municipale, les cantonne à des délégations dites féminines ou leur interdit de pérenniser leur carrière politique. Par ailleurs, l'acquisition d'un capital politique après l'exercice d'un mandat se révèle à double tranchant : s'il est encore nécessaire pour s'enraciner, il risque également de faire perdre aux femmes leur statut de profane.

Deux évolutions des masculinités politiques sont informées par les mots associés à « député » dans les proclamations des hommes. D'une part, dans un contexte de critique du verbiage, de la technicité ou de la conflictualité politique, les prétendants à la députation tendent à renouer avec des fonctions relationnelles, héritières des notabilités (masculines) du métier politique. Les futurs élus cherchent à se rapprocher de leurs administré.e.s en faisant valoir leur implication dans la « circonscription », leur « mandat » local ou encore leur lien avec les élites sur les territoires. C'est ainsi, à titre d'exemple significatif du discours des candidats de 2007, que Georges Ginesta met en avant ses relations dans le Var :

« Un député doit aussi être un homme de terrain, proche des habitants de sa circonscription. Les liens privilégiés et amicaux qui m'unissent aux maires de ma circonscription nous permettent à tous de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens, et à nos communes d'évoluer harmonieusement par des actions concertées et coordonnées répondant aux intérêts et aux souhaits de chacun » (Ginesta, 2007, UMP, Var).

D'autre part, l'environnement lexical montre la captation par les hommes de termes sur-utilisés à partir de 1993 par les candidates pour lexicaliser leur promesse de représentation et se légitimer. L'usage remarquable de mots renvoyant à des compétences féminines produit une hybridation des masculinités parlementaires inédite sous la Cinquième République. Par l'emploi de termes tels « écoute », « proche » ou « disponible », les locuteurs font preuve d'une adaptation stratégique au changement : ils captent en leur faveur les traits qui se sont révélés valorisants pour les nouvelles entrantes en politique. Le capital politique des hommes en ressort renforcé : ces derniers peuvent en effet bénéficier de leur capital d'établis (et se présenter comme « expérimenté[s] ») tout en adoptant les ressources contingentes développées par les femmes, qui elles se voient, en conséquence, privées de leurs vertus distinctives. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, Alain Rousset, candidat en 2007 en Gironde, peut-il se présenter à la fois comme « pleinement mobilisé, compétent et expérimenté » et désireux « de faire de la politique autrement dans le dialogue et la proximité ». Ces masculinités féminisées jouent comme des ressources électoralement rentables qui témoignent des modalités

de maintien des hiérarchies entre les sexes : les identités masculines changent pour se conserver et perpétuer leur position dominante dans le champ politique (Guionnet 2013, Arambourou 2014).

Dépossédées de l'exclusivité de leur différence, les candidates risquent l'éviction du jeu politique si elles ne parviennent pas à mobiliser les ressources traditionnelles – structurellement travaillées par les normes masculines – ou à développer de nouvelles ressources distinctives.

2.4 CONCLUSION

L'étude chronologique, exhaustive et systématique, des professions de foi sur un demi-siècle rend évidentes les transformations de la parole des candidates à la députation. Le traitement logométrique du corpus a permis de rendre compte du caractère éminemment contextuel du genre – i.e. variable selon les conjonctures politiques, les trajectoires socio-biographiques des élues ou encore les évolutions sociales – et d'établir les rythmes de la féminisation de l'Hémicycle. L'hypothèse de l'existence d'une chronologie propre de l'histoire des femmes politiques est confirmée par la structuration diachronique issue du corpus de professions de foi. À partir de cette dernière, il apparaît net que l'inclusion des femmes à l'espace électif ne saurait être uniquement appréhendée en fonction des temps charnières de l'histoire politique de la Cinquième République, des mandats présidentiels ou des majorités parlementaires qui se sont succédé. Si l'évolution des candidatures des femmes est en partie causée par les mutations historico-politiques de la période, elle procède également d'un rythme indépendant. Trois grands moments de la parole de légitimation ont été mis à jour. Les professions de foi des élues des cinq premiers scrutins de la République illustrent les contraintes de conformité et d'invisibilisation de leur féminité que subissent les nouvelles représentantes. Comme imperméable aux profondes mutations qui touchent les rapports sociaux de sexes lors des deux premières décennies du régime, la parole des *happy few* procède d'un équilibre stagnant, peu sensible aux événements et aux mutations sociales qui surviennent entre 1958 et 1973.

La première véritable rupture dans le corpus de profession de foi se situe en 1978. Là encore, le constat nourrit les périodisations historiennes. C'est en effet, d'abord la date charnière du « tournant mitterrandien », souvent convoquée dans l'histoire politique des

femmes, qui est nuancée voire amendée. L'évolution de la position numérique des femmes dans les instances de pouvoir, permise notamment par la féminisation du sommet de l'État, ou de leurs fonctions (moins marquées par une division sexuée du travail politique) s'enracine dans une mutation plus en profondeur saisie dans les discours. La promotion des femmes en politique ou les tentatives de rapprochement des partis de gauche avec les mouvements féministes dans les années 1980 actent les transformations déjà en germe dans les discours 1978. Quelques années avant l'alternance à gauche, les professions de foi produites élaborent déjà les nouvelles formes de la légitimation des élues de gauche. Pendant trois scrutins successifs, marqués par une progressive mutation, les futures élues s'attachent à produire une image de militantes conformes aux codes de l'engagement à gauche, et aux mots d'ordre nationaux. L'usage explicite des représentations de genre apparaît alors inopérant, confirmant l'incompatibilité entre un *ethos* politisé et une féminité (trop) montrée.

Le troisième temps de la parole de campagne des femmes débute quant à lui avec le scrutin de 1993. Si les femmes de droite, qui composent l'essentiel des parlementaires élues à cette date, réactivent la complémentarité sexuée des thèmes, elles initient aussi de nouvelles modalités de légitimation et d'engagement. De façon quantitativement inédite, les élues discourent sur les avantages de la féminité en politique. Elles parviennent à retourner la marque stigmatisante de leur sexe en ressource et deviennent légitimes parce que différentes. Plusieurs fois observée lors des scrutins (locaux) post-paritaires, cette valorisation des féminités politiques se construit en réalité au fil des années 1990 pour atteindre son climax en 1997. L'invention « enchantée » du féminin parlementaire, permise par la congruence du discours sur la parité et de la rhétorique de la proximité comme remède à la crise de la représentation, connaît toutefois un reflux dès le scrutin législatif de 2002 alors que semble s'opérer une redistribution des ressources de genre entre les sexes à partir de 2007.

TROISIÈME PARTIE : LES QUESTIONS FEMMES EN CAMPAGNES

La représentation des « femmes » est l'un des traits structurants de la légitimation électorale des candidates en campagne (Tableau 2). Face à l'empan chronologique couvrant notre corpus et aux mutations majeures qui affectent la condition des femmes lors du second XXème siècle (Bard 2003), le thème demande également à être observé en diachronie. Des variations quantitatives au sein du corpus féminin sont, en effet, attestées par la statistique :

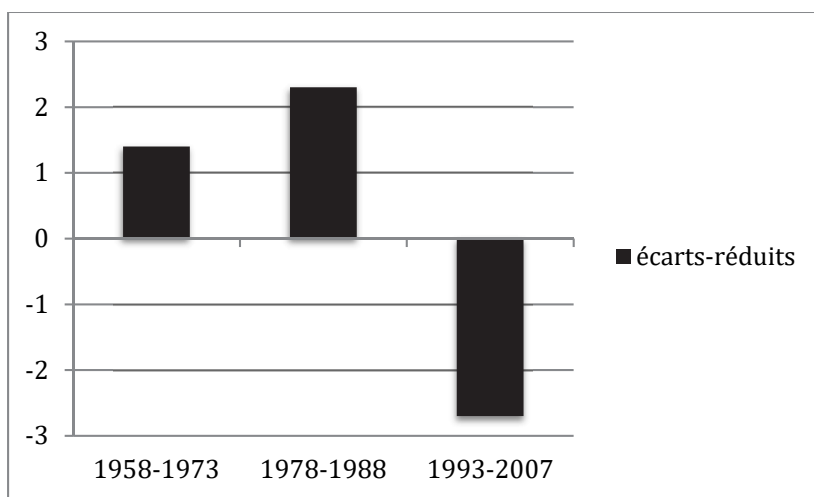


Figure 24 : Distribution du lemme « femme » dans le corpus Femmes selon la période (1958 – 2007)

Du point de vue de l'histoire des femmes, cette distribution chronologique intrigue. Les *happy few* du début de la Cinquième République, souvent présumées prudentes sur le terrain des revendications pro-femmes (Sineau 2011) utilisent statistiquement plus le lemme « femme » que les élues de la parité, pourtant réputées plus sensibles à la cause. L'analyse en diachronie de la thématique des « questions femmes » permettra d'éclairer à nouveaux frais les évolutions lexicales et idéologiques du sujet sous la plume des candidates. Il s'agit d'une part de s'interroger sur les mutations des circulations entre les revendications féministes et les agendas politiques portés par les futurs élu.e.s : quels sujets portent-elles ? Que disent-ils de leurs conceptions de l'égalité entre les sexes ? D'autre

part, il s'agit de décrypter le type de représentation (descriptive ou substantielle) que les candidates se proposent d'endosser vis-à-vis des femmes au fil du temps.

Conformément à la chronologie endogène du corpus, les « questions femmes » seront analysées selon les trois périodes du parler des candidates en campagne.

3.1. LE TEMPS DE LA REPRÉSENTATION SUBSTANTIELLE

Sans incarner le moment électoral le plus attentif aux « questions femmes » du corpus, le début de la Cinquième République saisi par le prisme du corpus de professions de foi n'apparaît pas non plus comme un temps de silence sur les conditions d'existence des Françaises. Au contraire, l'environnement cooccurentiel du lemme montre même que son usage s'accompagne de formulations de revendications de fond à l'endroit des électrices (« promotion » (+4,73), « veuve » (4,33), « amélioration » (3,78), « allocation » (3,41), etc.⁹⁴).

Statistiquement prolixes, les députées en campagne entre 1958 et 1973 produisent-elles un discours pro-féminin avant même le réveil féministe des années 1970 ? À une époque où les inégalités non seulement sociales mais juridiques persistent encore en nombre (inégalité de traitement devant l'adultère, devant le code civil pour ce qui concerne la gestion des biens du ménage ou l'autorité parentale en faveur des hommes ; interdiction et répression de toute forme de contrôle des naissances par la loi de 1920), quels programmes les candidates défendent-elles aux profits des femmes ? Qu'indiquent-ils du périmètre de légitimation des futures élues sur ces thèmes et des rapports entre campagne électorale et engagement féminin voire féministe au début de la période ?

⁹⁴ Peu, en revanche, se rattachent à la présentation de soi des candidates en tant que « femme ».

3.1.1. LA « PROMOTION » DES FEMMES : UN ENJEU ÉMERGENT DES CANDIDATURES FÉMININES

Au regard de l'ensemble du corpus, les professions de foi des quinze premières années de la République s'accompagnent de la mobilisation de promesses en direction des femmes.

L'élection de 1958 fait toutefois figure d'exception. C'est en effet le seul scrutin du début de la République pour lequel les locutrices ne développent pas de politiques publiques à destination des femmes. Tout se passe comme si, une fois encore, dans un contexte sous-tendu par des enjeux politiques et institutionnels majeurs, les questions femmes ne sauraient se maintenir au rang de thèmes légitimes des candidatures féminines⁹⁵. Élections test du nouveau régime, les discours aux législatives de 1958 semblent également être le symptôme de la tradition androcentrée des campagnes électorales nationales françaises avant la réforme du mode d'élection du président de la République décidée en 1962 (Sineau 2008). De la même manière que les présidentiables se mettent à parler aux/des femmes à partir du moment où ils se trouvent désignés par le suffrage universel mixte direct, les député.e.s, et particulièrement les femmes, intègrent le sujet à leur promesse de représentation à partir du scrutin de 1962. A cette date l'introduction de ces sujets semble autorisée, dans une forme de mimétisme qui place le/a député.e à la tête d'une circonscription comme le président à la tête du pays, par leur développement au sommet de l'État. De façon tout à fait significative, la nouvelle prise en compte des intérêts des Françaises dans les compétitions électorales à partir des années 1960 se trouve matérialisée dans une première « sexuation » du corps électoral. Ainsi en 1962, le mot « électrices » se généralise dans les adresses des professions de foi des candidates mais également des candidats⁹⁶. Par exemple, en 1962, une timide prise de conscience des intérêts – présentés comme catégoriels – de l'électorat féminin pointe sous la plume d'un homme qui

⁹⁵ Même des candidates connues pour leur engagement en faveur des Françaises ne disent pas un mot à leur endroit. C'est par exemple le cas de Marcelle Devaud. Cette attachée parlementaire auprès de son mari, résistante et co-fondatrice du Comité de liaison des associations féminines (CLAF puis CILAF) ne mentionne à aucun moment de son texte électoral son implication dans la cause des femmes. Pour des précisions biographiques, lire (Man 1997).

⁹⁶ Sur l'importance de l'interpellation de l'électorat dans les professions de foi, on pourra se reporter à (Rigat 2010).

s'adresse aux « Agriculteurs, artisans, commerçants, ouvriers et fonctionnaires, marins et retraités et vous toutes électrices » (Caill, 1962, UNR, Finistère). En 1967, six occurrences du terme « femme » sont comptées et une seule – dans un syntagme figé « des hommes et des femmes » en 1968. Les candidates répètent toujours davantage que les hommes le mot, sauf en 1968 où aucune occurrence n'est compté dans leur profession de foi, attestant une fois encore de la faible prise de conscience des futures parlementaires de l'explosion féministe imminente et de la subordination de l'enjeu dans un contexte de crise politique.

Reste qu'à partir du second scrutin législatif de la République, les professions de foi des candidates se distinguent en véhiculant des messages en faveur des électrices. Leur discours sur les « questions femmes » apparaît dominé par de grands référentiels qui structurent l'agenda des revendications ainsi que l'image des candidates dans leur « mission » de représentation de leurs concitoyennes. La consultation exhaustive des passages contenant le mot pôle « femmes » et ses cooccurrents privilégiés dans le corpus féminin révèle la teneur des revendications importées par les candidates dans la sphère électorale. En 1962, Jacqueline Thome-Patenôtre résume dans une phrase laconique les paradigmes des politiques du genre qui s'imposent jusqu'aux années 1970 en promettant une politique de soutien moral et matériel de la famille en ces termes : « soutien et promotion de la femme sur le plan social, professionnel et familial » (Thome-Patenôtre, 1962, FGDS, Seine et Oise).

Dans les années 1960, de façon comparable aux thèmes dominants dans les mouvements de femmes à cette époque (Chaperon 2000), les propositions électorales convergent vers la définition d'un nouveau statut des femmes au sein de la famille (Revillard 2007). Ainsi, en 1967, deux ans après le premier signe donné par les gaullistes au pouvoir avec la réforme du statut des épouses, les candidates, à l'instar de Marie-Magdeleine Aymé de la Chevrelière, font valoir leurs interventions lors des débats à la Chambre en sa faveur :

« La réforme des régimes matrimoniaux, pour que soit respecté le caractère d'association des époux et que l'apport en travail de la femme au sein du foyer soit considéré comme une participation aux charges du ménage » (Aymé de la Chevrelière, 1967, UDR, Deux-Sèvres).

Sans être une ardente féministe, la députée sortante des Deux-Sèvres justifie sa nouvelle candidature à partir de sa participation à l'une des réformes majeures du statut civil des femmes. Faisant tomber les derniers vestiges du Code Napoléon, la réforme des régimes matrimoniaux adoptée en 1965 permet à l'épouse d'exercer une profession sans l'autorisation maritale et de gérer leurs propres biens. Elle s'impose comme une réussite législative dans les textes des premières élues de la République. Marie-Madeleine Dienesch insiste également sur son bilan en matière d'enjeux féminins, après vingt et une années d'action politique. Elle insiste sur sa position en faveur de l'ouverture de droits pour les épouses et détaille son action compensatrice en direction des femmes en situation de vulnérabilité sociale et économique :

« Pour la famille, la femme, les victimes de guerre. Interventions et réalisations pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, défense des veuves de guerre, des anciens combattants, des jeunes d'Algérie, des veuves d'exploitants, des femmes seules, des professions féminines, la reconnaissance des droits de la femme mariée et des mères de famille, augmentation des allocations familiales (majorations depuis 1959 passées de 65 à 132%) » (Dienesch, 1967, CD, Côtes du Nord).

Dans un contexte encore marqué par la politique nataliste mise en place après la Libération (Sirinelli 2003), les élues des années 1960 manifestent une unanime préoccupation quant à l'amélioration des prestations familiales pour les mères en même temps qu'une meilleure reconnaissance de leur place dans la famille. Les mesures des candidates défendues en faveur des femmes demeurent sous-tendues par les rapports entre l'unité familiale, conçue sur le modèle de « Monsieur Gagne-pain/ Madame au foyer » et la promotion des Françaises en tant qu'individus (Revillard 2007). La longue énumération de Jacqueline Thome-Patenôte, en 1967, s'inscrit dans cette tension tout en donnant des gages certains d'un positionnement féministe abouti :

« La femme et la famille. Pour assurer une véritable promotion de la femme, je poursuivrai mes efforts en vue d'obtenir : la formation professionnelle des femmes ; l'égalité

des salaires à qualification égale ; le développement des équipements sociaux diminuant les charges ménagères (crèches, garderies, services collectifs d'immeubles) ; le remboursement à 100% des congés de maternité ; la refonte de la législation permettant aux veuves non salariées de bénéficier d'une retraite plus élevée et si elles sont chefs de famille d'une allocation « spéciale orphelin » ; la possibilité dans le respect des convictions de chacun, de la maternité volontaire et l'abrogation sans retard des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920. En ce qui concerne la famille, l'autonomie du financement des prestations familiales doit être réalisée pour permettre leur revalorisation et l'augmentation du salaire unique » (Thome-Patenôte, 1967, FGDS, Seine et Oise).

L'élue de Seine-et-Oise, figurant parmi les rares dirigeantes du parti radical produit en effet, ici, l'un des argumentaires féministes les plus complets de la législature. Si elle s'empare, comme ses homologues, du sujet des prestations sociales et familiales des femmes, elle évoque également des sujets qui se diffuseront dans la décennie suivante dans la société civile et dans le débat politique. C'est le cas de l'encouragement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle ou encore de la multiplication de structures permettant aux mères de se décharger de leurs responsabilités maternelles en faveur de leur vie professionnelle. Surtout, la candidate est l'une des rares impétrantes, à évoquer l'une des revendications en gestation dans les mouvements féministes : le contrôle des naissances (Pavard 2012). Par là, l'aspirante à la députation prend une position ferme en faveur du droit des femmes à contrôler leur maternité. Le contexte électoral et l'adresse généralisée aux électeurs/trices semblent toutefois convaincre la future députée à préférer le syntagme de « maternité volontaire » à la locution plus clivante « interruption volontaire de grossesse » (Guaresi 2014).

Albertine Baclet, élue députée de la 3ème circonscription de Guadeloupe face à une candidate communiste, Gerty Archimède, est la seconde femme à évoquer le thème du contrôle de la fécondité lors du troisième scrutin législatif de la République. Comparativement à Jacqueline Thome-Patenôte, sa promesse en faveur d'une mutation du statut des femmes s'inscrit davantage dans un système de contraintes natalistes et économiques :

« Adoption et poursuite d'une politique de planning familial qui, permettant une évolution de la femme et écartant le péril démographique, assure à la population le bénéfice réel de la croissance économique » (Baclet, 1967, UDV, Guadeloupe).

Alors même que la revendication de la régulation des naissances est portée par les associations de femmes depuis la moitié des années 1950⁹⁷, que le candidat François Mitterrand en campagne en 1965 fait de l'abrogation des lois répressives à l'encontre des pratiques anticonceptionnelles l'un des points de son programme (Sineau 2008), ou encore que le parti communiste opère un virage idéologique quant au « droit à la maternité » (Rousseau 1983), les prétendantes à la représentation nationale ne relaient que timidement l'enjeu dans leur profession de foi. Le sujet est sans doute trop clivant dans le contexte électoral et ne semble être supporté dans l'argumentation électorale que par le biais d'un lissage lexical et d'un rattachement aux enjeux féminins et familiaux.

Après le vote de la proposition de loi de Lucien Neuwirth sur la contraception en 1967, seule la candidate radicale, Jacqueline Thome-Patenôtre, sans doute suffisamment installée dans le paysage politique en Seine-et-Oise pour faire valoir ses convictions féministes, réitère sa promesse de lutte en faveur de la maîtrise de la fécondité en 1973 :

« La condition féminine : Développement de l'information contraceptive (révision de la loi de 1920 sur l'avortement). Réévaluation, extension de l'allocation de salaire unique et de l'allocation pour frais de garde d'enfants. Assurer la sécurité matérielle des femmes seules : taux de réversion de la pension des veuves porté à 75%, réversion immédiate pour les veuves chargées d'enfants (réévaluation de l'allocation orphelin). Extension du relais financier des caisses d'allocations familiales pour les femmes divorcées ou abandonnées, dont le créancier est défaillant » (Thome-Patenôtre, 1973, PS-PRG, Seine-et-Oise).

Le reste de l'énoncé de la candidate illustre des permanences que connaît le discours électoral des futures députées en 1973 en matière

⁹⁷ En 1956 est créée l'organisation Maternité Heureuse qui devient en 1960 le Mouvement Français pour le Planning Familial (Bard & Mossuz-Lavau 2007).

d'enjeux féminins. Alors que la société a été ébranlée par la crise de Mai 1968 et que le Mouvement de Libération des Femmes est officiellement né en 1970, les locutrices continuent d'envisager le statut des femmes dans le cadre de la famille, dans une dimension compensatrice et réformatrice. La majeure partie du concordancier établi par Hyperbase pour le mot « femmes » illustre la continuité des revendications en faveur de l'augmentation des prestations familiales explicitement ou implicitement destinées aux femmes.

Progressivement, se développe toutefois un modèle alternatif actant de la progression des femmes dans le marché du travail au cours des dernières décennies (Lurol 2001). Les candidates réclament ainsi la mise en place de dispositifs de socialisation du *care*, visant à décharger les femmes qui travaillent d'une partie de leurs fonctions parentale et ménagère :

« Aux femmes, je voudrais dire ceci : vos problèmes, je les connais – et pour cause. Je sais quelles sont vos difficultés et ce que sont vos efforts pour obtenir une vie plus agréable pour vous et pour les vôtres. C'est en connaissance de cause que j'ai lutté pour obtenir une amélioration des équipements sociaux, pour créer des crèches et des maternelles (en nombre croissant), indispensables quand les jeunes femmes travaillent. C'est en connaissance de cause que j'ai obtenu au parlement qu'une nouvelle situation soit faite aux veuves, non seulement militaires mais civiles, que j'ai sans cesse bataillé pour qu'à travail égal corresponde un salaire égal et obtenu le vote, en décembre dernier, de ces deux projets de loi » (Hauteclouque, 1973, UDR, Paris).

« Aider les femmes qui travaillent en multipliant les crèches et les écoles maternelles. Aider les femmes au foyer par l'allocation de salaire unique à 300 F. » (Fritsch, 1973, PC, Moselle).

« Pour les femmes et la famille : augmentation des prestations familiales, du salaire unique, de la mère au foyer, retraite aux mères de familles nombreuses, allocation orphelin, allocation pour frais de garde, suppression des abattements de zone, droits d'égalité pour la femme, pension de réversion à 55 ans » (Dienesch, 1973, CD, Côtes du Nord).

Enjeu s'imposant dans le discours électoral des futures élues, les services de garde pour enfants connaissent de fait un important développement au cours des années 1970 (Jenson & Sineau 2001). Le modèle normatif de la mère au foyer se trouve progressivement remplacé par un modèle dans lequel les mères concilient charges familiales et activités professionnelles. Entrées en masse sur le marché du travail, les femmes deviennent également l'objet de promesses de la part des locutrices, essentiellement de gauche, d'un avancement de l'âge de départ à la retraite. Ainsi la candidate communiste Jacqueline Chonavel revendique « le droit à la retraite à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes » (Chonavel, 1973, PC, Seine-Saint-Denis).

Si les quinze premières années de la République sont le théâtre d'une évolution importante de la situation des femmes dans la société française – leur statut civil évolue en 1965, la maîtrise de leur fécondité est accrue en 1967, leur entrée sur le marché du travail se confirme –, le discours des candidates à la députation à leur endroit connaît une forme de permanence et d'homogénéité. Étant essentiellement centrés sur la famille, les mots des « questions femmes » trahissent les modalités limitées d'action politique en leur faveur. Il s'agit, pour l'heure, de faire évoluer le statut des femmes dans le cadre d'une condition féminine contraignante peu remise en question dans son existence même. En témoigne, la représentation graphique des cooccurents qui expriment les modalités des programmes autour du lemme « femme » entre 1958 et 1973 :

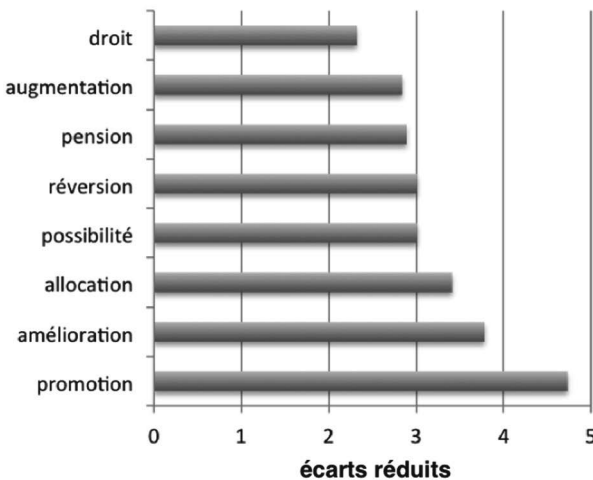


Figure 25 : Noms cooccurents de « femme » dans le corpus Femmes (1958 – 1973)

Sans remettre explicitement en cause les normes qui régissent les relations entre les sexes dans la société, les candidates du début de la République réclament des mesures susceptibles de répondre aux situations féminines spécifiques et de pallier les difficultés propres à l'existence des femmes. Les engagements visent davantage à compenser les déséquilibres, à augmenter les prestations sociales ou à améliorer les conditions de vie des Françaises qu'à transformer radicalement leur situation. Reprenant une rhétorique développée, notamment par les partis de gauche, dans le cadre des luttes en faveur des ouvriers, les candidates promettent d'œuvrer dans le sens de la « promotion » des femmes. C'est par exemple le cas de la candidate communiste, Hélène Constans en 1973, qui en fait l'un des objectifs du programme commun :

« L'application du programme commun se traduira aussi par une véritable promotion de la femme et par l'ouverture de perspectives enthousiasmantes pour la jeunesse » (Constans, 1973, PC, Haute-Vienne).

Peu de candidates élues lors des cinq premières législatures adossent leurs promesses électorales en faveur des femmes sur les paradigmes de l'égalité des droits ou de l'égalité réelle. Le mot « égalité » se remarque par son absence dans l'environnement lexical enregistré dans le corpus à cette période et le mot « droit » est surtout utilisé pour évoquer l'ouverture d'un droit spécifique à la retraite pour les femmes de 55 ans. Seuls deux passages, plutôt généralistes, emploient ces lemmes généralement tus par les locutrices de la période :

« Sur le plan de la progression sociale, il faudra apporter une attention particulière à celle [la situation] des femmes dont je connais, mieux que d'autres, les incessantes difficultés et dont il convient de rétablir leurs droits dans la vie de la nation » (Hauteclouque, 1962, UDR, Paris).

« La pleine égalité des droits pour la femme et l'amélioration de sa condition » (Vaillant-Couturier, 1967, PC, Val-de-Marne).

Avec prudence, à mots couverts, les députées des quinze premières années ne rechignent pas plus que leurs successeuses à relayer des

revendications pro-femmes voire féministes dans leurs engagements électoraux. Mieux, le contexte électoral des cinq premières législatures se révèle favorable aux développements de propositions substantiellement féministes. Qu'elle soit autorisée par l'évolution de l'opinion publique sur les questions femmes, favorisée par le militantisme des futures élues dans des associations féminines et féministes (Tricaud 2012) ou par les supposées attentes des électeurs/trices de représentation à l'endroit des élues, l'érection de la condition des Françaises au rang de sujet politique dans les professions de foi procède des mêmes traits de la parole féminine légitime. De façon similaire aux caractéristiques globales de la propagande électorale des locutrices jusqu'en 1978, les propos tenus en faveur des électrices rejettent toute tonalité politique, clivante ou militante pour énumérer des mesures de soutien aux Françaises.

3.1.2. LES PRÉMICES TIMIDES DE L'ARGUMENTATION EXPLICITE PAR LE GENRE

Entre 1958 et 1973, la place des femmes dans les instances politiques ou plus généralement l'appartenance au sexe féminin des élues du début de la République ne fait pas l'objet de longs développements dans les présentations de soi des candidates. Délaissé par les mouvements féministes, il faut dire que le partage du pouvoir entre les sexes n'apparaît pas non plus comme un sujet de mobilisation dans l'opinion publique de l'époque. Un sondage IFOP mené en novembre 1955 auprès d'un échantillon de la population féminine révèle qu'à la question « est-ce que vous préférez que le député que vous allez élire soit un homme ou une femme ? », 52% des interviewées répondent un homme (Sineau 2011 : 50).

Peu fréquente d'un point de vue statistique, sans doute peu rentable d'un point de vue électoral, la revendication en faveur de l'élection de femmes doit tout de même être observée pour saisir les contraintes spécifiques qui l'encadrent. La lecture attentive des passages contenant le mot « femme » témoigne de la dimension limitée, mais caractéristique, de l'argumentation par le genre qu'il porte dans la jeune République. En 1958, deux occurrences du mot apparaissent dans les récits des trajectoires personnelles et politiques des candidates, dont l'origine est ramenée à l'octroi des droits politiques aux femmes par l'ordonnance d'Alger du Général de Gaulle, le 21 avril 1944 :

« La première campagne électorale à laquelle je me suis intéressée se déroulait dans le cadre de l'arrondissement, et, aux côtés de mon mari, qui devait devenir député de la deuxième circonscription d'Abbeville, je parcourais la région du Vimeu – berceau de ma famille – où allait se dérouler ma vie simple mais laborieuse.

Les années ont passé. Les femmes sont devenues des citoyennes. Les hasards de l'existence et la fidélité des électeurs au nom que je porte ont fait de moi un conseiller général, puis un sénateur. A l'Assemblée départementale depuis quinze années, au conseil de la République depuis dix années, je me suis efforcée de défendre les intérêts vitaux de ce coin de Picardie si attachant dans sa diversité, sans jamais perdre de vue les grands impératifs de la politique nationale, libérale et constructive, à laquelle j'avais donné une adhésion sans réserve.

Dans le même temps, se sont établies, entre l'élue et ses mandants, vivant en contact permanent, des relations cordiales et confiantes. Chacun sait, en outre, que mon amical dévouement est acquis à tous ceux qui sollicitent un conseil, ont besoin d'un appui ou recherchent un encouragement. Revenu le scrutin uninominal, de nombreux amis appartenant à différentes formations politiques ont bien voulu mettre l'accent sur cette connaissance des problèmes particuliers de la 3ème circonscription électorale, ainsi que sur la sympathie que me témoignent nombre de mes concitoyens, et me demander avec insistance d'être candidat aux élections législatives. Si j'ai finalement accepté, c'est parce que j'espère pouvoir mieux encore travailler et servir, au sein de l'Assemblée nationale issue de cette consultation, dont les nouveaux membres élus, dégagés de la prédominance des partis, placés dans un cadre institutionnel rénové et utilisant des méthodes coordonnées et efficaces, pourront enfin assurer un travail parlementaire fécond, dans une confiante collaboration, avec un gouvernement stable [...] » (Delabie, 1958, ED, Somme).

« Vous me connaissez. Au cours des années passées, j'ai pu m'entretenir directement avec beaucoup d'entre vous. Malgré la tâche écrasante d'un élu responsable d'un département tout entier, je crois avoir été au service de tous, dans tous les cantons, sans distinction de personnes ou de classes sociales.

Sans rechercher aucun profit personnel, je n'ai jamais épargné ma peine et c'est là mon honneur.

Représentante jusqu'ici de tout le département des Côtes-du-Nord, c'est dans l'arrondissement de Loudéac que j'ai répondu à l'appel de nombreux amis, et je suis heureuse et fière de me présenter à vos suffrages. C'est que depuis treize ans, je crois avoir continué à mériter votre confiance, fidèle sans défaillance ni retournement à l'idéal qui m'avait amenée à la vie politique, au lendemain de la libération, quand le Général de Gaulle eut donné aux femmes le droit de vote et d'éligibilité » (Dienesch, 1958, CD, Côtes du Nord).

Ces passages sont l'occasion, en particulier pour la ralliée au gaullisme qu'est Marie-Madeleine Dienesch (Bougeard 1998), de rendre un hommage à celui qu'elle présente comme l'instigateur de l'égalité formelle entre les sexes. Mais ces propos ne donnent lieu à aucune tentative de légitimation explicite des femmes en politique. Au contraire, le bouleversement historique qu'a constitué l'obtention des droits de vote et d'éligibilité est utilisé par les candidates comme une scansion chronologique de leur parcours, comme une opportunité ouverte par l'histoire qu'elles ont saisie. Quoi qu'il en soit, le recours à la mention du sexe féminin dans ces passages ne semble pas soutenir une stratégie rhétorique particulière dans les candidatures. Ces présentations de soi insistent davantage sur les motifs de la candidature : à la fois la volonté de s'engager en faveur de la République gaullienne et celle de répondre aux sollicitations de « nombreux amis ». Surtout ces extraits trahissent l'importance des ressources politiques locales et nationales que les candidates mettent en avant. Ces dernières insistent davantage sur leur long parcours politique que le fait d'être des femmes.

Leur discours procède manifestement des normes qui ont présidé à leur recrutement et contribue à les perpétuer. En effet, dans le cadre du scrutin uninominal majoritaire à deux tours, donnant une large prime aux sortant.e.s, aux élu.e.s locaux, les *happy few* ayant bravé les résistances sont évidemment investies en raison de leur capital politique, qu'elles mettent en retour principalement en avant dans leur légitimation. Par ailleurs, les quelques sondages menés sur la question de la féminisation des pouvoirs électifs dans les années 1950 montrent que la féminité des impétrantes n'est pas considérée comme une propriété valorisable pour susciter le vote. Ainsi, lorsqu'elles

mentionnent le fait d'appartenir au sexe féminin, c'est tout de suite pour faire mention de leur bagage d'élue :

« Le programme que je viens de vous résumer a été rédigé par une femme qui a exercé depuis 1946 les mandats de sénateur, de conseiller général et de maire. Il est donc inspiré par une longue expérience des affaires sociales, administratives et politiques » (Thome-Patenôtre, 1958, ED, Seine et Oise).

Certes, ici, la mention de la féminité de la locutrice renforce le caractère exceptionnel de la carrière de l'élue dans un monde dominé par les hommes. Lors de sa quatrième candidature à la députation au Palais-Bourbon, l'indéboulonnable Marie-Madeleine Dienesch fait, elle aussi, valoir son caractère de pionnière dans la République unisexe qui se met en place en 1958 :

« Première femme à avoir été appelée au gouvernement par le général de Gaulle et le président Pompidou, l'action sociale déterminante que j'ai menée a fait que la cause des handicapés, celle de la mère et de l'enfant, celle des personnes âgées, sont devenues de grandes causes nationales » (Dienesch, 1973, CD, Côtes du Nord).

En effet, la candidate peut se targuer d'un parcours exceptionnel. Membre des deux assemblées constituantes, elle devient députée MRP de la 3ème circonscription des Côtes-du-Nord. Ralliée au gaullisme au début de la Cinquième République, elle occupe de nombreuses fonctions et fait souvent figure de pionnière : elle est la première femme à devenir vice-présidente de l'Assemblée nationale en 1958, la première à assurer la présidence de la commission des Affaires sociales et l'une des premières à obtenir un portefeuille ministériel (Pascal 1990). Mais si elle mentionne son statut de précurseure en politique, c'est moins pour enjoindre les femmes à s'engager en politique ou pour dénoncer leur rareté sur les bancs de l'Hémicycle que pour souligner son action en faveur de groupes considérés comme mieux représentés par les députées. Il en va de même pour Jeannette Prin qui insiste, dans une incise, sur son caractère de pionnière dans son département soulignant par là davantage son mérite ou la nécessité de sa réélection que l'inégal partage du pouvoir entre les sexes :

« Député-femme, la seule du Pas-de-Calais, des milliers de familles ont eu recours à Jeannette Prin. Toutes peuvent attester que c'est sans parti pris, avec cœur et dévouement, qu'elles ont été accueillies et que leur député s'est efforcée de solutionner, d'apporter l'aide et le réconfort » (Prin, 1967, PC, Pas de Calais).

Reste que comme Marie-Madeleine Dienesch, plus haut, la féminisation de son mandat par l'association du mot « femme » au titre de sa fonction permet surtout à la candidate de rendre compte de son action au profit de dossiers ou de populations préjugés mieux représentés par les candidates (« les handicapés », « la mère et l'enfant », les « personnes âgées » pour l'une, les « familles » pour l'autre). L'énoncé de la communiste, Jeannette Prin, développe toutefois une forme de légitimation encore rare dans les candidatures féminines. La convocation de sa féminité lui permet de conforter son action de parlementaire moins dans une perspective thématique (les « causes » qu'elle aurait défendues) que dans sa dimension pratique (la manière dont elle les a défendues). En jouant de l'association essentialisée entre femme et famille, entre femme et « aide », « réconfort » ou accueil, ou encore entre féminité et « cœur » ou « dévouement », la locutrice parvient à soutenir son engagement. Membre du parti communiste, elle construit l'image d'une élue au service de tous les foyers, considérés sans « parti pris ». Les représentations de genre soutiennent ici implicitement l'image de la candidate.

Cette stratégie demeure rare, les candidates du début de la République préférant axer la valorisation de leur identité féminine sur la promesse d'une représentation substantielle des intérêts des femmes. Mais quelques exemples de l'usage stratégique du thème dans la compétition électorale pointent dans le corpus. C'est le cas, par exemple, dans la déclaration de Suzanne Ploux, déjà citée, en 1962. Cette dernière présente sa candidature comme une « occasion » pour les Françaises de voir leurs « problèmes » mieux représentés à la Chambre :

« Femmes de cette circonscription, vous avez l'occasion d'envoyer au parlement une femme comme vous, qui connaît vos problèmes et qui saura comme d'autres femmes

parlementaires remplir la tâche que vous lui confierez » (Ploux, 1962, UNR, Finistère).

En 1958, Marie-Madeleine Dienesch utilise également la représentation des femmes comme un enjeu partisan. Elle redouble son adresse aux femmes d'un clivage politique d'une dimension anti-communiste :

« Pour vous, femmes rurales, femmes artisanes, mères de famille, veuves de guerre et veuves civiles, célibataires, je continuerai mon action pour vos foyers, pour l'amélioration de vos conditions de travail, comme je l'ai fait avec persévérance vous le savez, depuis mon entrée au parlement. Voudriez-vous que demain il n'y ait au parlement que des femmes marxistes pour vous représenter ? » (Dienesch, 1958, RPCD, Côtes du Nord).

Avancer l'idée de la représentation spécifique des femmes par les élues permet à Marie-Madeleine Dienesch d'appuyer sa candidature auprès des électrices, particulièrement auprès de celles dont la situation socio-professionnelle encourage au vote gaulliste, tout en agitant la menace d'une représentation féminine exclusivement marxiste ; menace d'autant plus efficace dans un corps électoral féminin encore majoritairement conservateur et anti-communiste (Mossuz-Lavau 2003). Sans doute, la candidate a-t-elle constaté la multiplication des candidatures féminines par le parti communiste au début de la République et craint-elle la captation de l'électorat féminin, qui s'exprime pour la première fois dans le cadre d'un scrutin uninominal aux législatives, par la gauche radicale.

Certes, ces exemples témoignent, en creux, d'une forme d'argumentation en faveur de la présence d'élues à l'Assemblée nationale. Mais rares sont les candidates à oser plaider, explicitement, en faveur d'une modification de l'inégal partage du pouvoir. Nicole de Hauteclocque, élue de Paris depuis 1962 et première femme présidente du Conseil de Paris en 1972, met en valeur en guise de bilan de son action politique dans son texte de 1973 sa satisfaction d'avoir pu montrer qu'une femme est pleinement capable d'assumer les tâches qui lui sont confiées » (Hauteclocque, 1973, UDR, Paris). En faisant référence, implicitement, aux procès en incapacité intentés aux femmes désireuses d'accéder à la sphère politique, la candidate

fait valoir son cas pour les invalider. L'un des enjeux de la reconnaissance des capacités politiques des femmes aux mêmes titres que les hommes passe, alors que les élues ne sont que des exceptions, par une démonstration par les faits. Au terme de deux élections successives au Palais-Bourbon, la candidate s'autorise à faire valoir sa réussite tout en démontrant l'égle capacité des femmes dont elle est l'exemple. Notons toutefois que la candidate gaulliste ne se risque pas davantage à critiquer la sous-représentation des Françaises dans les organes de pouvoir ni à revendiquer la hausse de leur participation publique, au risque de contribuer à perpétuer l'idée d'un parcours de femme exceptionnelle⁹⁸. La même année, la députée communiste Hélène Constans termine la longue énumération des justifications de sa candidature par l'argument suivant : « De plus et malheureusement, peu de départements peuvent se donner une femme communiste comme député, alors que les femmes représentent plus de la moitié du corps électoral : nous avons ici le moyen de compenser un peu cette injustice » (Constans, 1973, PC, Haute-Vienne).

Ressource, certes secondaire énoncée après plusieurs autres qualités politiques traditionnelles et croisée à l'appartenance partisane, la féminité de la candidate est articulée à une dimension plus nettement militante qu'auparavant. De façon explicite, la future parlementaire regrette le déficit démocratique, l'« injustice » que constitue la faible présence féminine à l'Assemblée nationale et présente sa candidature comme un acte destiné à participer au rééquilibrage des pouvoirs entre les sexes. Encore exceptionnel, cet extrait de la profession de foi d'Hélène Constans annonce le caractère plus militant des discours des élues de gauche, qui domineront le paysage électoral dès la fin des années 1970.

3.2. ESPOIRS ET DÉSILLUSIONS D'UNE CAUSE

En 1973, les futures représentantes de la nation n'opèrent pas de renouvellement de leurs propositions en faveur des Françaises

⁹⁸ Juliette Rennes (2007 :190) dans son étude des controverses sur l'accès des femmes aux métiers prestigieux au tournant du XXème siècle a repéré l'usage de l'argument féministe du cas invalidant pour établir les capacités des femmes : « si x est une femme et que x est égale aux hommes en capacité, alors les femmes ne sont pas inférieures aux hommes en capacité ». Elle remarque également que la défense des antiféministes est de faire de ces femmes des exceptions qui confirment la règle, en leur refusant le statut de femmes traditionnelles (correspondant au mythe de l'éternel féminin).

susceptible de marquer une rupture nette avec les discours antérieurs. Les engagements de 1978, en revanche, marquent une rupture discursive, également observée sur la thématique des « questions femmes ». Il faut rappeler que ces derniers sont formulés après près d'une décennie de réveil féministe (Picq 2011) et après la campagne présidentielle de 1974 lors de laquelle les femmes sont placées au cœur des projets de modernisation des deux concurrents principaux, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. Les deux finalistes, dont on connaît pourtant les rapports ambivalents avec le féminisme (Jenson & Sineau 1995), se livrent à une sorte de surenchère sur les enjeux féminins, actant tous deux des profondes transformations des vies et des aspirations des femmes⁹⁹. Sous la pression des féministes à l'intérieur et à l'extérieur des partis (Bereni 2006) mais également sous la nouvelle pression des électrices, qui composent 50% l'électorat direct du chef de l'État depuis 1965, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand s'attachent à relayer dans leur discours les doléances féminines. Thèmes stratégiques ou convictions profondes, les deux hommes se prononcent à de nombreuses reprises en faveur de la reconnaissance des droits et des responsabilités des femmes dans la société française. Et, à l'heure où les mobilisations de femmes délaissent la politique des partis pour investir la rue, Valéry Giscard d'Estaing s'applique toutefois à féminiser – modestement – ses équipes et organise le féminisme d'État (Dauphin 2010). Œuvres que le président socialiste poursuivra à partir de 1981. Successivement, Valéry Giscard d'Estaing crée le premier Secrétariat d'État à la Condition féminine et François Mitterrand le premier ministère des Droits de la femme. Si ces tentatives d'institutionnalisation du féminisme connaissent des succès mitigés (Thébaud 2001), les trois septennats présidentiels qui se succèdent entre 1974 et 1995 constituent des moments de politisation importants des enjeux féminins au sommet de l'État. Nul doute alors que le discours des prétendantes à la députation, au fil des trois législatives de la période, fortement arimé aux discours partisans ou présidentiels se trouve saisi par le sujet.

La Figure 24 l'atteste : la période de 1978 à 1988 se distingue en effet par la plus forte sur-utilisation du lemme « femme ». Plus que la redondance, déjà informative, la consultation rapide de

⁹⁹ L'élection présidentielle de 1974 est également la première à voir concourir une femme, Arlette Laguiller, dirigeante de Lutte ouvrière (Coulomb-Gully 2012).

l'environnement lexical de l'item « femme » dans le corpus des locutrices élues à ces dates indique également une transformation qualitative du discours. Dans le profil associatif du mot, les lemmes « promotion » ou « amélioration » s'éclipsent au profit des termes « égalité » – associé préféré de « femme » (+ 5,56) après « homme » (+ 10,73) – ou encore « droit » (+ 4,39). Conformément à la tonalité générale de la parole politique des élues du second temps, le thème des « questions femmes » connaît un traitement politisé. Nous le décryptons successivement au fil des trois scrutins (1978, 1981 et 1988).

3.2.1. CLASSES ET SEXES : NOUVELLES ARTICULATIONS DES LUTTES EN 1978

Les élections de 1978 incarnent un tournant notable dans l'inscription et le traitement des enjeux féminins dans l'agenda électoral. D'abord, parce que, fait sans précédent dans le corpus, les hommes élus à cette date parlent des/aux femmes dans des proportions jamais égalées¹⁰⁰. En 1978, la promesse de représentation des femmes cesse, momentanément, d'être un trait exclusif des candidatures féminines pour s'imposer comme un sujet électoral porté par l'ensemble de la classe politique. Sans conteste, l'absence de division sexuée des thématiques relatives aux rapports sociaux de sexes procède et informe les professions de foi de l'époque dans le sens d'une neutralisation du genre accrue.

La consultation des passages consacrés aux présentations de soi des candidates confirme la fréquente invisibilisation du sexe lors du scrutin. Par exemple, cette profession de foi dans laquelle les candidat.e.s sont présentés par la voix d'un comité de soutien, comme c'est parfois le cas pour augmenter l'effet d'objectivité de la

¹⁰⁰ De façon originale, les textes des hommes de 1978, comparés à ceux de toutes les autres législatures, se caractérisent par une sur-utilisation du lemme « femme » : + 4,9. Lors des autres élections, aucune sur-utilisation significative n'est attestée : en 1958 : -1,8 ; en 1962 : -2,2 ; en 1967 : 0,8 ; en 1968 : -1,1 ; en 1973 : 1,6 ; en 1978 : 4,9 ; en 1981 : 1,5 ; en 1988 : 1,8 ; en 1993 : -2,5 ; en 1997 : 0,5 ; en 2002 : -1,1 ; en 2007 : -3. Bien sûr, la récurrence du mot « femme » est liée à une mesure phare du programme de la gauche qui implique la répétition d'une formule quasi figée : la retraite à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes. Mais cette saillance lexicale témoigne également d'une volonté partagée par une part des hommes communistes de prendre en compte les revendications féministes. D'ailleurs, en 1988, date à laquelle un syntagme figé « l'égalité entre les hommes et les femmes » est également répandu dans les textes, le score de sur-utilisation de 1978 n'est pas dépassé.

description des impétrant.e.s, illustre bien l’effacement du genre dans les déclarations des élu.e.s communistes :

« Ils ne sont ni PDG ni directeurs de sociétés. Militants intègres et dévoués, ils ne connaissent ni arrivisme ni ambition personnelle. Élus, ils continuent de partager le sort des travailleurs et défendre leurs intérêts. Ils sont vraiment les élus de tous ceux qui travaillent et veulent vivre mieux » (Leblanc, 1978, PC, Somme).

A la lecture de cet exemple emblématique des présentations de soi des candidates de 1978, on comprend en creux le déclin du recours au genre au profit d’autres ressources politiques. Bien que la candidate titulaire soit Chantal Leblanc, militante affiliée à la CGT, membre du bureau fédéral de la Somme et secrétaire de la section d’Abbeville du parti communiste français, c’est le binôme candidate-suppléant qui est présenté. Cette exposition couplée et mixte – le suppléant étant un homme, Michel Boulanger – a pour effet d’invisibiliser jusque dans la langue la présence de la candidate. L’ensemble des fonctions (« élus », « militants ») ou des déictiques (« ils ») pour les désigner sont, comme le réclame la grammaire alors que le processus de féminisation de la langue n’a pas commencé, déclinés au masculin neutre. Noyé dans le masculin générique, le caractère féminin de l’impétrante ne semble de toute façon pas considéré comme une donnée pertinente dans la compétition électorale en cours. Présenté dans un registre sexué neutre (ou masculin ?), l’essentiel de la construction identitaire est organisé sur la dimension sociale. C’est la position socio-professionnelle qui vient caractériser premièrement les aspirant.e.s à un siège à l’Assemblée. Plus précisément, c’est leur non-appartenance à la classe du patronat qui fonde leur identité et permet, dans une seconde proposition, de formuler une identification avec les « travailleurs » et « tous ceux qui travaillent ». Plus que sur une commune appartenance sexuée, les légitimations des candidates communistes procèdent des clivages de classes. L’opposition sous-tendue dans leur texte entre les « intérêts » des un.e.s et des autres finit par soutenir un *ethos* d’élues, intègres et désintéressées au service de la classe laborieuse.

Si, on l’a dit, la majeure partie des engagements électoraux des femmes élues en 1978 passe sous silence la féminité des impétrantes (les chiffres le montrent), deux exceptions doivent toutefois être

mentionnées. La première est attestée dans la proclamation électorale d'Hélène Constans, qui débute sa déclaration électorale en ces termes :

« Nous avons un bon député, disent les habitants de Limoges et de l'Est du département et nous allons le garder. Les femmes ajoutent : et puis c'est une femme, et il n'y en a pas assez à l'Assemblée » (Constans, 1978, PC, Haute-Vienne).

Élue depuis 1973 à la tête de la première circonscription de la Haute-Vienne, cette enseignante de Lettres à l'Université de Limoges fait parler ses électeurs et ses électrices dans sa profession de foi. Cette stratégie permet une fois encore à la candidate de justifier sa demande de légitimité électorale, avec une certaine objectivité et modestie. En employant des paroles rapportées, au style direct, la locutrice met dans la bouche de ses concitoyen.ne.s des jugements laudatifs sur son mandat, qu'elle ne saurait afficher dans le cadre d'une énonciation à la première personne. Dans la première phrase de son tract, la locutrice reprend les schèmes de la présentation de soi des représentant.e.s communistes en 1978 : le titre de la fonction n'est pas féminisé, ce qui justifie l'accord au masculin de l'ensemble des unités du texte qui y sont associées (déterminant, adjectif, etc.) et entraîne une impression de neutralisation sur le terrain du sexe. Le mandat de la représentante est qualifié positivement par l'adjectif axiologique « bon » sans autre précision. En revanche, la seconde phrase répond parfaitement aux grandes structures de la parole électorale féminine : ce sont les électrices qui sont convoquées pour évoquer la féminité de l'impétrante, celle-ci ne se trouvant valorisée qu'en référence aux supposées attentes des habitantes. Là encore, la polyphonie simulée dans la profession de foi est l'occasion de faire valoir un argument en faveur de la désignation de la candidate. Ici, c'est en fonction de la faiblesse numérique de la représentation féminine à la Chambre des député.e.s que la valeur de la candidature d'Hélène Constans est appréciée. Sans s'engager personnellement dans l'énoncé, la militante communiste inscrit, tout de même, dans son engagement électoral une forme de reconnaissance de l'inégal partage des responsabilités entre les sexes.

Le second passage attestant d'une moindre neutralité sexuée que la majorité des déclarations des élues de 1978 est tiré de l'acte de

candidature d'Adrienne Horvath. Lors de sa première et unique compétition victorieuse aux législatives, la militante active au sein d'organisations de femmes du parti communiste place son investiture, comme c'est fréquemment le cas pour la relève communiste féminine de l'époque (cf. 2.2.2.1.), dans la continuité du député sortant :

« Notre ami Roger Roucaute a demandé à être relevé de ses responsabilités de député. Pour lui succéder, le choix des communistes gardois s'est porté sur une femme, Adrienne Horvath, maire de Saint Martin de Valgagues. A ce poste, elle déploie ses qualités d'excellent administrateur local, fait preuve d'un sens élevé de l'humain au service de la population et d'une connaissance profonde des problèmes des familles, des travailleurs, des jeunes, en bute aux plus grandes difficultés » (Horvath, 1978, PC, Gard).

Dans une énonciation à la troisième personne, la locutrice présente également son investiture, en conformité avec les canons de la proclamation électorale des militantes du PC, comme le résultat d'un « choix » des militant.e.s de sa fédération. De façon moins conforme en revanche, elle explicite son appartenance au sexe féminin avant la mention de son nom et de la fonction élective qu'elle occupe déjà, i.e. « maire ». Si sa féminité ne semble pas faire l'objet de plus de développements immédiats, la phrase suivante révèle l'activation d'une argumentation implicite par le genre. En effet, après la mention neutre de qualités développées dans le cadre de son mandat municipal, il est fait état de propriétés que l'on est en droit de considérer comme relevant de représentations associées au féminin : l'humanité, le dévouement ou encore l'accointance avec les problématiques des familles ou des jeunes. Pour le dire autrement, cette valorisation de la candidate appert d'autant plus crédible qu'elle est soutenue par l'*ethos* préalable des femmes, sous-entendu par la mention de sa féminité.

A l'exception de ces deux extraits, les professions de foi des candidates communistes s'originalisent par l'impertinence du genre dans l'annonce de leur candidature et des motifs qui l'encadrent. Les contre-exemples mentionnés ici semblent être davantage le résultat de stratégies personnelles, non significatives du groupe, que de contraintes de genre fortes. En effet, Hélène Constans semble faire de la mention de la sous-présence des femmes dans les instances de pouvoir une récurrence de ses déclarations de candidature. Sa

profession de foi à l'élection précédente en témoigne. Adrienne Horvath, profane en matière de candidature à l'Assemblée nationale et engagée dans des organisations féminines, s'autorise la mention implicite des ressources associées aux représentations valorisées du féminin, en plus des qualités traditionnelles des militant.e.s communistes, de façon à s'assurer une mobilisation large.

En contrepoint, l'absence de récurrence significative de la mention du sexe féminin des locutrices s'accompagne de la tenue d'un discours pro-femmes fondu dans un programme social et économique plus large :

« Demain un gouvernement de gauche avec des ministres communistes prendra les mesures suivantes : fixation du SMIC à 2 400 F. pour 40 H. de travail hebdomadaire, relèvement de 50% des allocations familiales avec versement dès le premier enfant, relèvement à 1 300 F. mensuels du salaire minimum pour les personnes âgées et les handicapés adultes, droit à la retraite à taux plein à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes, création de 500 000 emplois, notamment pour les jeunes, dès la première année » (Pivat, 1978, PC, Seine-Maritime).

« Des ministres communistes, c'est la garantie d'un vrai changement. C'est la garantie que, dès avril, de grandes mesures sociales pour vivre mieux seront prises, comme le SMIC à 2 400 F., le relèvement des salaires, des allocations familiales et du minimum vieillesse ; la fin des saisies et expulsions ; la création de 500 000 emplois ; un métier pour les jeunes, la pleine égalité et la sécurité pour les femmes ; une retraite heureuse » (Porte, 1978, PC, Bouches-du-Rhône).

Les modalités discursives du traitement de la thématique signalent son intégration à un projet de gouvernement plus large. Loin d'être sectorisées, les propositions destinées aux femmes sont partie intégrante du changement social souhaité par les communistes des deux sexes. Dans le cadre de mesures destinées à toutes et à tous pour mettre en œuvre les mutations sociales de l'alternance, des réformes sont toutefois explicitement orientées vers les Françaises. Ces propositions actualisent dans le discours de candidature l'évolution du parti communiste quelques mois avant les élections des représentant.e.s de la nation. En décembre 1977, le parti, par la voix

de Georges Marchais, reconnaît les retards communistes dans la prise en compte des revendications sur les droits des femmes. Surtout, il admet l'égalité entre les sexes ne sauraient advenir automatiquement avec la mise en place d'une société sans classe, et que les femmes ont une lutte spécifique à mener (Jenson 1980). Confirmant les transformations idéologiques du parti, débutées lors de la décennie précédente sur le contrôle de la natalité, les mesures favorables aux femmes, explicitement mentionnées par les militant.e.s communistes, attestent de leur centralité dans la compétition qui oppose les partis communistes et socialistes à gauche en 1978. La diffusion des requêtes féminines et féministes dans les productions langagières des communistes des deux sexes ne peut se comprendre hors du contexte de l'*aggiornamento* également opéré par les socialistes en janvier 1978. En janvier 1978 est établi le Manifeste du Parti socialiste sur les droits des femmes et est affirmée la centralité du combat féministe, « le seul qui relie la lutte contre le patriarcat et la lutte contre le système capitaliste » (Jenson & Sineau 1995 : 114).

Après une décennie de rapports conflictuels entre le féminisme et la gauche, la fin des années 1970 marque une forme de compromis historique que traduit l'intégration des lectures et prétentions féministes aux projets politiques en même temps qu'une reconnaissance de la spécificité du combat, non plus considéré comme subsidiaire à la lutte des classes. En plus d'une évolution idéologique, sans doute les membres des partis de gauche ont-ils acté, notamment depuis les législatives de 1973, que le « processus de mise en minorité de la droite » ne pourrait se tenir sans les femmes. C'est le vote de ces citoyennes qui alimente le plus la montée électorale de la gauche au fil de la décennie (Jaffre 1978) : en 1978, elles accordent 8 points de moins aux candidat.e.s de la droite par rapport à 1973 (contre seulement 5 points pour les hommes).

Outre leur intégration à un programme social large et à leur diffusion dans les textes féminins, les thèmes féminins connaissent une mutation qualitative. Le mot « femme », en effet, n'est plus articulé aux termes caractéristiques du langage politique des premières élues de la République. Dès 1978, les cooccurrents « égalité » ou « droit » s'imposent. La définition de la politique sociale de Myriam Barbera, élue pour la première fois à la Chambre en 1978 l'illustre :

« Il faut à la France une grande politique sociale : Le SMIC à 2400 F. et l'augmentation des salaires, celle des allocations

familiales de 50% ; la 5ème semaine de congés, des conditions de travail humaines ; une politique nouvelle pour et avec les handicapés ; la création de 500 000 emplois par an ; l'organisation du marché du vin ; l'arrêt des importations ; 1300 F. de minimum vieillesse et le relèvement des pensions et retraites. L'avenir de la jeunesse et l'égalité des femmes dans tous les domaines doivent être enfin assurés » (Barbera, 1978, PC, Hérault).

Cette évolution de la lexicalisation des questions féminines dans le discours revêt évidemment une portée politique et historique majeure. Loin d'être un fait linguistique anodin, la co-fréquence des mots « femme », « égalité » ou « droit » décèle et construit un changement de paradigme dans l'appréhension de la situation des électrices. Après une décennie de mobilisations féministes et de progrès législatifs, il ne s'agit plus pour les locutrices et locuteurs de gauche de demander un amendement de la condition des femmes (une « promotion » ou une « amélioration » selon leurs mots) mais bien d'en arriver à l'abolition de cette condition par la mise en place de l'égalité entre les sexes (Bard 2010). Le thème des intérêts des femmes connaît cependant une variation dans son organisation sémantique distribuée selon une ligne de clivage partisane. Les impétrantes de droite élues en 1978 persistent à évoquer la question dans des termes proches de ceux de leurs prédécesseures. Par exemple, Louise Moreau, désignée députée de la 5ème circonscription des Alpes Maritimes, énumère ses promesses en faveur des femmes ainsi :

« Possibilité pour les femmes salariées de choisir des horaires réduits de travail. [...] Amélioration de la vie des femmes (revenu minimum aux veuves sans ressources) » (Moreau, 1978, UDF, Alpes Maritimes).

Certes, la mairesse de Mandelieu-La-Napoule évoque les femmes qui exercent une profession – sujet qui émerge en 1973 et qui s'imposera dans la décennie 1980 – pour évoquer, en creux, les problématiques de conciliation de la vie professionnelle avec les responsabilités familiales. Mais en promettant exclusivement aux femmes la possibilité de travailler à temps partiel, la candidate confirme un modèle familial traditionnel et conservateur dans lequel l'épouse apporte au mieux un salaire d'appoint et assume

intégralement les charges éducatives et domestiques. Par ailleurs, comme les élues de la première période du corpus, l'élue UDF s'attache à représenter les populations féminines les plus vulnérables, notamment celles qui ne bénéficient plus d'un cadre conjugal protecteur. Il s'agit, au mieux, d'apporter des mesures palliatives ou correctrices à une condition féminine qui n'est jamais remise en question dans ses fondements inégalitaires.

Si le discours électoral des député.e.s de gauche adopte une perspective plus progressiste, il ne se fait cependant pas la caisse de résonance fidèle des revendications féministes telles qu'elles se formulent dans la société civile. L'import de certains réquisits de l'agenda féministe indique certes une avancée de leur reconnaissance politique et une évolution des représentations légitimes des rapports sociaux de sexes au sein de la société. Mais les mots pour les dire s'enracinent dans une philosophie individualiste qui prône l'extension des droits formels pour les femmes là où l'esprit du Mouvement de Libération des Femmes était, d'une part, plus radical et, d'autre part, moins politico-institutionnel que culturel et psychologisant (Gubin & al. 2004).

3.2.2. LES ÉCHOS DU PROJET MITTERRANDIEN EN FAVEUR DES FEMMES

En histoire politique des femmes, l'année 1981 constitue une date importante. Elle marque d'abord la conversion historique des femmes au socialisme. Le 10 mai, près d'une électrice sur deux accorde son suffrage à François Mitterrand. Les législatives de juin confirment l'évolution du vote féminin, jusque-là majoritairement conservateur (Mossuz-Lavau 2003) : au premier tour, 38% d'entre elles se prononcent en faveur d'un.e candidat.e socialiste (contre 39% des hommes) et fait inédit dans l'histoire, une majorité absolue des Françaises s'exprime en faveur d'un.e impétrant.e de gauche. Par ailleurs, l'année 1981 matérialise la rencontre entre le féminisme et le socialisme dans les programmes et les débats politiques. Après les contestations féministes internes au PS, la conversion au féminisme issue de la Convention de 1978 est intégrée dans les promesses présidentielles (Jenson & Sineau 1995). Sur la foi de la consultation des archives du Parti socialiste lors de la campagne présidentielle de 1981, Françoise Thébaud (2001) décèle que les femmes constituent une « cible privilégiée » à l'égard de laquelle le candidat François

Mitterrand doit affirmer sa différence, après avoir dénoncé la « menace » giscardienne sur les femmes. Autour des grands points sur la liberté, la sécurité et la dignité, le secrétariat national aux luttes des femmes élabore un argumentaire en quatorze points concernant le travail, la retraite, l'IVG et la contraception, la politique familiale ou le viol et précise l'opposition des socialistes à toute proposition de salaire maternel, comme au travail partiel. L'actualisation du virage féministe des socialistes dans leur projet de gouvernement conduit au ralliement des organisations militantes sur la candidature mitterrandienne.

Dans ce contexte de reconnaissance accrue des principes féministes, la place des femmes en politique n'est pas en reste. Prenant acte du décalage entre la coloration féministe du discours de campagne et le nombre d'élues effectivement portées par le PS, le candidat François Mitterrand renouvelle sa promesse de nommer des femmes dans son équipe gouvernementale. Plus, il prône des réformes structurelles du champ politique, dont la mise en place de scrutins à la proportionnelle pour les élections législatives, régionales et municipales. Objet de la 47ème proposition du programme mitterrandien, ce point prévoit un quota de 30% de femmes par liste.

Aussi, les candidates à la députation se font-elles l'écho du sujet en appui de leur candidature. C'est le cas par exemple de Marie-France Lecuir, dans le Val d'Oise qui commence sa profession de foi par ces mots : « Femme et mère de famille, je suis particulièrement attachée à ce que la nouvelle politique améliore notre vie quotidienne et nous permette de choisir, et non plus de subir [...] ». Pour conclure, l'impétrante fait la synthèse des motifs et des conséquences du suffrage sur son nom :

« Depuis le 10 mai, vous savez que c'est possible : notre circonscription a déjà choisi François Mitterrand. Confirmez cette orientation : vous avez rejeté la politique conservatrice de Giscard ; vous ne renouvellez pas le mandat du député sortant giscardien, Monsieur Petit. En votant Marie-France Lecuir, vous renforcerez la possibilité d'agir du président de la République. Vous contribuerez à accroître la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Vous choisirez un député au service de tous, soucieux de redonner à chacun le fruit de son travail, le temps et le goût de vivre » (Lecuir, 1981, PS, Val d'Oise).

Dans cette énumération des conséquences du vote, se trouvent soulignées en creux les ressources valorisables dans le jeu politique que se figure la militante. De façon explicite, son appartenance au sexe féminin en fait partie, dans le sens où son élection contribuerait à une meilleure représentation des femmes dans l'Hémicycle. Cette stratégie argumentative explicitement fondée sur des représentations de genre est également attestée dans la profession de foi d'Edwige Avice :

« Une femme socialiste, une responsable politique. [...] Je suis entrée au Parti socialiste en 1972, pour travailler à la victoire de la gauche et à la transformation de la société française afin que règnent la justice sociale et la liberté. J'ai voulu montrer par mon action que les femmes et la jeunesse pouvaient jouer en politique un rôle important, pour la cause d'un pays et que les élus socialistes étaient quotidiennement au service des habitants. J'ai toujours pensé que la gauche en France saurait réaliser un grand projet. Mon ambition est d'y contribuer par toute mon action » (Avice, 1981, PS, Paris).

Celle qui deviendra ministre déléguée auprès du ministre du Temps libre chargée de la Jeunesse et des Sports en 1981 et détiendra l'un des records de longévité ministérielle de la Cinquième République produit un récit de sa trajectoire publique axé sur sa féminité, sa jeunesse – la candidate est alors âgée de 36 ans – mais également son militantisme à gauche. Si la répétition du mot « femme » à deux reprises dans la présentation de l'impétrante révèle sa centralité dans la construction identitaire de l'élue parisienne, elle n'en est pas moins combinée à une dimension politique et partisane. La locutrice ne réduit pas son identification à sa féminité qui est, dès la première phrase nominale proche du slogan, associée à l'adjectif « socialiste ». Par ailleurs, elle confère à son engagement une dimension féministe en le présentant comme une preuve destinée à étayer la démonstration des capacités féminines en politique.

Ainsi, l'argumentation par le genre, dans un contexte de politisation des questions féminines et de domination idéologique des partis de gauche, ne procède ni ne contribue à essentialiser les caractéristiques des élues. La féminité est évoquée dans une perspective politique de renouvellement du personnel parlementaire ou de rééquilibrage du partage des pouvoirs entre les sexes. C'est au

nom de tels principes que les candidates font valoir leur sexe comme motif, important mais non unique, du vote des citoyen.ne.s sur leur nom. C'est sans doute également le référentiel universel qui préside à leurs présentations qui explique la faiblesse de l'identification explicite aux électrices.

Reste que le traitement des questions féminines redevient, après une égale diffusion dans les professions de foi des deux sexes en 1978, une « affaire de femmes ». Dans la comparaison, terme à terme, des corpus des femmes et des hommes de 1981, la distribution du lemme « femme » différencie les engagements des compétitrices à hauteur d'un indice de sur-emploi de + 2,7. Alors que les mesures pro-femmes sont inscrites dans le programme présidentiel, qui on l'a vu informe de façon notable les professions de foi de l'époque, les candidats socialistes ne les relaient pas dans les mêmes proportions que les femmes, signe de la difficulté pour la thématique d'être maintenue sur le devant de la scène politique comme un sujet central et non catégoriel.

Ce sont donc les candidates, qui dans une large partie des passages contenant une occurrence du lemme « femme », réclament « des droits égaux pour les femmes » (Sicard, 1981, PS, Isère) selon la formule du programme de gouvernement du PS adopté au congrès de Créteil en janvier 1981. Puisant dans les 110 propositions de François Mitterrand, les futures élues relaient les propositions relatives aux intérêts des « femmes » :

« Maintenant pour mettre en œuvre la politique que la majorité des Françaises et des Français a choisie le 10 mai dernier, pour élaborer une politique globale et cohérente dans des domaines aussi fondamentaux que l'économie, l'emploi, l'énergie, la décentralisation, ou les droits des femmes, il faut voter de nouvelles lois à l'Assemblée et pour cela élire des députés socialistes » (Chépy-Leger, 1981, PS, Marne).

Promues au rang de grand sujet polarisant, les réformes en faveur des électrices sont désignées dans les mêmes termes de la terminologie républicaine que ceux du programme présidentiel et que ceux qui viennent nommer le nouveau ministère dédié au sujet dans le gouvernement Mauroy. Les candidates parlent volontiers de droits ou d'égalité des droits révélant les référentiels qui président à leurs propositions féministes. Les élues visent la traduction dans les faits

d'une citoyenneté – politique et sociale – égalitaire, plus qu'une action positive ou une démarche de protection et d'assistance. Comme dans la parole des élues communistes de la législature précédente, cette évolution sémantique dans l'environnement thématique du mot « femme » témoigne de la progression des vues qui s'opère à gauche. Mais, elle occulte également les mots du militantisme féminin de la décennie 1970. Même après la coloration féministe des théories socialistes à partir de 1978, le discours électoral tait les mots forts de la critique féministe : patriarcat, sexisme, ou tout simplement féminisme ne connaissent aucune apparition dans les professions de foi. Jugés trop clivants, ils sont tus même par les candidates féministes les plus revendiquées par ailleurs. Gisèle Halimi, par exemple, cofondatrice de l'association « Choisir » en 1971 et féministe reconnue sur la scène publique ne se présente pas en tant que féministe¹⁰¹, même si elle prend un ton militant (« cause ») dans l'énumération des dossiers qu'elle propose de « gagner » :

« J'ai – vous le savez – la réputation de bien connaître mes dossiers et de gagner les causes les plus difficiles. Je suis décidée à prendre en charge celles de la circonscription, en venant m'installer parmi vous. Je défendrai en premier lieu : la cause de l'emploi, qui s'est aggravée, d'année en année, dans la région. La cause des salariés et des non-salariés, ceux de l'industrie et du petit commerce, tous victimes de la politique désastreuse qui a été menée depuis 7 ans [...]. La cause des femmes, parce qu'elle concerne la moitié de la population et qu'elle est celle de la vraie démocratie » (Halimi, 1981, PS, Isère).

Finalement, à la lecture de l'ensemble des passages contenant le mot pivot « femmes » dans les professions de foi, l'analyste finit par saisir la perspective que les locutrices conçoivent comme la plus efficace, rentable ou légitime – et donc la plus fréquente – pour évoquer le sujet sur le terrain électoral au début des années 1980. À côté des déclarations d'intention, les propositions plus précises au

¹⁰¹ Avocate, Gisèle Halimi assure la défense d'une mineure accusée d'avortement illégal en 1972. Le procès a un grand retentissement dans l'opinion publique et contribue sans doute à lancer le mouvement de dépenalisation de l'IVG l'année suivante (Pavard 2012). En 1973, Gisèle Halimi présente 43 candidates aux élections législatives sous la bannière de l'association féministe « Choisir », aucune n'est élue.

profit des Françaises se retrouvent sur la sphère professionnelle ainsi que l'illustrent les deux extraits suivants :

« Dans un monde tourmenté où de grandes mutations sont en cours, la France s'est ressaisie. Ouvrant la voie de l'Espoir, le président François Mitterrand hérite du bilan négatif de la droite. Les propositions claires qu'il a faites aux Français doivent maintenant être concrétisées par le vote des lois à l'Assemblée nationale : d'abord l'emploi. Après augmentation du SMIC, du minimum vieillesse, des allocations familiales, des allocations logement, des allocations pour handicapés adultes ; relancer les investissements par des grands travaux publics ; réduire la durée du travail ; créer des emplois, notamment dans la fonction publique ; réduire le poids des cotisations sociales et de la taxe professionnelle sur les entreprises ; prévoir une véritable formation professionnelle pour les jeunes et les femmes » (Patrat, 1981, PS, Rhône).

« Nous vous proposons une politique offensive : [...] de garantie et de développement de l'emploi, y compris pour les jeunes et les femmes » (Sublet, 1981, PS, Rhône).

Le développement de la dimension professionnelle de la vie des femmes procède évidemment d'une prise de conscience au sein de la classe politique de la progression des Françaises sur le marché du travail et des discriminations qu'elles continuent d'y subir (inégalités salariales, temps partiel, chômage plus élevé, etc.). Il s'explique également par l'idée présente dans les rangs de la gauche d'une émancipation des femmes dans une perspective marxisante ; les femmes étant essentiellement considérées comme des citoyennes, des individus autonomes et donc des travailleuses¹⁰². Surtout l'approche par le prisme de l'emploi des revendications féminines constitue pour les locutrices un angle d'attaque efficace du bilan du président et de la majorité sortante sur la thématique. En effet, Valéry Giscard D'Estaing peut se targuer d'avoir exercé un mandat notable pour l'évolution du statut des femmes dans la société – par la dépenalisation de l'IVG par exemple (Pavard 2012). En 1981, les candidat.e.s de gauche doivent donc redoubler d'efforts pour se

¹⁰² Cette conception s'exprime clairement dans la trilogie affirmée le 8 mars 1982 – « autonomie, égalité, dignité » - destinée à inspirer les grands projets du ministère des Droits de la femme (Thébaud 2001 : 574).

distinguer, innover et reprendre le dessus en la matière. Les dommages sociaux et économiques causés par la crise et subis de plein fouet par les femmes fournissent un terrain privilégié de discrédit de l'actif de la majorité sortante à l'égard des Françaises. En 1980, Véronique Neiertz, alors secrétaire nationale aux luttes des femmes, déclare pour critiquer le bilan giscardien : « Côté discours, on leur a offert deux ou trois lois bien ficelées et peu coûteuses, histoire de s'adapter aux mœurs en ramenant l'ordre. Côté pratique, les inégalités et les discriminations révèlent une solide santé ». Elle dénonce également les méfaits de la politique économique libérale et des nouvelles formes d'emploi qu'elle génère et qui « font des femmes des travailleuses au rabais, au statut incertain, sans sécurité, sans possibilité de formation et de promotion, difficiles à organiser, à persuader de défendre leurs droits »¹⁰³. C'est dans ce contexte que les principaux objectifs affichés du féminisme d'État orchestré par la gauche autour de l'égalité professionnelle entre les sexes se dessinent dans les professions de foi de 1981.

Face aux évolutions idéologiques, conjoncturelles ou stratégiques du discours sur les femmes des locutrices de gauche, la permanence de celui des quelques élues de droite, rescapées de droite de la vague rose de 1981, étonne. Nicole de Hauteclouque ne semble avoir pris aucun acte de la décennie féministe ni de la centralité de leurs revendications dans le débat présidentiel et se contente de répéter des propositions d'assistance aux femmes exposées à des situations de vulnérabilité, hors du cadre conjugal traditionnel. Au prix d'un léger amendement de son discours par l'introduction du terme « droits », la locutrice ne fait montre d'aucune progression au regard des réformes défendues par la droite depuis 1958. « J'appelle tous ceux qui souhaitent une politique plus généreuse pour les femmes – femmes seules, divorcées ou veuves – si nombreuses, hélas, et si démunies de moyens de faire reconnaître leurs droits » (Hauteclouque, 1981, CD, Paris), écrit-elle en 1981.

¹⁰³ *Le Poing et la rose*, décembre 1980, p. 5.

3.2.3. AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES : INCANTATION OU RÉALITÉ ?

L'appréciation de la présence quantitative, et donc déjà politique et historique, du thème des intérêts des femmes est malaisée en 1988. L'ensemble des observatrices de la vie politique à la fin des années 1980, à l'image d'Yvette Roudy, concluent après les cinq glorieuses années de rencontre du féminisme et du socialisme (1981-1986) à un « élan brisé » et à la « démission des socialistes sur le front des droits des femmes » à partir de 1988 (Roudy 1995 : 167). Mariette Sineau et Jane Jenson (1995) opposent également les débuts prometteurs du féminisme présidentiel au reflux de l'égalité entre les sexes et décrivent le « rendez-vous manqué » entre les femmes et la République mitterrandienne. Les chercheuses en veulent pour preuve la faible part des propositions du président sortant réservées aux Françaises dans sa *Lettre à tous les Français*. Elles dénombrent en effet, 13 lignes et demie sur 47 pages consacrées aux électrices soit six de moins que le passage évoquant la famille et la natalité. Éléments, parmi d'autres, qui les poussent à conclure à l'oubli de la question féminine et à « l'expansion débridée du familialisme » de François Mitterrand à compter de 1988.

Pourtant, les discours électoraux de 1988 se distinguent du reste du corpus, divisé selon la chronologie, par la première saillance significative du mot « égalité » – fortement associé aux termes « femme » (+ 9,19) et « homme » (+ 8,95) – de la Cinquième République. La lecture des professions de foi incite à la nuance. En faisant de « l'égalité des femmes et des hommes » le troisième des dix points du programme de la France unie, le programme socialiste explique la forte inscription du thème dans le débat électoral à la fin des années 1980. Ce dernier, répété par les deux sexes dans une énumération programmatique figée, polarise toutefois nettement le débat entre la droite et la gauche¹⁰⁴. Tout se passe comme si l'identification et la légitimation d'une candidature à gauche, ou plus

¹⁰⁴ À droite, seule Roselyne Bachelot utilise le mot « femme » en 1988. Dans une rhétorique typique des catégories de légitimation du second temps du corpus, elle écrit : « Les responsables nationaux de l'actuelle majorité parlementaire m'ont alors demandé de me présenter à vos suffrages pour rajeunir la représentation du département, permettre à une femme de figurer parmi nos élus nationaux, tout en assurant la continuité de l'action menée par Jean Narquin [son père] dans la circonscription » (Bachelot, 1988, RPR, Maine et Loire).

précisément au Parti socialiste, ne pouvait plus se formuler hors d'un engagement en faveur des femmes.

Reste que la fréquence des promesses d'action au profit de l'égalité entre les sexes ne doit pas cacher les désillusions qu'ont causées les hésitations des gouvernements socialistes entre 1981 et 1986. Au contraire, elle les révèle en creux : les candidat.e.s du PS répéteraient ainsi, comme soufflé par leur état-major, leur engagement en faveur d'un rééquilibrage des rapports, sans d'ailleurs en dire davantage, pour faire oublier le temps d'une campagne les échecs socialistes en la matière. Que ce soit sur le remboursement de l'IVG, sur le temps partiel pour les femmes ou sur la féminisation des instances partisanes et électives, la gauche au pouvoir ne parvient pas à tenir des positions fermes et le féminisme d'État se révèle d'une portée limitée. Les politiques en faveur des femmes, en particulier celles axées dès 1981 sur l'établissement d'une égalité professionnelle, sont d'autant plus fragilisées quand, après le tournant de la rigueur, l'abandon des thèses néo-keynésiennes et les options libérales du gouvernement ne permettent plus de soutenir financièrement des mesures incitatives d'égalité entre les sexes au travail. Au contraire, le temps partiel pour les femmes apparaît aux yeux de certains comme une solution envisageable pour combattre le chômage persistant. Au titre de ces nombreuses déceptions, la récurrence de l'idée d'une redéfinition des rapports de sexe dans un sens plus égalitaire apparaît davantage comme un cache-misère, nécessaire en campagne, que comme une option idéologique forte.

Outre les dizaines de mentions du syntagme figé, deux professions de foi détaillent des mesures en direction des « femmes ». Celles-ci sont révélatrices du déplacement progressif du champ d'opération législatif dans le domaine des politiques du genre :

« Il faut donc poursuivre et accentuer l'effort de formation engagé : moyens accrus pour l'enseignement initial en particulier pour les femmes et les jeunes issus des milieux les plus défavorisés » (Bouchardeau, 1988, PS, Doubs).

« Je crois que l'éducation et la formation constituent le socle de toute amélioration durable de l'emploi, notamment pour les jeunes et pour les femmes, et qu'il n'y a pas de progrès économique sans justice sociale » (Lecuir, 1988, PS, Val d'Oise).

Face aux difficultés des socialistes sur le terrain de l'égalité professionnelle et dans un contexte de crise économique, les professions de foi des candidates de 1988 initient un déplacement d'objectif – qui se confirmera plus nettement dans le troisième temps de leur parole dans le corpus – de la mise en place d'une égalité réelle vers celle d'une « égalité des chances »¹⁰⁵. L'un des moyens de sa mise en place réside, selon les candidates à la députation, dans la formation des femmes. Si l'idée du nécessaire rattrapage d'éducation ou de qualification professionnelles des femmes est structurante des engagements de François Mitterrand, elle s'impose dans les débats électoraux de la fin des années 1980 comme la réponse au chômage et à la précarité persistante des femmes sur le marché du travail. Sans doute, ces propositions dénotent-elles surtout d'un certain repli du traitement des enjeux féminins dans une dimension peu engageante, tenant essentiellement de la « réforme symbolique » telle que Amy Mazur (1996) se plaît à caractériser le féminisme d'État à la française.

3.3. PARITÉ ET REPRÉSENTATION DESCRIPTIVE : DES FEMMES À LA CANDIDATE

De manière inédite sous la Cinquième République, le champ politique est le cœur des revendications en faveur de l'égalité entre les sexes (Bereni 2015). Après une décennie marquée par un certain reflux féministe sur la scène publique, la revendication paritaire cristallise les énergies non seulement des militantes mais également des futures parlementaires, concernées au premier chef par la réforme. Des formes d'argumentations nouvelles apparaissent dans le corpus dès 1993. Mais la légitimation des femmes en politique connaît surtout un pic de récurrence dans les engagements électoraux de 1997. Après un retrait de la thématique en 2002, la mobilisation de l'argument pro-paritaire connaît encore des occurrences dans les professions de foi de 2007.

L'environnement lexical du mot « femme » dans les professions de foi produites lors des quatre derniers scrutins de la République souligne la centralité de la revendication : « parité » est en effet compté au deuxième rang des cooccurrents préférés du mot pivot (avec un indice de spécificité de + 10,22). Il apparaît ainsi plus

¹⁰⁵ Le syntagme apparaît progressivement dans le corpus à partir de 1988 (Guaresi 2014b).

fréquemment que les termes « égalité » (+ 6,26) ou « droit » (+ 4,04), hérités de la période précédente et qui perdurent dans les programmes des candidates.

Surtout la comparaison des profils associatifs du lemme « femme » au fil des trois périodes révèle les mutations importantes du sujet à l'ère de la parité. Là où c'est la paire cooccurentielle « femme_promotion » qui caractérisait les professions de foi du début du régime, c'est le binôme « femme_engagement » qui domine sous la plume des élues de la fin du corpus (Guaresi 2016). Ce constat rend compte d'une évolution forte du discours qui tend à masquer les femmes et leurs intérêts en tant que groupe dominé au profit d'une mise en avant de la candidate et de son « engagement ». Les locutrices font surtout de la parité un levier pour soutenir de façon pragmatique et stratégique leur identité politique et taisent la politisation des rapports de genre en politique portée par les revendications féministes initiales. Dans le troisième temps du corpus, le discours sur les femmes est supplanté par le discours sur la « femme politique ». Tout se passe comme si progressivement la présence (en nombre) des élues était appelée à remplacer le traitement (en substance) des questions féminines dans la société.

Malgré une politisation inédite des questions sexuées et sexuelles sur la scène publique pendant la décennie (Fassin 2009), les professions de foi des députées ne portent pas à l'agenda électoral de nouveaux sujets « pro-femmes » suffisamment cristallisés pour en faire des thèmes forts de leurs engagements. La fin du corpus est marquée par un « épuisement des champs des possibles en matière de réformes », après l'adoption de la révision paritaire (Sineau 2008). Surtout, c'est la domestication du féminisme qui se constate une fois de plus (Leroux & Teillet 2004) dans le discours de campagne.

3.3.1. LES USAGES STRATÉGIQUES DE LA PARITÉ

Le thème paritaire s'impose dans les professions de foi lors de la campagne de 1997, date à laquelle Lionel Jospin décide d'en faire l'un des axes de la modernisation de la vie politique qu'il escompte mener en cas de victoire de la gauche plurielle. Toutefois, l'argumentation par le genre est investie par les candidates dès 1993 et participe au cadrage de la réforme paritaire au fil des débats qu'elle suscite.

Dès le début de la dernière décennie du XX^{ème} siècle, les locutrices développent le *topic* de la « politique autrement » par les

femmes qui, on l'a aperçu plus haut, connaît une diffusion et une reconnaissance importante dans la parole de campagne :

« Dans mon engagement au service de ces idées, je mettrai toute ma détermination d'Aveyronnaise, ma sensibilité de femme, mon attachement à la France, à Paris, à notre 14^{ème} arrondissement » (Catala, 1993, RPR, Paris).

La députée, originaire de Millau, et élue depuis 1988 dans une circonscription parisienne mobilise des qualités personnelles au service de la construction de son identité politique. La référence patriote à la France, bienvenue pour la candidate chiraquienne, est complétée par une mention de l'attachement au territoire d'élection, fréquemment rappelé dans les professions de foi. De façon plus originale, la candidate joue sur les représentations stéréotypées des Aveyronnais et de leur détermination supposée ainsi que de son identité féminine. Cette dernière propriété, supposant un rapport au monde spécifique, est convoquée comme une qualité dans l'exercice d'un mandat électif. Avant même l'explosion de la valorisation des manières de faire des femmes politiques, la féminité est posée par certaines candidates comme un trait de personnalité utile en politique et un filtre pertinent d'observation du monde. Contrairement à ce que les politologues ont constaté pour les premières élections du XX^{ème} siècle (Achin et al. 2007), la construction d'une identité autour des représentations féminines concerne, en 1993, des élues par ailleurs relativement bien dotées en ressources politiques traditionnelles. Par exemple, Nicole Catala, dixième femme élue vice-présidente de l'Assemblée nationale de la Cinquième République, est secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale chargée de la Formation professionnelle entre 1986 et 1988. Élue au Conseil régional d'Ile-de-France, elle est réélue députée à Paris jusqu'en 2002. Yann Piat, ancienne élue du Front National, insiste, quant à elle, sur le renouveau et la différence incarnés par sa candidature alors qu'elle brigue en réalité son troisième mandat représentatif :

« J'ai aujourd'hui l'expérience acquise dans la permanence de ma mission, mais je garde la spontanéité et cet autre regard sur la vie publique, parce que j'appartiens à la nouvelle génération politique, et parce que je suis une femme » (Piat, 1993, UDF, Var).

En 1993, les candidates développent de façon plus explicite la valorisation que les députées des années 1980 avaient commencé à élaborer autour des ressources de rajeunissement et d'approche différente qu'elles mettaient en avant. On se souvient de Ségolène Royal qui, dans une phraséologie proche de celle de Yann Piat, tentait de faire admettre aux électeurs et aux électrices leur besoin d'un « député actif et influent, qui porte un regard neuf sur les problèmes qui se posent » (Royal, 1988, PS, Deux-Sèvres). Au fil du temps, et de l'entrée progressive des femmes dans l'Hémicycle, les nouvelles entrantes mais également les mieux établies s'emparent des ressources offertes par la mention de leur féminité.

C'est également sous la plume de la candidate socialiste que se trouve, en 1993, l'exemple d'un usage de l'argumentation par le genre peu répandu dans le discours électoral sous la Cinquième République. Au terme de la campagne pour sa réélection, la députée sortante mentionne les difficultés rencontrées par les femmes en contexte électoral :

« J'ai la conviction que nous pourrons continuer à construire pour le bien de tous, dans la tolérance et l'amitié. J'ai subi beaucoup d'attaques pendant les derniers jours de cette campagne, vous le savez les femmes ne sont jamais épargnées. Ce n'est pas grave, car mes réalisations témoignent de mon travail en profondeur pour ma circonscription » (Royal, 1993, PS, Deux-Sèvres).

La mention de la féminité est ici présentée comme un handicap par discrimination. Elle parvient néanmoins à soutenir de façon efficace la candidature de la locutrice. Celle-ci réussit, en effet, à décrédibiliser les attaques à son encontre en les taxant implicitement de sexisme. En jouant sur une communauté de compréhension avec l'électorat (« vous le savez »), Ségolène Royal suscite l'adhésion sur le rejet commun des attaques du camp adverse supposées injustifiées et discriminatoires. Cet *ethos* de féminité dominée et victime est rare dans la prose électorale¹⁰⁶. La rareté de la référence au sexisme en politique dénote de la faible efficacité de l'argument dans la légitimation électorale. Si les candidates sont autorisées – ou contraintes – à construire leur

¹⁰⁶ Il est, en revanche, fréquent dans les interviews de presses, dans les récits (auto)biographiques ou dans les entretiens que les femmes politiques accordent aux chercheurs.e.s sur le genre en politique (Bonnafous 2003).

identité autour de leur sexe, c'est une féminité assumée et positive dont il s'agit. La critique du machisme politique, qui risquerait de produire une image de féminité victimaire ou au contraire trop combative, ne figure pas au rang des stratégies efficaces de présentation de soi des futures députées.

La fréquence des emplois de la féminité dans la construction identitaire des candidates en 1993 est toutefois sans commune mesure avec les textes produits lors de la onzième campagne pour les élections législatives. A cette occasion, nombreuses sont les locutrices à reprendre les propositions de la gauche plurielle, menée par le futur premier ministre Lionel Jospin. Ainsi au détour d'une proposition importante, Nicole Péry, destinée à occuper les fonctions de secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la formation professionnelle fait valoir la présence de femmes parmi les investi.e.s du Parti socialiste, dès 1997 :

« Avec Lionel Jospin, les candidats socialistes, dont un tiers de femmes – et cela comptera – font de l'emploi leur priorité. J'y crois » (Péry, 1997, PS, Pyrénées-Atlantiques).

Yvette Benayoun-Nakache débute, quant à elle, sa présentation en ces termes :

« Je suis l'une des 167 candidates élues démocratiquement au sein du Parti socialiste pour assurer une plus juste représentation des femmes à l'Assemblée nationale » (Benayoun-Nakache, 1997, PS, Haute-Garonne).

Ou encore, Odette Grzegorzulka de justifier sa candidature au nom de l'application d'une politique de quota et du choix du parti :

« Lorsque le Parti socialiste a décidé de confier notre circonscription à une femme, mes amis Saint-Quentinois m'ont choisie pour être à l'écoute de tous les habitants et défendre leurs intérêts » (Grzegorzulka, 1997, PS, Aisne).

Dans le contexte d'émergence d'une opinion publique favorable à la féminisation en nombre des instances de pouvoir¹⁰⁷, la mention d'une discrimination positive opérée en faveur des femmes dans la distribution des circonscriptions entre les sexes n'opère pas comme un stigmate dévalorisant. Au contraire, Odette Grzegrzulka, pourtant dotée de ressources politiques, signale les principes qui ont présidé à son investiture¹⁰⁸. Le consensus formé autour de la nécessaire féminisation de la vie politique, par une participation volontaire des partis notamment, fait une telle unanimité à partir de 1995 que l'argument de la féminité des candidates est présenté comme une avancée. Leur élection est même parfois envisagée comme un fait historique inédit dans les professions de foi. Ainsi Huguette Bello, dans une énonciation à la troisième personne, écrit :

« Pour la première fois, une femme sera élue député de La Réunion. En portant leurs suffrages sur Huguette Bello, les électeurs de la deuxième circonscription vont accomplir un vote historique qui sera à l'honneur de toute La Réunion. Son élection comme députée sera un événement qui résonnera dans toute l'île. Au-delà de leurs différentes sensibilités, de nombreux Réunionnais et Réunionnaises se reconnaissent dans la candidature de Huguette Bello. Car à travers elle, ce sont toutes les femmes qui sont honorées, et c'est un progrès pour toute la société réunionnaise. Son élection constituera un enrichissement pour la représentation parlementaire de La Réunion. Au moment où l'ensemble des forces politiques en Métropole préconise une plus grande représentation des femmes à l'Assemblée nationale, La Réunion donnera l'exemple. Depuis plus de 20 ans, Huguette Bello est sur le front des luttes à La Réunion. Pour défendre nos droits et faire avancer la cause du développement, nous pouvons faire confiance à Huguette Bello et Hary Mardénalorn. Militante infatigable des droits de l'être humain en général et de la dignité de la femme, elle a toujours été du côté des plus

¹⁰⁷ Un sondage réalisé par la Sofres et le Nouvel Observateur, paru dans le numéro du 28 mai-3 juin 1998 place la parité en tête des mesures souhaitées par les Français.e.s pour améliorer le système démocratique (Sineau 2001).

¹⁰⁸ La candidate a, en effet, été conseillère technique auprès du ministre de la culture entre 1981 et 1988, puis entre 1988 et 1992 et au ministère de l'Éducation nationale de 1992 à 1993. Elle est également adjoint au maire de Bois, Jack Lang.

faibles ; elle ne recule jamais devant l'injustice. Conseillère générale de 1983 à 1989, membre de la commission permanente, elle a accompli un travail reconnu par tous au sein des commissions des affaires scolaires et des affaires sociales » (Bello, 1997, PS, La Réunion).

Emmanuelle Picard souligne, outre les aspects du renouveau du Parlement que l'élection de femmes apporterait, le caractère neuf que constituerait sa désignation en Eure :

« La dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par le président de la République permet de la renouveler, de la rajeunir, de la féminiser. Si vous m'accordez votre confiance, je serai la première femme députée de notre circonscription » (Picard, 1997, PS, Eure).

La candidate bretonne, Marie-Thérèse Boisseau valorise également l'importance de son élection pour une meilleure représentation des deux sexes dans l'Hémicycle, tout en insistant sur le déficit d'exemplarité du département en la matière :

« Enfin, en votant pour une femme, vous favoriserez l'équilibre de notre démocratie. Dans la précédente législature, j'étais la seule femme parlementaire de Bretagne ! Cela dépend de nous... je compte sur vous » (Boisseau, 1997, UDF, Ille-et-Vilaine).

Mais à côté de ces extraits qui dénotent d'une volonté d'œuvrer pour un nouveau partage du pouvoir entre les sexes au nom de l'égalité, la majorité des mentions de la parité font état d'un autre objectif : celui de répondre au malaise démocratique. La revendication paritaire apparaît ainsi moins avancée comme une mesure au service des intérêts féminins qu'une réponse appropriée à la crise de la démocratie représentative. Nicole Ameline l'affirme : « La modernisation de la vie politique [passe par] une place accrue pour les femmes et la limitation du cumul des mandats. » (Ameline, 1997, UDF, Calvados). La présence plus grande de femmes dans les organes de pouvoir n'est, en revanche, jamais invoquée pour soutenir l'idée d'une défense particulière des intérêts des Françaises. Contrairement aux exemples attestés dans le corpus de professions de foi lors de

législatives antérieures, les candidates de la parité ne militent pas pour leur élection au nom d'une représentation des intérêts substantiels des femmes, qui attiseraient les soupçons de morcellement du corps politique. C'est plutôt au nom de l'achèvement de la démocratie véritable (féminisée mais aussi rajeunie par exemple) que les locutrices défendent la parité.

En contexte électoral, particulièrement rétif aux identités féministes marquées (Tremblay 2000), les impétrantes font de la parité le moyen d'une meilleure représentation symbolique de la différence des sexes, au nom d'un amendement de la démocratie jugée dysfonctionnante et inachevée. Elles plaident donc en faveur d'une figuration symbolique des deux sexes dans les instances de pouvoir pour permettre l'avènement d'une démocratie complète « à visage réellement humain, c'est-à-dire masculin et féminin » (Halimi 1997 : 172). Preuves des modalités d'importation et de fixation du sens de la parité dans les campagnes électorales, certains binômes mixtes composés d'une candidate titulaire et d'un suppléant se présentent comme complémentaires, figurant les deux parties de l'humanité universellement sexuée :

« Dès le 25 mai, votez utile. Choisissez une équipe gagnante, complémentaire, énergique, pour faire revivre le Saint-Quentinois. Votez pour une députée dynamique, compétente, femme d'action, femme de terrain très proche de vous » (Grzegorzulka, 1997, PS, Aisne).

« Femme de terrain, proche de mes administrés, je fais équipe avec un homme jeune, dynamique, fort d'idées innovantes. Ensemble nous partageons les mêmes valeurs de justice sociale. Notre approche est celle, complémentaire, d'un homme et d'une femme, celle de deux expériences diversifiées, celle de deux générations à l'écoute des jeunes et des moins jeunes. » (Feidt, 1997, PS, Meurthe-et-Moselle).

Incluses dans le champ politique non pas pour soutenir des intérêts particuliers – catégoriels diraient certain.e.s – mais pour figurer, en présence et non en acte, la moitié féminine de l'humanité, les candidates se trouvent contraintes de justifier leur entrée sur le mode de la plus-value de la différence. Les futures représentantes pro-paritaires sont sommées de définir le contenu de la catégorie « femme politique » et de gloser sur les bienfaits qu'elles provoqueraient en

étant élues. Parce qu'elles sont considérées comme des « non-frères » dans la tradition de la démocratie libérale et républicaine (Sénac 2016), les femmes sont astreintes à la nécessité de définir leur différence, de tracer les contours de leur groupe et d'argumenter au nom de valeurs susceptibles d'être acceptées et légitimées dans le cadre de la grammaire républicaine, des règles du jeu électoral et de l'opinion publique (Lévêque 2007).

Partant, c'est par la réactivation de qualités prétendument féminines, développées dans la sphère privée, que les candidates dessinent une identité politique conforme aux exigences supposées de la rénovation démocratique :

« Femme d'expérience... j'ai acquis, par une présence et une action quotidienne, une connaissance directe et approfondie de Mantois, où je vis depuis toujours. Femme d'écoute... Je connais vos préoccupations : vous rencontrer, rester attentive à vos attentes est à la base de mon engagement. Femme de terrain... Je souhaite mettre mon énergie au service du Mantois dans tous les domaines : emplois, qualité de vie, sécurité, transports... Femme de conviction... Je saurai demain à vos côtés pour vous défendre, pour changer d'avenir » (Peulvast Bergeal, 1997, PS, Yvelines).

« Mon expérience professionnelle me montre que les femmes, par leur compétence, mais aussi par leur engagement et leur sens du dialogue mettent en œuvre les changements nécessaires » (Touraine, 1997, PS, Indre-et-Loire).

« Vous le savez, j'ai toujours eu des convictions et rien ne réussira à entamer ma détermination : ni les obstacles, ni l'hypocrisie, ni l'adversité. Je ne vous tiendrai pas de grands discours, ceux qui me connaissent vous diront que cela ne me ressemble pas. Je vous propose avant tout un projet pour notre territoire. Concrète et pragmatique, comme le sont souvent les femmes, j'irai droit au but et je vous parlerai d'actions claires vous garantissant plus d'égalité » (Feidt, 1997, PS, Meurthe-et-Moselle).

« J'ai un regard de femme sur la société. C'est important » (Benayoun-Nakache, 1997, PS, Haute-Garonne).

Après l'adoption de la réforme paritaire, le thème persiste dans les professions de foi des candidates des deux scrutins du XXI^{ème} siècle

rassemblées dans le corpus. Dans des fréquences moindres qu'en 1997, les candidates rappellent les réussites mitigées de la loi sur la progression des femmes au Palais-Bourbon et la nécessité d'assurer l'égal partage du pouvoir entre les sexes, finalité peu mise en avant jusque-là :

« Femme, je souhaite que progresse la parité, en particulier à l'Assemblée nationale. Je crois en l'égalité des droits et des responsabilités entre les femmes et les hommes. » (Coutelle, 2007, PS, Vienne)

D'autres traitent le thème comme l'un des enjeux de la rénovation démocratique souhaitée :

« Mes priorités sont les vôtres : [...] Nouveau modèle de société, démocratie apaisée, informée : parlement respecté et renforcé dans sa capacité à légiférer, à contrôler le pouvoir exécutif, mandat unique pour les parlementaires, part de scrutin proportionnel à l'Assemblée nationale, parité homme-femme pour toutes les élections, démocratie participative et lois d'initiative citoyenne, information des citoyens leur permettant d'exercer une vraie responsabilité sociale, charte de la laïcité annexée à la constitution. » (Delaunay, 2007, PS, Gironde)

« En présentant ma candidature, le Parti socialiste a montré qu'il a entendu le message de rénovation démocratique, indispensable pour retisser le lien de confiance entre vous et vos élus, en donnant toute leur place aux femmes, en mettant un terme au cumul, sans fin, de toutes les fonctions électives. » (Pau Langevin, 2007, PS, Paris)

Conformément à la tendance discursive observée en synchronie, les candidates soutiennent davantage que les hommes le thème paritaire dans leur profession de foi. Elles contribuent à le formuler dans un sens compatible avec les contraintes du jeu électoral, des normes de genre et des principes républicains de l'indivisibilité de la nation (Scott 2002). L'argumentation de la nécessaire présence en nombre des femmes les contraint toutefois à justifier de la valeur ajoutée de leur inclusion sans jamais soutenir l'idée d'une meilleure représentation des intérêts, en substance, des femmes. Le consensus

autour de l'exigence du partage du pouvoir entre les sexes et la valorisation inédite de la « bonne féminité » des candidates en campagne semble avoir permis la relégation au second plan des engagements de la politisation des problèmes de femmes.

3.3.2. FAIBLESSES ET RENOUVEAU DES SUJETS PRO-FEMMES

Alors que la mobilisation féministe commence à peine à se cristalliser autour de l'enjeu paritaire naissant, les élections législatives de 1993 sont marquées par la faiblesse des enjeux féminins portés à la tribune. Après les deux septennats mitterrandiens et la tentative d'institution d'un féminisme d'État, les revendications féministes connaissent un reflux qui laisse la liberté aux compétiteurs/trices de l'élection présidentielle et du scrutin législatif de 1988 de délaisser le sujet. La victoire d'une majorité de députées de droite en 1993, structurellement moins enclines à politiser les questions de rapports sociaux de sexe, ne contribue pas à enrayer la tendance. Peu de candidates s'expriment donc sur le sujet lors de la dixième campagne législative de la République. La plupart le font en soutien de leur bilan plus qu'en force de proposition ou d'analyse. La communiste Muguette Jacquaint évoque, par exemple, son combat pour la réglementation du travail de nuit pour les femmes, parmi de multiples autres prises de position :

« A l'Assemblée nationale, j'ai eu la même volonté, le même discours et je me suis attachée, dans toutes mes interventions, dans tous mes votes – que ce soit contre la guerre du Golfe, le travail de nuit des femmes, la contribution sociale généralisée, le traité de Maastricht, la loi d'amnistie des auteurs de fausses factures – à défendre l'intérêt des habitants et des salariés d'Aubervilliers, La Courneuve, Le Bourget. Face à ces menaces, il est plus que jamais nécessaire de se rassembler » (Jacquaint, 1993, PC, Seine-Saint- Denis).

Véronique Neiertz fait également valoir son action engagée pour les femmes¹⁰⁹ :

¹⁰⁹ Il faut dire que la candidate a occupé les fonctions de secrétaire d'État aux Droits des Femmes et à la Vie quotidienne dans le gouvernement d'Édith Cresson en 1991. Elle est ensuite secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la consommation dans le gouvernement Bérégovoy entre 1992 et 1993 (Helft-Malz & Lévy 1996 : 239).

« J'ai été votre député de 1981 à 1988, date à laquelle je suis entrée au gouvernement. J'ai toujours cherché à travailler en partant de vos préoccupations quotidiennes : [...] les retraites et les allocations familiales revalorisées, les droits des femmes respectés, les consommateurs mieux défendus » (Neiertz, 1993, PS, Seine-Saint-Denis).

Mentionné en appui de leur construction identitaire autour d'un féminisme modéré, le sujet ne donne pas lieu à une projection programmatique. Seule la future élue de Doubs, Monique Rousseau, propose une mesure traitant les femmes en tant que mère :

« Enfin, une allocation de libre choix versée aux femmes dès le deuxième enfant marquera la reconnaissance financière et sociale du travail de la mère au foyer » (Rousseau, 1993, RPR, Doubs).

Au début du XXIème siècle, de nouveaux enjeux peinent à mobiliser. Ce sont les inégalités professionnelles qui s'imposent néanmoins dans les promesses de représentation des candidates :

« Renforcer la lutte pour l'emploi en amplifiant tous les dispositifs sociaux et économiques de retour à l'emploi, par un accompagnement spécifique des plus de 50 ans, par un accès à la formation tout au long de la vie, en soutenant les jeunes qui entrent dans la vie active, par l'allègement de la fiscalité sur les bas revenus, en augmentant les bas salaires et en revalorisant le Smic avec pour objectif l'égalité entre les hommes et femmes : à travail égal, salaire égal » (Gautier, 2002, PS, Rhône).

« Relancer le pouvoir d'achat et la consommation : augmenter les salaires nets et obtenir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes » (Bourragué, 2007, UMP, Gironde).

« Vous connaissez mon engagement pour notre circonscription et pour agir avec vous, sur des sujets aussi essentiels que : l'emploi, notamment des jeunes et des femmes durement frappés par le chômage » (Pérol-Dumont, 2007, PS, Haute-Vienne).

« A la difficulté pour un jeune à faire des études, à trouver un travail autre qu'un contrat précaire et à se loger dignement afin d'installer une famille, s'ajoute, pour les femmes, celle de trouver un emploi à plein temps qui ne fasse pas d'elles des travailleuses pauvres à moins de 700 euros/mois » (Saugues, 2007, PS, Puy de Dôme).

A une époque où les problèmes d'emploi, de précarisation ou de pouvoir d'achat sont au cœur du débat politique, les candidates à la députation promettent de défendre les intérêts des femmes, mais également des jeunes, touchés par le chômage, le temps partiel imposé ou encore les discriminations à l'embauche et dans les salaires. Si l'on sait la portée limitée des actions législatives tentées dans le domaine, en l'absence du politique macroéconomique concordante (Jenson & Sineau 1995), les candidates ont néanmoins le mérite de porter à la tribune la question du sort particulièrement difficile des femmes dans le monde du travail et d'en assurer sa reconnaissance. D'autres candidates insèrent les problématiques professionnelles et économiques féminines dans un discours plus large sur leur place dans la famille ou encore celui de l'égalité [des chances] ou l'équité entre les sexes :

« Donner véritablement aux femmes la possibilité d'avoir une vie professionnelle accomplie, à égalité de chances avec les hommes » (Des Esgaulx, 2002, UMP, Gironde).

« Les femmes : Beaucoup d'entre elles rencontrent des difficultés ; je souhaite faciliter leur accès au logement et si possible à la propriété, améliorer les dispositifs de garde d'enfant et aussi lutter contre la précarisation du travail féminin. Mon objectif : une équité totale, une femme = un homme » (Pinel, 2007, PRG, Tarn et Garonne).

« Faire de toutes les familles des foyers de sécurité et de liberté, parce que chaque famille doit être libre de s'organiser comme elle le veut, les femmes libres de réussir leur vie professionnelle, les jeunes libres de prendre leur autonomie » (Pons, 2007, UMP, Var).

Le second enjeu émergent dans les candidatures concerne un sujet débattu dans les sphères féministes dès les années 1970 mais absent jusqu'au début du XXIème siècle de la parole électorale aux

législatives (Hernandez Orellana & Kunert 2014). Il s'agit des « violences » subies par les femmes.

« Vous savez la part que j'ai prise à faire progresser les droits des femmes et des enfants, contre les violences et les maltraitances, pour plus d'égalité » (Taubira, 2002, Guadeloupe).

« J'agirai afin de lutter contre toutes les formes de violences en créant une vraie police de quartier et en votant une loi contre les violences faites aux femmes » (Clergeau, 2007, PS, Loire-Atlantique).

« Je soutiendrai la lutte contre toutes les formes de violence, en particulier faites aux femmes et aux personnes vulnérables, et militerai pour la création d'une police de quartier et l'ouverture des bureaux de police la nuit » (Olivier-Coupeau, 2007, PS, Morbihan)

Dans un contexte de prédominance des questions sécuritaires, la mention des violences faites aux femmes ne procède pas explicitement d'une critique féministe. Parfois associées à d'autres types d'agressions, les violences faites aux femmes se voient nier leur spécificité genrée et ne sont jamais énoncées comme le résultat de rapports de domination entre les sexes.

A l'heure de la politisation massive des questions de genre, les candidates, pourtant plus nombreuses sur les bancs de l'Hémicycle, demeurent prudentes dans le traitement des intérêts des femmes. Si la construction d'une identité teintée d'un féminisme modéré ou domestiqué est opérée dans de nombreuses candidatures des impétrantes, celles-ci se contentent souvent de reprendre les thèmes traités lors des élections présidentielles – c'est le cas de la violence domestique qui est l'une des rares propositions en faveur des femmes du candidat Lionel Jospin en 2002 – ou encore ceux largement plébiscités par l'opinion publique¹¹⁰.

¹¹⁰ Un sondage Sofres réalisé pour le Monde-RTL-TF1 en février 2002 indique que sont considérées comme prioritaires les trois mesures suivantes : la promotion de l'égalité salariale (70%), la lutte contre les violences conjugales (53%) et l'augmentation des places en crèches (43%). Voir Sineau (2008 : 198).

3.4. CONCLUSION

L'analyse du thème de l'égalité entre les sexes révèle une évolution à certains égards inattendue. Les professions de foi aux législatives actent une mutation profonde de la représentation de ce sujet, sous la plume des candidates, d'une dimension substantielle lors des deux premiers temps du corpus à une dimension plus descriptive (Pitkin 1972, Tremblay & Pelletier 2000) à partir de 1993.

Moins muettes que ce que l'histoire prétend, les candidates des premiers scrutins portent significativement à leur agenda les questions féminines. Si elles s'attachent à défendre une amélioration réelle des conditions de vie de leurs concitoyennes, les locutrices s'en tiennent à un discours consensuel et lissé, sans doute contraint par le contexte électoral. Au risque d'apparaître trop clivantes (ou trop féministes), les candidates euphémisent certains sujets, pourtant au cœur des mobilisations sociales. Ainsi, de façon éloquente, les textes de 1968 et encore plus ceux de 1973 surprennent par la faible reprise des sujets féministes de la deuxième vague. Les professions de foi relaient le décalage qui persistera, ensuite, durablement entre les élues et certains courants féministes.

La décennie 1978 – 1988 apparaît à cet égard comme un « rendez-vous manqué » : les candidates traduisent dans leur texte les positions pro-femmes affichées par les partis (de gauche) au niveau national. Conformément à la tonalité de leur candidature, elles en font un traitement politisé. Reste qu'au fil des scrutins, les revendications apparaissent de plus en plus comme des routines discursives, des formules incantatoires que de véritables propositions fortes des programmes.

A l'heure où s'impose un consensus autour de l'égalité entre les sexes dans l'opinion publique, les proclamations électorales produites à partir de 1993 perdent de vue les intérêts des femmes pour faire un usage stratégique de la revendication paritaire. Cette dernière est moins défendue au nom des intérêts substantiels des femmes (ou du principe de l'égal partage du pouvoir) qu'au nom de la rénovation des mœurs politiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cet ouvrage repose sur l'affirmation que le genre est à la fois une construction historique et une représentation langagière. Notre travail pose au centre de sa démarche la plaidoirie développée par Michèle Riot-Sarcey en 2000. Dans son article historiographique, l'auteure regrette que « la construction discursive du fait [féminin], les enjeux d'interprétation des événements, l'importance de l'historicité des mots et des concepts, leur instrumentalisation [soient] restés très longtemps en marge des interrogations des historien[ne]s ». Elle affirme pourtant que « l'histoire de la partition des rôles, de la construction des différences ne peut faire l'économie de l'analyse des champs sémantiques [...] » qui les produisent (Riot-Sarcey 2000 : 809). C'est dans le cadre de ce programme que nous avons cherché modestement à éclairer le concept de genre en politique – fuyant et évolutif au gré des évolutions épistémologiques – à partir de l'étude de la matérialité discursive d'un corpus de professions de foi électorales.

Le genre et les identités qu'il produit ne sauraient, en effet, se comprendre hors d'un contexte historique. Objets d'histoire, les catégories de genre en politique sont soumises aux conjonctures historico-politiques qu'il convient d'apprécier à la lumière d'une chronologie précise. Dans le cadre choisi de la Cinquième République, qui voit le nombre des élues au Palais-Bourbon se décupler entre 1958 et 2007, nous avons tenté de cerner les rythmes de la féminisation de la représentation nationale. Plus qu'une autre période, le régime institutionnel contemporain apparaissait comme un observatoire privilégié de l'accès des femmes à la députation. Certes des Françaises y avaient fait leur entrée, sur la base d'un scrutin de liste, dès la sortie de la Seconde Guerre mondiale mais en 1958 sont élues les premières femmes à concourir sous leur nom seul. Avec l'installation du régime quinto-républicain, les femmes accèdent à une prise de parole inédite dans l'histoire sur le devant des scènes électorales. Sans résumer le phénomène de l'engagement politique féminin, qui connaît diverses formes selon les époques, la Cinquième République présentait l'avantage de donner à voir les modalités de l'inclusion formelle des candidates dans un espace historiquement masculin. Traversées par ailleurs par de profondes mutations des rapports sociaux de sexes dans la société, la période couverte par le régime quinto-républicain laissait présager d'importantes recompositions du genre en politique.

Notre corpus s'en fait l'écho et permet d'embrasser, d'un point de vue discursif, la « dialectique de la continuité et du changement » (Le Goff 1996 : 14) qui qualifie bien le phénomène de la féminisation des instances électives contemporaines. Souvent observés à partir du moment paritaire, les identités et les engagements des femmes députées demandaient à être replacés dans une perspective historique plus large. Une tripartition de la parole électorale des femmes parlementaires a été proposée, sur la base des pratiques discursives attestées des locutrices en position de remporter un mandat, pour ponctuer trois moments des rapports entre genre et politique. Aux quelques candidates promotrices de politiques publiques du début du régime, qui construisent un engagement apolitique dans les bornes de secteurs féminins traditionnels, succèdent à partir de 1978 des élues revendiquant un profil de militantes politisées. Cette seconde génération tranche avec les femmes qui entrent au Palais-Bourbon à compter du scrutin de 1993. De plus en plus nombreuses, les députées des quatre derniers scrutins considérés dans cette étude s'autorisent à performer une identité politique féminine plus affirmée que leurs prédécesseuses.

A la lumière de cette chronologie endogène, qui vient compléter les périodisations de la Cinquième République, ce sont les modalités et les facteurs de la recomposition des normes de genre dans le champ électif contemporain qui sont éclairés. L'invention des actrices politiques apparaît partiellement contrainte par les conceptions dominantes des rapports de sexe exprimées dans la sphère politique. Ainsi les élues entre 1958 et 1973 ne sauraient se démarquer explicitement du modèle de l'homme politique qui triomphe sous les mandats paternalistes d'un Charles de Gaulle ou d'un Georges Pompidou. Tolérées dans un espace presque exclusivement masculin, les candidates s'attachent à ne pas déroger à l'ordre des sexes, même si celui-ci stigmatise leur féminité et les relègue dans l'infra-politique.

La stagnation des candidatures de femmes entre 1958 et 1973 révèle, par ailleurs, la fermeture du champ politique aux évolutions sociales à l'œuvre à partir de la fin des années 1960. C'est ainsi moins le début de la seconde vague féministe, après Mai 1968, que la poussée des candidatures de gauche en 1978 qui semblent renouveler les contours de la présence des femmes aux législatives. A l'issu du mandat de Valéry Giscard d'Estaing ayant fait de la modernisation par les femmes l'un des axes de sa présidence, les candidates en lice pour la députation en 1978 produisent des engagements distincts de ceux

des élues de la première période. Si elles bénéficient du crédit apporté par l'action de ministres populaires et visibles sur la scène médiatique, à l'instar de Simone Veil, et de la hausse globale des femmes (« alibis », diront certain.e.s) dans les instances du pouvoir exécutif, les candidates à la députation ne parviennent pas, pour autant, à réconcilier le féminin et l'universel. La figure d'élue militante imposée par la forte politisation des scrutins de la seconde période étudiée ne permet pas de cohabiter avec l'émergence d'une image féminine. Ce n'est qu'à la marge que les locutrices tentent de redéfinir les rôles de « député » en leur faveur à partir de leurs qualités féminines implicites, à partir de 1988. Reste que les modalités de l'engagement des femmes de gauche dans les années 1980 constituent et restituent les modalités du « rendez-vous » une nouvelle fois manqué entre le féminisme et les partis du progrès.

La fin du corpus laisse voir, ensuite, un processus de transformation du genre en politique qui semble débiter en 1993 pour atteindre en 1997, une forme d'apogée lors de laquelle les futures élues procèdent à une redéfinition des représentations légitimes du mandat parlementaire sans précédent. Là où les nombreuses études attachées le plus souvent aux premiers scrutins locaux tenus après le vote de la parité ont qualifié les élections municipales de « parenthèse enchantée » pour les femmes, c'est 1997 qui incarne ce moment à l'échelle nationale. Les professions de foi produites entre 1993 et 1997 traitent et actualisent les mutations des représentations des femmes politiques, qui mèneront au succès de la réforme paritaire à la fin du XX^{ème} siècle.

La consultation électorale de 2002 – les premières législatives à se tenir sous l'ère paritaire – met toutefois un frein au processus décennal de resignification du genre en politique. Le choc de la présence du Front National au second tour et le retour aux enjeux politiques normalisés, enjoignent les femmes à reléguer de nouveau en arrière plan les tentatives d'élaboration d'une féminité valorisée en campagne. Si les professions de foi du scrutin de 2007 ne renouent pas avec les modalités du retournement du stigmaté débuté dans les années 1990, elles semblent toutefois laisser la place à la construction d'une féminité politique mieux autorisée, voire routinisée. Ces processus discursifs demanderaient à être mis à l'épreuve de l'entrée de plus en plus massive de femmes au Palais-Bourbon depuis 2012, ces dernières dépassant le seul critique des 30% depuis 2017.

Opération particulièrement difficile à mener pour l'historien.ne du temps présent, c'est cet objectif qui nous a orienté vers le choix de la logométrie comme méthode de lecture des archives textuelles. Sans prétendre à administrer la preuve par des pratiques statistiques qui se voudraient inférentielles ou probatoires, l'usage de la logométrie s'est imposé pour sa valeur heuristique et sa finalité herméneutique. Grâce au soutien instrumenté de la statistique textuelle assistée par ordinateur, nous avons tenté d'objectiver des parcours de lecture susceptibles de nourrir une interprétation contrôlée de phénomènes « brûlants » et contemporains, potentiellement polémiques et fuyants tel le genre. On le sait, la projection d'a priori biaisés par la subjectivité du/de la chercheur.e ou par l'idéologie dominante du temps présent est un risque classique dans les études en Sciences humaines et sociales. Aussi, entre le risque de ne trouver que ce que l'on cherche et celui de ne pas trouver ce que l'on ne cherche pas, la logométrie a été utilisée dans l'objectif de faire émerger, depuis les textes étudiés, des hypothèses de travail susceptibles de nous orienter dans l'interprétation. Sans jamais présager a priori des formes de la manifestation des normes de genre dans l'engagement des futures députées, nous avons cherché à appréhender le processus de féminisation de la représentation nationale à partir des caractéristiques majeures des professions de foi des élues. Les dizaines de résultats, tirés du décompte exhaustif et systématique de l'ensemble des mots du corpus, ont été considérés comme autant d'interrogations. Le questionnement à partir de saillances lexicales caractéristiques de la prose électorale des élues, aussi diverses que « logement », « éducation », « changement » ou « jeunes », nous a menée à considérer les permanences et les reconfigurations du genre en campagne. Sur des thèmes changeants, des revendications diverses et des promesses de représentation évolutives au fil des contextes électoraux, nous avons pu observer le poids des rôles accomplis ou des relations nouées dans la sphère privée dans la définition de leur engagement politique. Sous la Cinquième République, les présentations de soi et les programmes féminins portent en eux le caractère privé du monde non politique¹¹¹. Si ce rôle de passeuses entre sphère privée et sphère publique trouve dans le contexte de crise de la représentation une certaine félicité, il prive le plus souvent les femmes d'un critère de professionnalité ou de politisation. Liées à la gestion des affaires domestiques et

¹¹¹ Juliette Rennes (2007 : 494) dirait « profane » versus « sacré ».

quotidiennes, les activités politiques féminines perdent la possibilité d'atteindre la distinction et le prestige qui naissent de la séparation entre vie privée et vie publique. Sur la base d'une analyse fine des tracts électoraux des femmes, c'est le remplacement des exclusions juridiques – en voie de diminution sous la Cinquième République – par l'élaboration de frontières symboliques, destinées à préserver la hiérarchie des sexes dans l'ordre politique, qui a été mis au jour.

Le genre en politique, dans cet ouvrage, a en effet été posé comme l'objet d'une construction symbolique, i.e. discursive. De façon générale, le discours est le cœur même de l'activité politique contemporaine. « L'activité qui se rapporte à la conquête, à l'exercice, à la pratique du pouvoir » (Rémond 1988 : 494) est avant tout une activité discursive. Avec John Austin (1970), nous pensons que le discours politique est action. Il n'est pas seulement le reflet d'une réalité passée mais il contribue à la performer (Guilhaumou 2006). La consubstantialité du discours et du politique prend une tournure encore plus marquée lors des périodes électorales, moments logocratiques par excellence, durant lesquels l'acte politique se résume entièrement au discours.

L'étude des représentations discursives des élues devenait encore plus impérieuse après avoir admis le caractère également linguistique et performatif du genre (Scott 1988, Talbot 2010). Système historique, celui-ci s'élabore, se mobilise et se reconfigure par la médiation du langage. Concrètement, dans notre travail, l'analyse d'un corpus de professions de foi a visé à établir les inférences réciproques entre le positionnement socio-historique des femmes en politique et les identités, les images et les représentations produites dans leur discours. C'est d'une part l'existence de traits particuliers du parler politique féminin en campagne qui ont été scrutés et d'autre part l'évolution de leur position dans la sphère politique qui a été appréciée au regard des mutations de leur prose électorale.

L'analyse des professions de foi, acte discursif performant les locutrices/teurs en hommes ou en femmes politiques, a permis de définir les singularités de l'identité des futures parlementaires sur le mode de l'*ethos*. Plus que de produire un engagement radicalement différent en substance, en contenu ou en argument, les femmes s'attachent à produire une image d'elles-mêmes susceptible de les faire admettre dans la sphère politique. Bien sûr, on pourra penser que la dimension codifiée de la proclamation électorale, certes personnelle mais également soumise aux agendas électoraux et aux mots d'ordre

partisans, conduit aux lissages de certaines singularités de l'engagement des femmes. Pourtant, loin d'être des limites, les formes linguistiques et le statut politique de la profession de foi se sont révélés être des atouts pour saisir de façon rigoureuse les marques du genre dans les candidatures féminines. Avec Antoine Prost (1977 : 122), qui a à la fois introduit la lexicométrie en Histoire et donné toute leur place aux professions de foi dans l'étude du politique, nous pensons que « les discours [...] stéréotypés requièrent [...] une analyse plus élaborée [que celle du contenu]. [...] On est conduit à rechercher leur signification à un autre niveau qu'à celui de leur contenu explicite, et immédiat [...]. Tout le problème consiste alors à faire émerger la signification latente qui se cache dans la trame même du discours stéréotypé et derrière son apparente insignifiance ».

Le choix méthodologique de la logométrie a ainsi permis de dépasser la difficile appréhension discursive des professions de foi pour mettre au jour les principales modalités d'individuation des femmes en politique. Par l'élaboration d'images de la féminité diverses – dépolitisée, militante ou repliée sur l'individu – le parler politique des femmes semble tenu de se conformer. Il se doit, d'une part, de correspondre aux modèles historiques et dominants façonnés par les hommes et de répondre, d'autre part, aux représentations traditionnelles des femmes à une époque donnée.

A ce titre et pour reprendre la formule-choc de Roland Barthes dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 1977, la langue politique « comme performance de tout langage, n'est ni réactionnaire ni progressiste ; elle est tout simplement : fasciste ; car le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger à dire ». En accédant aux compétitions électorales, les femmes sont contraintes de s'exprimer dans le cadre balisé de/par la parole électorale jusqu'ici dominée par les hommes. Sommées de s'inscrire dans ce cadre, les femmes sont également enjointes à donner des gages de féminité conformes aux représentations du « deuxième sexe » dans nos sociétés occidentales héritières de systèmes patriarcaux. Elles délaissent ainsi davantage que les hommes les mots de la politique institutionnelle pour s'attacher à produire l'image d'un engagement politique dans le prolongement de leurs rôles sociaux, de mères, d'épouses, d'éducatrices, etc. Pour autant, le corpus de professions de foi laisse tout de même percer des tentatives des candidates à la députation de dire le féminin, de le légitimer ou de le reconfigurer en ressources politiques. Certaines saillances du corpus féminin, comme le

traitement politique des intérêts de Françaises ou le développement d'une posture « ethotique » (i.e. morale, autour du thème de la corruption notamment) permettent d'entrevoir le travail discursif opéré par les femmes pour modifier le discours politique dominant. Les élues de la Cinquième République semblent, dans et par leurs discours, suivre la voie indiquée par Simone de Beauvoir pour que les femmes œuvrent à trouver leur place dans les sociétés contemporaines :

« [...] il faut travailler au sein de la culture universelle, mais d'une manière qui nous soit bien personnelle, en essayant non seulement de voler l'instrument, de faire de cette culture la nôtre, mais aussi de la changer, d'y introduire nos propres valeurs ¹¹²».

C'est finalement le genre, compris dans cette dialectique entre parcours individuels et représentations collectives, qui est documenté par notre corpus. Au-delà de la particularité de chacune des prises de parole des candidates, de leurs parcours remarquables, de leurs trajectoires singulières, toutes contribuent à l'élaboration de représentations de genre. Le corpus s'en fait une somme, qu'il convient d'analyser rigoureusement de manière à en faire émerger – par extraction statistique – des formes de récurrences, de lignes de force, de tendances profondes informant le « système de bi-catégorisation des sexes » élaboré et traité dans et par les professions de foi. Ainsi, les traces du genre ou les particularités discursives des candidates, établies dans la recherche, ne sauraient être considérées comme anecdotiques. Au contraire, elles permettent d'éclairer la reconstruction permanente de la doxa genrée au fil des scrutins législatifs.

Entre l'histoire et le discours, le genre s'impose finalement comme un objet du politique. Il est une vision du monde, des hiérarchies de sexes et des rôles assignés qui modèle les productions discursives. Nous avons pu montrer, en synchronie et au fil des majorités parlementaires successives, le poids du positionnement idéologico-politique des locutrices/teurs dans l'élaboration des représentations des féminités ou des masculinités politiques. Ainsi, pour reprendre les polarités établies de la vie politique française, les candidates des partis

112

Le Monde, 6-7 mars 1987.

de droite et de gauche performent des images genrées distinctes. Là où les candidates du progrès attachées à une vision traditionnelle et patriarcale de la famille et des rôles de sexes adhèrent volontiers à une division du travail politique entre les sexes, les candidates de gauche actualisent des représentations de genre plus politisées, pensées comme des objets de revendications et de luttes. Celles-ci prennent des formes différentes dans le temps : chez les candidates communistes de 1978, le genre est fortement articulé à la lutte des classes ; en 1997 chez les socialistes, il apparaît comme une ressource dépouillée de sa dimension conflictuelle et témoigner de l'appropriation sur la scène électorale des revendications féministes de l'époque.

Au croisement de l'histoire, du discours et de la politique, le genre saisi dans notre corpus exprime la prégnance toujours vive de l'association du politique au masculin, née à l'époque contemporaine, de l'exclusion des femmes de la démocratie représentative. A l'heure de l'abrogation des limites formelles pour l'exercice des femmes aux mandats électifs, les professions de foi des élues de la Cinquième République montrent le poids des mécanismes de discrimination et de minorisation de la parole des femmes en politique mais révèlent également les modalités de reconfiguration des féminités politiques dans un moment historique où les femmes accèdent, toujours plus nombreuses, à la position de sujets de la langue politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Abelès, M. (1990) : « Rituels de campagne: l'élection municipale de 1989 à Auxerre », *Mots. Les Langages du politique* 25, 43-63.
- Abelès, M. (2000) : *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris : Odile Jacob.
- Achin, C. (2001) : « Représentation miroir vs parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et Société* 47/1, 237-256.
- Achin, C. (2001) : « Démocratisation du personnel politique et parité : un premier bilan », *Mouvements* 18, 57-61.
- Achin, C. (2004) : « Les liaisons paradoxales : genre, ordre politique et ordre social en France et en Allemagne », *Raisons politiques* 15, 85-96.
- Achin, C. (2005a) : *Le mystère de la Chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne (1945-2000)*, Paris : Dalloz.
- Achin, C. (2005b) : « Un métier d'hommes ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de Science politique* 55/3, 477-499.
- Achin, C. & Bargel, L. (2013) : « "Montrez ce genre que je ne saurais voir". Genre, sexualité et institutions dans la présidentielle de 2012 », *Genre, Sexualité et Société* Hors Série 2, [en ligne <http://gss.revues.org/2633>].
- Achin, C. & Dorlin, E. (2007) : « "J'ai changé, toi non plus". La fabrique d'un-e présidentiable : Sarkozy/Royal au prisme du genre », *Mouvements*, [en ligne <http://mouvements.info/jai-change-toi-non-plus/>].
- Achin, C. & Dorlin, E. (2008) : « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques* 31/3, 19-45.
- Achin, C., Dorlin, E. & Rennes, J. (2008) : « Capital corporel identitaire et institution présidentielle: réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques* 31/3, 5-17.
- Achin, C. & Lévêque, S. (2006) : *Femmes en politique*, Paris : La Découverte.
- Achin, C. & Lévêque, S. (2007) : « Femmes énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses* 7/2, 24-44.
- Achin, C. & Lévêque, S. (2011) : « Le genre c'est la classe? Capitaux corporels identitaires, compétition politique et contextes sociaux », in E. Agrikolianski, J. Heurtaux & B. Le Grignou (dir.) : *Paris en campagne. Les élections municipales de mars 2008 dans deux arrondissements parisiens*, Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant, 263-284.
- Achin, C. & Paoletti, M. (2002) : « Le salto du stigmaté. Genre et construction de listes aux municipales de 2001 », *Politix* 60/15, 113-146.
- Achin, C. & Bereni, L. (2013) : *Dictionnaire Genre et Science politique*, Paris : Presses de Sciences po.
- Achin, C. & al. (2007) : *Sexe, genre et politique*, Paris : Economica.
- Adam, J.-M. (1999) : *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris : Nathan.

- Adam, J.-M. (2005) : *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin.
- Aebischer, V. (1985) : *Les femmes et le langage*, Paris : PUF.
- Aebischer, V. & Forel, C. (1983) : *Parlers masculins, parlers féminins ?*, Paris : Delachaux et Niestlé.
- Agrikolianski, E., Heurtaux, J. & Le Grignou, B. (2011) : *Paris en campagne. Les élections municipales de mars 2008 dans deux arrondissements parisiens*, Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant.
- Alduy, C. (2017) : *Ce qu'ils disent vraiment. Les politiques pris aux mots*, Paris : Le Seuil.
- Alsafar, A. (2015) : *L'éthos discursif dans le discours politique électoral français*, Paris : Presses académiques francophones.
- Amossy, R. (1999) : *Images de soi dans le discours: la construction de l'éthos*, Paris : Delachaux et Niestlé.
- Amossy, R. (2000) : *L'argumentation dans le discours*, Paris : Nathan.
- Amossy, R. (2010) : *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris : PUF.
- Arambourou, C. (2014) : *Les masculinités du métier politique : contribution à l'étude des logiques de production du genre en politique au temps de la parité*, Thèse de doctorat, IEP de Bordeaux.
- Aristote (1967) : *Rhétorique I* [trad. M. Dufour et A. Wartelle], Paris : Les Belles Lettres.
- Auslander, L. et Zancarini-Fournel, M. (2000) : « Le genre de la nation et le genre de l'État », *Clio. Femmes, Genre et Histoire* 12, 5-13.
- Austin, J. (1970) : *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil.
- Azema, J.-P. & WINOCK M. (1993) : *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris : Seuil.
- Bacchi, C. L. (1996) : *The Politics of Affirmative Action. "Women", Equality and Category Politics*, London : Sage.
- Bacot, P. (2011) : *La construction verbale du politique*, Paris : L'Harmattan.
- Badinter, E. & al. (1999) : *Le piège de la parité*, Paris : Hachette.
- Bailly, S. (2008) : *Les hommes, les femmes et la communication. Mais que vient faire le sexe dans la langue ?*, Paris : L'Harmattan.
- Baker, P. (2008) : *Sexed Texts: Language, Gender and Sexuality*, London : Equinox Publishing.
- Baker, K.M et Chartier, R. (1994) : « Dialogue sur l'espace public », *Politix* 26, 5-22.
- Ballet, M. (2012) : *Peur, Espoir, Compassion, Indignation. L'appel aux émotions dans les campagnes présidentielles (1981-2007)*, Paris : Dalloz.
- Ballmer-Cao, T.-H, Mottier, V. & Sgier, L. (2000), *Genre et politique : Débats et perspectives*, Paris : Gallimard.
- Bantigny, L. et Baubérot A. (2011) : *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIX^{ème}-XXI^{ème} siècle)*, Paris : PUF.
- Barbet, D. et Mayaffre, D. (2009) : « 2007: Débats pour l'Elysée », *Mots. Les Langages du politique* 89, 5-9.
- Bard, C. (1995) : *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris : Fayard.

- Bard, C. (2003) : « Jalons pour une histoire des études féministes en France (1970-2002) », *Nouvelles Questions Féministes* 22/1, 14-30.
- Bard, C. (2003) : *Les femmes dans la société française au XXème siècle*, Paris : Armand Colin.
- Bard, C. (2007) : « Les premières femmes au gouvernement (France 1936-1981) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société* 1.
- Bard, C. (2007) : « Cent mesures pour les femmes », in S. Berstein et J.-F. Sirinelli (dir.) : *Les années Giscard. Les réformes de société 1974-1981*, Paris : Armand Colin, 203 - 225.
- Bard, C. (2010) : « La fin de la condition féminine? », J.-F. Sirinelli, J. Garrigues, et S. Guillaume (dir.), *Comprendre la Vème République*, Paris : PUF, 67-82.
- Bard, C. (2012) : « Performances de genre : images croisées de M. Alliot-Marie et de R. Bachelot », *Histoire@Politique. Politique, Culture, Société* 17, 69-86.
- Bard, C. & Mossuz-Lavau, J. (2007) : *Le planning familial: histoire et mémoire (1956 - 2006)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Bard, C. 2012, *Les féministes de la Seconde Vague*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Bard, C. et Pavard, B. (2013) : « Femmes outsiders en politique. Introduction », *Parlement(s), Revue d'Histoire politique* 19, 9-15.
- Bargel, L. (2005) : « La socialisation politique sexuée: apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant.e.s », *Nouvelles Questions Féministes* 24/3, 36-49.
- Bargel, L. (2007) : « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des jeunes socialistes », *Genèses* 67, 45-65.
- Barthélémy, J.-P. & Luong, X. (1998) : « Représenter les données textuelles par les arbres », *4èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Nice, 49-73.
- Barthélémy, J.-P., Luong, X. et Mellet, S. (2003) : « Prenons nos distances pour comparer des textes, les analyser et les représenter », *Corpus* 2, 5-18.
- Bataille, P. et Gaspard, F. (1999) : *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris : La Découverte.
- Baudino, C. (2001) : *Politique de la langue et différence sexuelle. La politisation du genre des noms de métier*, Paris : L'Harmattan.
- Beauvoir, S. (1949) : *Le deuxième Sexe*, Paris : Gallimard.
- Becker, J.-J. (2002) : *Crises et alternances 1974 - 2000*, Paris : Points Seuil.
- Becker, J.-J. & Candar, G. (2005) : *Histoire des gauches en France*, Paris : La Découverte.
- Belloubet-Frier, N. (1997) : « Sont-elles différentes? », *Pouvoirs* 82, 59-75.
- Ben Hamed, M. et Mayaffre, D. (2015) : « Les thèmes du discours. Du concept à la méthode », *Mots. Les Langages du politique* 108, 5-13.
- Ben Hamed, M. et Mayaffre, D. (2012) : « Saisir le sens dans les deux sens: exploration de la portée interprétative de l'énergie et de la disponibilité », *11èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, 121-134.
- Benveniste ; E. (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- Benzécri, J.-P. (1979) : *L'analyse des correspondances*, Paris : Dunod.

- Benzécri, J.-P. (1980) : *Pratique de l'analyse de données*, Paris : Dunod.
- Bereni, L. (2004) : « Le mouvement français pour la parité et l'Europe », in S. Jacquot et C. Woll (dir.) : *Les Usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan, 33-54.
- Bereni, L. (2006) : « Lutter dans ou en dehors du parti? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix* 73/19, 187-209.
- Bereni, L. (2006) : « Les féministes françaises et la "parité". Permanences et négociations des partitions héritées de la décennie 1970 », in A. Cohen, B. Lacroix & P. Riutort (dir.) : *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (18ème-20ème)*, Paris : PUF, 123-141.
- Bereni, L. (2015) : *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris : Economica.
- Bereni, L. & al. (2012) : *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles : De Boeck.
- Bereni, L. & Lépinard, E. (2004) : « Les femmes ne sont pas une catégorie : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de Science politique* 54/1, 71-98.
- Bereni, L. & Trachman, M. (2014) : *Le genre, théories et controverses*, Paris : PUF.
- Bergasse, H. (1967) : *Histoire de l'Assemblée des élections de 1789 aux élections de 1967*, Paris : Payot.
- Bernard, M. (2003) : *La France de mai 1958 à mai 1981. La grande mutation*, Paris : Le Livre de Poche.
- Bernard, M. (2005) : *La France de 1981 à 2002. Le temps des crises ?*, Paris : Le Livre de Poche.
- Bernard, M. (2008) : *Histoire politique de la Vème République de 1958 à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- Berstein, S. (1989) : *La France de l'expansion 1. La République gaullienne 1958-1969*, Paris : Points Seuil.
- Berstein, S. et Rioux, P. (1995) : *La France de l'expansion. 2. L'apogée Pompidou 1969 - 1974*, Paris : Points Seuil.
- Berstein, S. et Milza, P. (1992) : *Histoire de la France au XXème siècle 1958-1974*, Paris : Éditions Complexe.
- Berstein, S. et Milza, P. (1994) : *Histoire de la France au XXème siècle 1974 à nos jours*, Paris : Éditions Complexe.
- Bertini, M.-J. (2002) : *Femmes. Le pouvoir impossible*, Paris : Fayard.
- Blandin, C. (2011) : « La famille, valeur de droite? », *Semen* 30, 71-86.
- Blondel, V.D. et al. (2008) : « Fast unfolding of communities in large networks », *Journal of Statistical Mechanics: Theory and Experiment*, 10, 10008.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999) : *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard.
- Boltanski, L. et Thevenot, L. (1991) : *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard.
- Bonnafous, S. (2003) : « Femme politique: une question de genre », *Réseaux* 120/4, 119-145.
- Bonnafous, S. (2003) : « "La dégénérescence du discours politique", un "lieu commun" de l'Antiquité à la fin du vingtième siècle? », in S. Bonnafous, P. Chiron, D. Ducard, C. Lévy (dir.) : *Argumentation et*

- discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, Monde contemporain*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 249-257.
- Bonhomme, M. (2016) : « Les professions de foi à l'occasion des élections présidentielles françaises », *Mots. Les langages du politique* 112, 21-22.
- Bouchardeau, H. (1980) : *Un coin dans leur monde*, Paris : Syros.
- Bouchardeau, H. (1993) : « Un parcours politique », in M. Riot-Sarcey (dir.) : *Femmes et pouvoir*, Paris : Kimé, 51-58.
- Boudillon, J. (2005) : « Une femme d'extrême droite dans les médias. Le cas de Marine Le Pen », *Mots. Les Langages du politique* 78, 79-89.
- Bougeard, C. (1998) : « Marie-Madeleine Dienesch: une carrière politique féminine méconnue », *Clio. Femmes, Genre et Histoire* 8, [en ligne <https://clio.revues.org/325>].
- Bouglé-Moalic, A.-S. (2013) : « La conformité aux normes de genre: un élément moteur du suffragisme (1900 - 1922) », in M. Gateau, M. Navarre, F. Schepens (dir.) : *Quoi de neuf depuis la parité? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon : EUD, 83-94.
- Boulart, A., Poudat, C. et Gauthier, J.-M. (2012) : « Des mots pour se dire: développement de la fonction narrative chez l'enfant », *11èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, 203-214.
- Bourdieu, P. (1998) : *La domination masculine*, Paris : Seuil.
- Boutet, J. et Maingueneau D. (2005) : « Sociolinguistique et analyse de discours: façons de dire, façons de faire », *Langage et Société* 114, 14-47.
- Boy, D. et Chiche, J. (2007) : « L'image des candidats dans la décision électorale », *Revue française de Science politique* 57/3, 329-342.
- Bréchon, P. (2004) : « Crise de confiance dans les élites politiques », B. Cautrès et N. Mayer (dir.) : *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris : Presses de Sciences po, 47 - 69.
- Bréchon, P. (2009) : *La France aux urnes. Soixante ans d'histoire électorale*, Paris : La Documentation française.
- Brugère, F. (2014) : *L'Éthique du care*, Paris : PUF.
- Brunet, E. (1978) : *Le vocabulaire de Giraudoux. Structure et évolution*, Paris : Slatkine.
- Brunet, E. (1981) : *Le vocabulaire français de 1789 à nos jours*, Paris-Genève : Champion-Slatkine.
- Brunet, E. (1988) : « Une mesure de la distance intertextuelle: la connexion lexicale », *Revue informatique et statistique dans les sciences humaines. Le nombre et le texte. Hommage à E. Evrad* 1/4, 81-116.
- Brunet, E. (2003) : « Peut-on mesurer la distance entre deux textes? », *Corpus* 2, 47-70.
- Brunet, E. (2006) : « Navigation dans les rafales », *6èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Besançon, 15-29.
- Brunet, E. (2007) : « Le corpus conçu comme une boule », in F. Rastier et M. Ballabriga (dir.) : *Corpus en lettres et sciences sociales. Des documents numériques à l'interprétation*, Toulouse : PUT, 69-78.

- Brunet, E. (2012) : « Nouveau traitement des cooccurrences dans Hyperbase », *Corpus* 11, [en ligne <http://corpus.revues.org/2275>].
- Brunet, E. (2016) : *Tous comptes faits. Écrits choisis. Tome III*, Paris : Champion.
- Butler, J. (2005) : *Trouble dans le genre*, Paris : La Découverte.
- Butler, J. (2006) : *Défaire le genre*, Paris : Éditions Amsterdam.
- Butler, J. (2009) : *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du "sexe"*, Paris : Éditions Amsterdam.
- Cameron, D. (2007) : *The Myth of Mars and Venus. Do Men and Women speak different languages ?*, Oxford : Oxford University Press.
- Castagnez, N. (1991) : « L'avenir dans les professions de foi socialistes de la IVème République », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 21/2, 89-92.
- Castagnez, N. (2004) : *Socialistes en République. Les Parlementaires SFIO de la IVème République*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Catzaras, N. & Sineau, M. (2002) : « Douzième législature: quel renouvellement du personnel parlementaire? », *Bulletin Quotidien* 7371, 26-34.
- Cautrès, B. et Mayer, N. (dir.) (2004) : *Le nouveau désordre électoral : les leçons du 21 avril 2002*, Paris : Presses de Sciences po.
- Cayrol, R., Parodi, J.-L. & Ysmal, C. (1973) : *Le député français*, Paris : Armand Colin.
- Chaline, J.-P. & Sohn, A.-M. (2000) : *Parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen : Publications de l'université de Rouen.
- Chaperon, S. (1995) : « La radicalisation des mouvements féminins de 1960 à 1979 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 48, 61-75.
- Chaperon, S. (1996) : « Le mouvement féminin face à l'État masculin de 1945 à 1970 », in E. Viennot (dir.) : *La démocratie "à la française" ou les femmes indésirables*, Paris : Université Paris VII - CEDREF, 245 - 256.
- Chaperon, S. (2000) : *Les années Beauvoir (1945-1970)*, Paris : Fayard.
- Charaudeau, P. (2005) : *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris : Vuibert.
- Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002) : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- Chetcuti, N. et Greco, L. (2012) : *La face cachée du genre*, Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle.
- Chiche, J. et Haegel, F. (2002) : « Les connaissances politiques », in G. Grundberg, N. Mayer & P.M. Sniderman (dir.) : *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris : Presses de Sciences po, 273-292.
- Cibois, P. (1994) : *L'Analyse factorielle*, Paris : PUF.
- Collectif, (1983) : « France : La loi anti-sexiste », *Les Cahiers du GRIF* 27/1, 167-172.
- Collectif, (1985) : « Le nous en politique », *Mots. Les Langages du politique* 10.
- Collectif, (1988) : « Le genre de l'histoire », *Les Cahiers du GRIF* 37/38.
- Collectif, (1991) : « Femmes, genre et histoire », *Genèses* 6.
- Collectif, (1992) : *Le langage des femmes*, Paris : Editions Complexe.
- Collectif, (2003) : *Histoire et Mesure. Mesurer le texte*, Paris : Edition de l'EHESS.
- Collin, F. (1992) : « Polyglo(u)ssons », in *Le langage des femmes*, Paris : Editions Complexe, 19-28.

- Collin, F. (1995) : « L'urne est-elle funéraire? », in M. Riot-Sarcey (dir.) : *Démocratie et Représentation*, Paris : Kimé, 45-75.
- Collin, F. (1996) : « Mythe et réalité de la démocratie », in E. Viennot (dir.) : *La démocratie "à la française" ou les femmes indésirables*, Paris : Université Paris 7-CEDREF, 23-35.
- Collovald, A. (1988) : « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales* 73, 29-40.
- Connell, R. (2005) : *Masculinities*, Cambridge : Polity Press.
- Constantin de Chanay, Y., Chevalier, Y. & Gardelle, L., «Écrire le genre. Bases linguistiques de l'émancipation: système anglais, système français », *Mots. Les langages du politique* 113, 9-37.
- Corbin, A. Courtine, J.-J., Vigarello, G. (2006) : *Histoire du corps*, Paris : Le Seuil.
- Costa, O. & Kerrouche, E. (2007) : *Qui sont les députés français ? Enquête sur une élite inconnue*, Paris : Presses de Sciences po.
- Costa, O., Kerrouche, E. & P. Maguette (2004) : *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Cotteret, J.-M., Emeri, C., Gerstlé, J. et Moreau, R. (1976) : *Giscard d'Estaing-Mitterrand, 54 774 mots pour convaincre*, Paris : PUF.
- Cotteret, J.-M. (1991) : *Gouverner c'est paraître : réflexions sur la communication politique*, Paris : PUF.
- Coulomb-Gully, M. (2001) : *La démocratie mise en scènes. Télévision et élections*, Paris : CNRS Editions.
- Coulomb-Gully, M. (2012) : *Présidente: le grand défi. Femmes, politique et médias*, Paris : Payot.
- Coulomb-Gully, M. (2013) : « "Mâle ou Normal ?" Incarnation et masculinité(s) du couple Hollande-Sarkozy dans la campagne présidentielle de 2012 », *Genre, Sexualité et Société* Hors Série 2, [en ligne <https://gss.revues.org/2619>].
- Coulomb-Gully, M. & Rennes, J. (2010) : « Genre, politique et analyse du discours. Une tradition épistémologique française gender blind », *Mots. Les Langages du politique* 94, 175-182.
- Coulomb-Gully, M. (2016) : *Femmes en politique. En finir avec les seconds rôles*, Paris : Belin.
- Courdesses, L. (1971) : « Blum et Thorez en mai 1936: analyse d'énoncés », *Langue Française* 9, 22-33.
- Cusso, R. & Gobin C. (2008) : « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat? », *Mots. Les langages du politique* 88, 5-11.
- Darnton R. (2010), *Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier*, Paris : Gallimard
- Dauphin, S. (2010) : *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Debré, J.-L. (2007) : « Préface », *Parole de député. Petit recueil édifiant sur l'art et la manière de se présenter aux électeurs*, Paris : Editions Ramsey.
- Deloye, Y. (1999) : « Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », in M. Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXème-XXème siècle*, Belin, 231-254.

- Delphy, C. (2001) : « Penser le genre: problèmes et résistances », in *L'ennemi principal II. Penser le genre*, Paris : Syllepse, 243-260.
- Delphy, C. (1998) : *L'ennemi principal I. Économie politique du patriarcat*, Paris : Syllepse.
- Demonet, M., Geffroy, A. Gouaze, J. Lafon, P., Mouillaud, M. & Tournier, M. (1975) : *Des Tracts en Mai 1968. Mesures de vocabulaire et de contenu*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Dister, A. et Moreau, M.-L. (2009) : *Féminiser? Vraiment pas sorcier. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, Louvain : De Boeck et Duculot.
- Dobry, M. (1986) : *Sociologie des crises politiques*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Doggan, M. & Narbonne, J. (1955) : *Les Françaises face à la politique. Comportements politiques et condition sociale*, Paris : Armand Colin.
- Dollar, D., Fisman, S. et Gatti, R. (2001) : « Are Women Really the "Fairer Sex"? Corruption and Women in Government », *Journal of Economic Behavior and Organization* 46/4, 423-429.
- Dubois, J. (1962) : *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris : Larousse.
- Dubois, J. (1969) : «Énoncé et énonciation », *Langages* 13, 100-110.
- Duby, G. & Perrot, M. (1991-1992) : *Histoire des femmes en Occident (5 tomes)*, Paris : Plon.
- Duchêne, A. et Moïse, C. (2011) : *Langage, Genre et Sexualité*, Montréal : Editions Nota Bene.
- Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*, Paris : Les Editions de Minuit.
- Dulong, D. (2003) : « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation de femmes sur la scène électorale (1945 - 2001) », in J. Lagroye (dir.), *La légitimation politique*, Paris : Belin, 425-443.
- Dulong, D. (2012) : *Sociologie des institutions politiques*, Paris : Repères.
- Dulong, D. et Matonti, F. (2005) : « L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne », in J. Lagroye, J. Lehingue, F. Sawinski (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris : PUF, 281-303.
- Dupaquier, J. et Fauve-Chamoux, A. (2006) : « La Famille », in J.-F. Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France. Tome 3. Sensibilités*, Paris : Gallimard, 15-48.
- Dupuy, P.-O. & Marchand, P. (2009) : « Questions de citoyens, questions de genre », *Mots. Les langages du politique* 90, 83-99.
- Duverger, M. (1955) : *La participation des femmes à la vie politique*, Paris : Unesco.
- El Gammal, J. (2013) : *Être parlementaire de la Révolution à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- Elmiger, D. (2008) : *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelles entre spécialistes et réception par le grand public*, Paris : Champion.
- Elsthain, J. (1981) : *Public Man, Private Woman: Woman in Social and Political Thought*, Princeton, Princeton University Press.

- Esquenazy, J.-P. (1999) : *Télévision et démocratie: la politique à la télévision française 1958-1990*, Paris : PUF.
- Fabre, C. & Fassin, E. (2003) : *Liberté, Égalité, Sexualités. Actualité politique des questions sexuelles*, Paris : Belfond.
- Fabre-Rosane, G. et Guede, A. (1978) : « Sociologie des candidats aux élections législatives de mars 1978 », *Revue française de Science politique* 28/5, 840-858.
- Fassin, E. (2002) : « La parité sans théorie: retour sur un débat », *Politix* 60/15, 19-32.
- Fassin, E. (2008) : « Des identités politiques. Jeux et enjeux de genre et de race dans les primaires démocrates aux États-Unis en 2008 », *Raisons politiques* 31/3, 65-79.
- Fassin, E. (2009) : *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris : Edition de l'EHESS.
- Fassin, E. et Guionnet, C. (2002) : *La parité en pratique*. *Politix* 60/15.
- Fauré, C. (1985) : *La démocratie sans les femmes. Essai sur le libéralisme en France*, Paris : PUF.
- Fillieule, O. (1990) : « Le recours à l'avenir dans la propagande électorale des premières années de la Troisième République », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 21/1, 24-31.
- Fillieule, O. et Roux P. (2009) : *Le sexe du militantisme*, Paris : Presses de Sciences po.
- Fougeyrollas-Schwebel, D., Planté, C., Riot-Sarcey, M. et Zaidman, C. (2003) : *Le genre comme catégorie d'analyse: Sociologie, histoire et littérature*, Paris : L'Harmattan.
- Fraisse, G. (1994) : « Quand gouverner n'est pas représenter », *Esprit* 3/4, 103-114.
- Fraisse, G. (1995) : *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris : Gallimard.
- Fraisse, G. (1997) : « La démocratie exclusive : un paradigme français », *Pouvoirs* 82, 5 - 16.
- Fraisse, G. (2000) : *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, Paris : Gallimard.
- Fraisse, G. (2011) : « De l'exclusion à la discrimination. Une généalogie historique, philosophique et politique », in G. Fraisse et H. Périer (dir.) : *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Paris : Presses de Sciences po, 29-44.
- Freedman, J. (1997) : *Femmes politiques: mythes et symboles*, Paris : L'Harmattan.
- Frioux, S. et Lemire, V. (2012) : « Pour une histoire politique de l'environnement au 20ème siècle », *Vingtème Siècle. Revue d'histoire* 113/1, 3-12.
- Fujimura, I. (2005) : « La féminisation des noms de métiers et des titres de la presse française (1988-2001) », *Mots. Les Langages du politique* 78, 37-52.
- Fulgini, B. (2006) : *Les Quinze mille députés d'hier et d'aujourd'hui*, Paris : Pierre Horay.
- Gaïti, B. (1999) : « "Syndicat des anciens" contre "forces vives" de la Nation. Le renouvellement politique de 1958 », in M. Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXème-XXème siècle*, Paris : Belin, 279-306.
- Galenberg, C. & al. (2013) : *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris : LGDJ.

- Gardey, D. et Laufer, J. (2002) : « Egalité, parité, discrimination : l'histoire continue », *Travail, Genre et Sociétés* 7/1, 39-40.
- Gardey, D. (2015), *Le linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Lormont : Le bord de l'Eau.
- Garrigues, J. (2006) : *Les grands discours de la Cinquième République*, Paris : Armand Colin.
- Garrigues, J. (2007) : *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- Garrigues, J. (2008) : *La France de la Vème République*, Paris : Armand Colin.
- Garrigues J., Guillaume S. et Sirinelle J.-F. (2010) : *Comprendre la Vème République*, Paris : PUF.
- Gaspard, F., Servan-Schreiber, C. & Le Gall, A. (1992) : *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, Paris : Seuil.
- Gaxis, D. (1980) : « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de Science politique* 30/1, 5-45.
- Gerstlé, J. (1979) : *Le langage des socialistes*, Paris : Stanké.
- Gerstlé, J. (1989) : « Le renouvellement des études sur les campagnes électorales », *Politix* 5/2, 7-10.
- Gerstlé, J. (1998) : « Dissolution, indifférence et rétrospection. Les vicissitudes d'une campagne de temps court », in P. Perrineau & C. Ysmal (dir.) : *Le vote surprise. Les élections législatives du 25 mai et 1er juin 1997*, Paris : Presses de Sciences po.
- Gilligan, C. (2008) : *Une voix différente. Pour une éthique du care*, Paris : Flammarion.
- Giraud, I. (2005) : *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France, 1965-2004*. Thèse de doctorat, Université de Montréal - Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Godineau, D. (2003) : *Les femmes dans la société française XVIème-XVIIIème siècle*, Paris : Armand Colin.
- Godineau, D. (2004) : *Citoyennes tricoteuses: les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence : Alinéa.
- Goffman, E. (1977) : « Les ritualisations de la féminité », *Actes de la recherche en sciences sociales* 14, 34-50.
- Greco, L. (2014) : « Les recherches linguistiques sur le genre: un état de l'art », *Langage et Société* 148/2, 11-29.
- Greco, L. (2015) : « Présentation: la fabrique des genres et des sexualités », *Langage et Société* 152, 7-16.
- Greffet, F. et Andolfatto, D. (2002) : « Les députés de 2002 : la "maison sans fenêtres" s'ouvre-t-elle ? », *Revue politique et parlementaire* 1020-1021, 219-227.
- Grezes-Rueff, F. (1994) : *La culture des députés français (1910-1958)*, Toulouse : PUM.
- Guaresi, M. (2014a) : « L'approche co-occurentielle, un bond qualitatif ? L'environnement lexical du lemme « député » dans les Professions de foi des candidates à la députation (1958-2002) », *CORELA*, [en ligne <http://corela.revues.org/3586>].

- Guaresi, M. (2014b) : « Les mots des politiques du genre dans les professions de foi aux élections législatives françaises (1958-2007) », *Synergies Italies. Le genre au prisme du discours institutionnel* 10, 33-48.
- Guaresi, M. (2015) : « Les thèmes dans le discours électoral de candidature à la députation sous la Cinquième République. Perspective de genre (1958-2007) », *Mots. Les langages du politique* 108, 15-37.
- Guaresi, M. (2016) : « Cooccurrences, contrastes et caractérisation textuels. Application à un corpus de professions de foi électorales », in D. Mayaffre, C. Poudat & al. (dir.) : *Proceedings of 13th International Conference on Statistical Analysis of textual Data*, Nice, 439-451.
- Guaresi, M. (2017) : « Genre, discours et logométrie. Les stratégies d'énonciation sexuées dans les professions de foi des député.e.s de 1997 », in M. Vadot, C. Dahou & F. Roche (dir.) : *Genre et sciences du langage. Enjeux et perspectives*, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 117-137.
- Gubin, E., Jacques, C., Rochefort, F., Studer, B., Thébaud, F., et Zancarini-Fournel, M. (2004) : *Le Siècle des féminismes*, Paris : Editions de L'Atelier.
- Guédé, A. et Rozenblum, S.-A. (1981) : « Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981. Permanences et changements », *Revue française de Science politique* 31/5-6, 982 - 998.
- Guéraiche, W. (1999) : *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris : Editions de L'Atelier.
- Guilbert, T. (2011) : *L'évidence du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant.
- Guilhaumou, J. (1975) : « Le discours comme objet de l'histoire », *Bulletin de Centre d'Analyse du discours de Lille III* 2, 8-10.
- Guilhaumou, J. (1993) : « À propos de l'analyse du discours: les historiens et le tournant linguistique », *Langage et Société* 65, 5-38.
- Guilhaumou, J. (2002) : « Le corpus en analyse de discours. Perspective historique », *Corpus* 1, 21-50.
- Guilhaumou, J. (2006) : *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Guilhaumou, J. (2007) : « L'analyse du discours du côté de l'histoire. Une démarche interprétative », *Langage et Société* 121/122, 177-188.
- Guillaumin, C. (1992) : *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris : Côtés femmes.
- Guionnet, C. (2002) : « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix* 60/15, 113-146.
- Guionnet, C. (2013) : « Fluctuation et légitimation des ressources politiques: ce que nous apprennent les études sur le genre », M. Gateau, M. Navarre et F. Schepens (dir.) : *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon : EUD, 19-37.
- Guionnet, C. et Neveu, E. (2004) : *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris : Armand Colin.
- Guiraud, P. (1954) : *Les caractères statistiques du vocabulaire*, Paris : PUF.
- Haase-Dubosc, D. et Viennot, E. (1991) : *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris : Rivages.
- Habermas, J. (1993) : *L'espace public: Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot.

- Habert, B., Nazarenko, A. et Salem, A. (1997) : *Les linguistiques de corpus*, Paris : Armand Colin.
- Halimi, G. (1994) : « Plaidoyer pour une démocratie paritaire », *Femmes, moitié de la terre, moitié du pouvoir*, Paris : Gallimard.
- Halimi, G. (1997) : *La nouvelle cause des femmes*, Paris : Seuil.
- Heiden, S. et Lafon, P. (1998) : « Cooccurrences. La CFDT de 1973 à 1992. » in *Des mots en liberté. Mélanges Maurice Tournier. Tome 1*, Fontenay-aux-Roses : ENS Editions, 65-83.
- Helft-Malz, V. et Lévy, P.H. (1996) : *Encyclopédie des femmes politiques sous la Vème République*, Paris : Editions Patrick Banon.
- Héritier, F. (1996) : *Masculin-féminin I. La pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob.
- Hernandez Orellana, M. & Kunert, S. (2014) : « Du genre dans les discours institutionnels de lutte contre les violences faites aux femmes », *Synergies Italies. Le genre au prisme du discours institutionnel* 10, 79-94.
- Houdebine, A.-M. (1998) : *La féminisation des noms de métiers, en français et dans d'autres langues*, Paris : L'Harmattan.
- Houdebine, A.-M. (2003) : « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle ou le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et Société* 106/4, 33 - 61.
- Hubac, S. (2005) : « Des femmes aux élections législatives de France de 1945 à 1968 : veuves d'hommes politiques célèbres et femmes d'inéligibles », *Parlement(s), Revue d'Histoire politique* 3/1, 94-113.
- Hung-En, S. (2003) : « Fairer Sex or Fairer System? Gender and Corruption Revisited », *Social Forces* 82/2, 703-723.
- Hung-En, S. (2005) : « Corruption et genre: en quête de preuves plus probantes », in Transparency International (dir.), *Rapport mondial sur la corruption*, Paris : Kartala, 370-372.
- Hurtig, M.-C., Kail, M. et Rouch, H. (2002) : *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris : Editions du CNRS.
- Igounet, V. (1994) : *Le Front national de 1972 à nos jours. Le parti, les hommes, les idées*, Paris : Seuil.
- Jaffré, J. et Chiche, J. (1997) : « Mobilité, volatilité, perplexité », in D. Boy et N. Mayeur (dir.) : *L'électeur a ses raisons*, Paris : Presses de Sciences po.
- Jaubert, A. et Mayaffre, D. (2013) : « Ethos préalable et ethos (re)construit. La transformation de l'humour légendaire de François Hollande », *Langage et Société* 146/4, 71-88.
- Jaunait, A. & Chauvin, S. (2012) : « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de Science politique* 62/1, 5-20.
- Jenson, J. (1980) : « The French Communist Party and Feminism », *The Socialist Register* 17, 121-147.
- Jenson, J. (1989) : « Le féminisme en France depuis mai 1968 », *Vingtième Siècle, revue d'histoire* 24, 55-67.
- Jenson, J. (1989) : « Paradigms of Political Discourse: Protective Legislation in France and the United States Before 1914 », *Canadian Journal of Political Science*, 22/2, p. 235-258.

- Jenson, J. & Lépinard, E. (2009) : « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de Science politique* 59/2, 183-201.
- Jenson, J. & Sineau, M. (2001) : « La France: quand "liberté de choix" ne rime pas avec "égalité républicaine" », in J. Jenson & M. Sineau (dir.) : *Qui doit garder le jeune enfant? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris : LGDJ Droit et Société, 141-172.
- Jenson, J. et Sineau, M. (1995) : *Mitterrand et les Françaises: un rendez-vous manqué*, Paris : Presses de Sciences po.
- Julliard, V. (2012) : *De la presse à Internet. La parité en question*, Paris : Lavoisier.
- Kastberg, M. (2006) : *L'écriture de J.M.G. Le Clézio. Des mots aux thèmes*, Paris : Champion.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980) : *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.
- Kergoat, D. (1983) : *Les femmes et le travail à temps partiel*, Paris : La Documentation française.
- Key, M.R. (1975) : *Male/Female Language*, Metuchen, N.J. : The Scarecrow Press.
- Kljman, L. et Rochefort, F. (1989) : *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris : Des Femmes/Presses de la fondation nationale de Science politique.
- Knibiehler, Y. (1997) : *La Révolution maternelle depuis 1945*, Paris : Perrin.
- Koppel, M., Argamon, S. et Shimoni, A. (2004) : « Automatically Categorizing Written Texts by Author Gender », *Literary and Linguistic Computing*, 17/4, 401-412.
- Krakovitch, O., Sellier, G. & Viennot, E. (2001) : *Femmes de pouvoir: mythes et fantasmes*, Paris : L'Harmattan.
- Krieg-Planque, A. (2012) : *Analyser les discours institutionnels*, Paris : Armand Colin.
- Labbé D. (1977) : *Le discours communiste*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Labbé, D. (1990) : *Le Vocabulaire de François Mitterrand*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Labbé, D. (2003) : « Le général de Gaulle en campagne », *Aspects linguistiques du texte de propagande. Actes des journées l'ERLA*, Brest, 213-233.
- Labbé, C. & Labbé, D. (2003) : « La distance intertextuelle », *Corpus* 2, 95-118.
- Labbé D. & Monière D. (2010) : « Quelle est la spécificité des discours électoraux? Le cas de Stephen Harper », *Revue canadienne de science politique* 43/1, 69-86.
- Labbé, D. & Monière, D. (2003) : *Le discours gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000)*, Paris : Champion.
- Lafon, P. (1981) : « Analyse lexicométrique et recherche des cooccurrences », *Mots. Les Langages du politique* 3, 95-148.
- Lafon, P. (1984) : *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, Paris : Champion.
- Lagroye, J. (1994) : « Être du métier », *Politix* 28, 5-15.
- Lagroye, J. (1997) : « On ne subit pas son rôle », *Politix* 38, 7-17.
- Lakoff, R. (1973) : « Language and Women's Place », *Language and Society* 2/1, 45-79.

- Lakoff, R. (2004) : *Language and Women's Place*, New York : Oxford University Press.
- Lamizet, B. (2002) : *Politique et identité*, Lyon : PUL.
- Lancelot, A. (1998) : *Les Elections nationales sous la Cinquième République*, Paris : PUF.
- Lancelot, A. (2009) : « Un modèle inégalé : les élections de mars 1978 », *Commentaire* 126/2, 387-394.
- Landes, J. (1988) : *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca : Cornell University Press.
- Laqueur, T. (1992) : *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris : Gallimard.
- Lascoumes, P. (1994) : *L'Eco-pouvoir: environnements et politiques*, Paris : La Découverte.
- Lascoumes, P. (2009) : « Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation. L'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de création du Pacs (novembre 1999) », *Revue française de Science politique* 59/3, 455 - 478.
- Latté, S. (2002) : « Cuisine et dépendance. Les logiques pratiques du recrutement politique », *Politix* 60/15, 55-80.
- Laufer, L. et Rochefort, F. (2014) : *Qu'est-ce que le genre ?*, Paris : Payot.
- Lavau, G. (1979) : « L'espace politique français. Déconstruire, reconstruire », *Esprit* 36, 53-63.
- Le Goff, J. (1996) : *Saint Louis*, Paris : Gallimard.
- Lebart, C. (1992) : « La présentation de soi des acteurs politiques locaux », *Médiatisations du politique, L'Aquarium* 10, 25-42.
- Lebart, C. (2009) : « L'analyse des livres politiques. Les présidentiables de 2007 face à l'exigence de proximité », *Questions de communication* 15, 323-344.
- Lebart, C. (2013) : *L'ego-politique. Essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris : Armand Colin.
- Lebart, C. et Lefebvre, R. (2005) : *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Lebart, L. & Salem, A. (1994) : *Statistique textuelle*, Paris : Dunod.
- Lebras-Chopard, A. (2004), *Le masculin, le sexuel et le politique*, Paris : Plon.
- Lefebvre, R. (2001) : « Rhétorique de la proximité et crise de la représentation », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, 35-36, 111-132.
- Lemercier, C. et Zalc, C. (2008) : *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris : Repères.
- Lépinard, E. (2006) : « Identity without Politics: Framing the Parity Laws and their implatation in French Local Politics », *Social Politics, International Studies in Gender, State and Society* 13/1, 29-58.
- Lépinard, E. (2007) : *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris : Presses de Sciences po.
- Lépinard, E. (2007) : « Féminiser, égaliser, inclure », *Travail, Genre et Sociétés* 18/2, 143-146.
- Leroux, P. et Teillet, P. (2004) : « La domestication du féminisme en campagne », *Travail, Genre et Sociétés* 11/1, 143-162.

- Lévêque, S. (2005) : « La féminité « dépassée »? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidat.e.s parisiens.ne.s aux élections législatives de 2002 », *Revue française de Science politique* 55/3, 501-520.
- Lévy, M. (1988) : *Le féminisme d'État en France 1965-1985: 20 ans de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, Thèse de Doctorat, IEP Paris.
- Longhi, J. & Sarfati G.-E. (2014) : *Les discours institutionnels en confrontation. Contribution à l'analyse des discours institutionnels et politiques*, Paris : L'Harmattan.
- Longrée, D. Luong, X. & Mellet, S. (2008) : « Les motifs: un outil pour la caractérisation topologique des textes », in S. Heiden et B. Pincemin (dir.) : *9èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Lyon, 733-744.
- Loonis, V. (2006) : « Les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002 », *Histoire et Mesure* 21/1, 221-254.
- Loroux, N. (2002) : « Qu'est une qu'une déesse ? », in G. Duby et M. Perrot (dir.) : *Histoire des femmes en Occident. Tome 1*, Paris : Perrin, 31-62.
- Luong, X. (1988) : *Méthodes d'analyse arborée: Algorithmes, applications*, Thèse d'État, Université de Paris V.
- Luong, X. (1994) : « L'analyse arborée des données textuelles : mode d'emploi », *Travaux du cercle linguistique de Nice* 16, 25-42.
- Luro, M. (2001) : *Le travail des femmes en France: trente ans d'évolution des problématiques en sociologie (1970-2000). Document de travail 7*, Paris : Centre d'Étude de l'Emploi.
- Maingueneau, D. (2000) : *Analyser les textes de communication*, Paris : Nathan.
- Man, V. (1997) : *Marcelle Devaud. Itinéraire exceptionnel d'une femme politique française*, Paris : Carvalho.
- Mamin, B. (1995) : *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Calmann-Lévy.
- Mansbridge, J. (2013) : « Les noirs doivent-ils être représentés par des noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré », *Raisons politiques* 50/2, 53-77.
- Marchand, P. (2007) : *Le grand oral. Le discours de politique générale sous la Cinquième République*, Bruxelles : De Boeck.
- Marchand, P. & Ratinaud, P. (2012) : *Être Français aujourd'hui*, Paris : Les liens qui libèrent.
- Marquès-Pereira, B. (2003) : *La citoyenneté politique des femmes*, Paris : Armand Colin.
- Martin, D.-C. (1992) : « Des identités en politique », *Revue française de Science politique* 42/4, 582-593.
- Martin, J. (1998) : *La parité, enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Martinez, W. (2012) : « Au-delà de la cooccurrence binaire... Poly-cooccurrences et trames de cooccurrences », *Corpus* 11, 191-218.
- Maruani, M. & Meron, M. (2012) : *Un siècle de travail des femmes en France 1901-2011*, Paris, La Découverte.
- Masclat, J.-C. (1979) : *Le rôle du député et ses attaches institutionnelles sous la Vème République*, Paris : LGDJ.

- Mathieu, N.-C. (1991) : *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologie de sexe*, Paris : Côtés femmes.
- Mayaffre, D. (2000a) : *Le poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres. Maurice Thorez, Léon Blum, Pierre-Etienne Flandin et André Tardieu (1928-1936)*, Paris : Champion.
- Mayaffre, D. (2000b) : « Temps lexical ou temps politique? », *Lexicometrica* numéro spécial, [en ligne <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/article/numero2/mayaffre2000.PDF>]
- Mayaffre, D. (2002) : « Les corpus réflexifs: entre architextualité et hypertextualité », *Corpus* 1, 51-69.
- Mayaffre, D. (2002) : « L'herméneutique numérique », *L'Astrolabe. Recherche littéraire et Informatique*, 1-11.
- Mayaffre, D. (2003) : « Dire son identité politique. Le discours politique au XXème siècle », *Les Cahiers de la Méditerranée* 66, 247-264.
- Mayaffre, D. (2003) : « Les discours de Jacques Chirac (1995-2002). Représentation arborée et généalogie politique », *Histoire et Mesure* 3-4, 289-311.
- Mayaffre, D. (2005a) : « Analyse du discours politique et logométrie : point de vue pratique et théorique », *Langage et Société* 114, 91-121.
- Mayaffre, D. (2005b) : « Les corpus politiques: objet, méthode et contenu », *Corpus* 4, 5-19.
- Mayaffre, D. (2007) : « Philologie et/ou herméneutique: nouveaux concepts pour de nouvelles pratiques », in F. Rastier et M. Ballabriga (dir.) : *Corpus en lettres et sciences sociales. Des documents numériques à l'interprétation*, Toulouse : PUT, 15-26.
- Mayaffre, D. (2008) : « De l'occurrence à l'isotopie. Les co-occurrences en lexicométrie », *Syntaxe et Sémantique* 9, 53-72.
- Mayaffre, D. (2008) : « Quand "travail", "famille", "patrie" co-occurrent dans le discours de Nicolas Sarkozy. Étude de cas et réflexion théorique sur la co-occurrence », in S. Heiden & B. Pincemin (dir.) : *9èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Lyon, 811-822.
- Mayaffre, D. (2010) : *Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, logométrie et langage politique*, Thèse d'Habilitation, Université Nice Sophia Antipolis.
- Mayaffre, D. (2012a) : *Le discours présidentiel sous la Cinquième République*, Paris : Presses de Sciences po.
- Mayaffre, D. (2012b) : *Mesure et démesure du discours. Nicolas Sarkozy (2007-2012)*, Paris : Presses de Sciences po.
- Mayaffre, D. (2012c) : « Quand le nombre fait sens. Adverbes et adverbialisation du discours politique contemporain : étude logométrique », *Travaux neuchâtelois de linguistique* 55, 95-109.
- Mayaffre, D. (2014) : « Plaidoyer en faveur de l'Analyse de Données co(n)Textuelles. Parcours cooccurrentiels dans le discours présidentiel français (1958-2014) », in *12èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Paris, 15-32.
- Mayaffre, D. et Viprey, J.-M. (2012) : « La cooccurrence. Du fait statistique au fait textuel. Introduction », *Corpus* 11, 7-19.

- Mayer, M. (2013) : « L'électorat Le Pen de père en fille », in V. Tiberj (dir.) : *Des votes et des voix. De Mitterrand à Hollande*, Paris : Champ social, 101-111.
- Mayer, N. & Perrineau, P. (1996) : *Le Front national à découvert*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Mazur, A. (1996) : *Gender Bias and the State: Symbolic Reform at Work in Fifth Republic France*, Chicago : University of Pittsburgh Press.
- Mellet, S. (2002) : « Corpus et recherches linguistiques: introduction », *Corpus* 1, 5-13.
- Mellet, S. et Barthélémy, J.-P. (2007) : « La topologie textuelle: légitimation d'une notion émergente », *Lexicometrica : Topographie et topologie textuelles* 7, 1-14.
- Michard, C. (1996) : « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots. Les Langages du politique* 49, 29-47.
- Michard, C. (2002) : *Le sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie*, Paris : L'Harmattan.
- Michard C. (2008) : *Sexisme et Sciences humaines. Pratiques linguistiques du rapport de sexage*, Paris : Presses universitaires du Septentrion.
- Michard, C. (2012) : « Rapport de sexage, effet idéologique et notion de sexe en français », N. Chetcuti & L. Greco (dir.), *La face cachée du genre*, Paris : Presses Sorbonne nouvelle, 23-38.
- Michel, L. (2017) : « Le “masculin culturel”, un pied de nez au “masculin générique”, in M. Vadot, F., Roche & C. Dahou (dir.) : *Genre et sciences du langage : enjeux et perspectives*, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 59-78
- Micheli, R. (2010) : *L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris : Cerf.
- Moirand, S. (2004) : « Le dialogisme, entre problématiques énonciatives et théories discursives », *Cahiers de Praxématique*, 43, p. 189 - 220.
- Molinier, P. (2013) : « Préface », in A. Fausto-Sterlin., *Les Cinq sexes. Pourquoi mâle et femelle ne sont pas suffisants ?*, Paris : Payot.
- Mopin, M. (1989) : *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris : La Documentation française.
- Morin-Messabel, C. (2013) : *Filles/Garçons. Questions de genre, de la formation à l'enseignement*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Morin, A. & Sourd C. (2007) : Usages et usagers du mot “démocratie“ et de ses dérivés. Une étude des professions de foi des candidats aux élections législatives et cantonales », *Mots. Les langages du politique* 83, 23-35.
- Mossuz-Lavau, J. (1995) : « Les conceptions politiques des hommes et des femmes ou le four cassé de la RMiste », in M. Riot-Sarcey (dir.) : *Démocratie et Représentation*, Paris : Kimé, 259-279.
- Mossuz-Lavau, J. (1997) : « La percée des femmes aux élections législatives de 1997 », *Revue française de Science politique* 47/3, 454 - 461.
- Mossuz-Lavau, J. (1998) : *Femmes/hommes, pour la parité*, Paris : Presses de Sciences po.
- Mossuz-Lavau, J. (2002) : *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris : Payot.

- Mossuz-Lavau, J. (2002) : « La parité en politique, histoire et premier bilan », *Travail, Genre et Sociétés*, 7/1, 41-57.
- Mossuz-Lavau, J. (2003) : « 1945-2002: le vote des femmes d'un siècle à l'autre », *Regards sur l'actualité*, 17-26.
- Mossuz-Lavau, J. & Sineau, M. (1983) : *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris : PUF.
- Mossuz-Lavau, J. & Kervasdoué, A. (1997) : *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris : Odile Jacob.
- Mouffe, C. (2000) : « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle » in T.-H ; Ballmer-Cao, V. Mottier et L. Sgier (dir.) : *Genre et politique*, Paris : Gallimard, 167-220.
- Mounier, P. (2012) : *Une introduction aux humanités numériques*, Marseille : Open Editions Press.
- Mucchieli, L. (2002) : *Violences et Insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris : La Découverte.
- Muller, C. (1973) : *Initiation aux méthodes de la statistique textuelle*, Paris : Hachette.
- Muller, C. (1977) : *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris : Hachette.
- Murray, R. (2004) : « Why Didn't Parity Work? A closer examination of the 2002 election results », *French Politics* 2-3, 347-362.
- Muxel, A. (2001) : « Socialisation et lien politique », in T. Bloss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris : PUF, 27-45.
- Navarre, M. (2015) : *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Née, E. (2012) : *L'insécurité en campagne électorale*, Paris : Champion.
- Née, E., Sitri, F. & Veniard, M. (2014), "Pour une approche des routines discursives dans les écrits professionnels", CMLF, [en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01052318/document>].
- Neveu, E. (2003) : « Privatisation et informalisation de la vie politique », in Y. Bonny (dir.) : *Norbert Elias et la théorie de la civilisation. Lectures et critiques*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 185-207.
- Newman, M.L., Groom, C.J., Handelman, L.D. & Pennebaker, J.W. (2008) : « Gender differences in Language Use: An Analysis of 14,000 Text Samples », *Discourses Processes* 45, 211-236.
- Newman, M.E.J. & Girvan, M. (2004) : « Finding and Evaluating Community Structure in Networks », *Physics Reviews* 69, 026113.
- Nolke, H. (1992) : « "Ne...pas": Négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation », *Langue Française* 94, 48-67.
- Nugara, S. (2011) : « Féminisme et universalisme du Conseil de l'Europe : le cas de la dénomination "violence domestique à l'égard des femmes" », *Synergies Italie* 7, 39-49.
- Oakley, A. (1972) : *Sex, Gender and Society*, Oxford : Martin Robertson.
- Offerlé, M. (1984) : « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier », *Annales ESC* 39/4, 681-713.
- Oger, C. (2006) : « Dialectique de la parole et du silence. Émergence et fonction de l'injure sexiste en politique », *Communication* 25/1, 11-45.
- Oger, C. (2011) : « Argument du genre, *ethos* féminin et injure sexiste en politique. Analyse d'une configuration argumentative », in A. Duchêne & C.

- Moïse (dir.) : *Langage, Genre et Sexualité*, Montréal : Editions Nota Bene, 91-113.
- Olivési, A. (2012) : *Implicitement sexiste? Genre, politique et discours journalistique*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Ozouf, M. (1995) : *Les mots des femmes: essai sur la singularité française*, Paris : Fayard.
- Paoletti, M. (2005) : « Domestiquer la représentation politique. Les professions de foi pour les élections législatives de 2002 », *Mots. Les Langages du politique* 77, 29-39.
- Paoletti, M. (2005) : « Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement », *Questions de communication* 7, 59-72.
- Paoletti, M. (2005) : « Les effets paritaires sur la proximité », in C. Lebart & R. Lefebvre : *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 129 - 143.
- Paperman, P. et Laugier, S. (2011) : *Le souci des autres. Éthiques et politique du care*, Paris : EHESS.
- Parodi, J.-L. (1972) : *Les rapports entre le législatif et l'exécutif sous la Cinquième République, 1958-1962*, Paris : Armand Colin.
- Parodi, J.-L. (1981) : « Introduction. Les quatre découvertes du Parlement français », *Revue française de Science politique* 31/1, 5-14.
- Pascal, J. (1990) : *Les femmes députés de 1945 à 1988*, Paris : Assemblée nationale.
- Pateman, C. (1988) : *The Sexual Contract*, Stanford : Stanford University Press.
- Pavard, B. (2012) : *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Pavard, B. (2013) : « De la lutte des femmes au combat d'une femme. L'utilisation stratégique du genre pour l'adoption de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (1974-1979) », in M. Gateau, M. Navarre, F. Schepens (dir.) : *Quoi de neuf depuis la parité? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon : EUD p. 151-162.
- Peschanski, D. (1989) : *Et pourtant ils tournent. Vocabulaire et stratégie du P.C.F. (1934-1936)*, Paris : Klincksieck.
- Pellegrinetti, J.-P. (à paraître) : *Pour une histoire politique méditerranéenne*, Rennes : PUR.
- Perrineau, P. (2003) : *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris : Presses de Sciences po.
- Perrineau, P. (2008) : *Le vote de rupture. Les élections présidentielle et législative d'avril-juin 2007*, Paris : Presses de Sciences po.
- Perrot, M. (1997) : « Les femmes et la citoyenneté en France. Histoire d'une exclusion », in A. Lebras-Chopard et J. Mossuz-Lavau (dir.) : *Les femmes et la politique*, Paris : L'Harmattan, 23-39.
- Perrot, M. (1998) : *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris : Flammarion.
- Phillips A. (1995) : *The Politics of Presence*, Oxford : Clarendon Press.
- Picq, F. (1997) : « "Un homme sur deux est une femme": les féministes entre égalité et parité (1970-1996) », *Les Temps Modernes* 593, 219-237.
- Picq, F. (2002) : « Parité, la nouvelle exception française », *Modern and Contemporary France* 10/1, 13-23.

- Picq, F. (2011) : *Libération des femmes, quarante ans de mouvement*, Brest : Éditions-dialogue.
- Pionchon, S. et Derville, G. (2004) : *Les femmes et la politique*, Grenoble : PUG.
- Pitkin, H. F. (1972) : *The Concept of Representation*, Berkeley : University of California Press.
- Poirmeur, Y. et Mazet, P. (1999) : *Le métier politique en représentations*, Paris : L'Harmattan.
- Portelli, H. (1994) : *La Vème République*, Paris : Grasset.
- Poudat, C. & Landragin F. (2017) : *Explorer un corpus textuel : Méthodes, pratiques, outils*, Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Prost, A. (1969) : « Vocabulaire et typologie des familles politiques », *Cahiers de lexicologie* 14, 115-126.
- Prost, A. (1977) : *Les anciens combattants et la société française 1914 - 1939*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Prost, A. (1974) : *Le vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris : PUF.
- Prost, A. (1984) : « Histoire de la politique familiale en France depuis 1938 », *Le Mouvement social* 129, 7-28.
- Prost, A. (1988) : « Les mots », in R. Rémond (dir.) : *Pour une histoire politique*, Paris : Seuil, 255-286.
- Rampon, J.-M. (2006) : « Professions de foi et élection présidentielle de 2002. Une approche verbale de la distance entre candidats », *Mots. Les Langages du politique* 81, 93-108.
- Rastier, F. (2001) : *Arts et Sciences du texte*, Paris : PUF.
- Rastier, F. (2008) : « Doxa et sémantique de corpus », *Langages* 170/2, 54-68.
- Rastier, F. (2011) : *La mesure et le grain. Sémantique de corpus*, Paris : Champion.
- Ratinaud, P. & Marchand P. (2012) : « Application de la méthode ALCESTE à de “gros” corpus et stabilité des “mondes lexicaux” : analyse du “CableGate” avec IRaMuTeQ », in *11èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, 835-844.
- Reinert, M. (1983) : « Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexicale par contexte », *Les Cahiers de l'analyse des données* 8/2, 187-198.
- Reinert, M. (1990) : « Alceste - une méthodologie d'analyse de données textuelles et une application », *Bulletin de méthodologie sociologique* 26/1, 24-54.
- Reinert, M. (1993) : « Les mondes lexicaux et leur logique à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars », *Langage et Société* 66, 5-39.
- Reinert, M. (2008) : « Mondes lexicaux stabilisés et analyse statistique de discours », in S. Heiden et B. Pincemin (dir.) : *9èmes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Lyon, 981-993.
- Rémond, R. (1982) : *Les droites en France*, Paris : Aubier.
- Rémond, R. (1988) : *Pour une histoire politique*, Paris : Seuil.
- Rémond, R. (2005) : *Les droites aujourd'hui*, Paris : Editions Louis Audibert.
- Rennes, J. (2007) : *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux fonctions de prestige 1880-1940*, Paris : Fayard.

- Rennes, J. (2013) : « Le discours politique », in C. Achin et L. Bereni (dir.) : *Dictionnaire Genre et Science politique*, Paris : Presses de Sciences po, 166-178.
- Rennes, J. (2016) : *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris : La Découverte.
- Restier-Melleray, C. (2005) : « "Femme de...". Jouer en couple en politique : des mises en récit sans importance? », *Question de communication* 7, 87-104.
- Revillard, A. (2007) : *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat, ENS Cachan.
- Rigat, F. (2010) : « "Mes chers compatriotes": stratégies discursives de l'interpellation des électeurs dans les professions de foi », *CORELA Hors Série* 8, [en ligne <http://corela.revues.org/783>].
- Riley, D. (1988) : *Am I that Name? Feminism and the Category of Women in History*, London : The Macmillan Press LTD.
- Riot-Sarcey, M. (1994) : *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 1830-1848*, Paris : Albin Michel.
- Riot-Sarcey, M. (1995) : *Démocratie et Représentation*, Paris : Kimé.
- Riot-Sarcey, M. (1995) : « De la Représentation et de ses multiples usages », in M. Riot-Sarcey (dir.) : *Démocratie et Représentation*, Paris : Kimé, 129 - 143.
- Riot-Sarcey, M. (2000) : « L'historiographie et le concept de genre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 47/4, 805-814.
- Riot-Sarcey, M. (2002) : *Histoire du féminisme*, Paris : La Découverte.
- Riot-Sarcey, M. (2010) : *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris : Larousse.
- Robin, R. (1973) : *Histoire et Linguistique*, Paris : Armand Colin.
- Robin, R. (1986) : « Histoire et Linguistique : le malentendu continue », *Langages* 3, 121-128.
- Rochefort, F. (1995) : « Démocratie féministe contre démocratie exclusive ou les enjeux de la mixité », in M. Riot-Sarcey (dir.) : *Démocratie et Représentation*, Paris : Kimé, 181-202.
- Rosanvallon, P. (1992) : *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris : Gallimard.
- Rosanvallon, P. (1998) : *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris : Gallimard.
- Rosanvallon, P. (2000) : *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris : Gallimard.
- Rosanvallon, P. (2006) : *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris : Seuil.
- Rosanvallon, P. (2008) : *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris : Seuil.
- Rouban, L. (2011) : « Sociologie politique des députés de la Vème République, 1958-2007 », *Les Cahiers du CEVIPOF* 55, 1-126.
- Roudy, Y. (1995) : *Mais de quoi ont-ils peur ? Un vent de misogynie souffle sur la politique*, Paris : Albin Michel.
- Rousseau, R. (1983) : *Les femmes rouges. Chronique des années Vermeersch*, Paris : Albin Michel.

- Rousselier, N. (1999) : *Le parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris : Presses de Sciences po.
- Rozenberg, O. & Kerrouche, E. (2009) : « Retour au Parlement », *Revue française de Science politique* 59/3, 397-400.
- Rygiel, P. (2011) : « L'enquête historique à l'heure du numérique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 58/4bis, 30-40.
- Salem, A. (1987) : *Pratique des segments répétés. Essai de statistique textuelle*, Paris : Klincksieck.
- Salem, A. (1988) : « Approches du temps lexical. Statistique textuelle et séries chronologiques », *Mots. Les Langages du politique* 17, 105-143.
- Salem, A. (1991) : « Les séries textuelles chronologiques », *Histoire et Mesure* 6-1/2, 149-175.
- Schor, R. (2005) : *Histoire de la société française au XXème siècle*, Paris : Belin.
- Scott, J.W. (1988) : « Genre: une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du Grif* 37/1, 125-153.
- Scott, J.W. (1998) : *La citoyenne paradoxale: les féministes et les droits de l'homme*, Paris : Albin Michel.
- Scott, J.W. (2002) : « L'énigme de l'égalité », *Cahiers du Genre* 33, 17-41.
- Scott, J.W. (2005) : *Parité! L'universel et la différence des sexes*, Paris : Albin Michel.
- Scott, J.W. (2010) : « Fantasmies du millénaire: le futur du "genre" au XXIème siècle », *Clio. Femmes, Genre et Histoire* 32, 89-117.
- Scott, J.W. (2012) : *De l'utilité du genre*, Paris : Fayard.
- Searle, J.R. (1966) : *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris : Hermann.
- Sénac, R. (2004) : « Évaluation des lois sur les quotas et la parité », in C. Bard, C. Baudino & J. Mossuz-Lavau (dir.) : *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris : Editions de la Martinière, 142-170.
- Sénac, R. & Parodi, M. (2013) : « "Gender gap à la française": recomposition ou dépassement ? L'élection présidentielle 2012 », *Politix* 63/2, 225-248.
- Sénac, R. (2016) : *L'égalité sous condition. Genre, parité, diversité*, Paris : Presses de Sciences po.
- Sineau, M. (1988) : *Des femmes en politique*, Paris : Economica.
- Sineau, M. (1991) : « Autour d'une dette non reconnue. L'apport du MLF sur la scène politique », *Crise de la Société. Féminisme et changement. Revue d'en face*, 187-206.
- Sineau, M. (1994) : « Femmes et culture politique. Nouvelles valeurs, nouveaux modèles ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 44, 72-78.
- Sineau, M. (1997) : « Les femmes politiques sous la Cinquième République. A la recherche d'une légitimité électorale », *Pouvoirs* 82, 45-57.
- Sineau, M. (1997) : « La parité à la française : un contre-modèle de l'égalité républicaine », in A. Lebras-Chopard & J. Mossuz-Lavau, *Les femmes et la politique*, Paris : L'Harmattan, 97-118.
- Sineau, M. (2001) : *Profession: femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris : Presses de Sciences po.
- Sineau, M. (2002) : « La parité en peau de chagrin », *Revue politique et parlementaire* 1020-1021, 211-218.

- Sineau, M. (2004) : « Les paradoxes du gender gap à la française », in B. Cautrès & N. Mayer (dir.) : *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris : Presses de Sciences po, 207-228.
- Sineau, M. (2004) : « Parité 2004 : les effets pervers de la loi », *Revue politique et parlementaire* 1031, 153-160.
- Sineau, M. (2008) : *La force du nombre. Femmes et démocratie présidentielle*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Sineau, M. (2010) : « Les femmes et le pouvoir exécutif en France : de l'exclusion... à l'adoubement présidentiel », *Recherches féministes* 23/1, 81-97.
- Sineau, M. (2010) : « Genre et corruption: des perceptions différenciées », in P. Lascoumes (dir.) : *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*, Paris : Presses de Sciences po, 187 - 198.
- Sineau, M. (2011) : *Femmes et pouvoir sous la Cinquième République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris : Presses de Sciences po.
- Sineau, M. (2007) : « Effets de genre, effets de génération? », *Revue française de Science politique* 57/3-4, 353-369.
- Sineau, M. & Tiberj, V. (2007) : « Candidats et députés en 2002. Une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique* 57/2, 163-185.
- Singy, P. (1998) : *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, Lausanne-Paris : Delachaux-Niestlé.
- Simtomer, Y. (2007) : « Le paysage idéologique de la parité », *Travail, Genre et Sociétés* 18, 147-152.
- Sirinelli, J.-F. (1992) : *Histoire des droites en France*, Paris : Gallimard.
- Sirinelli, J.-F. (1993) : « La morale entre droite et gauche », *Pouvoirs* 65, 49 - 60.
- Sirinelli, J.-F. (2003) : *Les Baby-boomers. Une génération 1945-1969*, Paris : Fayard.
- Sirinelli, J.-F. (2007) : *Les vingt décisives. Le passé proche de notre avenir. 1965-1985*, Paris : Fayard.
- Sirinelli, J.-F. (2013) : *La Vème République*, Paris : PUF.
- Sitri, F. (2004) : « Dialogisme et analyse de discours: éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours », *Cahiers de Praxématique* 43, 165-188.
- Spender, D. (1980) : *Men Made Language*, London : Routledge.
- Stoller, R. (1968) : *Sex and Gender. On the Development of Masculinity and Femininity*, London : Hogarth.
- Swamy, A., Knack, S., Lee, Y. & Azfar, O. (2001) : « Gender and Corruption », *Journal of Development Economics* 64, 25-55.
- Szondi, P. (1989) : *Introduction à l'herméneutique littéraire. De Chladenius à Schleiermacher*, Paris : Cerf.
- Talbot, M. (2010) : *Language and Gender*, Cambridge : Polity Press.
- Tannen, D. (1990) : *You just not Understand. Women and Men Conversation*, New York : Morrow.
- Thébaud, F. (2001) : « Promouvoir les droits des femmes: ambitions, difficultés et résultats », in S. Berstein, P. Milza & J.-L. Bianco (dir.) : *François*

- Mitterrand. *Les années du changement (1981-1984)*, Paris Perrin, 567-600.
- Thébaud, F. (2004) : « Genre et histoire », in C. Bard, C. Baudino & J. Mossuz-Lavau (dir.) : *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris : Editions de la Martinière, 42-63.
- Thébaud, F. (2007) : *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon : ENS Editions.
- Thomas, H. (2010) : « Les socialistes français : vers la société du soin mutuel (Care) », *Cités* 43/3, 67 - 87.
- Touchard, J. (1977) : *La gauche en France depuis 1900*, Paris : Seuil.
- Tournier, M. (1975) : *Un vocabulaire ouvrier en 1848. Essai lexicométrique*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques.
- Tournier, M. (1992) : *Des mots sur la grève. Propos d'étymologie sociale*, Paris : Klincksieck.
- Tremblay, M. (1996) : « Conscience de genre et représentation politiques des femmes », *Politique et Sociétés* 29, 93-137.
- Tremblay, M. (1999) : *Des femmes au Parlement : une stratégie féministe*, Montréal : Les Editions Remue-Ménage.
- Tremblay, M. (2013) : « Représentation », in C. Achin et L. Bereni (dir.) : *Dictionnaire Genre et Science politique*, Paris : Presses de Sciences po, 454-467.
- Tremblay, M., Ballmer-Cao, T.-H., Marques-Pereira, B. & Sineau, M. (2007) : *Genre, citoyenneté et représentation*, Sainte Foy : Presses de l'Université de Laval.
- Tremblay, M. & Garneau, E. (1997) : « La représentation des femmes par la voie(x) d'une "démasculinisation" du style parlementaire », in M. Tremblay & C. Andrew (dir.) : *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Montréal : Edition Remue Ménage, 69-100.
- Tremblay, M. & Pelletier, R. (1995) : *Que font-elles en politique ?*, Sainte Foy : Presses de l'Université de Laval.
- Tremblay, M. & Pelletier, R. (2000) : « More Women or More Feminists? Descriptive and Substantive Representations of Women in the 1997 Canadian Federal Elections », *International Political Science Review* 21/4, 381-405.
- Tricaud, S. (2011) : « Les élections législatives de novembre 1958, une rupture dans l'histoire des femmes politiques? », in B. Lachaine, G. Le Beguec & F. Turpin (dir.), *Les élections législatives de novembre 1958: une rupture ?*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 37-48.
- Tricaud, S. (2012) : « Candidates et élues gaullistes au Palais-Bourbon de 1958 à 1973 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société* 17, 25-36.
- Troupel, A. (2002) : « Disparités dans la parité. Les stratégies de contournement de la parité dans le département des Alpes-Maritimes », *Politix* 60/15, 147-166.
- Vandendorpe C. (1999), *Du papyrus à l'hypertexte. Essai sur les mutations du texte et de la lecture*, Paris : La découverte.
- Vanni, L., Luong, X. & Mayaffre, D. (2014) : « Arbre et co-occurrences. Nouvel outil logométrique sur le Net. Application au discours de F. Hollande », *12èmes Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*, Paris, 639 - 649.

- Varikas, E. (1995) : « Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège », in M. Riot-Sarcey (dir.) : *Démocratie et Représentation*, Paris : Kimé, 145-162.
- Varikas, E. (1996) : *La Révolte des Dames : Genèse d'une conscience féministe en Grèce*, Athènes : Katarti.
- Vassy, S. (2005) : « Ethos de femmes ministres. Recherche d'indices quantifiables », *Mots. Les Langages du politique* 78, 105-114.
- Verjus, A. (2002) : *Un bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris : Fayard.
- Viennot, E. (1996) : *La démocratie "à la française" ou les femmes indésirables*, Paris : Université Paris VII - CEDREF.
- Viennot, E. (2008) : *La France, les femmes et le pouvoir*. 3 Tomes, Paris : Perrin.
- Vigour, C. (2013) : « Réflexivité, rôles parlementaires et discours de légitimation. Les apports du logiciel Alceste à l'analyse lexicale d'un débat parlementaire relatif aux rapports entre justice et politique », in C. Galenberg, O. Rozenberg & C. Vigour (dir.) : *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris : LGDJ, 127-147.
- Viprey, J.-M. (1997) : *Dynamique du vocabulaire des Fleurs du Mal*, Paris : Champion.
- Viprey, J.-M. (2005) : *Corpus et sémantique discursive: éléments de méthode pour la lecture des corpus*, Paris : Lavoisier.
- Viprey, J.-M. (2005) : « Philologie numérique et herméneutique intégrative », in J.-M. Adam & U. Heidmann (dir.) : *Sciences du texte et analyse de discours*, Genève : Slatkine, 51-68.
- Viprey, J.-M. (2006) : « Structure non-séquentielle des textes », *Langages* 163, 71-85.
- Winock, M. (1999) : *La France politique*, Paris : Editions du Seuil.
- Winock, M. (2006) : *La gauche en France*, Paris : Perrin.
- Wodak, R. (dir.) (1997) : *Gender and Discourse*, London : Sage.
- Yaguello, M. (1978) : *Les mots et les femmes : essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine*, Paris : Payot.
- Young, I.M. (1994) : « Gender as Seriality : Thinking about Woman as a Social Collective », *Signs* 3/19, 713-738.

ANNEXES

A1 – LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFC : Analyse factorielle des correspondances

CD : Centre Démocratique

ED : Entente Démocratique

FGDS : Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste

IVG : Interruption Volontaire de Grossesse

MLF : Mouvement de Libération des Femmes

MRP : Mouvement Républicain Populaire

PC : Parti Communiste

PR : Parti Républicain

PRG : Parti Radical de Gauche

PS : Parti Socialiste

RPCD : Républicains Populaires et Centre Démocratique

UDVème : Union des Démocrates pour la Cinquième République

UDF : Union pour la Démocratie Française

UDR : Union des Démocrates pour la Cinquième République

UDT : Union Démocratique du Travail

UNR : Union pour la Nouvelle République

A2 – PRINCIPALES SPÉCIFICITÉS DES ÉLU.E.S ENTRE 1958 ET 1973

Corpus Femmes	Score de spécificité	Corpus Hommes	Score de spécificité
femme	4,3	vous	3,7
permettre	3,9	ne	3,4
lycée	3,3	campagne	3,4
milliard	3,3	pas	3
augmentation	3,2	liberté	2,8
construction	2,7	élection	2,6
expansion	2,4	communiste	2,5
allocation	2,4	gauche	2,4
logement	2,2	je	2,3
environnement	2,2	rassembler	2,2

A3 – PRINCIPALES SPÉCIFICITÉS DES ÉLU.E.S DE 1993

Corpus Femmes	Score de spécificité	Corpus Hommes	Score de spécificité
femme	3,2	moyen	3,3
vous	3,1	système	3,1
exprimer	2,7	afin de	3,1
changement	2,6	police	3
conviction	2,5	notre	3
honnête	2,2	nous	2,8
corruption	2,2	qualité	2,8
je	2,2	société	2,8
attacher	2,1	marché	2,6
répondre	2	démocratie	2,2

A4 – PRINCIPALES SPÉCIFICITÉS DES ÉLU.E.S DE 1997

Corpus Femmes	Score de spécificité	Corpus Hommes	Score de spécificité
femme	6,8	nous	5,1
je	6,5	département	3,4
vraiment	2,8	notre	2,8
écouter	2,7	Europe	2,8
engager	2,6	clandestin	2,8
vous	2,4	français	2,7
représenter	2,4	immigration	2,6
quotidien	2,3	sécurité	2,6
corruption	2,2	austérité	2,5
moral	2,2	lutte	2,4

A5 – PRINCIPALES SPÉCIFICITÉS DES ÉLU.E.S DE 2007

Corpus Femmes	Score de spécificité	Corpus Hommes	Score de spécificité
femme	4,3	intervention	3,4
vous	3,9	nécessité	3,1
je	3,7	équipement	2,5
quotidien	2,5	économie	2,4
parité	2,4	réseau	2,4
protéger	2,3	paix	2,4
inquiétude	2,1	compétent	2,3
soucieux	2	énergie	2,2
dialoguer	2	attractivité	2,2
concrètement	2	développer	2,1

INDEX

A

Aillaud, Thérèse 170, 174
Amline, Nicole 48, 94, 192, 241
Andrieux, Sylvie 193
Archimède, Gerty 206
Aubert, Marie-Hélène 168, 195
Aubry, Martine 50, 95, 124, 147, 172, 173
Auclert, Hubertine 79
Aurillac, Martine 186, 191
Avice, Edwige 124, 130, 228
Aymé de la Chevrelière, Marie-Magdeleine 106, 107, 114, 204

B

Bachelot, Roselyne 64, 162, 233
Baclet, Albertine 206, 207
Ballanger, Roger 128
Barbera, Myriam 132, 133, 224
Barodet, Désiré 37
Barre, Raymond 158, 184
Bassot, Sylvia 91, 94
Bayrou, François 157, 158
Bello, Huguette 240, 241
Benayoun-Nakache, Yvette 76, 239, 243
Bérégovoy, Pierre 124
Berthelot, Marcellin 144
Biémouret, Gisèle 94
Billard, Martine 93
Binetruy, Jean-Marie 165
Boisseau, Marie-Thérèse 170, 194, 241
Bouasba, Kheira 106
Bouchardeau, Huguette 145, 234
Boulanger, Michel 220
Bouquillon, Emmanuelle 170
Bourragué, Chantal 246
Bousquet, Danielle 166
Boutin, Christine 78, 82, 83, 172
Bredin, Frédérique 124, 128, 142, 144, 192
Briat, Jacques 187
Bricq, Nicole 72
Brunhes, Jacques 166
Buffet, Marie-Georges 95, 192

C

Caill, Antoine 204
Carrillon-Couvreur, Martine 190
Catala, Nicole 152, 190, 237
Charroppin, Jean 157, 161
Chépy-Leger, Annette 229
Chirac, Jacques 90, 124, 165
Chonavel, Jacqueline 75, 209
Chouat, Didier 157
Clergeau, Marie-Françoise 65, 76, 248
Constans, Hélène 106, 210, 217, 221, 222
Couderc, Anne-Marie 77, 171
Coutelle, Catherine 186, 244
Cresson, Édith 124

D

Dalloz, Marie-Christine 94
Daugreilh, Martine 91
David, Martine 146
Delabie, Marcelle 63, 77, 106, 212
Delaunay, Michèle 244
Delebarre, Michel 185
Des Esgaulx, Marie-Hélène 247
Devaud, Marcelle 106, 114, 118, 203
Dienesch, Marie-Madeleine 76, 77, 93, 105, 106, 107, 113, 114, 115, 119, 121, 122, 205, 208, 213, 214, 216
Douay, Brigitte 92
Dumont, Laurence 193
Dupuy, Fernand 109

E

Écochard, Janine 94

F

Feidt, Nicole 78, 162, 242, 243
Fievet, Berthe 136
Fort, Marie-Louise 172
Fost, Paulette 90, 133
Fousseret, Jean-Louis 157, 159
Frayssé, Jacqueline 91, 126, 132, 133, 134
Fritsch, Anne-Marie 106, 208

G

Gaulle, Charles de 105, 120, 123, 211,
213, 214, 252

Gautier, Nathalie 246

Gayssot, Jean-Claude 185

Genisson, Catherine 154

Ginesta, Georges 198

Giraud, Michel 143

Giscard d'Estaing, Valéry 124, 218, 252

Goeriot, Colette 126, 133, 134

Gouhier, Roger 110

Greff, Claude 68, 75

Grzegorzulka, Odette 239, 240, 242

Guigou, Élisabeth 95, 124, 147

Guinchard-Kunstler, Paulette 195

H

Halimi, Gisèle 230

Hauteclocque, Nicole de 71, 72, 76, 93,
107, 117, 119, 208, 210, 216, 232

Hoffman-Rispal, Danielle 86

Horvath, Adrienne 91, 126, 137, 222, 223

Hubert, Élisabeth 90, 138, 153, 174, 175

I

Iborra, Monique 154

Idrac, Anne-Marie 66, 93

Isaac-Sibille, Bernadette 139, 153

J

Jacq, Marie 93

Jacquaint, Muguette 146, 245

Jospin, Lionel 236, 239

K

Karamanli, Marietta 65, 189

Khebtani, Rebiha 106

L

La Raudière, Laure de 67

Lalumière, Catherine 128, 130, 139

Lamour, Marguerite 82

Lang, Jack 240

Lazard, Jacqueline 169, 175, 176, 177

Leblanc, Chantal 220

Lebranchu, Marylise 154, 165

Lecuir, Marie-France 66, 227, 234

Ledoux, Claudine 180, 193

Lepetit, Annick 165

Lienemann, Marie-Noëlle 67

Lignières-Cassou, Martine 59, 154

M

Marchais, Georges 224

Marette, Jacques 110

Marmaz, Louis 128

Marre, Béatrice 177

Martinache, Madeleine 84, 106

Martinez, Henriette 181, 186, 192

Masdeu-Arus, Jacques 159

Messmer, Pierre 63

Missoffe, François 63

Missoffe, Hélène 63, 77

Mitterrand, François 104, 124, 128, 129,
130, 137, 139, 141, 169, 207, 218,
226, 227, 229, 231, 233, 235

Moirin, Odile 153, 173

Montchamp, Marie-Anne 165, 188

Mora, Christiane 137

Morano, Nadine 181

Moreau, Gisèle 106, 132

Moreau, Louise 126, 171, 172, 225

N

Narquin, Jean 64

Neiertz, Véronique 86, 124, 146, 232,
245, 246

Nevoux, Paulette 137

Nicolas, Catherine 173, 174

O

Olivier-Coupeau, Françoise 248

Osselin, Jacqueline 137

P

Panafieu, Françoise de 63, 145, 170

Papon, Christiane 140, 141

Patenôtre, Raymond 64

Patrat, Marie-Thérèse 231

Pau Langevin, George 244

Pérol-Dumont, Marie-Françoise 246

Perrin Gaillard, Geneviève 67

Péry, Nicole 239

Peulvast Bergeal, Annette 243

Piat, Yann 84, 140, 237

Picard, Emmanuelle 241

Pinel, Sylvia 186, 187, 247
 Pivat, Colette 223
 Pleven, René 111
 Ploux, Suzanne 71, 84, 94, 107, 115, 215, 216
 Pomicidou, Georges 105, 120, 123, 214, 252
 Pons, Bernard 160
 Pons, Josette 67, 247
 Porte, Jeanine 128, 223
 Prin, Jeannette 75, 78, 214, 215
 Privat, Colette 129

R

Ramonet, Marcelle 82
 Raudière, Laure de la 155
 Reynaud, Marie-Line 62
 Rignault, Simone 83
 Rivasi, Michèle 188, 192
 Roger-Machart, Jacques 128, 143
 Roig, Marie-Josée 68
 Roucaute, Roger 222
 Roudy, Yvette 195, 233
 Rousseau, Monique 84, 153, 168, 246
 Rousset, Alain 198
 Royal, Ségolène 79, 93, 140, 141, 142, 146, 179, 186, 238

S

Sarkozy, Nicolas 147, 155, 172
 Saugues, Odile 188, 190, 247
 Sauvaigo, Suzanne 82
 Sicard, Odile 86, 229
 Sid Cara, Nafissa 105, 106
 Soum, Renée 137
 Sublet, Marie-Josèphe 231

T

Tasca, Catherine 124, 153
 Taubira, Christiane 168, 176, 248
 Tharin, Irène 83, 191
 Thome, André 64
 Thome-Patenôtre, Jacqueline 48, 49, 63, 64, 92, 106, 107, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 204, 205, 206, 207, 214
 Touraine, Marisol 193, 194, 243
 Toutain, Ghislaine 62
 Trupin, Odile 75

V

Vaillant-Couturier, Marie-Claude 77, 86, 112, 121, 210
 Veil, Simone 84, 124, 253
 Veyrinas, Françoise de 84, 189
 Voynet, Dominique 95

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les cinq mondes lexicaux du corpus Professions de foi (1958-2007)	47
Figure 2 : Distribution des mondes lexicaux selon la modalité « sexe » du corpus.....	53
Figure 3 : Distribution des mots des rôles familiaux dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes.....	61
Figure 4 : Les allocutaires spécifiques du Corpus Femmes.....	70
Figure 5 : Distribution des mots commençant par « famil- » dans le corpus selon le sexe et le bord politique.....	81
Figure 6 : Cooccurrences spécifiques des Femmes de gauche <i>versus</i> des Femmes de droite	87
Figure 7 : Distribution des mots du pouvoir dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes	89
Figure 8 : Distribution des mots des réalisations politiques dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes.....	92
Figure 9 : Analyse factorielle du vocabulaire du corpus Femmes selon la chronologie (1958-2007)	101
Figure 10 : Les trois temps du corpus Femmes	102
Figure 11 : Distribution des noms dans le corpus Femmes selon la période	108
Figure 12 : Distribution des lemmes « je », « vous » et de la cooccurrence « je_vous » dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes (1958-1973).....	109
Figure 13 : Distribution des mots de l'éducation dans le corpus selon le sexe et la période (1958-2007)	152
Figure 14 : Distribution du mot « Europe » dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes (1993-2007)	156
Figure 15 : Distribution du mot « immigration » et de l'adjectif « clandestin » dans le corpus selon le sexe et la période (1958-2007).....	158
Figure 16 : Noms cooccurents spécifiques d'immigration dans le corpus Hommes (1993-2007)	160
Figure 17 : Distribution du mot « corruption » dans le corpus selon le sexe et la période (1958 – 2007)	168
Figure 18 : Distribution des mots commençant par « moral-», « vrai-», « sincèr-» et du mot « honnête » dans le corpus selon le sexe et la période (1958 – 2007)	171
Figure 19 : Distribution des catégories grammaticales dans le corpus Femmes selon la période (1958-2007).....	178
Figure 20 : Distribution des noms et des verbes dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes (1993-2007)	179
Figure 21 : Distribution des pronoms « je » et « nous » dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes (1993-2007).....	181
Figure 22 : Distribution des mots de la proximité empathique dans le corpus Femmes <i>versus</i> Hommes (1993 – 2007)	191
Figure 23 : Cooccurents de « député » dans le corpus Hommes en 2007	197
Figure 24 : Distribution du lemme « femme » dans le corpus Femmes selon la période (1958 – 2007)	201
Figure 25 : Noms cooccurents de « femme » dans le corpus Femmes (1958 – 1973).....	209

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition du corpus Professions de foi (1958-2007).....	41
Tableau 2 : Spécificités lexicales du corpus Femmes versus Hommes (1958-2007)...	56
Tableau 3 : Cooccurrents de « femme » et d' « homme » dans le corpus Femmes et dans le corpus Hommes	58
Tableau 4 : Elues députées entre 1958 et 1973.....	105
Tableau 5 : Elues députées entre 1978 et 1988.....	125
Tableau 6 : Spécificités lexicales de 1978, 1981 et 1988 dans le corpus Femmes (1958-2007)	127
Tableau 7 : Elues députées entre 1993 et 2007.....	146
Tableau 8 : Cooccurrents de « je » dans le corpus Femmes (1993-2007)	182
Tableau 9 : Cooccurrents de « nous » dans le corpus Hommes (1993-2007)	183

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	7
Préface	9
Remerciements	13
Introduction générale	15
0.1. Genre, langage et politique	18
0.1.1. Le genre, une catégorie utile en histoire parlementaire	18
0.1.2. Le langage : trace et performance du genre en politique	21
0.2. Le discours politique en histoire. Pour une herméneutique matérielle numérique	27
0.2.1. La rencontre de l’histoire politique et de la linguistique quantitative	27
0.2.2. L’archive textuelle, un pan de la réalité historique.....	29
0.2.3. la logometrie : herméneutique et lectures numériques augmentées	30
0.3. Corpus. Objet et contenu	35
0.3.1 Le corpus en logométrie : matrice du sens	35
0.3.2 Le corpus « professions de foi »	37
Première partie : <i>Ethos</i> de candidates	43
1.1. Les thèmes du discours électoral : entre mixité et spécialisation sexuée	44
1.1.1. Panorama de la structure thématique mixte du corpus : le poids de l’institution parlementaire	45
1.1.2. Un investissement quantitatif sexué?.....	52
1.2. Des candidatures féminines sous contraintes : Altérité, rôles sociaux de sexes et hétéronormativité	55
1.2.1. Femmes et rôles sociaux de sexes.....	56
1.2.1.1. « Femme » et « homme » : le sexe marqué et le générique	56
1.2.1.2. Des mères et des épouses.....	60
1.2.2. Les allocutaires privilégiés des candidates	69
1.2.2.1. La représentation des « femmes ».....	70
1.2.2.2. Représenter les mal-représenté.e.s : le <i>care</i>	74
1.2.3. Des féminités partisans ?	80
1.2.3.1. Les députées de droite et la famille	80
1.2.3.2. Les députées de gauche et le militantisme pro-femmes	85
1.3. Stéréotypie linguistique et politique	88
1.3.1. Un discours aux marges des mots du pouvoir	88
1.3.2. Consensus et construction politiques	90
1.4. Conclusion	95

Deuxième partie : Genre et diachronie. Les trois temps de la parole féminine	99
2.1. Discours d’expertes et de politiques publiques (1958-1973)	104
2.1.1. Un discours didactique	107
2.1.2. Les mots des politiques publiques au féminin	111
2.1.2.1. La gestion de l’expansion	112
2.1.2.2. Deux domaines d’expertise genrée : les « lycées » et les « logements ».....	115
2.1.3. 1968 : entre originalités lexicales et retour à la norme	119
2.2. L’invention des élues militantes (1978-1988).....	123
2.2.1. Discours politisés et neutralisation du genre	127
2.2.2. Le genre implicite du mandat de parlementaire.....	131
2.2.2.1. Les « amis » ou les traces de l’illégitimité politique des femmes (1978).....	132
2.2.2.2. Le mandat parlementaire, les verbes et l’ « action » (1981-1988)	135
2.2.2.3. « Député » : une argumentation implicite par le genre ? (1988).....	139
2.3. Disparités discursives à l’heure de la parité (1993-2007)..	145
2.3.1. Thèmes et anathèmes : réactivation de la complémentarité des sexes	151
2.3.1.1. L’éducation : le socle de l’engagement féminin	151
2.3.1.2. Thèmes masculins : l’Europe, l’immigration et la sécurité.....	156
2.3.1.3. 2002, crise politique et reflux temporaire de la sexuation discursive.....	163
2.3.2. Nouvelles féminités politiques et retournement du stigmat.....	167
2.3.2.1. Féminité, <i>ethos</i> de probité et régénérescence de la vie politique	167
2.3.2.2. Féminisation, personnalisation et représentation domestique.....	177
2.3.2.3. Des ressources genrées éphémères. Captation et monopole masculins (2007).....	196
2.4 Conclusion	199
Troisième partie : Les questions femmes en campagnes	201
3.1. Le temps de la représentation substantielle	202
3.1.1. La « promotion » des femmes : un enjeu émergent des candidatures féminines	203
3.1.2. Les prémices timides de l’argumentation explicite par le genre	211
3.2. Espoirs et désillusions d’une cause.....	217
3.2.1. Classes et sexes : nouvelles articulations des luttes en 1978	219

3.2.2. Les échos du projet mitterrandien en faveur des femmes.....	226
3.2.3. Agir pour l'égalité entre les sexes : incantation ou réalité ?	233
3.3. Parité et représentation descriptive : des femmes à la candidate.....	235
3.3.1. Les usages stratégiques de la parité	236
3.3.2. Faiblesses et renouveau des sujets pro-femmes.....	245
3.4. Conclusion	249
Conclusion générale.....	251
Bibliographie	259
Annexes	285
A1 – Liste des abréviations.....	285
A2 – Principales spécificités des élu.e.s entre 1958 et 1973	286
A3 – Principales spécificités des élu.e.s de 1993	286
A4 – Principales spécificités des élu.e.s de 1997	287
A5 – Principales spécificités des élu.e.s de 2007	287
Index.....	289
Liste des figures.....	293
Liste des tableaux.....	294

QUESTIONS DE GENRE AUX ÉDITIONS L'HARMATTAN

Dernières parutions

FÉMININ ET RÉPUBLIQUE

Une éthique du caractère

Henrion-Latché Johanna – Préfaces d'Emmanuèle Auriac-Slusarczyk et d'Antonietta Specogna

En revisitant l'histoire du féminin et des représentations qui lui sont associées, l'approche par le caractère définit les lignes de force de la nouvelle émancipation de la femme dans ce qui construit le commun universaliste des sexes, partageant des espaces de droits et de devoirs. L'ouvrage souhaite nommer et poursuivre, sans relâche, le sens de la lutte des femmes dans la République.

(Coll. Questions contemporaines, 23,50 euros, 218 p.)

ISBN : 978-2-343-13505-2, ISBN EBOOK : 978-2-14-005361-0

AUTOBIOGRAPHIE

Féminisme, homosexualité, écriture, milieu social, profession

Dumont Paula

Paula Dumont, née dans une famille très pauvre marquée par la Deuxième Guerre mondiale, raconte son existence dans cette autobiographie. Étudiante boursière elle s'est consacrée aux études de Lettres pour devenir enseignante pendant trente-neuf ans. Homosexuelle, féministe engagée, son témoignage est un document pour étudier la condition des femmes durant la seconde moitié du XXe siècle.

(27,50 euros, 334 p.)

ISBN : 978-2-343-13571-7, ISBN EBOOK : 978-2-14-005336-8

FEMMES, SEXE, GENRE DANS L'AIRE ANGLOPHONE

Invisibilisation, stigmatisation et combats

Sous la direction de Binard Florence, Calvini-Lefebvre Marc, Leduc Guyonne

Préface de Michel Prum

Cet ouvrage met en lumière les processus d'invisibilisation et de stigmatisation des femmes et des minorités sexuelles dans l'aire anglophone du XIXe siècle à nos jours. Les avancées dont bénéficient les femmes aujourd'hui sont le fruit d'un long et âpre combat. Ce livre veut aider à comprendre les inégalités qui persistent entre les hommes et les femmes, à travers des perspectives historiques ou littéraires.

(Coll. Des idées et des femmes, 23,00 euros, 226 p.)

ISBN : 978-2-343-13295-2, ISBN EBOOK : 978-2-14-005226-2

RÉSISTANCES ET ÉMANCIPATION DES FEMMES DU SUD

Sous la direction de Laurence Grandchamp Roland Pfeifferkorn

Quelles sont les ressources personnelles, familiales, collectives que les femmes du Sud peuvent mobiliser pour faire bouger les rapports de domination dans lesquels elles sont prises ? Comment leur travail avec et sur la nature peut-il contribuer à leur émancipation ou, à l'inverse, aggraver leur situation ? Quel est le type-idéal de «femme autonome» qui est promu par la logique qui sous-tend la mondialisation ? Ce sont ces questions que cet ouvrage entreprend d'explorer à partir de recherches empiriques réalisées en Amérique latine principalement, mais aussi en Asie et en Afrique.

(Coll. Logiques sociales, série Sociologie du genre, 28,00 euros, 278 p.)

ISBN : 978-2-343-13117-7, ISBN EBOOK : 978-2-14-005152-4

HOMOSEXUALITÉS MASCULINES ET RELIGIONS DU MONDE

Nouvelle édition

Hurteau Pierre

Avec la mondialisation, la protection civile des droits des minorités LGBTQ s'étend et provoque la réaction de nombreux représentants de culte. L'auteur invite à un dialogue entre les divers systèmes religieux et un réexamen de leurs prises de position dans le contexte de déploiement international de la libération homosexuelle. Cette nouvelle édition, mise à jour et augmentée, analyse des événements récents annonciateurs de mutations sociales profondes.

(Coll. Sexualité humaine, 38.00 euros, 392 p.)

ISBN : 978-2-343-13024-8, ISBN EBOOK : 978-2-14-004946-0

DE GEORGE SAND À LOUISE MICHEL

Combats politiques, littéraires et féministes (1815-1870)

Textes rassemblés par Dominique Bréchemier et Nicole Laval-Turpin

Organisée par Mix-Cité, cette rencontre nous invite au XIXe siècle afin de découvrir comment, de George Sand à Louise Michel, les combats féministes, politiques et littéraires se sont entrecroisés. Nous sont présentées ici des femmes aux figures d'artistes et aux voix cosmopolites, dénonçant les inégalités faites aux femmes. Voici une étude approfondie conduite par des spécialistes de la question de l'émancipation féminine.

(Coédition Mix-Cité, 24.00 euros, 236 p.)

ISBN : 978-2-343-12963-1, ISBN EBOOK : 978-2-14-004657-5

LE SECRET DES GENTILS MONSTRES

Vivre avec une malformation sexuelle

Houstal Paul

À travers son témoignage, l'auteur nous dévoile une vie passée à cacher son anomalie sexuelle, une vie guidée par une quête d'identité sexuelle et par la peur de révéler cette «honte mystérieuse». Ce handicap, qui ne se voit ni se parle oblige ceux qui le portent à développer une capacité d'adaptation perpétuelle afin de survivre individuellement et socialement.

(18.50 euros, 176 p.)

ISBN : 978-2-343-12445-2, ISBN EBOOK : 978-2-14-004395-6

LE SCANDALE DES VIOLENCES CONJUGALES

Guesnier Caroline

En 2010, la France se mobilisait contre les violences conjugales. Une loi novatrice, qui devait apporter des solutions concrètes, était votée. La précision de son texte et ses amendements intégraient les diverses formes de violences au sein du couple. Sept ans plus tard, le taux de classement sans suite des plaintes reste une énigme (tout autant que la statistique des décédées au sein du couple). Des femmes et des enfants vivent ces violences au quotidien : la France protège-t-elle ses bourreaux ?

(20.00 euros, 196 p.)

ISBN : 978-2-343-11780-5, ISBN EBOOK : 978-2-14-003566-1

ACCÈS RÉSERVÉ

Le pouvoir au sein des quotidiens régionaux : une histoire de mâles

Lipani Marie-Christine

Le genre paraît une donnée déterminante sur la probabilité d'être nommé à un poste stratégique, c'est ce que montre cette étude sur la presse quotidienne régionale française. Cet ouvrage dresse un état des lieux de la visibilité des femmes et des hommes et la répartition sexuée des postes de pouvoir au sein de cette famille de presse. Le constat est clair : la presse régionale souffre encore d'un déficit de femmes occupant les positions éditoriales les plus hautes. Comment l'expliquer ? La situation peut-elle évoluer ?

(Coll. Repenser les médias, 19.00 euros, 180 p.)

ISBN : 978-2-343-11606-8, ISBN EBOOK : 978-2-14-003423-7

INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES ET UTOPIE(S)

Sous la direction de Guyonne Leduc – Avant-propos de Franck Lessay

L'utopie est peut-être bien le lieu idéal d'une représentation des relations hommes-femmes telles qu'elles pourraient être. Par là, l'utopie remplit quelques-unes de ses fonctions essentielles : critique, compensatoire ou incitative. Elle dévoile son rapport problématique à l'histoire et au réel. Les utopistes peuvent parfois préconiser un bouleversement des rôles sociaux de l'homme et de la femme, et esquisser une complète égalité de statut entre l'un et l'autre. Mais un féminisme authentique doit-il renoncer au double postulat qui le fonde, à savoir la dualité des sexes et l'égalité des genres ?

(Coll. Des idées et des femmes, 27,50 euros, 266 p.)

ISBN : 978-2-343-11339-5, ISBN EBOOK : 978-2-14-003090-1

GENRE ET JOUISSANCE

Sous la direction de Catherine Flepp et Nadia Mékouar-Hertzberg

Cet ouvrage propose au lecteur une réflexion approfondie et interdisciplinaire sur la jouissance et les différentes représentations culturelles que nous en font parvenir les arts et toutes les formes de création. La jouissance renvoie à la sexualité, à la pulsion, au désir, à toute l'économie corporelle, mais aussi à l'affectif, au fantasmatique, au sensoriel et au cérébral. Le thème de la jouissance ouvre sur des problématiques centrales d'ordre politique et esthétique : il reste un excellent vecteur pour aborder autrement la question du masculin et du féminin.

(Coll. Créations au féminin, 29,00 euros, 334 p.)

ISBN : 978-2-343-11628-0, ISBN EBOOK : 978-2-14-003312-4

DE LA SEXUALITÉ AUX SEXUALITÉS

Ouvrage coordonné par Gilbert Elbaz

Cet ouvrage décrit le difficile parcours des minorités sexuelles pour l'affirmation de leurs identités dans des contextes sociaux différents. Comme l'écrivait Michel Foucault, la sexualité ne peut être comprise que dans un système de pouvoir particulier : le biopouvoir. Ainsi, la colonisation imposera-t-elle ses critères prohibitifs sur des cultures pourtant caractérisées par une riche diversité sexuelle. Faisant écho à ces analyses, les diverses contributions de cet ouvrage convergent vers la conclusion selon laquelle le discours dominant sur la sexualité produit tout un ensemble de violences.

(Coll. Questions contemporaines, 22,50 euros, 224 p.)

ISBN : 978-2-343-11262-6, ISBN EBOOK : 978-2-14-003144-1

MÈRES-CÉLIBATAIRES

De la malédiction au libre-choix ? Regards croisés France/Grande-Bretagne

Sous la direction de Florence Binard et Guyonne Leduc – Préface de Marie-Claire Pasquier

« À qui s'adresse cet ouvrage ? À toute personne souhaitant en finir avec les approximations vagues et paresseuses, en un mot, souhaitant en avoir le cœur net sur les répercussions, pour les femmes, de l'évolution, récente ou moins récente, des mœurs et des législations, en Grande-Bretagne et en France, sur la base d'une documentation solide et argumentée, multipliant les éclairages. En particulier, les législations concernant le contrôle des naissances, les naissances hors mariage, l'IVG, le divorce, le concubinage. » Marie-Claire Pasquier

(Coll. Des idées et des femmes, 21,50 euros, 218 p.)

ISBN : 978-2-343-09612-4, ISBN EBOOK : 978-2-14-001346-1

FEMMES EN ISLAM

Essai

Oukazi Fouzia

Si le Coran fait de la femme un « allié » de l'homme, il est honnête de redire que les pays musulmans n'offrent pas une place à part entière à la femme dans leurs sociétés et leurs législations. Cet ouvrage se veut un rappel des données qui ont mené à la visibilité du fait religieux musulman, notamment dans la société française, et propose une interprétation très personnelle des pratiques musulmanes en cours. Sur le long terme, la sécularisation est bien en place.

(12,00 euros, 94 p.)

ISBN : 978-2-343-09465-6, ISBN EBOOK : 978-2-14-001413-0

M(M)ÈRE

Auto-Essai

Richard Annie

La symbolique du genre est abordée d'une manière inhabituelle car elle relie en profondeur autobiographie et recherche intellectuelle. La «Mère» en majuscule y est traitée en tant que figure distincte de celle de la mère réelle, traditionnellement occultée ou amoindrie dans la tradition philosophique, religieuse et psychanalytique. La mère est indissociable de l'interrogation sur le devenir femme : être femme relève d'un rapport avec la Mère à inventer, remodeler et moduler en mots et images exemplaires.

(Coll. Sexualité et genre : fiction et réalité, 23.00 euros, 196 p.)

ISBN : 978-2-343-05285-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-37044-6

ENTRE FEMMES

300 œuvres lesbiennes résumées et commentées

Dumont Paula

La plupart des gens ignorent que de nombreux ouvrages mettent en scène des lesbiennes. Afin de pallier cette carence, *Entre femmes* recense des romans, des œuvres dramatiques, des recueils de poèmes, des bandes dessinées, des témoignages et des biographies qui mettent au premier plan l'amour d'une femme pour une autre. On trouvera ici les notices de plus de trois cents ouvrages résumés et commentés, publiés de 1900 à 2014. Voici un choix d'héroïnes auxquelles d'identifier.

(29.00 euros, 280 p.)

ISBN : 978-2-343-05470-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-37010-1

LE SEXISME ORDINAIRE DU LANGAGE

Qu'est l'homme en général ?

Khaznadar Edwige

«L'Homme» et le masculin régissent notre langage. Comment les comprenons-nous, pourquoi les employons-nous, quelles en sont les justifications alors que la langue française est riche de ses milliers de féminins? Le langage modèle la pensée, l'emploi des féminins dans les grands textes officiels influera sur les mentalités passéistes déplorées chaque 8 Mars, Journée de la Femme, dans une République qui se dit égalitaire et qui peut ainsi donner clairement l'image de l'égalité hommes-femmes en un monde où les Droits Humains sont trop souvent bafoués.

(Coll. Questions contemporaines, 22.00 euros, 224 p.)

ISBN : 978-2-343-05588-6, ISBN EBOOK : 978-2-336-37067-5

TRANSIDENTITÉS : ORDRE & PANIQUE DE GENRE

Le réel et ses interprétations

Espineira Karine - Préface de Marie-Joseph Bertini

Engagée dans une recherche sur le terrain transidentitaire, la chercheuse s'attache à croiser état des lieux du terrain associatif et militant trans avec l'histoire des définitions de la médecine légale, mettant à jour la politisation des groupes, les apports des nouveaux médias et les effets de la médiatisation sur les personnes transgenres. Cet ouvrage est complémentaire du titre *Médiacultures : la transidentité en télévision*, édité simultanément.

(Coll. Logiques sociales, série Sociologie du genre, 27.00 euros, 266 p.)

ISBN : 978-2-343-05477-3, ISBN EBOOK : 978-2-336-36876-4

STRUCTURES ÉDITORIALES DU GROUPE L'HARMATTAN

L'HARMATTAN ITALIE
Via degli Artisti, 15
10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE
Kossuth l. u. 14-16.
1053 Budapest
harmattan@harmattan.hu

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
10 VDN en face Mermoz
BP 45034 Dakar-Fann
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN MALI
Sirakoro-Meguetana V31
Bamako
syllaka@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN
TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
inkoukam@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO
Djidjole – Lomé
Maison Amela
face EPP BATOME
ddamela@aol.com

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Achille Somé – tengnule@hotmail.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy, rue KA 028 OKB Agency
BP 3470 Conakry
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
Résidence Karl – Cité des Arts
Abidjan-Cocody
03 BP 1588 Abidjan
espace_harmattan.ci@hotmail.fr

L'HARMATTAN RDC
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala – Kinshasa
matangilamusadila@yahoo.fr

L'HARMATTAN ALGÉRIE
22, rue Moulay-Mohamed
31000 Oran
info2@harmattan-algerie.com

L'HARMATTAN CONGO
67, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
BP 2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAROC
5, rue Ferrane-Kouicha, Talaâ-Elkbira
Chrableyine, Fès-Médine
30000 Fès
harmattan.maroc@gmail.com

NOS LIBRAIRIES EN FRANCE

LIBRAIRIE INTERNATIONALE
16, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.internationale@harmattan.fr
01 40 46 79 11
www.librairieharmattan.com

LIB. SCIENCES HUMAINES & HISTOIRE
21, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.sh@harmattan.fr
01 46 34 13 71
www.librairieharmattansh.com

LIBRAIRIE L'ESPACE HARMATTAN
21 bis, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.espace@harmattan.fr
01 43 29 49 42

LIB. MÉDITERRANÉE & MOYEN-ORIENT
7, rue des Carmes – 75005 Paris
librairie.mediterranee@harmattan.fr
01 43 29 71 15

LIBRAIRIE LE LUCERNAIRE
53, rue Notre-Dame-des-Champs – 75006 Paris
librairie@lucernaire.fr
01 42 22 67 13

